



HAL
open science

Les engagés volontaires de la colonie pénitentiaire, agricole et industrielle d'Aniane durant la Grande Guerre

Hugo Latapie

► **To cite this version:**

Hugo Latapie. Les engagés volontaires de la colonie pénitentiaire, agricole et industrielle d'Aniane durant la Grande Guerre. Histoire. 2021. dumas-03833600

HAL Id: dumas-03833600

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03833600v1>

Submitted on 28 Oct 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

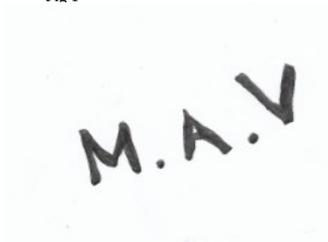
Université Paul Valéry – Montpellier III

Mémoire de Master Recherche 1 ème année

Mention Histoire – Parcours : Histoires militaires et études de défense

Les engagés volontaires de la colonie pénitentiaire, agricole et industrielle d'Aniane durant la Grande Guerre

Fig 1



Fig



Fig 3



Fig 4



Présenté par Hugo Latapie

Sous la direction de Hubert Heyriès, professeur d'Histoire contemporaine Université Paul Valéry, Montpellier III

Co-directeur Frédéric Rousseau, professeur d'Histoire contemporaine Université Paul Valéry, Montpellier III

Le 01 / 06 / 2021

Année universitaire 2020 - 2021

- Fig 1 : « Mort aux vaches », tatouage du colon engagé volontaire Boyer Noël Ferdinand Raoul (Modèle Vigo Jean. (1934) « l'Atlante ». GFFA)*
- Fig 2 : « Papillon », tatouage du colon engagé volontaire Fauresse Eugène Marius (Modèle tatouage Henri Charrière dit « Papillon »)*
- Fig 3 : « une prison » tatouage du colon engagé volontaire Ciers Casimiri Celestin (Sans modèle)*
- Fig 4 : « Pas de Chance », tatouage du colon engagé volontaire Riboulet Alinis (Modèle A. Lacassagne : « Les Tatouages : étude anthropologique et médico-légale, Paris, J.-B. Baillière et fils, 1881, 115 p.)*

Dans quelle mesure l'existence de contraintes ou l'acceptation patriotique ont pu amener certains colons de la colonie pénitentiaire, agricole et industrielle d'Aniane à contracter un engagement volontaire durant la Grande Guerre ?

Aux 190 colons engagés volontaires de la colonie d'Aniane

Remerciements

Je tiens à remercier mon directeur de mémoire, Monsieur Hubert Heyriès pour son soutien durant la réalisation de ce Mémoire de Master 1.

Je souhaite remercier aussi mes parents, qui me permettent de poursuivre mes études aussi longues soient elles.

A toutes les canailles de mon entourage qui persistent à maintenir un semblant de vie sociale, élément vital en ces temps d'isolement, entre courage et insouciance.

Introduction Générale

Ce mémoire s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la crise sanitaire du Covid-19. En effet, le choix du sujet a été effectué lors du premier confinement de 2020. Dans un premiers temps, je souhaitais faire un mémoire sur les bars de l'Hérault durant la Première Guerre mondiale, cependant la pauvreté des sources mise en avant par monsieur Hubert Heyriès, professeur d'Histoire contemporaine au sein de l'Université Paul Valéry, m'en a dissuadé. Alors en pleine période de réflexion, accompagné d'une certaine dose de stress, pour trouver un nouveau sujet, la question de la situation des prisonniers de droit commun durant la Première Guerre mondiale m'est apparu. On peut se poser la question du pourquoi ? Le contexte de l'isolement forcé liée à la crise sanitaire, le fait que dans mon entourage des connaissances travaillent ou séjournent dans le milieu pénitentiaire ou encore le visionnage récent du film de Franklin Schaffner, de 1973 intitulé « *Papillon* » doivent être des facteurs à prendre en compte. Je me mis donc à chercher des sources primaires, et je découvris alors les registres d'écrou de la colonie d'Aniane, numérisés sur le site des archives départementales de l'Hérault. En feuilletant ces registres, je m'aperçus que certains colons s'étaient engagés à titre de volontaires dans l'armée durant la Grande Guerre. J'avais trouvé alors mon sujet de mémoire, ou du moins c'est lui qui m'avait trouvé. Je n'avais alors jamais entendue parler de la commune d'Aniane avant ce jour. Ainsi le choix même de ce mémoire est liée intrinsèquement à la crise sanitaire, son contenu également. À l'heure où ces mots sont écrits, la crise sanitaire est toujours présente avec son lot de restrictions qui impacte mes recherches et mon travail. Il serait bien trop complexe de s'attaquer à une chronologie de ces restrictions, ce qui nous ferait frôler l'absurdité. Mais ces restrictions ont limité l'accès aux sources diverses, entre université fermée, fermeture des archives puis ré-ouverture avec forte limitation dans leur accès, il en va de même pour les bibliothèques et médiathèques. Accès limités aussi par les restrictions de déplacement et de temps. A cela s'ajoutent les conditions personnelles qui apportent leurs lots de difficultés. En ce qui me concerne, les actions étatiques en faveur des étudiants ne m'ont rien apporté, renforçant ma pensée sur notre situation de manière générale, résumée par la formule, « *On est du pain pour les canards* »¹.

1 : Pierre Schoendoerffer (1992), *Diên Biên Phu*, TF1 vidéo, Studiocanal.

Ces restrictions ayant pour finalité de réduire les relations sociales afin de freiner l'épidémie de Covid-19, impactent le moral et la motivation. Ce qui peut avoir une répercussion sur la qualité de ce mémoire. Ainsi le lecteur doit prendre en compte ce contexte lors de la lecture de ce mémoire, rédigé dans des conditions de travail bien peu favorables. Le but n'est pas d'obtenir de lui une forme d'indulgence, mais au contraire par soucis d'honnêteté, de lui rappeler de conserver une certaine vigilance lors de la lecture, au vue du contexte de rédaction.

Ce mémoire à une triple vocation. La première est d'ordre pratique, valider mon Master 1, la deuxième est d'apporter une contribution aussi minime soit elle et à nuancer au vue du contexte de rédaction, à la recherche historique et la dernière est à but mémoriel. Refaire vivre pour un temps, ne pas oublier, ces jeunes délinquants qui ont été présents dans mon quotidien bien plus que certains vivants, et qui se sont engagés comme volontaires durant la Grande Guerre, entre le 1^o août 1914 et le 11 novembre 1918. Ces dates sont les plus utilisées pour définir temporellement la Première Guerre mondiale en ce qui concerne la France. La date du 1^o août marque la mobilisation générale de la France². Même si la déclaration de guerre date du 3 août 1914, cette mobilisation du 1^o août 1914 prépare bien le conflit³. Le 11 novembre 1918 est la date de la signature de l'armistice entre les Alliées et l'Allemagne⁴. Cette armistice marque la fin des combats, mais il faut attendre le 28 juin 1919 pour que la paix soit officielle entre la France et l'Allemagne avec la signature du traité de Versailles. Cependant on peut considérer que le processus de paix s'achève réellement entre la France et l'Allemagne le 15 et 16 octobre 1925 avec la signature du traité de Locarno. Donc la question de la fin de la Première Guerre mondiale peut être sujette à débat. Mais pour des raisons d'ordre pratique, ce mémoire s'achève le 11 novembre 1918. En effet, la question est de connaître les divers facteurs ayant favorisé un engagement volontaire des colons d'Aniane durant la Guerre.

2 : Jean -Jacques Becker, « Août 1914 : la France entre en guerre », *1914 État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, sous la direction de Béatrice Kalaydjian, Paris, La documentation Française, 2013, p. 14.

3 : *Ibid.*, p.14.

4 : Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 1058.

Le 11 novembre marque la fin des combats sur le front principal français, soit le front de l'Ouest. Même si l'armistice peut être précaire à cette période, l'Histoire lui donne raison. Ainsi il aurait été bien complexe de faire des différenciations entre un colon engagé volontaire avant le 11 novembre 1918, période où les combats font encore rage et un colon engagé volontaire après ladite date où les combats ne sont plus pour une grande majorité. L'autre raison pratique est liée au temps. Il a fallu choisir une date fixe pour limiter la recherche de ces colons engagés volontaires. Cette recherche s'est essentiellement basée sur 5 registres d'écrou de la colonie d'Aniane couvrant la période du 22 octobre 1906 au 10 mai 1919, soit environ 1992 colons à étudier pour dénicher les engagés volontaires. Le terme de « colon » a été favorisé dans ce mémoire en rejet de deux autres termes. Le premier est « détenu », or selon Bel Alice dans son mémoire de 2006, la colonie d'Aniane n'est pas une prison⁵. Certes il y a des différences, mais aussi des points communs, comme la présence de registres d'écrou, donc ce terme de « détenu » est exclu pour éviter tout débat. Le deuxième terme est celui de « pupille » utilisé notamment dans les sources primaires⁶. Cependant le terme de « colon » a été choisi dans ce cas pour éviter la confusion avec les pupilles de l'assistance publique, en effet des colons d'Aniane peuvent être issus de cette assistance. Donc le terme de « colon » a été choisi, présentant alors l'absence de débat et de risque de confusion. Puisqu'il est question de vocabulaire, il faut aborder l'appellation de la colonie d'Aniane. Cette dernière est majoritairement connue sous le terme de « Colonie agricole et industrielle d'Aniane ». En effet, au sein de la colonie, les colons sont formés à des métiers agricoles et industriels⁷. Cependant cette appellation fait oublier l'aspect pénitentiaire de cette institution, les colons sont bien enregistrés dans des registres d'écrou, et sont sous surveillance. Ce qui explique le choix de l'utilisation du terme de « Colonie pénitentiaire, agricole et industrielle d'Aniane » pour le titre de ce Mémoire. Pour des raisons d'ordre pratique, le terme est réduit à « colonie » ou « colonie pénitentiaire ».

5 : Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 91.

6 : Autorisation Ministérielle Albagnac Pierre Jacques, ADH 1Y331 Dossiers individuels, A.

7 : Bel Alice, *op. cit.*, pp. 101 – 109.

Donc sur ces 1992 colons, une première sélection est effectuée afin de conserver uniquement ceux dont la date d'entrée et de sortie officielle correspondent au cadre temporel du Mémoire, donnant ainsi un panel de 1276 colons. Cependant, parmi ces 1276 colons, dans les faits, certains sont libérés provisoirement, transférés vers une autre colonie ou décédés, ce qui implique un second tri. Ce dernier donne le résultat de 1023 colons qui sont ou ont été sous la surveillance de la colonie d'Aniane entre le 1^o août 1914 et le 11 novembre 1918. Ainsi ces 5 registres d'écrou, consultables notamment en ligne, sur le site des archives départementales de Pierres vives Montpellier, sont les sources primaires de référence pour ce Mémoire. Voici donc les références de ces registres :

Registre d'écrou de la colonie d'Aniane⁸.

Archives départementales de l'Hérault Pierres Vives
Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou N°2563 – 2955
Registre 2 Y820 / 14 Janvier 1909 – 30 septembre 1911 : écrou N°2956 – 3354
Registre 2 Y821 / 6 octobre 1911 – 4 mars 1915 : écrou N°3355 – 3754
Registre 2 Y822 / 6 mars 1915 – 5 avril 1917 : écrou N°3754 – 4156
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou N°4157 – 4554

Ces registres d'écrou permettent de réaliser de multiples bases de données sur les colons engagés volontaires. Toutefois ces bases de données étant conséquentes, elles ne peuvent être imprimées et jointes physiquement dans ce Mémoire. Afin de les rendre disponibles, tout en facilitant la lecture, un hyperlien est présent dans les annexes pour chaque base de données permettant leur accès via internet et Google Drive . Il faut avouer que taper un hyperlien peut être chose fastidieuse et complexe, c'est pourquoi chaque base de donnée au sein des annexes est accompagnée d'un Code QR, qui scanné par un portable permet un accès direct à la base de donnée en question.

8 : Site internet Archives départemental de l'Hérault : https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

Une autre source primaire a été utilisée, il s'agit des autorisations ministérielles pour contracter un engagement volontaire par les colons d'Aniane. Ces dernières n'étant pas numérisées, il a donc fallu les chercher dans un premier temps dans le registre « 1Y354 Engagement volontaires : décision, correspondance » présent dans les archives départementales de l'Hérault. Cependant les documents ne concernaient qu'une part infime des colons engagés volontaires. De ce fait la recherche s'est poursuivie à travers les dossiers individuels des colons, aussi présents dans les archives départementales :

Dossiers individuels des colons de la colonie d'Aniane.

Archives départementales de l'Hérault Pierres Vives
1Y 331 : Dossiers individuels, A.
1Y 332 : Dossier individuels, Ba-Be.
1Y 333 : Dossiers individuels, Bi-By.
1Y 334 : Dossier individuels, C.
1Y 335 : Dossiers individuels, D.
1Y 336 : Dossiers individuels, E-F.
1Y 337 : Dossiers individuels, G-H.
1Y 338 : Dossier individuels, I-L.
1Y 339 : Dossiers individuels, M
1Y 340 : Dossiers individuels, N-P.
1Y 341 : Dossiers individuels, Q-R.
1Y 342 : Dossiers individuels, S-T.
1Y 343 : Dossiers individuels, V-Z.

Le dernier travail de recherche conséquent a été de retrouver la fiche de matricule militaire des colons engagés volontaires. Cette recherche s'est basée sur le site internet « *Grand Mémorial* », permettant de retrouver 100 registres de matricule militaire⁹.

Ces travaux de recherches concernant les autorisations ministérielles et les registres de matricules militaires ont deux buts principaux. Le premier est d'obtenir des éléments de recherche pour affiner l'étude. Le deuxième, le plus important est de corroborer les informations obtenues dans les registres d'écrou. Soit de confirmer que ces colons engagés volontaires se sont bien engagés au sein de l'armée en temps de guerre, et ont rejoint les divers fronts. Soit que l'information « *engagé volontaire* » inscrite dans les registres d'écrou est bel et bien une information juste. Donc après avoir constaté la véracité des registres d'écrou, s'être assuré que les colons engagés volontaires ont bien contracté un engagement au sein de l'armée en période de la Grande Guerre, se pose la question de leur motivation. Cette question des motivations ou facteurs ayant poussé ces colons à s'engager dans l'armée alors que l'Europe, le monde se livrent bataille, s'inscrit elle aussi dans une bataille historiographique actuelle. Celle de l'acceptation de la guerre par la population et les soldats. Ces derniers ont ils consentis à la Grande Guerre volontairement ou ont ils été soumis à une forme de contrainte ? C'est le sujet de cette bataille historiographique concernant la Première Guerre mondiale, consentement ou contrainte ?

9 : Site internet Grand Mémorial : <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

L'Historial de la Grande Guerre de Péronne, fondé en 1992 regroupe le fer de lance de la première thèse, les historiens Jean – Jacques Becker, Annette Becker et Stéphane Audoin-Rouzeau pour ne citer qu'eux. Ils représentent la thèse du consentement patriotique. Ainsi les soldats de la Grande Guerre se sont battus et ont tenu grâce au sentiment patriotique, au désir de défendre la patrie française alors en danger.

« Répétons le : un des aspects les plus tragiques de la guerre de 1914 – 1918, ce fut, finalement, et que cela plaise ou non, le consentement de ceux qui y ont pris part »¹⁰

Tandis que la thèse de la contrainte met en avant la complexité des réalités sociales, impliquant diverses contraintes amenant les soldats à continuer à se battre. On peut citer le cas des contraintes étatiques ou sociales. Cette thèse est représentée par le Collectif de recherche internationale et de débat sur la Guerre de 1914 / 1918 (CRID 14-18), regroupant notamment Rémy Cazals, Nicolas Offenstadt ou encore Frédéric Rousseau.

« Car si les hommes ont tenu [...] c'est avant tout parce que le plus souvent ils n'eurent pas le choix »¹¹

Pour bien comprendre cette bataille entre thèse du consentement patriotique et thèse de la contrainte, on peut mettre en avant un des points faisant débat, celui de la question de la violence.

10 : Anette Becker, Stéphane Audoin-Rouzeau, « *La culture de guerre* », *Pour une histoire culturelle*, sous la direction de Jean Pierre Rioux, Jean François Sirinelli, Paris, le Seuil, 1997.

11 : Rémi Cazals, Frédéric Rousseau, *14-18, le cri d'une génération*, Toulouse, Privat, 2001.

Si les deux thèses trouvent sur cette question des points de concordances, comme l'état de fait d'un désintéressement volontaire ou non de la part des historiens sur cette question de la violence. On peut citer Frédéric Rousseau, représentant de la thèse de la contrainte :

« Jusqu'à une période récente, notamment jusqu'à la publication d'un certain nombre de travaux sur les différents modes d'extermination des juifs d'Europe durant la Seconde Guerre mondiale, peu d'historien – notamment militaires, et particulièrement français – ont abordé la question de la violence de guerre et de son exercice concret sur le terrain »¹²

Il en va du même constat pour les historiens de la thèse du consentement patriotique :

« L'historiographie française de la guerre se désintéresse généralement de la violence développée sur les champs de bataille, des hommes qui s'y affrontent des souffrances qu'ils y endurent ... »¹³

Cependant la perception de la violence diffère d'une thèse à l'autre. Dans la thèse du consentement patriotique *« une des spécificités même de ce conflit de quatre années et demi tient au fait que les modalités de l'affrontement y ont atteint des niveaux de violences sans aucun précédent »¹⁴*. Cette violence concerne donc celle exercée contre les prisonniers, les civils mais surtout la violence exercée entre les combattants. La violence atteint son paroxysme du fait de plusieurs facteurs caractéristiques de la Première Guerre mondiale, tels qu'une déshumanisation encore jamais atteinte, la disparition d'une guerre basée sur des règles implicites permettant une *« auto - contention »* de cette violence¹⁵. Ainsi cette importante mortalité de la Première Guerre mondiale, est certes liée à son aspect matériel, mais aussi à la radicalisation de la violence.

12 : Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 245.

13 : Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, pp. 31 – 32.

14 : *Ibid.*, p. 37.

15 : *Id.*, pp. 46-52.

Par exemple, on achève les blessés ennemis, on tire sur les prisonniers¹⁶. Ainsi donc on peut affirmer que « *l'homme est un loup pour l'homme* » en temps de guerre, est surtout en ce qui concerne la Première Guerre mondiale.

Or cette affirmation est nuancée par Frédéric Rousseau, représentant de la thèse de la contrainte, ayant lui aussi étudié la question de la violence, et il conclut ainsi « *D'un autre côté, notre cheminement entre altruicide et altruisme sur le champ de bataille nous permet, je crois, de réaffirmer ce fait : l'homme n'est pas forcément un loup pour l'homme* »¹⁷. En effet, cette étude de la question de la violence sur les champs de bataille de la Première Guerre mondiale, se base sur la volonté de retrouver le terrain pour une approche situationnelle¹⁸. Une différence est faite entre tuer un ennemi au loin, qui est alors déshumanisé, sous forme d'une simple ombre et le fait de tuer droit dans les yeux. Un exemple donné permet de comprendre cette nuance de la violence, « *entre altruicide et altruisme* »¹⁹. A travers le témoignage du caporal français Gaudy, relatant un assaut d'une tranchée allemande, on constate les divers comportements d'un soldat nommé Héron. Ce dernier, lorsque son escouade fait des prisonniers n'hésite pas à frapper un officier allemand prisonnier puis lorsque l'assaut continue, il participe activement à un massacre de soldat allemand, cloîtrés dans leurs abris, à coup de grenade. Cependant, à la fin de l'assaut, un de ses camarades soigne un blessé allemand dans les tranchées. Lorsqu'une alerte au gaz est donnée, ledit blessé commence à pleurer, n'ayant pas de masque à gaz. C'est alors qu'un soldat français, lui offre le sien avant d'aller en chercher un autre. Ce soldat n'est autre que Héron²⁰. Cette alternance entre « *Altruicide et altruisme* » peut s'expliquer par les divers contextes attachés aux actes du soldat Héron. Ainsi le fait de frapper l'officier allemand prisonnier, peut être dû au stress engendré durant l'assaut, mais aussi au comportement même des prisonniers ; supplie-t-il ? Dans ce cas, il peut provoquer un certain dégoût.

16 : Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, p. 52.

17 : Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 376.

18 : *Ibid.*, p. 245.

19 : *Id.*, p. 376.

20 : *Id.*, pp. 295-302.

Lorsque le soldat Héron, participe au massacre des allemands, cloîtrés dans leur abris, durant l'assaut, un de ses camarades a été tué, et ces derniers défenseurs se battent jusqu'à la mort²¹. Tandis que son acte d'altruisme, intervient dans une situation, ou un de ses camarades soigne un blessés allemand, blessé qui ne représente aucune menace, et reprend la forme d'un être humain et non d'une ombre ou d'une voix dans un abri²².

S'il y a des points de concordance entre les deux thèses comme l'idée de violence, l'interprétation diverge. Ce qui provoque un débat, voir de fortes tensions. Sachant que les arguments, les idées de chaque thèse ont été ensuite repris à des fins politiques, non pas par les historiens, mais par de tierces personnes. On est donc en présence d'un débat historiographique très tendu, d'où l'utilisation du terme de « *bataille historiographique* ». Cependant cette confrontation entre les deux thèses a fait naître une troisième voie, celle qui met en avant que les soldats durant la Grande Guerre sont passés entre les deux sentiments, entre consentement patriotique et contrainte. Cette thèse est soutenue par François Cochet, dans son ouvrage de 2005 « *Survivre au front 1914 – 1918 : les poilus entre contrainte et consentement* »²³, par Antoine Prost et Jay Winter dans leur ouvrage de 2004 « *Penser la Grande Guerre, un essai historiographique* »²⁴ ou encore par Jean Nicot dans « *Les poilus ont la parole : lettres du front, 1917 - 1918* » de 1999²⁵.

Ainsi la question des facteurs, des motivations ayant pu pousser les colons d'Aniane à contracter un engagement volontaire au sein de l'armée lors de la Grande Guerre s'intègre dans cette bataille historiographique, consentement patriotique ? Contrainte ? Ou entre consentement et contrainte ?

21 : Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, pp. 295-300.

22 : *Ibid.*, p. 301.

23 : François Cochet, *Survivre au front 1914-1918: Les poilus entre contrainte et consentement*, Paris, Soteca, 2005.

24 : Antoine Prost, Jay Murray, *Penser la Grande Guerre. Un essai d'historiographie*, Paris, Seuil, 2004.

25 : Jean Nicot, *Les poilus ont la parole : lettres du front, 1917-1918*, Paris, A.Versailles, 2013.

On peut donc se demander dans quelle mesure l'existence de contraintes ou l'acceptation patriotique ont pu amener certains colons de la colonie pénitentiaire, agricole et industrielle d'Aniane à contracter un engagement volontaire durant la Grande Guerre ?

Pour répondre à cette problématique, il est nécessaire de constater le nombre de colons d'Aniane partis sur les chemins de la guerre, notamment en empruntant la voie de l'engagement volontaire. Du fait que ce mémoire s'inscrit dans le contexte du débat historiographique présenté ci-dessus, il se doit d'étudier la question de la présence de motivation d'ordre patriotique dans le cadre de l'engagement volontaire des colons. Mais aussi si cet acte d'engagement ne se fait pas en présence de contraintes diverses.

I°] Les colons d'Aniane partent en Guerre.

Introduction

Le 28 juin 1914, l'Archiduc François Ferdinand, héritier du trône d'Autriche Hongrie est assassiné ainsi que son épouse, à Sarajevo par un nationaliste serbe²⁶. Cet événement qui rentre dans l'Histoire comme étant l'allumette ayant provoqué la Grande Guerre dans la poudrière qu'est l'Europe, passe presque inaperçue pour les contemporains français. En effet ce n'est qu'un fait divers parmi tant d'autres. Les Français sont alors concentrés sur un autre événement, plus passionnant, l'affaire Caillaux²⁷. En effet, ce fait divers possède tous les ingrédients pour capter l'attention, un assassinat commis par la femme d'un ministre, Caillaux, sur un directeur de journal, sous fond de publication de lettre adultère. Mais l'événement du 28 juin 1914, va déclencher le jeu des alliances en Europe avec la Triple Entente composée depuis 1907 du Royaume Uni, de la Russie et de la France face à la Triple Alliance qui regroupe depuis 1882 l'Allemagne, l'Autriche Hongrie et l'Italie. En effet, les deux blocs européens sont présents au sein de la question d'Orient, dans le but d'obtenir des alliés au sein des États Balkaniques. C'est dernière recherche aussi le soutien des grandes puissances européennes pour asseoir leurs intérêts nationaux. Ainsi le 28 juillet 1914 l'Autriche Hongrie déclare la guerre à la Serbie, qui est sous protection de la Russie qui déclare alors la mobilisation générale le 30 juillet. La France, le même jour retire ses troupes de la frontière allemande pour éviter tout accident, signe de bonne volonté dans cet embrasement. Mais cette bonne volonté de paix, disparaît le 31 juillet avec l'assassinat de Jean Jaurès. Le 1^{er} Août 1914 la France et l'Allemagne ordonnent la mobilisation générale²⁸. L'Allemagne déclare la guerre à la Russie, et 2 jours plus tard déclare la guerre à la France. Le 4 Août 1914, les troupes allemandes pénètrent en Belgique, pays neutre, provoquant la déclaration de guerre du Royaume Uni. Le 6 août, l'Autriche Hongrie déclare la guerre à la Russie. Il faut attendre le 11 août, pour que la France déclare alors la guerre à l'Autriche Hongrie.

26: Vincent Duclert, *1870 -1914 La république imaginée*, sous la direction de Henry Rousso, Paris, Belin, 2014, p. 792.

27: *Ibid.*, p. 528.

28 : Xavier Patier, « Août 1914 : la France entre en guerre », *1914 État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, sous la direction de Béatrice Kalaydjian, Paris, La documentation Française, 2013, p.10.

Ainsi le jeu des alliances s'est parfaitement appliqué, enfin presque, puisque l'Italie, membre de la Triple alliance déclare sa neutralité le 3 août 1914, à la surprise de ses alliés.

La mobilisation générale française et la déclaration de guerre de l'Allemagne sont une surprise pour la population française. Ce sentiment fait place alors à la résignation, on doit faire la guerre, mais une guerre perçue alors comme rapide²⁹. En réalité, elle est tout autre, c'est une guerre longue, une guerre industrielle et technologique qui va durer. Où l'on se bat sous terre, sur terre, dans les cieux, sur mer et sous la mer. Ces combats, pour la France s'achèvent le 11 novembre 1918 avec la signature de l'Armistice avec l'Allemagne. Un champ de bataille en totale adéquation avec une Guerre totalisante ou l'ensemble de la société française est touché par cette dernière. Ce caractère totalisant de la Guerre est favorisé par l'importance du fait militaire au sein de la société française, processus commencé au début du XIX^e siècle. C'est plus de 7,9 millions de Français durant la Guerre qui sont appelés sous les drapeaux pour aller se battre en grande majorité dans le Nord de la France mais aussi en Italie qui rejoint la Triple Entente suite au pacte de Londres du 23 mai 1915, ou encore dans les Balkans³⁰. Parmi les hommes au front, on retrouve toutes les catégories sociales, de l'universitaire tel que l'historien Marc Bloch au tonnelier audois Louis Barthas. Si on retrouve toutes les catégories sociales, on a aussi des gens peu fréquentables qui partent aussi à la guerre. Ces gens-là, appartiennent au monde de la canaille. Dans ce monde précis, on a les jeunes canailles, des délinquants juvéniles qui se retrouvent souvent lorsqu'ils sont arrêtés et jugés dans des colonies pénitentiaires. Le département de l'Hérault, possède une de ces colonies pénitentiaire au sein du village d'Aniane située à une trentaine de kilomètres de Montpellier. Cette colonie, ancienne Abbaye fondée en 782, devient une colonie industrielle et agricole pour jeunes délinquants en 1885³¹. Elle est toujours opérationnelle durant la Grande Guerre, et n'échappe pas à cette dernière.

29: Nicolas Beaupré, *1914-1945 Les Grandes Guerres*, sous la direction de Henry Rousso, Paris, Belin, 2014, p. 43.

30: *Ibid.*, p. 61.

31: Tableau informatif, site Abbaye de la commune d'Aniane.

En effet, à travers les recherches effectuées pour ce mémoire, on constate que des colons écroués pour vols, vagabondage, voie de faits, coups et blessures ou encore meurtre, ont été appelés sous les drapeaux ou alors se sont engagés volontaires pour combattre dans cette Guerre mondiale. Il est donc nécessaire dans un premier temps d'étudier la mobilisation de ces colons d'Aniane durant la Première Guerre mondiale, du 1^{er} août 1914 au 11 novembre 1918.

1°) La mobilisation des colons d'Aniane.

A°) Les appelés sous les drapeaux de la colonie d'Aniane.

En France, entre le 1^{er} août 1914 et le 11 novembre 1918, on compte 1 648 947 hommes incorporés parmi les classes de 1914 à 1919³². Soit 89,28 % des hommes inscrits aux tableaux de recensement des classes susdites ont été appelés sous les drapeaux pour rejoindre les divers fronts français de la Grande Guerre. On peut préciser ces données par classe et par date de départ, ce qui donne le tableau suivant :

32: Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.
<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>]

Rendement des classes 1914 à 1919 à l'échelle nationale³³.

Classe	Date d'appel	Nombre d'inscrits au tableau de recensement	Nombre d'hommes incorporés	Rendement
1914	Août – septembre 1914	318 464	292 447	91,8 %
1915	Décembre 1914	299 806	279 112	93 %
1916	Avril 1915	313 710	293 050	93,3 %
1917	Janvier 1916	313 070	297 402	94,9 %
1918	Avril - mai 1917	299 624	257 721	86 %
1919	Avril 1918	302 077	229 215	75,8 %

On peut constater deux phases pour la période du 1^o août 1914 au 11 novembre 1918. La première de 1914 à 1916 présente un rendement croissant. En août et septembre 1914, 91,8 % des hommes inscrits dans la classe 1914, sont incorporés. Ce nombre va atteindre les 94,9 % en janvier 1916 pour les inscrits de la classe 1917³⁴. Cette spécificité pour la période 1914 à 1916, peut s'expliquer par l'appétit de la Grande Guerre en termes d'hommes. Par exemple, en septembre 1914, au lendemain du « *miracle de la Marne* », après 6 semaines de conflit, la France compte environ 100 000 morts³⁵. À cela s'ajoutent les grandes batailles entre 1914 et 1916, on peut citer le cas de la bataille de la Somme du 1^o juillet au 18 novembre 1916, où les pertes françaises sont estimées à 203 000 hommes.

33: Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.

<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

34: *Ibid.*, pp. 11-34.

35: Nicolas Beaupré, *1914-1945 Les Grandes Guerres*, sous la direction de Henry Rousso, Paris, Belin, 2014, p. 52.

Ainsi selon l'historien Stéphane Audoin-Rouzeau, la France perd en moyenne, pour la période 1914/1918, 1 303 soldats par jour³⁶. Ce besoin constant d'hommes pour le front, est aussi perceptible par l'action législative du gouvernement, on peut citer l'exemple de la loi Dalbiez du 17 août 1915, qui permet d'élargir le nombre de citoyens mobilisables.

La deuxième phase, concerne cette fois la période de 1917 à 1918, soit les classes 1918 et 1919. On peut constater une chute du rendement passant de 94,9 % en 1916 à 86 % en 1917 pour finir à 75,8 % pour l'année 1918. La Guerre est alors toujours aussi meurtrière, et donc le besoin d'hommes est toujours pressant. En décembre 1916, la bataille de Verdun, ou plutôt comme le souligne Rémy Porte, « *les batailles de Verdun* » s'achèvent³⁷. Dans cette logique française et allemande, de *Blutpumpe* (pompe à sang) ou saignée de l'armée adverse, les effectifs doivent être reconstitués. On compte pour l'armée française, environ 160 000 morts ou disparus après Verdun³⁸. Et pourtant à partir de 1917, les rendements de mobilisation par classe chutent. Cela s'explique par le malaise économique, social et moral de la France. Celui-ci est identifiable à travers plusieurs événements comme au front avec la crise des mutineries au printemps 1917 mais aussi à l'arrière. On peut citer l'accroissement des mouvements de grève en France, qui jusque-là sont très minoritaires. Ces mouvements partent de Paris, et des professions féminines et se propagent dans le reste de la France pour toucher, par exemple les ouvriers et ouvrières de l'industrie de la métallurgie et de la guerre, industrie stratégique, on compte alors près de 71 usines touchées pour l'année 1917³⁹. Ainsi, le gouvernement est obligé de prendre en compte le malaise de la France face à la Guerre malgré le besoin de reconstituer les effectifs au front.

36: Nicolas Beaupré, *1914-1945 Les Grandes Guerres*, sous la direction de Henry Rousso, Paris, Belin, 2014, p. 52.

37: Rémy Porte, « Dans l'enfer de Verdun », *C'est la Guerre !*, n°7, 2016, pp. 26-37.

38: Nicolas Beaupré, *op. Cit.*, p. 149.

39: *Ibid.*, p. 175.

En ce qui concerne la colonie d'Aniane, on compte 170 colons appelés sous les drapeaux pour la période du 1^o août 1914 au 11 novembre 1918. Sachant que, pour la période citée, la colonie d'Aniane a eu sous sa surveillance, 1023 détenus⁴⁰. Ce qui signifie que 16,71 % des colons ont été appelés sous les drapeaux. Cette donnée doit être prise avec précaution, car les séjours des colons à Aniane varient. En effet, on doit compter les libérations provisoires, les décès ou encore les transferts vers d'autres colonies pénitentiaires. Cependant pour effectuer une comparaison au plus juste avec les données nationales vues ci-dessus, il faut mettre de côté certains cas particuliers de colons appelés sous les drapeaux. C'est le cas des colons appartenant à la classe 1913 et partis à la même date sous les drapeaux que les colons de la classe 1914 . On en dénombre 2 dans cette situation, Alessandrini Jerome, (matricule n° 3015) et Fusari Eugène (matricule n° 3068)⁴¹. Une précision doit être apportée, concernant le numéro de matricule, c'est bien le matricule dans le cadre du registre d'écrou, et il en sera ainsi pour tout le mémoire. Le numéro de matricule militaire est précisé quand il est cité. On a aussi le cas des colons nés en Italie. En effet, ces derniers sont certes appelés sous les drapeaux mais en Italie. Or les données nationales concernent uniquement le cas des citoyens français. On compte 9 colons dans cette situation spécifique⁴². Donc le nombre de colons appelés sous les drapeaux tombe à 159.

On peut désormais étudier le nombre de colons appelés sous les drapeaux par classe, ainsi que le rendement par classe en prenant comme base de référence l'ensemble des colons appartenant à ladite classe et étant présent au sein de la colonie. Cette base de référence ne prend pas en compte les colons nés en Italie. On obtient alors le tableau suivant :

40: Base de données effectif colonie Aniane : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

41: Base de données colons appelés sous les drapeaux.

42: *Ibid.*,

Rendement des classes 1914 à 1919 pour la colonie d'Aniane⁴³.

Classe	Date d'appel (officiel)	Nombre de colons appartenant à ladite classe	Nombre de colons incorporés	Rendement
1914	Août – septembre 1914	26	19	73,07 %
1915	Décembre 1914	48	35	72,91%
1916	Avril 1915	39	28	71,79 %
1917	Janvier 1916	49	37	75,51 %
1918	Avril - mai 1917	18	6	33,33 %
1919	Avril 1918	43	34	79,06 %

Si on prend l'ensemble des colons appartenant aux classes 1914 à 1919, soit la base de référence, on obtient 223 colons. Ainsi 71,30 % des colons appartenant aux classes susdites ont été appelés sous les drapeaux, contre 89,28 % à l'échelle nationale.

En ce qui concerne les tendances des rendements par classe, on constate des différences avec les données à l'échelle nationale. On ne retrouve pas les mêmes données au niveau des rendements. Par contre, si on se base sur le graphique des rendements, on constate des similitudes entre la courbe des rendements à l'échelle d'Aniane et à l'échelle nationale. Pour Aniane, on remarque un plateau ayant comme donnée la plus basse 71,79 % (classe 1916) et comme donnée la plus haute, 75,51 % (classe 1917). À l'échelle nationale, on est sur plateau croissant comme on l' a étudié ce qui n'est pas le cas d'Aniane car on constate une baisse des rendements entre la classe 1914, 1915 et 1916.

43: Base de données colons appelés sous les drapeaux.

Toutefois, que ce soit à l'échelle nationale ou d'Aniane, la classe 1918, soit l'année 1917 marque une chute des rendements, chute fortement marquée pour Aniane, puisqu'on atteint un rendement de 33,33 %. Ainsi donc le contexte de l'année 1917, et les actions du gouvernement ont bien un impact sur le rendement des appelés sous les drapeaux d'Aniane. Là où l'on a clairement deux tendances divergentes, c'est pour l'année 1918, la classe 1919, à l'échelle nationale, les rendements poursuivent la tendance à la baisse, tandis qu'à Aniane on a une augmentation importante . On passe donc de 33,33 % (classe 1918) à 79,06 % de rendement pour la classe 1919 ; comme si le but est de rattraper l'importante baisse de l'année 1917 à Aniane.

Tendances nationales et de la colonie d' Aniane des rendements des classes 1914 à 1919.



Ces différences peuvent s'expliquer par l'écart des données entre l'échelle nationale et l'échelle d'Aniane. Par exemple, pour la classe 1915, à l'échelle nationale, on est en présence d'une base de référence de 299 806 hommes et de 279 112 hommes mobilisés, tandis que pour Aniane, on est sur 48 colons, et 35 colons appelés sous les drapeaux. La comparaison est complexe au vu de la différence d'échelle des panels de référence. Il ne faut pas oublier l'élément chance ou des probabilités. Le nombre d'hommes appelés sous les drapeaux peut varier d'une localité à une autre. C'est ce que constate Jules Maurin, pour le cas des classes 1889 à 1893, pour les centres de recrutement de Béziers et de Mende. Ainsi 75 % des susdites classes ont été mobilisées au centre de recrutement de Béziers contre 62 % pour le centre de Mende⁴⁴.

Désormais il faut étudier les affectations des mobilisés. À l'échelle nationale c'est l'infanterie qui reçoit majoritairement ces mobilisés. Plus de 70 % des mobilisés sont affectés dans un régiment d'infanterie⁴⁵. Ces affectations connaissent des évolutions, comme dans l'artillerie où le nombre de mobilisés ne cesse de croître avec le temps. Cela est dû à la stratégie française qui opte pour l'offensive; stratégie qui est basée sur le carcan mental qui est que l'on peut emporter la victoire par une charge à la baïonnette et le courage des hommes⁴⁶. Idéal toujours présent durant la Guerre, mais qui a dû s'adapter aux réalités de cette dernière et l'utilisation croissante de l'artillerie en est un exemple. Ainsi on passe de 14,8 % des appelés affectés dans l'artillerie pour la classe 1914 à 21,8 % pour la classe de 1918⁴⁷. On retrouve cette tendance à l'échelle de Béziers et de Mende, avec une progression importante à partir de la classe de 1917, jusqu'à atteindre les 31 % des appelés pour les classes 1918 et 1919 en ce qui concerne Béziers⁴⁸.

44: Jules Maurin, *Armée Guerre Société soldats languedociens (1889 – 1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 347.

45: Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.
<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

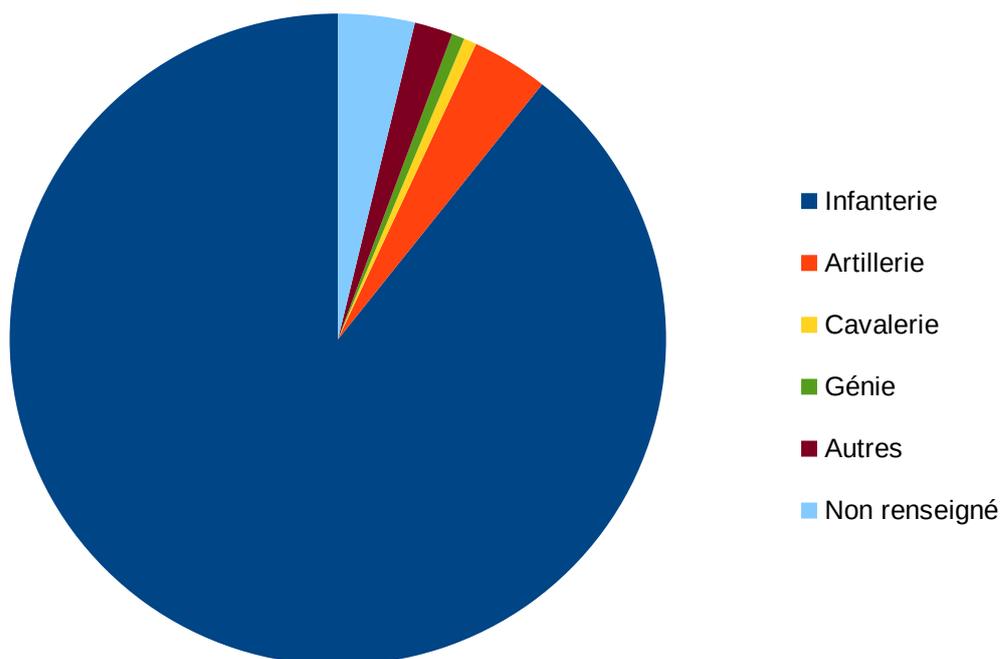
46: Hervé Drévilion, *Batailles, Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007, p. 359.

47: Philippe Boulanger, *op. cit.*, pp. 11-34.

48: Jules Maurin, *op. cit.*, pp. 353-356.

Pour les affectations des mobilisés d'Aniane aux armes, on obtient les résultats suivants sur la période du 1^o août 1914 au 11 novembre 1918.

Affectations par arme des colons d'Aniane appelés sous les drapeaux du 1^o août 1914 au 11 novembre 1918⁴⁹.



⁴⁹: Base de données colons appelés sous les drapeaux.

*Affectations par arme des colons d'Aniane appelés sous les drapeaux par année
durant la Grande Guerre⁵⁰ .*

Classe	Infanterie	Artillerie	Génie	Cavalerie	Autres	non renseigné	Total
1914	15	3	0	0	1	0	19
1915	34	0	0	0	0	1	35
1916	25	0	0	1	0	2	28
1917	35	1	1	0	0	0	37
1918	5	0	0	0	0	1	6
1919	28	2	0	0	2	2	34
Total	142	6	1	1	3	6	159

Parmi les 159 colons appelés sous les drapeaux à Aniane entre le 1^o août 1914 et le 11 novembre 1918, on compte 142 colons affectés dans un régiment de l'infanterie, soit 89,30 % des appelés. On retrouve donc à Aniane la tendance nationale, qui est la priorité à l'infanterie. Les 15,70 % restants sont affectés soit dans l'artillerie (6 colons), la cavalerie (1 colon), le génie (1 colon), dans la catégorie « *Autres* » c'est-à-dire : la section d'Infirmiers (1 colon) ou la section des Commis et Ouvriers Militaires service Auxiliaires (2 colons). À cela s'ajoute le cas de 6 colons dont l'affectation n'est pas renseignée.

Cependant si on étudie le cas des affectations dans l'arme qu'est l'artillerie, on ne retrouve pas cette tendance d'accroissement des affectations pour le cas d'Aniane. En effet, pour la classe 1914, on compte 3 colons affectés dans cette arme. Ensuite, il faut attendre la classe 1917, pour retrouver 1 colon, et la classe 1919 pour voir 2 colons affectés dans l'artillerie. C'est donc bien l'infanterie qui domine dans le cas des affectations à Aniane. On peut citer l'exemple de la classe 1915, où la totalité des colons est versée dans cette arme (hormis 1 cas non renseigné).

⁵⁰: Base de données colons appelés sous les drapeaux.

Ce fait peut s'expliquer par le besoin de renforcer les effectifs de l'infanterie après l'hécatombe des premiers combats de la Guerre pour la France. Entre le 20 et 23 août 1914, on estime les pertes françaises à environ 40 000 hommes⁵¹.

Cette présence écrasante de l'infanterie peut s'expliquer par le statut social des colons. Jules Maurin constate pour le cas des centres de recrutement de Béziers et de Mende, que les agriculteurs, les artisans ainsi que les travailleurs journaliers sont incorporés en plus forte proportion dans l'infanterie⁵². Tandis que les propriétaires, les travailleurs indépendants, les étudiants et les apprentis sont plutôt dirigés dans les services ou l'artillerie⁵³. Or les métiers enseignés à Aniane s'inscrivent dans le domaine de l'agriculture et de l'artisanat industriel⁵⁴. Ce qui peut expliquer en partie la part aussi importante de colons mobilisés dans cette arme. Cependant au front, on retrouve aussi des hommes qui ne sont pas appelés sous les drapeaux. Ce sont les engagés comme volontaires. C'est le cas de certains colons d'Aniane.

51: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 48.

52: Jules Maurin, *Armée Guerre Société, soldats languedociens (1889 – 1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, pp. 358-359.

53: *Ibid.*, pp. 358 -359.

54: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, pp. 107-109.

B°) Les engagés volontaires de la colonie d'Aniane.

L'engagement volontaire constitue un autre canal d'approvisionnement en hommes pour les fronts français de la Guerre. On peut distinguer deux types d'engagements volontaires. Les engagements classiques sur la base d'une durée de 3, 4 ou 5 ans ou les engagements spécifiques pour la durée de la guerre prévue par l'article 4 de la loi Dalbiez du 17 août, et promulguée le 19 août 1915⁵⁵.

À l'échelle nationale, en ce qui concerne les engagements classiques, pour les années 1914, 1915, 1917 et 1918 on compte environ 88 476 engagés volontaires⁵⁶. Tandis que pour les engagements spécifiques, c'est à dire pour la durée de la guerre, pour les années 1914, 1915, 1917 et 1918 on en dénombre 111 460⁵⁷. Ce qui fait un total, tout types confondus, de 199 963 engagés volontaires. Ces données sont à prendre avec précaution. En effet, en fonction des sources, on peut constater des variations, comme pour le cas des effectifs de l'année 1916 qui ne sont pas renseignés. Toutefois cela permet d'obtenir une estimation de l'engagement volontaire en France durant la Grande Guerre.

En ce qui concerne le choix des armes de ces volontaires, pour avoir un aperçu sur l'ensemble de la Guerre, il faut s'appuyer sur les travaux de Jules Maurin. Même si l'on n'est plus à l'échelle nationale mais à l'échelle de deux départements, la Lozère et l'Hérault, cela permet d'avoir un aperçu des tendances. On remarque, que pour tous types d'engagements volontaires confondus, sur l'ensemble de la Guerre, dans le centre de recrutement de Mende et de Béziers, l'artillerie possède une place importante dans le choix des volontaires. En effet, 47 % des engagés héraultais et 40 % des engagés lozériens s'engagent dans cette arme⁵⁸. Pour le cas de la Lozère, l'infanterie arrive en deuxième position, tandis que cette dernière est en 3° ou 4° position pour le cas de l'Hérault⁵⁹.

55: Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.

<https://www.cairn.info/revue-annaes-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

56: *Ibid.*, pp. 11-34.

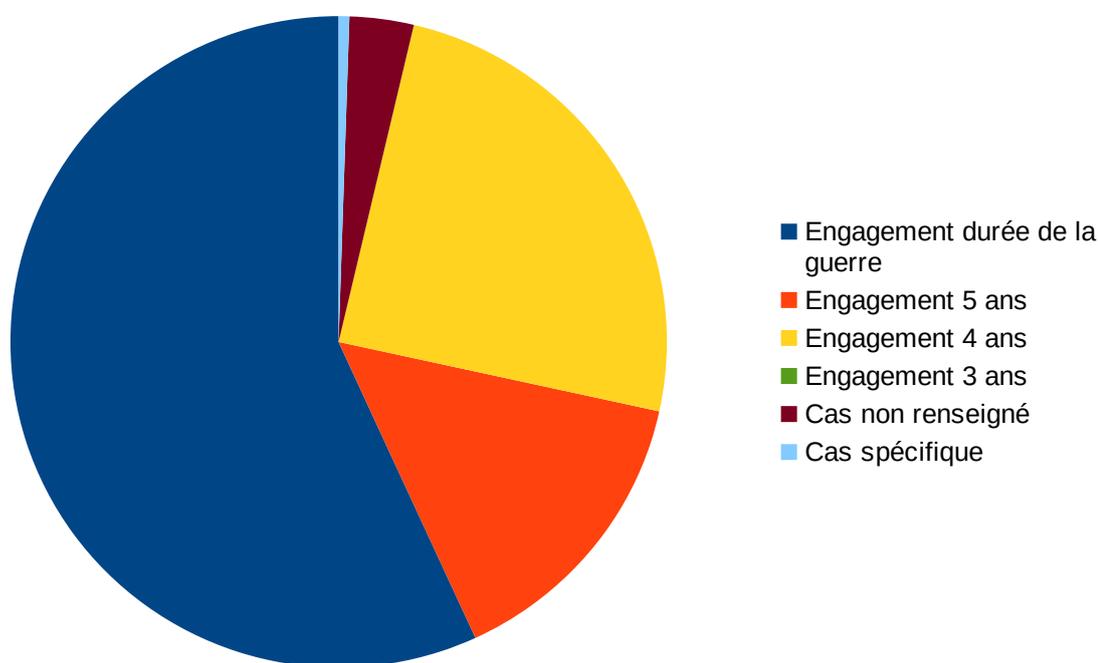
57: *Id.*, pp. 11-34.

58: Jules Maurin, *Armée Guerre Société, soldats languedociens (1889 – 1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 373.

59: *Ibid.*, p. 373.

Pour la colonie d’Aniane, sur la période du 1^o août 1914 au 11 novembre 1918, on compte 190 colons engagés volontaires⁶⁰ ; soit 18,57 % des effectifs ; colonie qui a eu, durant ladite période, sous sa surveillance 1023 détenus. Si on se penche sur le type d’engagement volontaire, on retrouve bien l’existence de l’engagement classique et de l’engagement pour la durée de la guerre. On compte 108 engagements pour la durée de la guerre et 75 engagements classiques.

Durée des engagements contractés par les colons d’Aniane entre le 1^o août 1914 et le 11 novembre 1918⁶¹ .



On constate donc une forte proportion à l’engagement pour la durée de la guerre, soit 56,84 % des colons engagés volontaires ; alors que l’engagement classique ne représente que 37,47 % des engagés. Parmi ces engagements classiques, les engagements pour une durée de 4 ans sont majoritaires avec 62,66 % puis viennent ensuite les engagements pour une durée de 5 ans avec 37,33 %. On peut noter que les engagements pour une durée de 3 ans ne sont pas représentés.

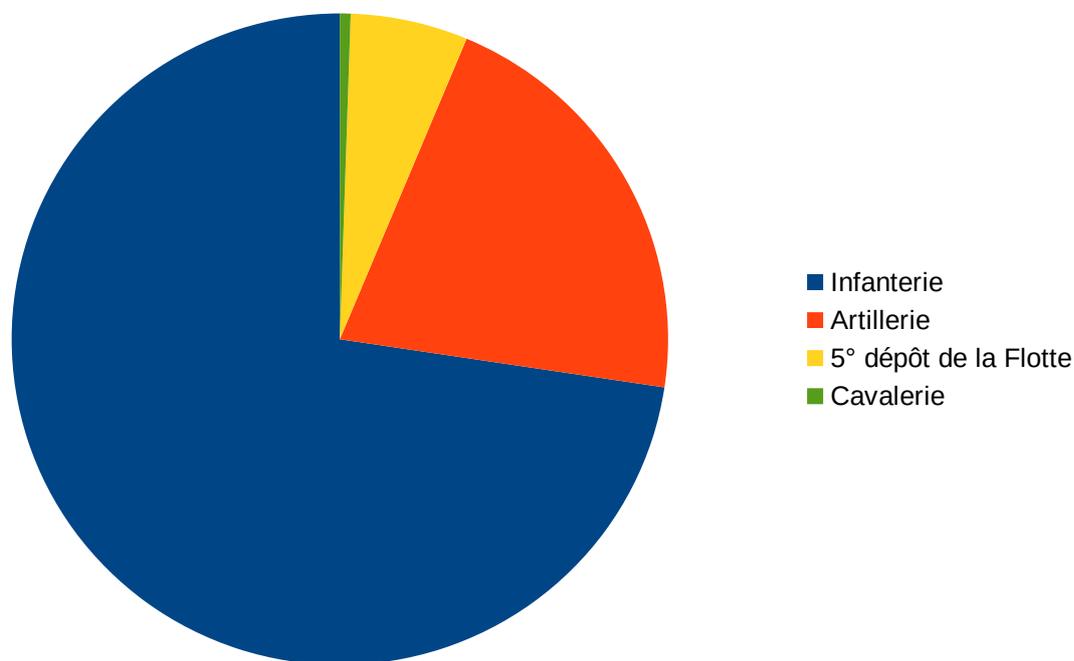
60: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

61: *Ibid.*,

Il faut noter la présence de 6 colons dont la durée de l'engagement volontaire n'est pas renseignée. Ainsi qu'un cas particulier, Berlamagno Emile Jules (matricule n° 3230) qui le jour de sa libération, s'est engagé comme volontaire au sein de la Légion étrangère⁶². Si on compare avec les données à l'échelle nationale, sur les 199 963 engagés volontaires confondus pour la durée de la Grande Guerre, 55,74 % d'entre eux sont des engagés pour la durée de la guerre. On obtient donc une donnée proche de celle de la colonie d'Aniane. Cependant il faut nuancer, car il ne faut pas oublier que cette donnée nationale ne prend pas en compte l'année 1916.

En ce qui concerne le choix des armes pour les engagements volontaires confondus et sur l'ensemble de la période étudiée, à Aniane, on obtient le résultat suivant :

Choix des armes par les colons engagés volontaires d'Aniane du 1^{er} août 1914 au 11 novembre 1918⁶³.



62: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

63: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

Avec 72,63 % des choix des engagements tout confondus à Aniane, on peut mettre en avant la première place qu'occupe l'infanterie. L'artillerie arrive en seconde place avec 21,05 %, ensuite vient le choix du 5^o dépôt des équipages de la Flotte à Toulon avec 5,78 % et enfin la cavalerie avec un seul engagement. Si on compare avec les données de Jules Maurin, sur l'Hérault et la Lozère, on constate que le cas d'Aniane correspond avec l'infanterie et l'artillerie comme choix dominants. Toutefois la spécificité d'Aniane vient du fait que l'infanterie reste le choix majoritaire des colons engagés, ceux qui n'est pas le cas des engagés lozériens et héraultais qui se tournent plutôt vers l'artillerie⁶⁴. Le choix du 5^o dépôt des équipages de la Flotte à Toulon, est aussi présent ainsi que la cavalerie mais à des proportions différentes. Pour Aniane, le 5^o dépôt arrive en 3^o position, ce qui est aussi le cas pour la Lozère et en 2^o position pour l'Hérault⁶⁵. La cavalerie est représentée à Aniane que pour un seul choix. Cette forte présence de l'infanterie dans le choix des engagés volontaires, peut s'expliquer par les spécificités des colons d'Aniane qui sont étudiés par la suite.

En parlant de spécificités, il faut tenir compte que les colons d'Aniane ne sont pas des engagés volontaires comme les autres. Ce sont des délinquants ayant commis des délits, arrêtés, jugés et envoyés au sein de la colonie pénitentiaire d'Aniane. De plus, ils sont tous mineurs. Aussi on peut se demander si ces spécificités posent problème pour contracter un engagement volontaire au sein de l'armée en temps de guerre. Pour répondre à cette interrogation, il faut étudier la dimension législative qui encadre l'engagement volontaire.

64: Jules Maurin, *Armée Guerre Société, soldats languedociens (1889 – 1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 373.

65: *Ibid.*, p. 373.

C°) La législation concernant l'engagement volontaire au sein de l'armée.

L'engagement volontaire au sein de l'armée est régi par la loi du 21 mars 1905 au Titre IV, chapitre 1. L'article 50 pose les grandes conditions pour être éligible. L'individu doit être alors français ou naturalisé français, avoir 18 ans révolu impliquant le consentement des parents ou tuteurs, n'être ni marié ni veuf avec enfants, jouir de ses droits civils, être de bonne vie et mœurs et n'avoir encouru aucune condamnation prévue par l'art 5 de la loi du 11 avril 1910⁶⁶. On constate que 2 conditions posent problème pour le cas particulier que sont les colons engagés volontaires d'Aniane. La première condition est celle posée par l'art 5 de la loi du 11 avril 1910. Cet article exclut notamment de l'engagement volontaire :

« Ceux qui ont été condamnés correctionnellement à trois mois de prison au moins pour outrage public à la pudeur, pour délit de vol, escroquerie, abus de confiance ou attentat aux mœurs prévu par l'article 334 du Code pénal ... »

En ce qui concerne les colons engagés volontaires, on constate que 147 d'entre eux ont été jugés et écroués au sein de la colonie d'Aniane pour vol et autres (c'est-à-dire qu'ils ont commis un vol voir un délit supplémentaire), 10 d'entre eux ont été jugés et écroués à Aniane pour Abus de confiance et autres, 5 colons pour attentat à la pudeur et autres, 2 colons pour escroquerie et autres et 1 colon pour attentat aux mœurs⁶⁷. Donc comment expliquer que ces colons ont pu s'engager dans l'armée, au regard de l'article 5 de la loi du 11 avril 1910 ? Cela est dû par une autre particularité, leurs jeunes âges. En effet, sur les 190 colons engagés volontaires, 185 ont été jugés sur la base de l'article 66 du Code pénal⁶⁸. Lorsque l'accusé est âgé de moins de 16 ans et qu'il est décidé qu'il a agi sans discernement lors de l'acte répréhensible, il est acquitté.

66: Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 42.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f45.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905#>

67: Base de données délits des colons engagés volontaires.

68: *Ibid.*

Il peut alors, soit être remis aux parents, soit conduit dans une maison de correction, telle que la colonie pénitentiaire d'Aniane jusqu'à sa vingtième année⁶⁹. Donc les colons engagés ont, certes, commis des délits prévus par l'article 5 de la loi du 11 avril 1910, mais tombent sous l'article 66 du Code pénal. Ils sont ainsi acquittés et peuvent s'engager dans l'armée à titre de volontaire. En ce qui concerne les 5 autres cas, on a 4 colons, plus précisément des pupilles qui ont été transférés au sein de la colonie d'Aniane, sur la base de l'article 2 de la loi du 28 juin 1904 intitulé « *Loi relative à l'éducation des pupilles difficiles ou vicieux de l'assistance publique* ». Leur transfert n'est pas motivé par un délit commis par la pupille, mais par son comportement ; comme pour les 4 pupilles tombant sur ladite loi, 2 ont été transférés pour « *indiscipline* », et pour le cas du dernier colon, la raison de sa présence au sein d'Aniane n'est pas renseignée⁷⁰. Il faut noter cependant une situation assez mystérieuse, celle du colon engagé volontaire Martel François Jules, (matricule n° 3310). En effet ce dernier est engagé volontaire pour cinq ans le 13 octobre 1914 à la mairie d'Aniane, arrivé au corps de son régiment le 16 octobre 1914, et exclu de l'armée « *en vertu de l'article 4 de la loi du 21 mars 1905* »⁷¹. Il s'engage alors volontairement pour la durée de la guerre dans le 3^e bataillon d'infanterie légère d'Afrique, chose possible selon le règlement en vigueur. Cette situation est mystérieuse, car s'étant engagé volontairement, le colon Martel devrait alors être soumis à l'article 5 de la loi du 10 avril 1910 qui régit les engagements volontaires et non à l'article 4 de la loi du 21 mars 1905. De plus Martel François a été jugé pour vol et est donc concerné par l'article 66 du Code pénal, donc acquitté car jugé comme ayant agi sans discernement⁷². C'est le seul cas identifié qui représente une exception.

69: Article 66 du code pénal de 1810, site Le droit criminel :

http://www.ledroitcriminel.fr/la_legislation_criminelle/anciens_textes/code_penal_1810/code_penal_1810_1.htm

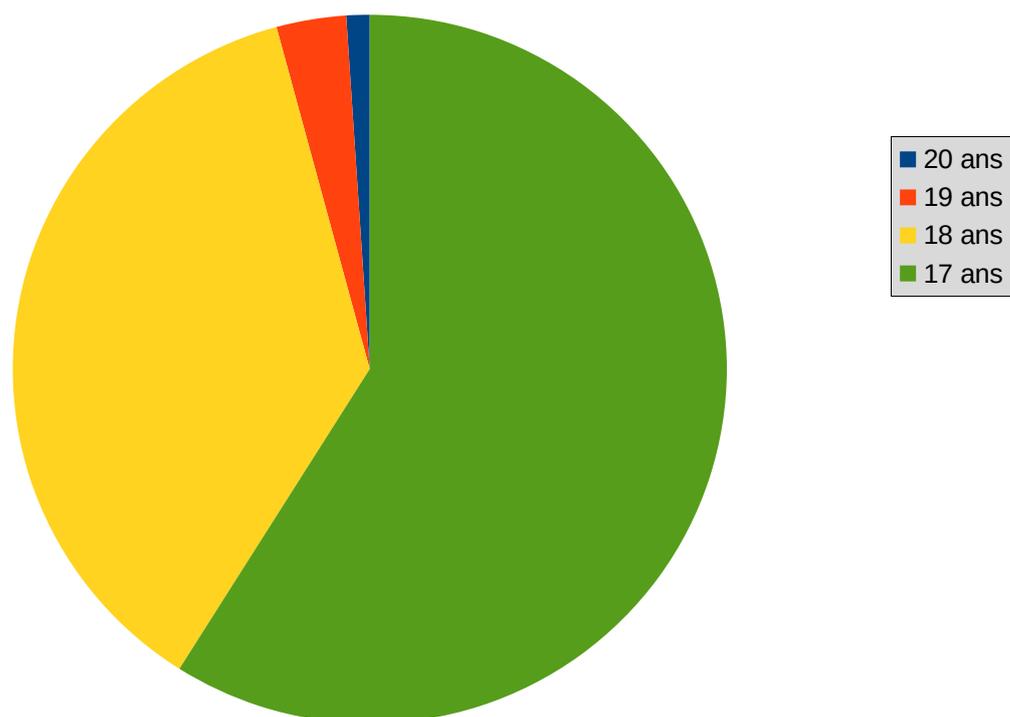
70: Base de données délits des colons engagés volontaires.

71: Fiche Matricule militaire Martel François Jules, Archives départementales Isère, http://archivesenligne.archives-isere.fr/mdr/index.php/docnumViewer/afficheUdDocNum/?cote=11NUM/1R1567_03&numDocument=19

72: Base de données délits des colons engagés volontaires.

La deuxième condition de l'article 50 de la loi du 21 mars 1905 qui semble poser problème pour les colons engagés volontaires d'Aniane est la condition de l'âge. Il faut donc avoir 18 ans révolu pour contracter un engagement volontaire au sein de l'armée⁷³. Si on regarde l'âge des engagés volontaires d'Aniane, on constate que seulement 41,05 % ont plus de 18 ans (78 colons), ou plus précisément 36,84 % (70 colons) ont 18 ans lors de leur engagement, 3,15 % sont âgés de 19 ans (6 colons), et 1,05 % pour ceux de 20 ans (2 colons). On a donc 112 colons engagés volontaires qui sont âgés de 17 ans lors de leur engagement, donc 58,94 %⁷⁴.

Âge des colons engagés volontaires de la colonie d'Aniane entre le 1 août 1914 et le 11 novembre 1918⁷⁵.



73: Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 42.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f45.item.r=loi%20du%2021%20mars%201905>

74: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

75: *Ibid.*

Il y a donc 112 colons engagés volontaires qui ne respectent pas la condition de l'âge de l'article 50 de la loi du 21 mars 1905. Néanmoins l'engagement volontaire peut bel et bien être contracté à l'âge de 17 ans. C'est l'article 52 de ladite loi qui le prévoit :

*« En cas de guerre continentale le ministre de la guerre peut être autorisé, par décret du président de la République, à accepter comme engagés volontaires pour la durée de la guerre, les jeunes gens ayant 17 ans .. »*⁷⁶

Dans le cas de la Grande Guerre, on est bien en présence d'une situation de guerre continentale. En ce qui concerne le décret, celui-ci existe bien. Il est daté du 6 août 1914 et publié au Journal Officiel de la République le 7 août 1914; soit 3 jours ou 4 , si on compte la date de publication, après l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne. Ce décret pose aussi des conditions à respecter. Le jeune citoyen de 17 ans doit être sain et robuste et ne pas être visé par l'article 4 de la loi du 21 mars 1905⁷⁷. Cet article exclut de l'armée ou prévoit les conditions d'incorporation pour les bataillons d'Afrique, les individus ayant été condamnés pour des crimes et délits spécifiques, comme l'article 5 de la loi du 11 avril 1910 qui a pour but de modifier ledit article. Comme vu ci-dessus, les colons d'Aniane ne sont pas concernés puisqu'ils sont acquittés en vertu de l'article 66 du Code pénal.

Cet article 52 de la loi du 21 mars 1905, complété par le décret du 6 août 1914, vient expliquer une situation délicate pour les engagés volontaires d'Aniane. On a étudié antérieurement que les engagements volontaires pour la durée de la guerre, selon Philippe Boulanger, sont prévus par l'article 4 de la loi Dalbiez du 17 août 1915⁷⁸. Alors comment expliquer que des colons engagés volontaires pour la durée de la guerre, le soient avant la promulgation de ladite

76: Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 46.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f49.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

77: Journal officiel de la République Française, 7 août 1914, BNF Gallica, p. 7229.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65213417/f9.item>

78: Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.

<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

loi ? C'est le cas par exemple de Allaman Henri Auguste (matricule n° 3571), engagé volontaire pour la durée de la guerre et parti d'Aniane le 4 novembre 1914⁷⁹. Certes la loi Dalbiez prévoit ce type d'engagement pour la durée de la guerre, comme choix, mais l'article 52 de la loi du 21 mars 1905, implique « ... à accepter comme engagés volontaires pour la durée de la guerre, les jeunes gens ayant 17 ans .. ». Ainsi tout engagé volontaire de 17 ans, s'engage obligatoirement pour la durée de la guerre, et non pour une durée de 3,4 ou 5 ans. Donc les colons peuvent légalement s'engager au sein de l'armée en tant que volontaire pour rejoindre les fronts de la Grande Guerre. Cependant se pose la question de la procédure à suivre pour contracter cet engagement volontaire.

2°) La question de la procédure d'engagement volontaire.

A°) La Procédure d'engagement volontaire des colons.

En France, un homme qui souhaite contracter un engagement volontaire au sein de l'armée que ce soit en temps de paix ou de guerre, doit se rendre en Mairie, ou prendre contact avec le Maire de la commune. Une fois l'engagement contracté en Mairie, le maire doit en tenir informé le commandant de recrutement dont l'engagé volontaire relève⁸⁰.

Pour les colons engagés volontaires d'Aniane, sur les 190 volontaires, 100 registres de matricules militaires ont pu être identifiés. Sur ces 100 cas, 80 % (80 colons) ont contracté leur engagement au sein de la Mairie d'Aniane, 11 % à la mairie de Montpellier, 1 colon à la mairie de Bordeaux, 1 colon à la mairie d'Amiens, et 7 % (7 colons) dont le lieu d'engagement n'a pas été renseigné⁸¹.

79: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

80: Article 53 de la loi du 21 mars 1905, Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 46. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f49.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

81: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

Lorsqu'on doit intégrer l'armée en temps de paix, c'est-à-dire dans le cadre du service militaire, ou en temps de guerre, le futur soldat doit passer devant un conseil de révision en fonction de l'appartenance de sa classe. Ledit conseil est prévu dans le chapitre I, aux articles 16 à 30 de la loi du 21 mars 1905, avec des ajouts de la loi du 7 août 1913⁸². Il se situe à l'échelle cantonale, et est composé du préfet alors président du conseil de révision, d'un conseiller de préfecture, d'un membre du conseil général du département en question, d'un membre du conseil d'arrondissement, d'un officier général désigné par l'autorité militaire, d'un sous-intendant militaire, le commandant de recrutement et d'un médecin militaire ou civil⁸³. Ce conseil de révision est un conseil itinérant⁸⁴. Son but est d'examiner les jeunes gens recensés de la classe concernée afin de savoir si ces derniers sont aptes à un service militaire, notamment d'un point de vue des aptitudes physiques. Aussi les potentiels conscrits vont être classés en 4 catégories qui sont les suivantes :

*Classement des conscrits selon leurs aptitudes physiques par le conseil de révision*⁸⁵.

Catégorie 1	Bon pour le service armé
Catégorie 2	Présente une infirmité relative ou douteuse, bon pour le service auxiliaire
Catégorie 3	Une constitution trop faible, ajourné à un nouvel examen
Catégorie 4	Une constitution générale mauvaise ou une certaine infirmité impotente, exempté de tout service militaire armé et auxiliaire.

82: Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, pp. 14-27.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f17.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

83: Article 16 loi du 21 mars 1905, *op. cit.*, p. 14.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f17.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

84: Article 17 loi du 21 mars 1905, *op. cit.*, p. 16.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f19.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

85: Article 18 loi du 21 mars 1905, *op. Cit.*, p. 16.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f19.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

Le passage des potentiels conscrits devant le conseil de révision est une étape importante dans la vie d'un jeune homme en temps de paix. Cela peut donner lieu à des coutumes selon les localités en France, comme le souligne Michel Bonzon dans son ouvrage « *Les conscrits* ». Le jeune homme qualifié par le conseil de révision de « *Bon pour service armée* » peut être appelé sous les drapeaux pour son service militaire. C'est aussi une preuve qu'il ne possède pas de tare cachée, fort utile auprès de la gent féminine, comme le démontre cet adage italien « *Celui qui n'est pas bon pour le roi, n'est pas bon pour la reine* ».

Au sujet de l'engagement volontaire, le Titre IV de la loi du 21 mars 1905 prévoyant notamment ces engagements ne mentionne pas quand l'engagé volontaire doit passer devant le conseil de révision. En principe, en temps de paix, il passe devant le conseil de révision de la classe où il souhaite s'engager. En temps de guerre, pour les colons d'Aniane, tout porte à croire qu'ils le passent après avoir incorporé leur régiment. En effet, sur les registres des matricules militaires des 100 colons engagés volontaires identifiés, la case « *Décision du conseil de révision et motifs* », est remplie. Pour le cas du colon engagé volontaire Soulhol Henri (matricule n° 3753), il est inscrit sous le N° 55 de la liste du canton de Bretenoux, qui est le canton de sa naissance et est classé dans la 3^e partie de la liste de 1918, c'est-à-dire classé parmi les engagés volontaires⁸⁶. Il est intégré alors dans la classe 1918 puisqu'il s'est engagé dans l'année 1917, date d'appel de la classe 1918. Alors qu'il est né en 1899, il devrait appartenir en principe à la classe 1919.

Ainsi un individu souhaitant contracter un engagement volontaire au sein de l'armée en temps de guerre, doit aller en Mairie, contracter ledit engagement auprès d'un Maire, qui en informe l'autorité militaire adéquate. L'engagé volontaire passe alors devant un conseil de révision après son engagement volontaire. Toutefois les colons engagés volontaires d'Aniane, doivent avant de contracter en mairie leur engagement volontaire, suivre une première procédure qui leur est propre du fait de leur spécificité, c'est-à-dire des jeunes délinquants, acquittés par l'article 66 du Code pénal, mais écroués au sein d'une colonie pénitentiaire.

86: Fiche matricule militaire Soulhol Henri dit Adolphe, Archives départementales Lot.

Cette dernière a pu être retracée grâce aux registres suivants : « 1Y354 Engagements volontaires : décisions, correspondances » et « les registres des dossiers individuels de 1Y331 à 1Y343 ». On obtient une procédure épistolaire pour 87 colons engagés volontaires entre 3 grands acteurs, qui sont le Directeur de la colonie d'Aniane, le Préfet de l'Hérault et le Garde des Sceaux.

La première partie de cette procédure épistolaire, correspond à la correspondance entre le Directeur de la colonie d'Aniane, l'émetteur et le Préfet de l'Hérault le destinataire. Le rôle d'exemple concernant cette procédure, est donné au colon Monange Julien, (matricule n° 3867)⁸⁷. Cette correspondance est clairement identifiable dans le document, en haut à droite de ce dernier⁸⁸. Néanmoins il est possible de penser que le directeur de la colonie n'est pas l'auteur même de la lettre ; certainement une ou un employé administratif est en charge de cette tâche comme l'indique la présence d'un tampon bleu concernant « colonie industrielle d'Aniane »⁸⁹. On peut supposer que le directeur pose uniquement sa signature, présente en bas à droite du document⁹⁰. On peut identifier 3 parties au sein de cette demande. La première partie indique le sujet de la demande. C'est une formule de politesse qui ne change guère.

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien demander à M le Garde des Sceaux Ministre de la Justice (Directeur de l'administration pénitentiaire 3° Bureau), l'autorisation de faire contracter un engagement volontaire dans l'armée au nommé ... »⁹¹.

La deuxième partie, se consacre à présenter le colon souhaitant contracter un engagement militaire. On retrouve alors les mêmes informations, soit l'âge, l'état de sa conduite et de sa santé, son éducation, et ses capacités à lire, écrire et calculer. Et enfin sa formation professionnelle au sein de la colonie d'Aniane⁹².

87: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

88: Demande adressée au Préfet, colon Monange Julien, engagement volontaire, 27 mai 1918, ADH, 1 Y339 Dossiers individuels, M.

89: *Ibid.*, .

90: *Id.*, .

91: *Id.*, .

92: *Id.*, .

La dernière partie, mentionne la présence de deux documents joints dans la demande, qui sont le consentement des ou d'un des parents ou alors du tuteur légal du colon, puisque ce dernier est alors âgé de 17 ans⁹³. On retrouve aussi la copie de sa « *statistique morale* »⁹⁴.

C'est ensuite au Préfet, ou plus précisément au service de la préfecture de l'Hérault d'effectuer la requête du Directeur d'Aniane auprès du Garde des Sceaux. On remarque alors que cette requête possède le même support que celle du directeur d'Aniane. En effet, il semble que la préfecture, se contente d'apporter des modifications, puis envoie la même lettre au Garde des Sceaux. Ces modifications sont aisément identifiables, représentées par des cercles et des annotations de couleur noire comme c'est le cas pour le colon Monange Julien ou alors de couleur bleue⁹⁵. Ces modifications concernent 3 éléments. Le destinataire n'est plus le Préfet de l'Hérault mais « *M. Le garde des sceaux ministre de la justice* »⁹⁶. La première partie est aussi modifiée, « *demander à M. Garde des Sceaux l'autorisation* » est entourée et modifiée par « *autoriser M le D. A* »⁹⁷. On peut traduire cette abréviation par « *Autoriser Monsieur le directeur d'Aniane* ». Et enfin la signature du Directeur d'Aniane est entourée, et annotée d'un « *Le Préfet* »⁹⁸. Là aussi on peut suspecter la présence d'une ou un agent administratif ayant effectué ces modifications et non le Préfet de l'Hérault en personne. Une date est aussi présente, annotée de la même couleur que les modifications. Dans le cas du colon Monange Jean, cette date affichée est le 30 mai 1918. Sachant que la demande faite par le Directeur d'Aniane date du 27 mai 1918, on peut alors penser que ce 30 mai 1918 correspond à la date d'envoi effectuée par la préfecture de l'Hérault à destination du Garde des Sceaux. Un indice permet de renforcer cette hypothèse, pour cela il faut étudier la procédure concernant la demande de placement d'un colon chez un particulier.

93: Article 50 et 52 loi du 21 mars 1905, Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, pp. 42-46. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f45.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

94: Demande adressée au Préfet, colon Monange Julien, engagement volontaire, 27 mai 1918, ADH, 1 Y339 Dossiers individuels, M.

95: Demande adressée au Préfet, colon Lefevre André Gustave, engagement volontaire, 20 août 1917, ADH, 1 Y338 Dossiers individuels, I-L.

96: Demande adressée au Préfet, colon Monange Julien, engagement volontaire, 27 mai 1918, ADH, 1 Y339 Dossiers individuels, M.

97: *Ibid.*, .

98: *Id.*, .

Cette demande suit le même trajet avec les mêmes acteurs que la procédure d'un engagement militaire volontaire. Ainsi le 5 novembre 1917, le Directeur d'Aniane demande au Préfet de l'Hérault, que ce dernier soumette au Garde des Sceaux la possibilité de placer le colon Monange chez un particulier⁹⁹. La préfecture, tout comme dans la procédure d'engagement volontaire, se contente de modifier la lettre du Directeur d'Aniane. Parmi ces modifications, on identifie la date du « 8 novembre 1917 »¹⁰⁰. Le Garde des Sceaux, répond à cette demande à travers une Autorisation ministérielle datée du 19 novembre 1917 qui évoque alors les termes suivants « vous m'avez transmis le 8 novembre courant ... »¹⁰¹. Donc le 30 mai 1918, correspond bel et bien à la date d'envoi de la lettre par la préfecture à destination du Garde des Sceaux.

C'est au Garde des Sceaux, ou du moins le Ministère de la justice de rentrer alors en jeu à travers une autorisation ministérielle. Cette dernière est signée par le Directeur de l'administration pénitentiaire, par délégation¹⁰². Cette autorisation ministérielle va alors effectuer le chemin inverse, renvoyée à la préfecture comme l'acte la présence d'un tampon bleu de ladite préfecture, pour ensuite être envoyée au Directeur de la colonie d'Aniane, sous la forme d'une « copie »¹⁰³. Cette affirmation peut être renforcée, comme dans le cas de l'autorisation ministérielle du colon Goëb Eugène Louis où l'on peut aisément lire « Copie au D Colonie Aniane »¹⁰⁴.

Grâce à ces sources primaires, on peut retracer la procédure spécifique de l'engagement volontaire d'un colon, avant la procédure type ou classique étudiée ci-dessus. On va laisser le colon Monange Julien continuer de profiter de la gloire d'être pris à titre d'exemple.

99: Demande adressée au Préfet, colon Monange Julien, contrat de louage, 5 novembre 1917, ADH 1 Y339 Dossiers individuels, M.

100 : *Ibid.*, .

101 : Autorisation Ministérielle, colon Monange Julien, contrat de louage, 19 novembre 1917, ADH 1 Y339 Dossiers individuels, M.

102 : Autorisation Ministérielle, colon Monange Julien, engagement volontaire, 5 juin 1918, ADH 1 Y339 Dossiers individuels, M.

103 : *Ibid.*, .

104 : Autorisation Ministérielle, colon Goëb Eugène Louis, engagement volontaire, 26 septembre 1917, ADH 1 Y337 Dossiers individuels, G-H.

Le 27 mai 1918 le Directeur de la colonie d'Aniane adresse au Préfet la volonté du colon Monange Julien de contracter un engagement¹⁰⁵. La préfecture renvoie cette lettre, modifiée, à destination du Garde des Sceaux, le 30 mai 1918. Le Ministère de la Justice réalise l'autorisation ministérielle le 5 juin 1918, qui est réceptionnée par la Préfecture de l'Hérault le 7 juin 1918 qui en fait une copie à l'adresse du Directeur d'Aniane le 10 juin de la même année¹⁰⁶. Le colon est alors inscrit dans le registre de sortie le 9 juillet 1918 à titre d'engagé volontaire¹⁰⁷. Il va alors contracter un engagement volontaire dans une Mairie, soit celle d'Aniane ou de Montpellier, les deux mairies les plus probables, pour ensuite rejoindre son régiment, qui est le 81^o régiment d'infanterie de Montpellier dans le cas du colon Monange¹⁰⁸.

Pour résumer la totalité de la procédure que doit suivre un colon d'Aniane pour s'engager à titre de volontaire dans l'armée. Ce dernier doit en informer la direction de la Colonie d'Aniane, qui envoie une demande au Préfet de l'Hérault accompagnée du consentement d'un ou des parents ou tuteur légal. La préfecture de l'Hérault envoie ladite demande au Garde des Sceaux, qui autorise ou non l'engagement volontaire. Si il est autorisé, le colon peut alors entamer la procédure classique prévue aux articles 50 et 52 de la loi du 21 mars 1905, soit de contracter l'engagement dans une Mairie, puis incorporer son régiment et passer devant le conseil de révision. Donc on peut considérer qu'un colon doit suivre deux étapes, la première, du fait de sa condition de colon au sein d'une colonie pénitentiaire, afin d'obtenir l'autorisation du Garde des Sceaux, et la dernière étape, soit la classique. Cependant un problème se pose concernant la première étape, la présence d'une double procédure qui ne se correspond pas. Une procédure identifiée par Alice Bel, et une procédure identifiée par ce mémoire.

105 : Demande adressée au Préfet, colon Monange Julien, engagement volontaire, 27 mai 1918, ADH, 1 Y339 Dossiers individuels, M.

106: Autorisation Ministérielle, colon Monange Julien, engagement volontaire, 5 juin 1918, ADH 1 Y339 Dossiers individuels, M.

107: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

108: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

B°) La question d'une double procédure d'engagement pour les colons d'Aniane.

Dans son mémoire « *La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 - 1953)* » de 2006, Alice Bel identifie la procédure concernant l'engagement volontaire des colons au sein de l'armée. On peut découper cette procédure en 3 parties :

La première concerne la formulation de la volonté du colon de s'engager dans l'armée auprès de la direction qui va étudier son dossier. Par la suite, une demande de cette direction est envoyée auprès du ministère de l'Intérieur. Ce dernier répond alors favorablement ou non¹⁰⁹.

A condition d'un avis favorable du ministère de l'Intérieur., la seconde partie de la procédure peut commencer. Dans ce cas, la direction doit obtenir les consentements d'un ou des parents ou tuteur mais aussi du procureur de la République qui a jugé le colon en question. Ces documents sont alors joints au dossier, qui est renvoyé au ministère de l'Intérieur afin qu'il l'étudie à nouveau, avant de le transmettre aux autorités militaires¹¹⁰.

Si la réponse est favorable, la troisième étape peut s'enclencher. Elle est représentée par un examen d'entrée qui comporte un examen médical et des tests techniques¹¹¹.

Pourtant si on regarde la procédure épistolaire étudiée ci-dessus, entre le Directeur d'Aniane, le Préfet de l'Hérault et le Garde des Sceaux, celle ci correspondrait à la partie numéro 2 de la procédure mise en avant par Alice Bel dans son mémoire. Sur les 87 colons engagés où des éléments de cette procédure ont pu être identifiés, seuls 2 cas peuvent à première vue correspondre à la procédure d' Alice Bel.

109: Bel Alice, « *La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953)* », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 116.

110: *Ibid.*, p. 116.

111: *Id.*, p. 116.

Dans le sens où 2 autorisations ministérielles ont été retrouvées, ce sont les cas du colon Cochenet Augustin et de Lefevre André Gustave¹¹². Pour le cas de Lefevre, on a une autorisation ministérielle datée du 29 Août 1917¹¹³. Et une seconde datée du 28 janvier 1918¹¹⁴. Même schéma pour Cochenet Augustin, avec une autorisation ministérielle du 14 juin 1917¹¹⁵. Ainsi qu'une deuxième datée du 12 juillet 1919¹¹⁶. Donc, à première vue, la première autorisation ministérielle correspondrait à la première partie de la procédure de Alice Bel, et la deuxième s'inscrirait dans la partie suivante de ladite procédure. Mais si on étudie plus précisément les premières autorisations ministérielles, on constate qu'elles évoquent la présence d'un consentement, celui de l'inspecteur départemental de l'assistance publique de la Meuse pour le colon Cochenet Augustin¹¹⁷; et celui du père pour le colon Lefevre¹¹⁸. Par conséquent, on serait dans la deuxième partie de la procédure et non la première. On peut mettre en avant un dernier argument, si on part toujours du postulat que ces 2 cas représenteraient la procédure d' Alice Bel. Si on calcule le temps entre la première autorisation ministérielle et la seconde on obtient 153 jours pour Lefevre et 758 jours pour Cochenet, soit en moyenne 455 jours, ce qui donne environ 1 an et 3 mois. On est sur un temps excessivement long qui ne semble guère applicable aux autres exemples d'engagés volontaires. Prenons l'exemple du colon Robin Eugène Camille qui a obtenu son autorisation Ministérielle dans le but d'un engagement volontaire le 1 novembre 1914, et qu'on applique les 1 an et 3 mois séparant les deux autorisations, cela amènerait la première autorisation en 1913.

112: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

113: Autorisation Ministérielle, colon Lefevre André Gustave, engagement volontaire, 29 août 1917, ADH 1 Y338 Dossiers individuels, I-L.

114: ADH 2 Y822 6 mars 1915-5 avril 1917 : écrous n°3755-4156, p. 78. <https://archives-pierresvives.herault.fr/ark:/37279/vtacc12ca4b6f49b1cb/daogrp/0?id=https%3A%2F%2Farchives-pierresvives.herault.fr%2Fark%3A%2F37279%2Fvtacc12ca4b6f49b1cb%2Fcanvas%2F0%2F78&vx=5100.21&vy=-2760.9&vr=0&vz=1.66933>

115: Autorisation ministérielle, colon Cochenet Augustin, engagement volontaire, 14 juin 1917, ADH 1 Y334 Dossiers individuels, C.

116: ADH 2 Y822 6 mars 1915-5 avril 1917 : écrous n°3755-4156, p. 56. <https://archives-pierresvives.herault.fr/ark:/37279/vtacc12ca4b6f49b1cb/daogrp/0?id=https%3A%2F%2Farchives-pierresvives.herault.fr%2Fark%3A%2F37279%2Fvtacc12ca4b6f49b1cb%2Fcanvas%2F0%2F56>

117: Autorisation ministérielle, colon Cochenet Augustin, engagement volontaire, 14 juin 1917, ADH 1 Y334 Dossiers individuels, C.

118: Autorisation Ministérielle, colon Lefevre André Gustave, engagement volontaire, 29 août 1917, ADH 1 Y338 Dossiers individuels, I-L.

Or Robin Eugène s'est engagé pour la durée de la guerre, c'est-à-dire que lors de son engagement la Grande Guerre a déjà débuté¹¹⁹. Donc les cas des colons Lefevre et Cochenet sont des cas particuliers, et hormis eux, aucun élément ne vient confirmer la première partie de la procédure d' Alice Bel.

Par conséquent, la première partie de la procédure n'est corroborée par aucune source primaire dans le cas des 87 colons. Si on s'attaque au postulat que la procédure épistolaire concernant les 87 colons, correspondrait à la deuxième étape de la procédure de Alice Bel, on constate une absence. En effet, si on retrouve bien dans le document issu de la direction d'Aniane le consentement d'un ou des parents, tuteur, on ne retrouve aucune mention d'un avis favorable d'un procureur de la République¹²⁰. Un autre élément vient remettre en cause ce postulat, toutes les autorisations Ministérielles sont issues du Ministère de la Justice, représenté par le Garde des Sceaux et non du Ministère de l'Intérieur comme mis en avant dans le Mémoire d' Alice Bel.

Donc on est en présence de deux versions concernant la procédure d'engagement volontaire d'un colon ; Une, issue du mémoire de Alice Bel, et une version de ce mémoire basée sur des sources primaires concernant 87 colons. Ces deux versions ont certes des points communs mais aussi des points de divergence. Comment expliquer cela ? Une erreur dans un ou les deux mémoires ? En réalité l'explication tient avant tout d'une différence majeure entre les deux mémoires, celle du contexte étudié. En effet, le Mémoire de Alice Bel s'inscrit dans un cadre temporel long de 1885 à 1953 tandis que le mémoire ci-présent est dans un cadre temporel précis, celui de la Grande Guerre. La procédure présentée par Alice Bel, s'inscrit dans un contexte particulier, celui de la paix.

119 : ADH 2 Y821 6 octobre 1911-4 mars 1915 : écrous n°3355-3754, p. 60. <https://archives-pierresvives.herault.fr/ark:/37279/vtad9d885e016f48737/daogrp/0?id=https%3A%2F%2Farchives-pierresvives.herault.fr%2Fark%3A%2F37279%2Fvtad9d885e016f48737%2Fcanvas%2F0%2F60&vx=4309.4&vy=-1079.4&vr=0&vz=3.34494>

120 : Autorisation Ministérielle, colon Lefevre André Gustave, engagement volontaire, 29 août 1917, ADH 1 Y338 Dossiers individuels, I-L.

Pour être même plus précis, cette procédure qu'elle présente est antérieure au 13 mars 1911, date d'un décret rattachant l'administration pénitentiaire non plus au Ministère de l'Intérieur mais au Ministère de la Justice¹²¹. C'est pourquoi toutes les demandes de la direction d'Aniane pour les 87 colons sont adressées au Garde des Sceaux. La procédure d'Alice Bel met en avant le rôle du Ministère de l'Intérieur¹²². Dans le contexte de paix, l'accès à un engagement volontaire pour un colon est perçu comme un privilège, une récompense suite à un comportement irréprochable¹²³. Ce qui n'est pas forcément le cas dans un contexte de guerre, et notamment de la Grande Guerre. En effet, la procédure d'engagement volontaire des colons, que ce soit dans sa première ou dernière étape, est touchée par ce contexte.

C°) Une procédure d'engagement impactée par le contexte de Guerre.

La Grande Guerre est caractérisée notamment par son aspect totalisant, c'est-à-dire touchant l'ensemble de la société française. Comme cité ci-dessus, la Grande Guerre est meurtrière, et donc on a un besoin constant de reconstituer les effectifs aux fronts. Cependant le secteur économique n'est pas épargné. Il ne faut pas oublier qu'il faut, certes, armer, payer, et nourrir les hommes au front, mais que la Grande Guerre est une guerre industrielle et technologique. Elle est dominée par une guerre de position, défensive, dont l'image parfaite est celle des tranchées, mais l'État-major français n'abandonne jamais l'idée de sortir de cette guerre de position¹²⁴. Il faut innover pour défendre mais aussi attaquer, percer les défenses adverses. Ainsi la Grande Guerre est un véritable laboratoire de l'innovation de l'armement. On peut citer le cas de l'utilisation des gaz de combat, où l'on passe en août 1914 aux cartouches suffocantes composées de gaz lacrymogène utilisés par les Français à une utilisation massive de gaz chlore mortel par les Allemands à Ypres le 22 avril 1915¹²⁵.

121 : Décret du 13 mars 1911, Journal Officiel de la République Française, 14 mars 1911, BNF Gallica [Journal officiel de la République française. Lois et décrets | 1911-03-14 | Gallica \(bnf.fr\)](https://gallica.bnf.fr/ark:/61904/13333/D111-03-14)

122 : Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 110.

123 : *Ibid.*, p. 110.

124 : Nicolas Beaupré, 1914 – 1945, *Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 103.

125 : *Ibid.*, p. 143.

On est donc en présence d'une Guerre composée de « batailles matérielles et totales »¹²⁶. L'exemple type est la bataille de Verdun de 1916, on peut citer le cas de la « Voie sacrée » qui achemine environ 50 000 tonnes de matériel par semaine¹²⁷. Comme on peut l'imaginer tout ceci à un coût économique. Ainsi Alain Plessis estime que les dépenses publiques engendrées directement par le coût de la guerre s'élèvent à 140 milliards de francs or pour la France¹²⁸. Ce contexte de guerre totalisante, va avoir une influence sur la procédure d'engagement volontaire au sein de l'armée. Cet effort de récupération en hommes fait par la III^e République est perceptible à travers le nombre de conseils de révision par classe comme le démontre ce tableau :

*Nombre de révisions pour les classes 1914 à 1919 durant la Grande Guerre*¹²⁹.

Classe	Nombre de révisions
1914	6
1915	5
1916	4
1917	4
1918	2
1919	1

Ainsi on constate que la classe 1914 passe devant 6 conseils de révision, contre 2 visites pour la classe 1918. Cela traduit un effort de récupération en hommes. Cette forte différence entre les classes 1914, 1915 et les classes 1918, 1919 s'explique par le contexte de la guerre. Comme on l'a vu, le début de guerre signe une véritable hécatombe pour l'armée française. Après les premières semaines de septembre et le miracle de la Marne, environ 100 000 soldats français sont tués¹³⁰.

126 : Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p.148.

127 : *Ibid.*, p. 151.

128 : *Id.*, p. 156.

129 : Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.

<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

130 : Nicolas Beaupré, *op. cit.*, p. 52.

Il faut donc reconstituer les effectifs avec la classe 1914 et 1915. Tandis que les classes 1918 et 1919, dont les dates officielles d'appels sont respectivement avril / mai 1917 et avril 1918, s'inscrivent dans une France minée par un véritable malaise social, économique et moral du fait de la longueur de cette Guerre totalisante ; situation qui oblige le gouvernement à freiner son effort de récupération en hommes.

Dans la pratique, jusque pour les classes 1920, les conseils de révision sont moins regardants concernant les aptitudes physiques des conscrits¹³¹. On peut l'expliquer par le besoin d'hommes constant mais aussi pour des raisons d'ordre pratiques, on manque de médecin militaire pour participer aux conseils de révision et ce dès l'examen de la classe 1913¹³². Avant guerre, un médecin militaire dans le cadre des conseils de révision, a pour limite 100 conscrits. Si cette dernière est dépassée, un deuxième médecin militaire doit être alors présent. Cette limite passe à 150 conscrits par arrêté du 10 août 1914¹³³.

Le fait d'être moins regardant sur la « *qualité* » des futurs soldats se retrouve aussi pour les colons engagés volontaires d'Aniane. En temps de paix, l'engagement volontaire est présenté au sein de la colonie d'Aniane comme une récompense suite à un comportement irréprochable¹³⁴. Aussi un colon ayant tenté de s'évader est exclu de cet engagement¹³⁵. Or parmi les 190 colons engagés volontaires, on compte 14 colons qui ont tenté de s'évader, soit 7,36 % des colons engagés¹³⁶. Donc il y a bien une érosion de l'aspect récompense de l'engagement militaire au sein de la colonie d'Aniane. Au vu du faible pourcentage, il faut nuancer cette érosion. De plus sur ces 14 évadés, on en a 6 dont l'évasion a eu lieu avant le début de la Grande Guerre, et donc qui peuvent bénéficier d'une certaine clémence.

131 : Jules Maurin, *Armée Guerre Société, soldats languedociens (1889 – 1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 347.

132 : *Ibid.*, p. 347.

133 : *Id.*, p. 347.

134 : Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 110.

135 : *Ibid.*, p. 110.

136 : Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

Par contre les 8 autres colons se sont évadés de la colonie dans le contexte de guerre, ce qui démontre bien alors une certaine érosion, même faible de cet aspect récompense de l'engagement militaire au sein d'Aniane, du fait du contexte de guerre¹³⁷.

La procédure d'engagement volontaire spécifique des colons d'Aniane, qui consiste à obtenir l'autorisation ministérielle du Garde des Sceaux est aussi impactée par le contexte de Guerre. Parmi le cas des 87 colons dont cette partie de la procédure a pu être identifiée, on constate des évolutions. La première est la localisation du Garde des Sceaux. Jusqu'en septembre 1914, les autorisations ministérielles pour un engagement volontaire d'un colon au sein de l'armée, sont signées à « Paris »¹³⁸. De septembre jusqu'en décembre 1914, pendant près de 3 mois, on constate que les autorisations ministérielles du Garde des Sceaux ne sont plus signées à Paris mais à Bordeaux¹³⁹. En effet dans la nuit du 2 au 3 septembre 1914, le gouvernement de Point carré se replie à Bordeaux¹⁴⁰. Officiellement, ce repli n'est pas inquiétant comme le démontre le Bulletin des armées de la République, publié le 5 septembre 1914 :

« Cette mesure commandée par la situation qui n'est pas nullement inquiétante, laisse à nos armées, qui n'ont subi aucune défaite, qui sont intactes, dont les pertes sont réparées immédiatement par les envois des dépôts, la liberté complète de leur mouvement »¹⁴¹.

137 : Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

138 : Autorisation Ministérielle, colon Anglade Henri, engagement volontaire, 6 septembre 1914, ADH 1 Y354 Engagements volontaires : décisions, correspondances.

139 : Autorisation Ministérielle, colon Béquet Eugène René, engagement volontaire, 24 octobre 1914, ADH 1 Y354 Engagements volontaires : décisions, correspondances.

140: Damien Baldin, « Août 1914 : la France entre en guerre », *1914 État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, sous la direction de Béatrice Kalaydjian, Paris, La documentation Française, 2013, p. 72.

141 : *Ibid.*, p. 72.

La réalité est tout autre, tout comme en 1871, les troupes allemandes se rapprochent dangereusement de Paris. Ainsi le 5 septembre 1914, les hommes de la 1^o armée de Von Kluck ont sous leur contrôle, Senlis située à environ 40 kilomètres de la capitale française¹⁴². C'est au général Galilieni que revient la responsabilité de défendre Paris, depuis le 26 août 1914. Si la situation n'est pas « *inquiétante* », comment expliquer que près de 500 000 parisiens ont quitté la capitale à l'instar du gouvernement¹⁴³ ? Après la définition de la notion de « *défaite* » peut être diverse, mais il faut rappeler qu'entre le 20 et 23 août 1914, l'armée française perd environ 40 000 soldats et les forces allemandes continuent leur progression.

Une autre modification de la procédure pour obtenir l'autorisation ministérielle est visible. On constate une modification entre les documents datés de 1914 et les documents de 1917 et 1918. On peut déplorer le fait qu'aucun document de ladite procédure ait pu être trouvé pour les années 1915 et 1916. La forme de la demande de la préfecture adressée au Garde des Sceaux n'est pas la même. En effet, pour l'année 1914, on constate que la préfecture ne se base pas sur le document de la direction d'Aniane, mais crée bien un document à part¹⁴⁴. L'écriture est issue alors certainement d'une machine à écrire, et non faite à la main. On peut alors se demander ce qui explique ce changement entre 1914 et 1917 ? On peut émettre l'hypothèse que cette partie de la procédure a été modifiée pour des raisons liées au contexte de la Guerre, notamment pour des raisons économiques. Comme on l'a cité ci-dessus, le budget de la III^o République est miné par le contexte de guerre. L'État français, pour faire face à ses dépenses invente de nombreux impôts et augmente les taxes (tabac, timbres ...). Ainsi on peut supposer que l'action de la préfecture de l'Hérault en 1917 et 1918, de modifier le document de la direction d'Aniane et non d'en utiliser un nouveau , est due à des raisons d'ordre économique.

142: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 76.

143: Damien Baldin, *op. cit.*, p. 76.

144 : Demande adressée au Préfet, colon Midey Louis, engagement volontaire, 26 août 1914, ADH 1 Y354 Engagements volontaires : décisions, correspondances.

Une autre raison peut être identifiée, une raison d'ordre pratique avec la Loi Dalbiez du 17 Août 1915 (promulguée le 19 août 1915 au Journal officiel de la République). Cette dernière assure une plus juste répartition et utilisation des hommes mobilisés ou mobilisables et règle aussi la question des permissions. Ainsi les hommes qui ne sont pas encore appelés du fait de leur fonction au sein des administrations publiques, que ce soit étatique, départementale ou communale, le seront, suite à leur remplacement dans leurs postes¹⁴⁵. Donc à partir du 19 août 1915, on peut imaginer que des agents administratifs de la préfecture de l'Hérault ont été concernés par cette loi. Ils ont été alors remplacés dans leurs fonctions soit par des fonctionnaires à la retraite, des militaires mutilés, des réformés, ou leurs femmes, mères, filles ou celles de militaires tués ou blessés à la Guerre¹⁴⁶. Si la première catégorie de remplaçants peut disposer des compétences nécessaires, ce n'est pas le cas des 2 autres catégories. Ainsi la modification au stylo ou crayon d'un document déjà existant (celui de la direction d'Aniane) est une tâche plus accessible, que de créer un nouveau document avec l'utilisation d'une machine à écrire. Si la Guerre a bel et bien un impact sur la procédure d'engagement volontaire, on constate aussi que l'engagement volontaire connaît des tendances au cours de cette Guerre en fonction du contexte de cette dernière.

145 : Article 1, Loi Dalbiez, 17 août 1915, Journal officiel de la République Française, 19 août 1915, BNF Gallica, p. 5796. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6351549k/f2.item>

146 : Article 2, Loi Dalbiez, 17 août 1915, *op. cit.*, p. 5796.

3°) Les grandes tendances de l'engagement volontaire au cours de la Guerre.

A°) Les tendances pour tous engagements confondus.

À l'échelle nationale, pour tous engagements volontaires confondus, c'est-à-dire les engagements pour une durée de 3, 4 ou 5 ans et ceux pour la durée de la guerre, on obtient les tendances suivantes par année :

Tendances des engagements volontaires tout confondus durant la guerre à l'échelle nationale¹⁴⁷.

Date	Tous types engagements volontaires
1914	72 448
1915	36 738
1916	?
1917	33 376
1918	57 014

On constate donc les tendances suivantes, une importante baisse des engagements volontaires confondus entre l'année 1914 et 1915. Cette baisse atteint les 49,20 %. Cette tendance de décroissance des engagements volontaires se poursuit jusqu'en 1917 mais elle connaît un ralentissement. Ainsi entre 1915 et 1917 (les données de 1916 n'étant pas renseignées), on enregistre une baisse de l'ordre de 9,15 %. On peut trouver des explications en lien avec le contexte.

147 : Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.
<https://www.cairn.info/revue-Annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

L'année 1914 marque l'entrée en guerre, une guerre qui est alors perçue comme une guerre qui sera rapide. La guerre, le champ de bataille que ce soit dans l'esprit de l'État-major français, ou dans la population, renvoi aux combats de 1870/1871 ou encore des guerres napoléoniennes¹⁴⁸. Où la victoire sur le champ de bataille, malgré les innovations techniques de l'armement, peut encore être emportée par une charge de l'infanterie, baïonnettes aux canons, poussée par la bravoure des hommes¹⁴⁹. L'année 1914, notamment la mobilisation du 1^{er} août 1914, est caractérisée par un certain élan patriotique, qui doit être pourtant nuancé. L'image des soldats partant en guerre la « *fleur au fusil* » est un mythe. Il a pu exister dans certains cas, essentiellement dans les grandes villes, mais la grande majorité de la population, surtout celle de la campagne est dominée par la stupeur de cette mobilisation, puis la résignation comme le souligne Jean Jacques Becker¹⁵⁰. L'année 1915 marque la fin des illusions. Certes l'offensive allemande est bloquée avec la bataille de la Marne, mais cette dernière ainsi que la course vers la mer de septembre à novembre 1914, marquent une guerre défensive, qui est amenée à durer avec déjà des pertes importantes. L'année 1917 est aussi caractérisée par une baisse des engagements volontaires. Si cette dernière est de moindre importance, elle existe, et est marquée par un malaise social, économique et moral au sein de la France.

Par exemple, sur le front, au printemps 1917, apparaissent des mutineries. Ce mouvement est lié à l'échec de l'offensive du chemin de Dames lancée le 16 avril 1917. Offensive perçue par les combattants alliés comme la dernière, celle qui doit permettre la victoire et la fin de la guerre. C'est un échec total, on estime les pertes à 40 000 morts, 14 000 disparus et 125 000 blessés¹⁵¹. À cela s'ajoute pour les combattants la désillusion d'une fin de guerre proche. Le nombre de mutins est complexe à estimer, il varie de 25 000 à 90 000¹⁵². Les revendications sont tout aussi difficiles à étudier, et varient selon les interprétations.

148 : Stéphane Audoin-Rouzeau, « Août 1914 : la France entre en guerre », *1914 État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, sous la direction de Béatrice Kalaydjian, Paris, La documentation Française, 2013, pp. 126-127.

149 : Hervé Drévilion, *Batailles, Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007, p. 359.

150 : Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 43.

151: *Ibid.*, p. 86.

152 : *Id.*, p. 88.

L'État-Major voit dans ces mouvements un complot révolutionnaire. On peut aussi y voir la volonté de mettre fin à cette guerre ou la volonté des soldats de continuer à se battre, tout en refusant d'être sacrifiés dans des offensives sans résultat. Dans tous les cas, ces mutineries qui restent un phénomène limité, démontrent l'existence de ce malaise, de cette fatigue morale des hommes au front. À l'arrière du front, ce malaise est perceptible par la présence de mouvement de grève qui marque l'année 1917. Comme si le contexte de guerre ne suffit pas, il faut ajouter le facteur climat, l'hiver 1916 / 1917 est particulièrement froid, avec des moyennes inférieures de 2 à 4 degrés¹⁵³. Ce facteur climat, va favoriser l'augmentation des prix alors relativement stables en 1916. Entre janvier et juillet 1917 les prix augmentent en moyenne de 25 %¹⁵⁴. L'année 1917, marque aussi une diminution de cette baisse de ces engagements volontaires confondus. Celle-ci peut être due par exemple à l'entrée en guerre des États Unis le 2 avril 1917 aux côtés des alliées¹⁵⁵. Même si cette entrée ne se traduit pas immédiatement par la présence des renforts de l'armée des États Unis, qui doivent alors être entraînés et armés par la France, on peut quand même penser à un effet d'annonce positif sur l'engagement volontaire. L'année 1918 est marquée par une tendance à la hausse des engagements volontaires confondus. On passe de 33 376 engagés volontaires en 1917 à 57 014 en 1918, ce qui équivaut à une hausse de 70,82 %. Cela est probablement dû à l'apparition d'un espoir d'une fin de guerre proche, renforcé par divers événements. On peut citer le discours du 8 janvier 1918 où le président des États Unis, Woodrow Wilson énonce les 14 points qui doivent organiser l'ordre mondial d'après guerre. À cela s'ajoute l'échec de l'offensive allemande du 15 au 18 juillet 1918. Le 15, le général Ludendorff, lance une offensive pour percer le front allié. Le chef du commandement interallié, le général Foch anticipe l'action allemande. Ainsi les Allemands se retrouvent face à une forte résistance des troupes alliées, renforcées par les troupes américaines. L'armée allemande stoppe l'offensive, et bat en retraite, victime de cette contre-offensive alliée. C'est la victoire décisive pour la France et ses alliés, connue sous le nom de seconde bataille de la Marne. Cette amélioration de la situation au front, peut expliquer alors un engouement de l'engagement volontaire en 1918¹⁵⁶.

153 : Nicolas Beaupré, 1914 – 1945, *Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 174.

154 : *Ibid.*, p. 147.

155 : *Id.*, p. 1058.

156 : Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.

La décision de s'engager volontairement dans une guerre, où le camp adverse vient de connaître un important revers, est plus aisée que dans la situation contraire où une situation qui reste bloquée (comme dans l'année 1917).

En ce qui concerne la colonie d'Aniane, on obtient pour tous engagements volontaires confondus, le tableau suivant :

Tendances des engagements volontaires confondus au sein de la colonie d'Aniane de 1914 à 1918¹⁵⁷.

Date	Tous types engagements volontaires
1914	38
1915	21
1916	67
1917	53
1918	11
1914 / 1918	190

Avant d'étudier le tableau ci-joint, il faut préciser la méthode permettant d'obtenir ledit tableau. La date d'engagement volontaire d'un colon est déterminée à la date de l'autorisation ministérielle de ce dernier. Cette autorisation ministérielle est renseignée pour une grande part des colons engagés volontaires et correspond à la partie de la procédure spécifique d'engagement volontaire pour un colon. Ainsi, elle correspond à la date la plus proche du moment où le colon a pris la décision de participer à cette Guerre en tant qu'engagé volontaire. Avec cette autorisation ministérielle, on constate que certains colons sont très proches d'une année à une autre. Par exemple, le colon engagé volontaire Abgrall Gustave Eugène, (matricule n° 3405), obtient son autorisation ministérielle le 8 janvier 1915¹⁵⁸.

157 : Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

158 : Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

De ce fait il doit être compté en principe dans les engagements volontaires pour l'année 1915. Or on sait qu'avant l'Autorisation ministérielle, la direction d'Aniane envoie une demande au préfet, qui va renvoyer ladite demande au Garde des Sceaux, qui donne ou non l'autorisation ministérielle. Le 8 janvier 1915 est très proche de l'année 1914, c'est un cas suspect. Sur les 87 colons engagés volontaires dont des éléments de la procédure spécifique d'engagement ont pu être identifiés, 37 cas disposent de cette demande de la direction d'Aniane. Une estimation de la durée de la procédure entre cette demande et la date de l'autorisation ministérielle a été calculée, donnant 12 jours. Ainsi le colon Abgrall Gustave Eugène a pris la décision de s'engager volontairement dans l'armée en décembre 1914 et non en janvier 1915. Cette estimation de la durée de procédure est appliquée à tous les cas suspects pour obtenir ce tableau.

Si on compare les tendances à l'échelle nationale et à l'échelle d'Aniane, on remarque dans un premier temps un élément qui se corrobore. La tendance de décroissance des engagements volontaires tous confondus pour l'année 1914 à 1915, avec une baisse de 44,73 % de ces engagements. Ainsi cette désillusion concernant la guerre se retrouve aussi au sein de la colonie d'Aniane en 1915. Entre 1915 et 1917 au sein de la colonie d'Aniane on enregistre une tendance de croissance des engagements tout confondus passant de 21 colons engagés volontaires à 53 pour l'année 1917, ce qui donne une hausse importante de l'ordre de 152,38 %. Là où l'année 1918 marque une croissance à l'échelle nationale, elle marque au contraire une forte baisse pour la colonie d'Aniane, passant de 53 engagés volontaires en 1917 à 11 pour l'année 1918, soit une baisse de 79,24 %.

Si on prend comme données le pourcentage de colons engagés volontaire par année, comparée aux effectifs des colons âgés de plus de 17 ans de ladite année au sein de la colonie, on obtient le tableau suivant :

*Part des engagés volontaires comparée aux effectifs des colons de la colonie,
âgés d'au moins 17 ans durant la Guerre¹⁵⁹.*

Date	Estimation effectif	Estimation effectif Age 17 ans ou plus	Pourcentage de colons engagés volontaires
1 août au 31 décembre 1914	310	233	16,03 %
1915	361	220	9,54 %
1916	444	249	26,90 %
1917	486	277	19,13 %
1 janvier au 11 novembre 1918	475	298	3,69 %

Il faut préciser que ces effectifs sont des estimations. En effet, la question des effectifs de la colonie d'Aniane est une question délicate car les chiffres avancés connaissent des variations importantes. Par exemple, en 1889, on estime que la colonie accueille 515 colons tandis qu'Henri Gaillac considère qu'au regard de la superficie de la colonie, un effectif d'environ 250 colons semble peu envisageable¹⁶⁰. Les estimations des effectifs, pour ce mémoire, se basent exclusivement sur un comptage du nombre de colon par année avec comme source, celle des registres d'écrou, soit les Registres 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou N°2563 – 2955 au Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou N°4157 – 4554. Par exemple, l'estimation de l'année 1917, 486 colons, semble très importante. Mais il ne faut pas oublier qu'on a des colons qui sont placés chez des particuliers et d'autres libérés définitivement, provisoirement, engagés volontaires, appelés sous les drapeaux ou encore transférés au cours de l'année. Ainsi dans l'année 1917, la colonie d'Aniane a eu sous sa surveillance 486 colons. L'âge de 17 ans a été appliqué à ces effectifs pour avoir une base de référence des plus précises. C'est bien à partir de cet âge qu'un colon peut s'engager volontairement dans l'armée¹⁶¹.

159 : Base de données effectif colonie Aniane : 1^o août 1914 au 11 novembre 1918.

160 : Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, pp. 35-36.

161 : Article 52 loi du 21 mars 1905, Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 46. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f49.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

Si on regarde les pourcentages de colons engagés volontaires, on constate encore la même tendance pour l'année 1914 à 1915 avec une forte baisse de la part des engagés volontaires au sein de la colonie. On a toujours cette hausse entre l'année 1915 et l'année 1917, et une chute importante passant de 19,13 % des effectifs de la colonie ayant 17 ans ou plus, à 3,69 % en 1918. Ainsi il semble que l'année 1918 soit une année spécifique pour la colonie d'Aniane. Tout comme pour les appelés sous les drapeaux ou l'année 1918 au sein de la colonie est à contre sens de la tendance nationale, il va de même pour le cas des engagements volontaires confondus. Comment l'expliquer ? La première explication, déjà mise en avant est la différence de taille des panels étudiés entre l'échelle nationale et l'échelle d'Aniane. On peut aussi se poser la question si le cadre temporel choisi pour ce mémoire n'est pas aussi une explication ? L'étude dans le cadre de ce mémoire prend fin le 11 novembre 1918. Donc entre le 11 novembre et le 31 décembre 1918, il est possible que des colons s'engagent volontairement au sein de l'armée et potentiellement, si ,ils sont pris en compte, donne comme tendance à Aniane pour l'année 1918 une croissance des engagements volontaires. En réalité, ce mémoire ne prend pas en compte les jeunes canailles entrées au sein de la colonie d'Aniane après le 11 novembre 1918. Et entre cette date et le 31 décembre 1918, on ne compte que deux colons engagés volontaires, mais qu' en mars 1920 et en janvier 1921¹⁶². Donc le cadre temporel de ce mémoire n'est pas une explication en soi, et l'année 1918 est bien une spécificité de la colonie d'Aniane comparé aux tendances nationales. Désormais il faut étudier les tendances des engagements volontaires selon les types de ces derniers afin que l'étude gagne en précision. On va donc s'intéresser aux engagements classiques, soit pour 3, 4 ou 5 ans au sein de l'armée.

162 : ADH 2 Y823 19 avril 1917- 10 mai 1919: écrous n°4157-4554, pp. 155-205.
<https://archives-pierresvives.herault.fr/ark:/37279/vtac4295770cac4e41c/daogrp/0?id=https%3A%2F%2Farchives-pierresvives.herault.fr%2Fark%3A%2F37279%2Fvtac4295770cac4e41c%2Fcanvas%2F0%2F155&vx=4244.71&vy=-1392.03&vr=0&vz=3.93006>

B°) Tendances des engagements volontaires classiques.

À l'échelle nationale, en ce qui concerne uniquement les engagements volontaires dits classiques, c'est-à-dire pour une durée de 3, 4 ou 5 ans, on obtient les données suivantes.

*Tendance des engagements classiques durant la Guerre à l'échelle nationale*¹⁶³.

Date	Engagements classiques
1914	26 673
1915	10 921
1916	?
1917	19 685
1918	31 197

Là encore on peut constater une forte baisse des engagements volontaires entre l'année 1914 et l'année 1915, on passe de 26 673 engagements classiques à 10 921 engagements. Soit une baisse de l'ordre de 59,05 %. La désillusion d'une guerre rapide, et l'enlisement de cette dernière à la fin de l'année 1914 et en 1915 l'expliquent. À partir de l'année 1915 et jusqu'en 1918, on constate une tendance de croissance des engagements volontaires. Même si les données de l'année 1916 ne sont pas renseignées, elles s'inscrivent dans cette tendance¹⁶⁴.

163 Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.
<https://www.cairn.info/revue-Annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

164 *Ibid.*, pp. 11-34.

Ainsi une hausse de 80,24 % des engagements classiques est visible entre l'année 1915 et l'année 1917. Elle atteint les 58,48 % entre l'année 1917 et 1918. On peut souligner que le nombre d'engagements volontaires classiques pour l'année 1918 est bien supérieur à celui de l'année 1914 qui pourtant marque l'entrée en guerre, avec cette illusion d'une guerre rapide, renforcée par la mémoire des batailles napoléoniennes et de la guerre de 1870/1871. Le contexte de l'année 1918, où se dessine une sortie de guerre, renforcée par le retournement de situation sur le front en juillet en faveur des alliés, est un facteur favorable à l'engagement volontaire. Dans ce cas comment expliquer la tendance de croissance des engagements volontaires entre 1915 et 1917 ? Dates où la Guerre perdure avec son lot de malheurs et de batailles dont les superlatifs tels que titanesques ne semblent guère se rapprocher de la réalité. De février à décembre 1916, à Verdun sur un secteur d'une vingtaine de kilomètres de front et une douzaine de kilomètres de profondeur, une dizaine de millions d'obus sont tirés par les Allemands et les Français. Front où le moindre cratère d'obus, le moindre gravât constituent une forteresse où défenseurs et assaillants se battent, reculent, avancent parfois à plusieurs reprises dans la même journée. Sur ce même secteur l'armée française voit 380 000 soldats être mis hors de combat (mort, disparus, blessés), 340 000 soldats pour l'armée allemande¹⁶⁵. Comment expliquer cette tendance de croissance pour l'année 1917, où le malaise économique, moral et social de la France est au plus haut ou du moins le plus visible ?

L'explication viendrait en grande partie de la résignation face à cette Guerre. D'un état de fait, on ne peut échapper à cette Guerre qui tue. Un des stratagèmes que l'on peut appliquer alors, c'est un engagement volontaire pour la planque, on s'engage dans l'artillerie, on fuit l'infanterie qui est la plus exposée¹⁶⁶. C'est le constat de Jules Maurin, pour les engagés volontaires de Lozère et du Biterrois de la classe 1917, respectivement 14 % et 21 % choisissent l'infanterie. Ce pourcentage tombe à 4 % et 7 % pour la classe 1918¹⁶⁷.

165 : Rémy Porte, « Dans l'enfer de Verdun », *C'est la Guerre*, n°7, 2016, pp. 26-37.

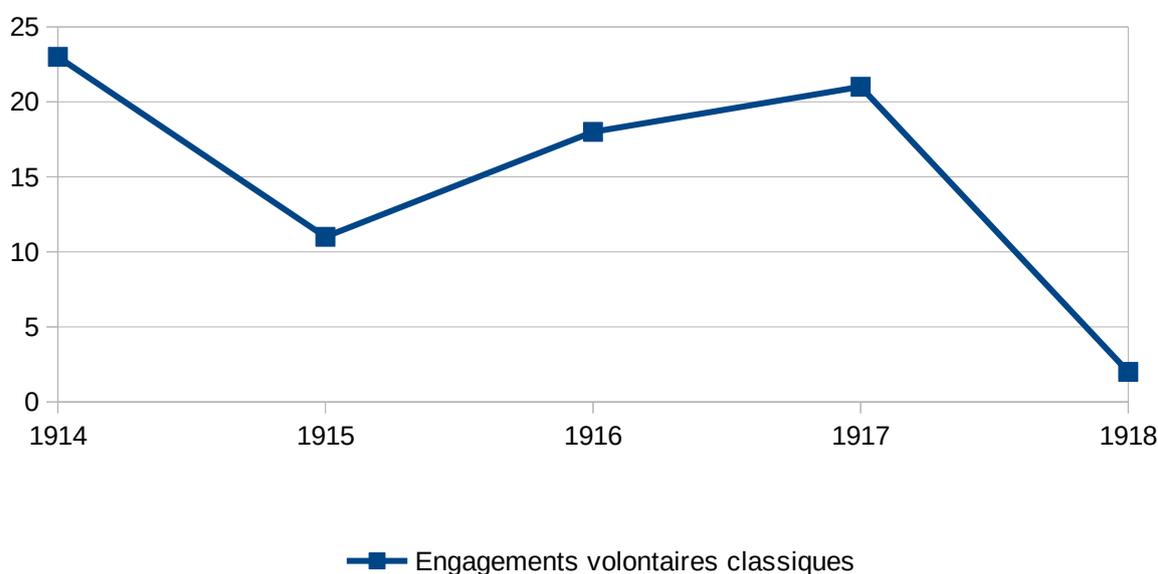
166 : Jules Maurin, *Armée Guerre Société, soldats languedociens (1889 – 1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, p. 374.

167 : *Ibid.*, p. 373.

Pour de ce qui est de la colonie pénitentiaire d'Aniane, concernant les engagements volontaires classiques par année on obtient les tendances suivantes.

Tendances des engagements classiques au sein de la colonie d'Aniane durant la Guerre¹⁶⁸.

Date	Engagement classique	Cas non renseigné	Choix arme autre qu'infanterie
1914	23	3	0 %
1915	11	0	(1) 9,09%
1916	18	2	(7) 38,88%
1917	21	2	(12) 57,14 %
1918	2	0	(1) 50 %



Pour la période 1914 à 1915, on retrouve, tout comme à l'échelle nationale, cette baisse des engagements volontaires classiques. Soit une baisse de 52,17 % en ce qui concerne la colonie d'Aniane, qui donc n'échappe pas à cette désillusion qui marque la fin de l'année 1914 et l'année 1915. Elle suit aussi la tendance nationale pour les années 1915, 1916 et 1917 c'est-à-dire une croissance des engagements volontaires classiques.

168 : Base de données effectif colonie Aniane : 1° août 1914 au 11 novembre 1918.

En effet, on compte une croissance de l'ordre de 90,90 % des engagements volontaires entre 1915 et 1917. Cette tendance de croissance à l'échelle nationale peut s'expliquer par le choix de la planque, soit on s'engage dans une arme autre que l'infanterie, qui est en première ligne, dans un contexte de guerre qui perdure¹⁶⁹. Cette explication est aussi applicable à l'échelle du centre de recrutement de Béziers et de Mende¹⁷⁰. Pour les engagements volontaires classiques à Aniane, on peut identifier cette analyse. En effet, entre 1915 et 1917, période de croissance des engagements volontaires classiques, on constate que la part des colons engagés qui choisissent comme arme soit l'artillerie, le 5^e dépôt des équipages de la flotte à Toulon ou la cavalerie (un seul cas), ne cessent de croître. Ainsi en 1915, cette part des colons engagés s'élèvent à 9,09 %, pour atteindre les 57,14 % en 1917. À compter que l'année 1918 est marquée par une légère baisse de cette part de colons engagés qui choisissent une arme autre que l'infanterie, mais représente tout de même 50 %.

Là encore, l'année 1918 au sein de la colonie d'Aniane va à contresens de la tendance nationale. Si à l'échelle nationale, elle est marquée par une forte augmentation des engagements volontaires classiques, dont le nombre dépasse même l'année 1914, elle connaît une importante baisse en ce qui concerne la colonie. En effet, on enregistre une chute de 90,47 % des engagements volontaires classique entre l'année 1917 et 1918 dans la colonie d'Aniane. Comme vu précédemment, cette année 1918 est une année spécifique en ce qui concerne la colonie. Ce n'est pas le choix du cadre temporel qui explique cette différence des tendances entre l'échelle nationale et l'échelle de la colonie. On peut émettre une hypothèse, si on se remémore les données des rendements des appelés sous les drapeaux par classe, l'année 1918 est marquée par une tendance à la baisse de ces rendements pour la classe 1919 à l'échelle nationale. Ce qui n'est pas le cas pour la colonie d'Aniane où l'on enregistre une augmentation avec un rendement passant de 33,33 % de la classe 1918 (appelés en 1917) à 79,06 % pour la classe 1919 (appelés en 1918).

169 : Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.

<https://www.cairn.info/revue-Annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

170 : Jules Maurin, *Armée Guerre Société, soldats languedociens (1889 – 1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, pp. 370-376.

Si au sein de la colonie, cette tendance avait suivi celle de l'échelle nationale, soit une baisse comparée à l'année 1917, on aurait eu un rendement de l'ordre de 30 %. Ainsi au lieu d'avoir 34 colons de la classe 1919 appelés sous les drapeaux, on en aurait eu 13. Soit 21 colons qui potentiellement auraient pu s'engager volontairement pour 3, 4 ou 5 ans. Mais pour retrouver une tendance de croissance entre l'année 1917 et 1918 concernant les engagements volontaires classiques, il faudrait que ses 21 colons s'engagent tous dans le cadre d'un engagement classique. Donc cette hypothèse se basant sur un lien entre la spécificité de l'année 1918 concernant les rendements des appelés de la classe 1919 et la spécificité de l'année 1918 concernant les engagements volontaires classiques est peu probable. Il faut désormais étudier la dernière catégorie des types d'engagement volontaire, ceux pour la durée de la guerre.

C°) Tendances des engagements pour la durée de la guerre.

À l'échelle nationale les tendances des engagements pour la durée de la guerre sont les suivantes :

Tendances des engagements pour la durée de la guerre à l'échelle Nationale durant ladite Guerre¹⁷¹ .

Date	Engagements pour la durée de la guerre
1914	45 775
1915	25 817
1916	?
1917	14 051
1918	25 817

171 : Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.
<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

L'année 1914 marque le paroxysme des engagements volontaires pour la durée de la guerre avec 45 775 engagements. La tendance entre l'année 1914 et 1915 est là aussi marquée par une baisse de ces engagements pour la durée de la guerre, avec une décroissance de l'ordre de 43,60 %. Le contexte est toujours le même, caractérisé par cette désillusion et la prise de conscience d'une guerre qui va durer. A contrario des engagements classiques, les engagements pour la durée de la guerre connaissent une tendance de décroissance durant une grande partie de la Guerre, soit de l'année 1914 à l'année 1917. En effet, entre l'année 1915 et 1917 on enregistre une baisse de 45,57 % des engagements volontaires pour la durée de la guerre. L'explication est due au faîte du contexte, notamment sur le front français, on peut citer les grandes batailles telles que la bataille de la Somme et de Verdun en 1916, ou encore la bataille du chemin des dames de 1917 qui malgré leurs durées, les moyens en hommes et en matériels n'offrent aucune victoire décisive. Il est donc hasardeux de s'engager pour la durée de la guerre quand cette dernière semble ne point en finir¹⁷². L'année 1918, elle, marque une tendance à la hausse de ces engagements. On enregistre une augmentation de l'ordre de 83,73 % pour les engagements pour la durée de la guerre, entre l'année 1917 et l'année 1918. Le contexte de l'année 1918, explique cette tendance à la hausse, puisque la Guerre semble toucher à sa fin ou du moins on assiste à un revirement de situation en faveur des alliés notamment à partir de juillet 1918 avec l'échec de l'offensive allemande lors de la seconde bataille de la Marne, et les contre-offensives victorieuses des alliés qui s'ensuivent, soutenue par la présence de l'armée des États Unis dont l'équipement et l'entraînement sont achevés. De ce fait, il est plus aisé de prendre comme décision de s'engager volontairement pour la durée de la guerre quand cette dernière semble tourner en faveur de son camp.

172 : Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.
<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

Pour ce qui est des tendances de la colonie d’Aniane en termes d’engagement pour la durée de la guerre, on peut étudier le tableau suivant :

Tendances engagements pour la durée de la guerre au sein de la colonie d’Aniane durant la Guerre¹⁷³.

Date	Engagements pour la durée de la guerre	Cas non renseigné
1914	12	3
1915	10	0
1916	47	2
1917	30	2
1918	9	0

Tout comme à l’échelle nationale, les années 1914 et 1915 au sein de la colonie d’Aniane sont marquées par une tendance à la baisse des engagements pour la durée de la guerre. Celle-ci atteint alors les 16,66 %, on passe de 12 colons engagés volontaires pour la durée de la guerre en 1914 à 10 pour l’année 1915. À partir de 1915 et jusqu’en 1917, on est au sein de la colonie sur une tendance contradictoire avec celle de l’échelle nationale puisqu’on remarque alors une tendance de croissance des engagements pour la durée de la guerre. En effet, entre l’année 1915 et 1917, on enregistre une hausse de 200 % , contre une baisse de 45,57 % pour la tendance nationale. Si les données de 1916 à l’échelle nationale ne sont pas renseignées, elles suivent la tendance de décroissance¹⁷⁴. Tandis que pour Aniane, elle correspond à la plus grosse hausse, de l’ordre de 350 % entre 1915 et 1916. Pour l’année 1918, on ne change guère puisqu’elle reste toujours une spécificité pour Aniane.

173 : Base de données effectif colonie Aniane : 1° août 1914 au 11 novembre 1918.

174 : Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d’une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.
<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

Là où à l'échelle de la France, les engagements volontaires pour la durée de la guerre explosent, du fait d'une amélioration de la situation au front pour les alliés, ils chutent de 70 % au sein de la colonie d'Aniane, passant de 30 engagés en 1917 à 9 pour l'année 1918. Comment expliquer alors que durant les années 1915 à 1917, les colons d'Aniane s'engagent plus aisément pour la durée de la guerre a contrario du reste des Français ? Lorsqu'un individu souhaite s'engager volontairement au sein de l'armée, dans le contexte de cette Guerre, il doit faire un choix entre deux engagements. S'engager dans cette Guerre pour 3, 4 ou 5 ans ou s'engager jusqu'à ce que cette dernière s'achève ? Ce choix est notamment possible avec la loi Dalbiez du 17 août 1915¹⁷⁵. Or ces 108 colons engagés volontaires pour la durée de la guerre sont tous âgés de 17 ans lorsqu'ils commencent leur procédure d'engagement volontaire spécifique à leur statut particulier. De ce fait, ils n'ont pas la possibilité de faire le choix entre un engagement classique et un engagement pour la durée de la guerre. Ce dernier leur est imposé par l'article 52 de la loi du 21 mars 1905. Il faut aussi rappeler que de 1914 et jusqu'en fin 1916, on a un véritable effort de la part du gouvernement français fait dans la récupération d'hommes pour reconstituer les pertes au front. On peut citer la promulgation de la loi Dalbiez le 19 août 1915 ou encore le rappel des hommes de la réserve de l'armée territoriale¹⁷⁶. Par conséquent le nombre de candidats pour ce type d'engagement volontaire se réduit, et il ne reste donc que les plus jeunes. Ainsi la catégorie des 17 et 21 ans représente 72 % des engagés volontaires pour la durée de la guerre en 1915 et 92 % en 1917¹⁷⁷. De ce fait, n'ayant que des engagés volontaires pour la durée de la guerre âgés de 17 ans, qui à l'échelle nationale représente une forte proportion de ces engagements, et ces jeunes n'ayant qu'un seul choix d'engagement volontaire, il semble logique que la tendance d'Aniane sur ce type d'engagement entre 1915 et 1917 puisse être à contresens de la tendance nationale. Cette explication ne vaut pas bien sur pour l'année 1918.

175 : Article 4, Loi Dalbiez, 17 août 1915, Journal officiel de la République Française, 19 août 1915, BNF Gallica, p. 5796. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6351549k/f2.item>

176 : Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34. <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

177 : Philippe Boulanger, *op. cit.*, pp. 11-34.

Conclusion

Donc les colons d'Aniane partent en guerre via deux voies. La première est représentée par l'appel sous les drapeaux et la seconde par les engagements volontaires. On remarque des points de concordances entre l'échelle nationale et l'échelle de la colonie d'Aniane comme le fait qu'une grande proportion des appelés sous les drapeaux est versée dans l'arme de l'infanterie. Mais on a aussi des points de divergences, notamment en ce qui concerne le choix des armes pour les engagés volontaires, les colons choisissent en grande majorité de partir sur le front sous l'uniforme de l'infanterie. Bien que ces colons ont commis des délits et soient mineurs, ils peuvent bel et bien s'engager dans l'armée du fait qu'ils ont été jugés par l'article 66 du Code pénal, et qu'ils ont la possibilité de s'engager à partir de 17 ans avec le décret du 6 août 1914 permettant l'application de l'article 52 de la loi du 21 mars 1905. Le colon doit alors suivre une procédure d'engagement que l'on peut diviser en 2 étapes. La première en lien avec son statut de colon au sein d'une colonie pénitentiaire, qui se résume à obtenir l'autorisation du Ministre de la Justice. Et la dernière étape, commune à tous citoyens français âgés au minimum de 17 ans, soit contracter un engagement en Mairie, puis rejoindre son corps d'armée et passer devant le conseil de révision. Le contexte de guerre a un impact sur la procédure d'engagement volontaire, que ce soit dans sa première ou dernière étape. Impact que l'on peut identifier sur le fond et la forme de la procédure, expliquant les différences entre la procédure présentée par Alice Bel dans son mémoire, et celle mise en avant par ce mémoire. En ce qui concerne, les tendances des engagements volontaires, que ce soit tout confondus, ou spécifiquement les engagements classiques ou pour la durée de la guerre, on constate à l'échelle nationale et d'Aniane que les années 1914 et 1915 marquent une chute de ces engagements. Avec une reprise à la hausse jusqu'en 1918 pour les engagements classiques et une tendance à la baisse qui continue pour les engagements pour la durée de la guerre à l'échelle nationale ; tendance inverse pour la colonie d'Aniane du fait du jeune âge des colons engagés volontaires (17 ans). Cependant cette partie fait le constat suivant, l'année 1918 est une année spécifique pour la colonie d'Aniane. Cette année marque que ce soit pour les appelés sous les drapeaux ou les engagements volontaires, une année qui est à contresens des tendances nationales.

Cette spécificité ne s'explique pas par le cadre temporel de ce mémoire, et semble être née des probabilités. On ne peut pas trouver les mêmes tendances entre une échelle nationale et une échelle aussi précise que la colonie d'Aniane. Si à l'échelle nationale l'année 1918, est une année propice à l'engagement volontaire, ce n'est pas le cas pour la colonie d'Aniane. Ce qui pose indirectement la question des facteurs qui ont poussé les colons à s'engager volontairement pour cette Guerre. Pourquoi les colons partent en guerre en tant que volontaire ? Un des éléments de réponse que l'on peut apporter, est qu'ils s'engagent dans l'armée pour servir la France.

**II°] S'engager dans l'armée pour servir la
France.**

Introduction.

C'est une chose bien complexe de déterminer les diverses motivations ayant amené un colon à contracter un engagement volontaire au sein de l'armée française durant la Grande Guerre. Cette difficulté résulte notamment de l'absence de certaines sources, telles que les sources épistolaires, qui peuvent être des éléments apportant des informations précises sur ces motivations. À cela s'ajoute le fait que ces motivations peuvent être propres à chaque colon en fonction de son expérience de vie personnelle ou encore de son caractère. Cependant le débat historiographique concernant la Première Guerre mondiale, déjà présenté, et dans lequel s'inscrit ce mémoire, peut apporter des pistes de réflexion. En effet la thèse du consentement met en avant une participation des soldats mais aussi de la société française au sein de cette Grande Guerre, pour des raisons d'ordre patriotique. On a une idée de « *croisade* » dans le but de défendre le sol de la Patrie française face à un ennemi, l'Allemand¹⁷⁸. Ce dernier, connaît un processus de diabolisation, il est alors un ennemi de la civilisation, comme le démontre ce discours de l'évêque de Londres de 1915 :

« *Bref, les tuer [les allemands], de peur que la civilisation entière ne soit elle-même assassinée* »¹⁷⁹.

L'allemand est un ennemi de la Nation française, de la civilisation. C'est donc un barbare, différent du français. Différence jusqu'au niveau anthropologique, puisque son odeur même est différente¹⁸⁰. Ainsi on peut se demander si cette volonté de défendre la Patrie française face à l'ennemi Allemand a pu être une motivation ayant poussé les colons à s'engager volontairement. Soit si ces derniers se sont engagés pour des raisons patriotiques. Cet engagement volontaire suppose donc de rejoindre l'institution militaire en temps de guerre.

178 : Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, p. 127.

179 : *Ibid.*, p. 146.

180 : *Id.*, p. 147.

Ainsi la question de la perception des colons de cette institution mais aussi de la Grande Guerre est essentielle dans le processus d'engagement volontaire. Cette perception induit la notion de propagande en temps de guerre. Cette notion doit être précisée, car il faut différencier la propagande étatique et la propagande issue de la mobilisation et l'initiative personnelle des acteurs du monde de l'art ou de l'information qui participent à cette Guerre à travers leur talent¹⁸¹. La décision concrète de contracter un engagement volontaire en temps de guerre, peut être freinée par divers facteurs telle que l'appréhension d'une mobilité ou de faire face à la violence. Mais ces colons disposent de quelques particularités, dans un premier temps ce sont des canailles ayant commis des délits¹⁸². Cependant il ne faut pas oublier non plus leur jeune âge, faisant d'eux donc de jeunes délinquants, soit une catégorie spécifique de la population¹⁸³. Leur appartenance à la catégorie des jeunes délinquants, peut-elle influencer sur la décision de contracter un engagement volontaire ?

1°) Un engagement volontaire pour

A°) ... La nation Française.

Le sentiment patriotique est visible pour l'année 1914, année qui marque l'entrée en guerre de la France. Il est dû à cette illusion d'une guerre qui sera rapide, et composée de champs de bataille classiques, souvenir de la guerre de 1870/1871 ou encore des guerres napoléoniennes. À l'échelle politique, ce patriotisme se traduit par la mise en place le 4 août 1914 par le président Poincaré de « *l'Union sacrée* » pour faire face à l' « *agression brutale et préméditée* » de l'Allemagne¹⁸⁴. Le 20 août 1914, est publié le numéro 6 du Bulletin des armées de la République, et parmi les articles, un est écrit par Marcel Sembat. Chose surprenante, car cet avocat et député de la Seine depuis 1893, est un socialiste et pacifiste convaincu. Dans cet article, il déplore bien l'échec de la paix.

181 :Laurent Véray, « Photographie et cinéma », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 709.

182 : Base de données délits des colons engagés volontaires.

183 : Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

184 :Jean-Jacques Becker, « Août 1914 : la France entre en guerre », - *1914 État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, sous la direction de Béatrice Kalaydjian, Paris, La documentation Française, 2013, pp. 28-29.

« C'est vrai ! Nous socialistes, nous étions pacifiques avec rage ! Nous étions tous des « guerre à la guerre » et des amis furieux de la paix. Tant pis pour ceux qui ont déclaré la guerre et qui nous obligent à prendre les armes ! Nous ne regrettons pas d'avoir cru au bon sens des peuples, ni même à la sagesse des souverains ! Mais Guillaume s'est chargé de nous donner le démenti. Il est arrivé sur nous, brandissant son grand sabre. Soit ! Il verra que plus les Français aimaient la paix, mieux ils vont se battre ! »¹⁸⁵.

On peut aussi dans cet article, ressentir un fort patriotisme, une volonté de combattre l'ennemi allemand « Comme tous les civils, je brûle de prêcher l'héroïsme aux militaires », « Je l'affirme parce que chaque soldat se sent, tout comme le ministre de la guerre en personne, animé de l'esprit qui fit victorieux ses ancêtres »¹⁸⁶.

Il ne faut pas pourtant oublier, que cet article a aussi pour but de rassurer et de galvaniser les soldats ainsi que la population française dans un contexte de guerre. Cette entrée en guerre de la France, pour une grande partie de la population française n'a pas provoqué un grand enthousiasme. Ce sentiment a pu être ressenti pour certains mais comme le souligne Jean Jacques Becker dans sa thèse « 1914, comment les Français sont entrés dans la guerre » de 1977, le sentiment majoritaire est la stupeur suivie de la résolution de défendre la France face à l'Allemagne ; ce qui met à mal le mythe de la « fleur au fusil »¹⁸⁷. Il ne faut pas aussi interpréter l'« Union sacrée » comme un sentiment d'enthousiasme mais plutôt comme une trêve politique, une résolution face au danger allemand. Cette dernière est renforcée par l'image d'une guerre courte et rapide, et bien sûr dans les esprits une guerre couronnée par la victoire pour la France. Illusion qui s'érode dès les premiers combats, avec l'échec du plan XVII français et les pertes induites. Ce sont selon les estimations, 40 000 soldats français qui payent cet échec de leur vie entre le 20 et 23 août 1914¹⁸⁸.

185: Jean Jacques Becker, « Août 1914 : la France entre en guerre », 1914 *État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, sous la direction de Béatrice Kalaydjian, Paris, La documentation Française, 2013, pp. 32-33.

186: *Ibid.*, pp. 32-33.

187: Nicolas Beaupré, 1914 – 1945, *Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 1058.

188: *Ibid.*, p. 48.

Donc l'année 1914 est marquée par un sentiment patriotique qui se traduit majoritairement par la résolution de la population à défendre la France. Ce qui a pu être un facteur ayant poussé les engagements volontaires. C'est bien l'année 1914, à l'échelle nationale qui comptabilise le plus grand nombre d'engagements volontaires tous confondus avec 72 448 engagements pour les classes 1914 à 1919¹⁸⁹. Ainsi parmi les 38 colons engagés volontaires (classique et pour la durée de la guerre) au cours de l'année 1914, le sentiment patriotique, la résolution de défendre la France a été certainement un des facteurs voir le facteur prédominant les ayant poussés à contracter un engagement volontaire en temps de guerre¹⁹⁰. Cependant il ne faut pas imaginer que pour le reste de la guerre, qui s'enlise dans le temps avec son lot de pertes, le sentiment patriotique disparaît. Il est peut-être moins visible ou alors nécessite un travail de recherche plus poussé pour l'identifier. En effet, les sentiments du soldat au front varient. C'est ce que démontre notamment Jean Nicot dans son ouvrage « *Les poilus ont la parole, Lettres du front 1917 – 1918* » qui se base sur des lettres tirées du contrôle postal¹⁹¹. C'est-à-dire, que l'armée française, parmi les correspondances des hommes au front, sélectionne au hasard des lettres pour les censurer mais aussi interpréter le moral des troupes. Jean Nicot montre que les hommes au front sont traversés par de multiples sentiments. Un matin, un soldat peut être enthousiaste, faire preuve d'un fort patriotisme dans sa lettre car par exemple il fait beau ou les nouvelles sont bonnes, et l'après-midi il ressent une fatigue, une perte de moral face à la guerre. Donc face à des sentiments variables, il est complexe d'identifier le sentiment majoritaire ayant poussé un colon à s'engager en tant que volontaire. Toutefois on peut interpréter certaines données qui peuvent pousser à croire à cet engagement patriotique. Par exemple, on constate que sur les 190 colons engagés volontaires, 112 soit 58,94 % s'engagent alors qu'ils sont âgés de 17 ans¹⁹². De plus ces colons s'engagent essentiellement en 1916 (47 colons) et 1917 (30 colons), période où la guerre perdure¹⁹³.

189: Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.

<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

190: Base de données colons engagés volontaires : 1er août 1914 au 11 novembre 1918.

191: Jean Nicot, *Les poilus ont la parole : lettres du front, 1917-1918*, Paris, A.Versailles, 2013.

192: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

193: *Ibid.*,

On peut interpréter ces données comme un indice de la présence d'un certain patriotisme, dans le sens, où ces 112 colons, dès qu'ils ont l'âge légal, soit 17 ans, s'engagent pour rejoindre le front. Un autre élément peut être le reflet d'un sentiment patriotique, la grande majorité des colons engagés volontaires, 72,63 % d'entre eux choisissent de rejoindre l'infanterie¹⁹⁴. Ce qui peut démontrer que la stratégie de la planque n'est pas un facteur d'engagement volontaire pour cette partie de ces colons engagés.

On peut se demander pourquoi existe t'il ce sentiment patriotique ? Pourquoi le citoyen français est-il résolu à défendre une Nation, sa Nation, la France ? Une des réponses que l'on peut apporter est l'éducation nationale de la III^e République, dont l'une des missions est de faire naître chez les enfants, les futurs citoyens, le sentiment d'être républicain, d'être citoyen français¹⁹⁵. D'où le surnom des instituteurs, « *les Hussards noirs de la République* ». On peut citer l'ouvrage de Ernest Lavisse « *Histoire de France* » qui est utilisé dans les programmes scolaires avec de nombreuses adaptations de 1909 à 1920. Cet ouvrage de 272 pages, complété par 142 gravures et 17 cartes crée un catéchisme républicain basé sur une histoire nationale française. Cette histoire de la France est un roman national avec comme repère le choix de grands personnages tels que Clovis, Charlemagne, Saint Louis ou encore Jeanne D'Arc. On a une histoire déterministe, où l'action des grands personnages amène inexorablement à un résultat, celui de l'avènement de la III^e République. L'ouvrage exalte le sentiment patriotique et le sentiment d'appartenance à une Nation comme en témoignent ces extraits :

« *Autrefois, notre pays s'appelait la Gaule, et les habitants s'appelaient les Gaulois. Notre pays a bien changé depuis lors, et nous ne ressemblons plus guère à nos pères les Gaulois* »¹⁹⁶.

194: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

195: Vincent Duclert, *La République imaginée 1870-1914*, Paris, édition Belin, 2010, pp. 158-166.

196: Ernest Lavisse, *Histoire de France Cours Elémentaire*, Paris, Armand Collin, 1913, BNF Gallica, p. 1. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k648847/f8.item.texteImage>

On constate dès le premier chapitre, les deux premières phrases de l'ouvrage l'utilisation à deux reprises du pronom possessif « *Notre* » accompagné du terme « *Pays* »¹⁹⁷. Les Gaulois sont donc présentés comme les ancêtres directs des Français. Il n'est pas utile de se lancer dans une correction historique concernant cette affirmation, le travail serait bien trop long en ce qui concerne l'ouvrage. On voit bien que le lecteur, le jeune enfant est directement englobé dans cette histoire de France, en tant qu'acteur de cette dernière avec « *Notre pays* » et « *nos pères les Gaulois* »¹⁹⁸. Une autre phrase est aussi intéressante, cette fois-ci à la page 34 :

« *Les jeunes seigneurs n'apprenaient rien autre qu'à se battre. Quand ils avaient vingt et un ans, on les faisait chevaliers et ils promettaient d'être bons et braves* »¹⁹⁹.

L'âge mis en avant pour devenir chevalier ne semble pas être anodin. Il correspond à l'âge où un citoyen de la III^e République devient légalement majeur et peut être appelé sous les drapeaux pour effectuer son service militaire. Une relation est donc faite entre le citoyen de 21 ans appelé sous les drapeaux et le chevalier qui promet d'être bon et brave.

L'ouvrage de Lavissee n'est pas le seul ouvrage utilisé dans les écoles sous la III^e République pour créer ce sentiment patriotique. On peut citer « *Le Tour de la France par deux enfants* » de G. Bruno de son vrai nom Augustine Fouillée et publié à partir de 1877. Les jeunes écoliers de la République apprennent à lire en suivant les aventures de deux jeunes orphelins quittant l'Alsace Lorraine alors aux mains des Allemands, pour faire le tour de la France avant de rejoindre un parent à Marseille.

197: Ernest Lavissee, *Histoire de France Cours Élémentaire*, Paris, Armand Collin, 1913, BNF Gallica, p. 1. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k648847/f8.item.texteImage>

198: *Ibid.*, p. 1.

199: *Id.*, pp. 34-35.

L'ouvrage enseigne aussi donc la géographie de la France ainsi que des leçons de morale, mais la visée reste patriotique comme l'énonce la page de couverture avec l'inscription « *Devoir et Patrie* » ou encore la première phrase de la préface « *La connaissance de la patrie est le fondement de toute véritable instruction civique* »²⁰⁰.

Au sein de la colonie d'Aniane, les colons doivent suivre un enseignement scolaire²⁰¹. On peut avoir un aperçu du niveau d'étude des 190 colons engagés volontaires grâce aux registres d'écrous. Et de ce fait, la possibilité que ces colons ont étudié notamment l'Histoire à travers l'ouvrage de Lavisse ou ont appris à lire avec « *Le Tour de la France par deux enfants* ». Soit qu'ils ont été soumis à ce roman national et patriotique. On constate que 21 colons disposent du certificat d'étude primaire, dont 11 l'ont obtenu via l'enseignement scolaire de la colonie d'Aniane. On a aussi 2 colons qui ont une bonne instruction primaire²⁰². Et 137 colons engagés volontaires disposent de notion en Histoire et Géographie²⁰³. Parmi ces derniers on constate des disparités en ce qui concerne leur niveau en Histoire.

*Niveau en Histoire des colons engagés volontaires*²⁰⁴.

Type de Notion en Histoire	Nombre de colons engagés volontaires
Notion en Histoire	104
Quelques Notions en Histoire	12
Faible Notion en Histoire	20
Très Faible Notion en Histoire	1

200: Augustine Fouillé, *Le tour de la France par deux enfants*, Paris, Belin, 1889, BNF Gallica, préface. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54038383/f8.item.texteImage>

201: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 95.

202: Base de données éducation des colons engagés volontaires.

203: *Ibid.*,

204: *Id.*,

Sur les 137 colons disposant de notion en Histoire, 75,91 % d'entre eux ont un niveau qualifié de « *Notion en Histoire* ». Tandis que 8,75 % ont un niveau qualifié de « *Quelques notions en histoire* », 14,59 % disposent d'un niveau « *Faible notion en Histoire* » et 1 colon a de « *Très faible notion en Histoire* ». Néanmoins il faut nuancer la qualité de cet enseignement, et de ce fait de la force du discours patriotique qui accompagne ce dernier. On a 30 colons engagés volontaires qui ne disposent d'aucune notion en Histoire²⁰⁵. Sur les 190 colons engagés, on compte 8 colons dont leur niveau d'étude entre leur entrée et sortie de la colonie reste inchangé, c'est-à-dire qu'il n'y a eu aucune amélioration dans ce domaine²⁰⁶. À cela s'ajoutent des conditions d'enseignement peu favorable. La classe est donnée entre 17h30 et 19H00, après le travail et la formation des colons à un métier²⁰⁷. Donc ces derniers sont dans un certain état de fatigue, voir d'énervement peu propice à l'enseignement. Les effectifs de la classe varient entre 50 et 70 colons²⁰⁸. À cela s'ajoute l'indiscipline de certains colons, il semble fort difficile pour le personnel de l'enseignement de donner un cours de qualité dans ces conditions-là. De plus, le niveau d'étude estimé des 190 colons, est basé sur les registres d'écrous. De ce fait c'est la colonie elle-même qui juge donc son enseignement scolaire. On peut suspecter une tendance à surévaluer le niveau de certains colons afin de faire paraître un système d'enseignement efficace. Or il ne faut pas oublier pourtant les 11 colons qui ont bien obtenu leur certificat d'études avec l'enseignement de la colonie²⁰⁹. Et si certes ce dernier peut être entravé par divers facteurs, et donc aussi le discours patriotique. Il est en réalité plus développé que dans les écoles classiques pour diverses raisons. Cet « *enseignement civique et patriotique* » est plus poussé en raison de l'objectif de moralisation de ces jeunes délinquants que l'on doit transformer en bon citoyen fidèle de la République, voire en futur militaire au service de la Patrie²¹⁰. Donc ce sentiment patriotique est présent au sein de la colonie d'Aniane, à travers notamment l'enseignement scolaire. Il a pu être un facteur ayant poussé certains colons à s'engager volontairement .

205: Base de données éducation des colons engagés volontaires.

206: *Ibid.*,

207: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 95.

208: *Ibid.*, p. 95.

209: Base de données éducation des colons engagés volontaires.

210: Bel Alice, *op. cit.*, p. 97.

Cependant le processus de création du sentiment d'appartenance à la Nation française, peut se réaliser aussi par opposition, par rejet. On s'identifie en tant que tel en rejetant l'autre. Cet « *autre* » peut être l'ennemi de la Nation, dans notre cas, cet « *autre* » est l'Allemagne.

B°) défendre la France face à l'ennemi allemand.

Durant cette Guerre, l'ennemi allemand est soumis à un processus de diabolisation. Le soldat allemand est alors présenté comme un barbare assoiffé de sang, qu'aucune atrocité n'arrête. Ce processus permet donc de présenter le combat de la France, ainsi que de ses soldats comme un combat juste. Ce dernier est d'autant plus juste que c'est l'Allemagne qui déclare la guerre à la France le 3 août 1914. Acte qui est présenté comme une « *agression brutale et préméditée* »²¹¹. Cette diabolisation est d'autant plus facile, que l'armée allemande commet des sévices sur les populations civiles lors de l'invasion d'août 1914 de la Belgique et de la France. On estime à 6500 civils exécutés dont 900 sur le territoire français lors de cet épisode²¹². À cela s'ajoute les malheurs habituels de la guerre pour les civils, soit vols, incendie, destruction et viols. Ces exactions allemandes peuvent s'expliquer par le contexte psychologique des soldats allemands, qui font face à une certaine résistance, avec la hantise de la présence de franc-tireur, héritée de la guerre de 1870 à 1871 ainsi que le soutien des supérieurs hiérarchiques qui favorisent cette brutalité pour que rien n'entrave l'avancée des troupes²¹³. Le but n'est pas de trouver des excuses à ces atrocités, mais d'essayer de comprendre les facteurs qui ont amené à ces résultats. C'est la logique mise en avant par Frédéric Rousseau avec la volonté de « *Retrouver le terrain pour une approche situationnelle* » en ce qui concerne les comportements au front des soldats face à l'ennemi²¹⁴.

211: Jean Jacques Becker, « Août 1914 : la France entre en guerre », *1914 État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, sous la direction de Béatrice Kalaydjian, Paris, La documentation Française, 2013, pp. 28-29.

212: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 48.

213: *Ibid.*, p. 48.

214: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 245.

À cela s'ajoute la destruction d'édifices religieux par l'armée allemande, on peut citer le cas de la cathédrale de Reims qui est détruite en septembre 1914 par l'artillerie allemande, près de 350 obus atteignent l'édifice²¹⁵. La symbolique est forte, la cathédrale de Reims est le lieu de sacre des rois de France, c'est la France, l'Église ainsi que l'Histoire de France qui sont touchées. L'ennemi ne peut être alors qu'un barbare. Toutes ces exactions vont être reprises par la propagande ou les artistes qui utilisent divers canaux (communiqués officiels, affiches, journaux, cartes postales) pour diaboliser l'ennemi. On peut mettre avant certains de ces éléments.

La première illustration est un dessin intitulé « *Leur façon de faire la guerre* » de Georges Scott, daté du 23 août 1914 et paru le 29 août de la même année dans l'hebdomadaire *l'Illustration*²¹⁶.

Au premier plan, on peut voir un soldat allemand aisément reconnaissable avec son casque à pointe, qui renvoi au stéréotype de ce soldat. Casque qui est toujours d'actualité au début de la guerre. Ce soldat allemand pose fièrement, avec une botte sur le cadavre d'une jeune femme. À sa gauche repose le cadavre d'un homme du clergé, identifiable par son style vestimentaire. À sa droite, un enfant mort est également présent. À l'arrière du soldat, la macabre mise en scène est toujours présente. En arrière-fond, un village brûle, on peut reconnaître à droite le clocher d'une église²¹⁷. Cette scène macabre renvoi aux exactions de l'armée allemande sur les territoires de la Belgique et de la France. Si le soldat allemand dispose sur ce dessin de trait humain, sa façon de faire la guerre le déshumanise.

215: Damien Baldin, « Août 1914 : la France entre en guerre », *1914 État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, sous la direction de Béatrice Kalaydjian, Paris, La documentation Française, 2013, pp. 84-84.

216: Georges Scott, « Leur façon de faire la guerre », *Illustration*, 29 août 1914, Image droits réservés, <https://histoire-image.org/fr/etudes/images-allemand>

217: Laurent Véray, « Images de l'Allemand », *Histoire par l'image*, mars 2016, <https://histoire-image.org/fr/etudes/images-allemand>

Les artistes se mobilisent aussi pour servir la Patrie. On peut citer « *Le livre rouge des atrocités allemandes d'après les rapports officiels des gouvernements français, anglais et belges* » publié en 1916, et composé de 40 estampes de G.Domergue, Paul Escudier et de Jean Richepin. On peut en étudier une plus en détail.

Estampe de Jean Gabriel Domergue de mars 1915, intitulée « Les atrocités allemandes »²¹⁸.



Cette estampe est de G.Domergue, datée de mars 1915 et représente un soldat allemand avec son casque typique, assis, rigolant et tenant une main d'enfant, son ancien propriétaire est étendu à gauche de l'estampe. Cette dernière est accompagnée d'une légende :

218: Paul Escudier, *Le livre rouge des atrocités allemandes d'après les rapports officiels des gouvernements français, anglais et belge*, 1916, BNF Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85945319/f24.item>

« Le 20 octobre 1914 sur l'Yser après un assaut contre Pervyse on fouille 6 prisonniers que l'on vient de faire sur l'un deux on découvre deux mains d'enfants coupées ... Les pères de famille d'Outre -Rhin rapportent chez eux, sans honte, ces glorieux trophées ... (Rapport officiel Belge) »²¹⁹.

On monte d'un cran supplémentaire dans la diabolisation de l'ennemi, par rapport au dessin de Georges Scott. Le soldat allemand, est représenté sous des traits moins réalistes, plus grossiers. La légende de l'estampe est corroborée par un rapport officiel, lui donnant une certaine véracité. Cependant ce cas précis, semble plus tenir du mythe. Même si parmi les soldats que ce soit allemands ou français, l'existence de psychopathes n'est pas à exclure, la diabolisation de l'ennemi avec ce fait semble trop importante pour qu'elle soit bien réelle. A contrario d'autres estampes qui mettent en avant certaines atrocités comme le viol, ou l'exécution de civils ont bien eu lieu mais avec le prisme de la diabolisation de l'ennemi. Le soldat allemand est aussi surnommé par le terme péjoratif de « *Boches* » qui favorise cette déshumanisation. Toutefois ce terme n'est pas inventé dans le cadre de la Grande Guerre. Son origine est aussi inscrite dans un contexte de guerre, celle de 1870 / 1871²²⁰.

En effet, l'Allemagne est considérée par la III^e République comme son ennemi depuis la guerre de 1870/1871. Cette Guerre lie intimement l'empire Allemand et la III^e République. C'est dans la victoire face à la France que l'Empire Allemand naît, le 18 janvier 1871 à Versailles, au sein de la Galerie des Glaces, mettant fin à un processus d'unification allemande basé sur une logique militaro-guerrière. Tandis que la III^e république est proclamée le 4 septembre 1870 dans le contexte de défaite de Sedan, où l'empereur Napoléon III est fait prisonnier²²¹.

219: Paul Escudier, *Le livre rouge des atrocités allemandes d'après les rapports officiels des gouvernements français, anglais et belge*, 1916, BNF Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85945319/f24.item>

220: Stéphane Audoin-Rouzeau « Août 1914 : la France entre en guerre », - *1914 État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, sous la direction de Béatrice Kalaydjian, Paris, La documentation Française, 2013, pp. 124-125.

221: Vincent Duclert, *La République imaginée 1870-1914*, Paris, édition Belin, 2010, p. 778.

Cette III^e République va devoir dans un premier temps s'imposer au sein même de la France, chose faite dans les années 1875. Pour garantir son maintien, la III^e République doit propager au sein de la population ses valeurs républicaines, ainsi que le patriotisme. Parmi ses valeurs, on retrouve l'idée de revanche face à l'Empire Allemand. Comme on l'a vu, l'éducation nationale est un canal de diffusion. Ernest Lavis est un contemporain de cette défaite de la guerre de 1870/1871. Pour ce dernier, les Allemands ont gagné grâce à un facteur, celui de l'éducation. En effet, les officiers allemands savent lire une carte ce qui n'est pas le cas de tous les officiers français. On attend en priorité de ces derniers, une exemplarité de bravoure et de mener leurs hommes à la charge²²². Si les Allemands ont gagné, c'est qu'ils se battent pour la cause nationale, ils disposent d'un fort sentiment patriotique. D'où la création de son ouvrage « *Histoire de France* ». Dans celui-ci on retrouve cette idée de revanche face à l'ennemi allemand notamment à la page 161, dans le titre intitulé « *2. Le devoir des petits Français* ».

« Plus tard, vous apprendrez mieux l'histoire de cette guerre. Vous saurez que vos grands-pères ont fait bravement leur devoir en défendant notre patrie. Les Allemands nous obligèrent à leur donner cinq milliards, une somme si grosse qu'on croyait que la France ne pourrait jamais la payer. Ils nous prirent aussi deux beaux pays, l'Alsace et la Lorraine. Les Alsaciens et les Lorrains étaient de bons Français. Ils aimaient la France comme vous l'aimez. Ils ont été forcés de devenir Allemands ; mais ils aiment toujours la France, et , à cause de cela, les Allemands les font souffrir. Les Allemands sont un peuple très orgueilleux. Ils cherchent toutes les occasions de nous faire du mal. Mais la France n'a pas perdu courage après la malheureuse guerre Généraux, officiers, fantassins, cavaliers, aéroliers [français] tous savent leur métier. Si la France est attaquée, tous feront leur devoir. La France est bien défendue. »²²³.

222: Hervé Drévilion, *Batailles, Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007, pp. 357-360.

223: Ernest Lavis, *Histoire de France Cours Elémentaire*, Paris, Armand Collin, 1913, BNF Gallica, pp. 161-162. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k648847/f8.item.texteImage>

On constate donc que les Alsaciens et les Lorrains sont présentés comme des Français forcés de devenir allemand. Ces derniers leur font subir des sévices car étant de bon français, les Alsaciens et Lorrains aiment toujours la France. Ils sont donc présentés aux enfants comme des victimes de l'ennemi allemand qu'il faut sauver. Or il faut aussi être prudent, puisque les Allemands « *cherchent toutes les occasions* » pour faire du mal à la France²²⁴. Un climat d'insécurité est donc présenté aux jeunes lecteurs, la France peut être victime d'une attaque de l'ennemi. On peut citer le cas de l'affaire Dreyfus, qui dure de 1894 à 1906. Celle-ci met en lumière la présence de l'antisémitisme au sein de l'armée française. En plus d'être juif, le capitaine Dreyfus est accusé à tort, d'un crime grave, d'avoir trahi la France en faveur de l'ennemi, l'Allemagne, en lui fournissant des renseignements²²⁵. Cependant malgré ce danger, la « *France est bien défendue* »²²⁶. L'État-major Français prévoit des plans en cas d'attaque allemande. On peut citer l'exemple du Plan XVII, qui est mis à l'œuvre en août 1914. D'où vient le nom de « *Plan XVII* » ? La réponse est simple, c'est la 17^e version du plan prévoyant les moyens d'agir face à une offensive allemande, preuve de la préoccupation de l'État-major Français face au danger allemand. Il faut bien sûr nuancer les propos de l'ouvrage de Lavissee, concernant notamment les Alsaciens et les Lorrains. Toutefois cet ouvrage permet d'avoir un aperçu de la vision donnée aux enfants ainsi que la vision française sur la question de l'Alsace Lorraine, puis l'Alsace Moselle. Cette question déchire la France et l'Allemagne, notamment dans le domaine universitaire, où l'Histoire est utilisée pour savoir si ces territoires sont avant tout Français ou Allemand. Autre exemple, en ce qui concerne l'éducation, l'ouvrage de lecture « *Le Tour de la France par deux enfants* » de G. Bruno prend comme protagonistes, deux orphelins quittant l'Alsace Lorraine, alors tombée aux mains des Allemands. Ainsi les valeurs républicaines, le sentiment d'appartenance à la nation française, le patriotisme, diffusé à travers les hussards noirs de la République, sont intrinsèquement liés à l'idée de revanche face à l'Allemagne, à l'image de l'allemand ennemi de la patrie.

224: Ernest Lavissee, *Histoire de France Cours Élémentaire*, Paris, Armand Collin, 1913, BNF Gallica, pp. 161-162. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k648847/f8.item.texteImage>

225: Vincent Duclert, *La République imaginée 1870-1914*, Paris, édition Belin, 2010, p. 280.

226: Ernest Lavissee, *op. cit.*, pp. 161-162.

Comme on l'a constaté ci-dessus, les 190 colons engagés volontaires ont reçu un enseignement scolaire, de plus cet « *enseignement civique et patriotique* » est plus développé au sein de la colonie d'Aniane²²⁷. Donc un colon qui s'engage volontairement dans la guerre, pour une raison patriotique, s'engage forcément aussi pour défendre la France face à l'ennemi héréditaire de la III^e République, soit l'Allemagne.

On peut suspecter la présence d'un autre canal de diffusion de ces valeurs de patriotisme et donc d'idée de revanche sur l'ennemi Allemand au sein de la colonie d'Aniane. Les surveillants et les contremaîtres surveillants sont en grande majorité d'anciens militaires, notamment des sous officiers à la retraite²²⁸. Sachant que l'armée est aussi un canal de diffusion de ces valeurs républicaines. Par exemple, les appelés sous les drapeaux dans le cadre du service militaire, doivent saluer le drapeau tricolore, chanter la Marseillaise, parler le français et non le patois de leur origine géographique. Et donc il est possible que ces anciens militaires, soient eux-mêmes des canaux de diffusion de patriotisme et d'idée de revanche face à l'Allemagne, auprès des colons. Cependant du fait des effectifs importants au sein de la colonie et les relations entre surveillants et colons peuvent se limiter au strict minimum²²⁹. On peut aussi avoir des relations négatives entre surveillants et colons (ex : agression, violence verbale ...). Ce qui limite donc la portée de ce canal de diffusion , mais qui a pu exister. L'engagement patriotique peut aussi prendre la forme d'un engagement pour remercier la Nation Française.

C°) pour remercier la France

Au cours de la Grand Guerre, des étrangers s'engagent volontairement au sein de l'armée française. On estime leur nombre à 43 000 engagés volontaires durant l'ensemble de la Guerre. On peut mettre en avant les données suivantes en ce qui concerne les nationalités de ces engagés volontaires étrangers entre le 1^{er} août 1914 et le 1^{er} janvier 1915.

227: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 97.

228: *Ibid.*, p. 60.

229: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 61.

Nombre d'engagés volontaires étrangers par nationalité entre le 1^o août 1914 et le 1^o janvier 1915²³⁰.

Nationalités	Nombre d'engagés volontaires en France
Belge	1 462
Anglaise	379
Russe	3393
Italienne	4913
Grecque	300
Luxembourgeoise	541
Espagnole	969
Suisse	1467
Austro-hongroise	1396
Allemande	1072
Turque	592
Américaine du Nord et du Sud	200

Ces engagements volontaires d'étrangers peuvent s'expliquer en partie par les relations entre la France et le pays d'origine des engagés. Et plus précisément les relations dans le cadre de l'Histoire. Par exemple, pour le cas des engagés volontaires de nationalité d'Amérique du Nord, la France a joué un rôle dans la guerre d'indépendance des États Unis (1775 à 1783)²³¹. Le souvenir du général Lafayette est certainement présent dans les esprits de ces engagés volontaires.

230: Maffeo Charles Poinot, *Les volontaires étrangers enrolés au service de la France en 1914 - 1915*, Paris, Librairie militaire Berger Levrault, 1915, BNF Gallica, pp. 84-85.

<https://issuu.com/aaleme/docs/volontairesetrangers19141915>

231: Bertrand Van Ruymbeke, « 13 colonies en révolution, la naissance des États Unis » *Le Monde Histoire et Civilisation*, n°58, 2020, pp. 34-47.

À partir de 1916, alors que les États Unis sont toujours dans une politique de neutralité face à cette Guerre, n'a-t-on pas des avions français pilotés par des volontaires des États-Unis qui combattent, au sein de l'escadrille Lafayette²³²? On peut mettre en avant aussi le nombre important d'engagés volontaires de nationalité russe, 3 393 exactement du début de la Guerre au 1^{er} janvier 1915. Là encore, la France est alors alliée de la Russie, depuis 1892 avec un accord militaire défensif. L'Histoire entre les deux pays, peut varier entre tension et rapprochement. C'est le cas notamment des relations entre la France et le royaume d'Italie. Cette Histoire peut remonter jusqu'aux guerres d'Italie où la péninsule n'est alors qu'une mosaïque d'États. Le premier et le second Empire ont joué un rôle dans le processus d'unification italienne. Napoléon III apporte un soutien au royaume du Piémont dans ce processus d'unification, notamment contre l'Empire Austro-hongrois. On peut citer l'exemple de la bataille de Solferino, où français et piémontais affrontent et battent l'armée autrichienne, le 24 juin 1859. Cependant dans ce processus d'unification italienne, se pose la question de Rome et du Vatican, alors représenté par le pape Pie IX. Napoléon III souhaite que Rome reste aux mains du Pontife, jusqu'à envoyer des troupes françaises la défendre. Ainsi le 3 novembre 1867, les volontaires garibaldiens tentent de prendre la ville, mais sont stoppés net par les nouveaux fusils français, le chassepot, d'une efficacité meurtrière. Donc le royaume d'Italie et la France, du fait de leur Histoire, sont intrinsèquement liés. À cela s'ajoute que la France est un pays d'immigration pour de nombreux Italiens. À la fin du XIX^e siècle, on peut estimer une proportion de l'ordre de 20 % de cette population au sein des Alpes Maritimes²³³. On peut comprendre alors que ces derniers sont les plus nombreux à s'engager dans l'armée française durant la période d'août 1914 au 1^{er} janvier 1915, soit 4913 Italiens. Les exemples cités ci-dessus dans le cadre de l'Histoire entre la France et certains exemples de pays, font référence à des faits militaires. Il ne faut pas oublier, qu'il y a aussi la dimension culturelle. Par exemple la France dispose d'un important rayonnement culturel, cela s'explique notamment par le fait que langue française est la langue de la diplomatie.

232: André Kaspi, « Les États Unis dans la guerre. Avril 1917- novembre 1918 », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 510.

233: Marie-Claude Blanc-Chaléard, «Les migrants italiens en France : entre mythes et réalités », https://www.histoire-immigration.fr/sites/default/files/fichiers/art_blancchaleard.pdf, pp. 1-8.

En restant dans le domaine du vocabulaire, le terme de « *Bistrot* » est à la base un mot russe. Et la dimension économique est aussi à prendre en compte, on peut citer l'exemple des emprunts russes, que les citoyens français peuvent acheter, de 1888 à 1916.

Il est temps de revenir à nos « *pecorelles* » soit à nos moutons, les engagés italiens de 1914 rejoignent le 4^o régiment de marche de la Légion étrangère, plus connu sous le nom de la Légion garibaldienne. Là encore on peut apercevoir les relations historiques et culturelles entre la France et le royaume d'Italie. Cette Légion garibaldienne est dissoute le 5 mars 1915 du fait de ses lourdes pertes au combat mais aussi parce que l'Italie va rentrer en guerre et a donc besoin de troupes²³⁴. En effet le royaume d'Italie déclare la guerre le 24 mai 1915 à l'Empire Austro-hongrois et le 27 août 1916 à l'Allemagne. De nombreux Italiens vivent alors en France, et ces derniers dans le cadre des appelés sous les drapeaux du royaume d'Italie, sont perçus comme de potentiels déserteurs et insoumis. Ce qui explique que le 6 et 12 mars 1916 la France et l'Italie signent une convention concernant l'arrestation et l'échange d'insoumis et déserteurs italiens et français²³⁵. Cependant parmi les fils d'immigrés italiens, ou des Italiens, certains se sentent plus français qu'italien et préfèrent s'engager dans l'armée française que d'aller se battre en Italie²³⁶. Parmi ces cas, on retrouve Lazare Ponticelli, né en Italie le 7 décembre 1897, il rejoint la France à l'âge de 9 ans. Il s'engage et combat en 1914 au sein de la Légion étrangère, c'est en 1915 qu'il est forcé de rejoindre l'armée italienne, à sa déception, lors de l'entrée en guerre de son pays natal. Malgré des tentatives pour se cacher et se réengager dans l'armée française, il n'échappe pas à sa mobilisation au sein de l'armée italienne²³⁷.

234: Maffeo Charles Poinso, *Les volontaires étrangers enrôlés au service de la France en 1914 - 1915*, Paris, Librairie militaire Berger Levrault, 1915, BNF Gallica, pp. 84-85.

<https://issuu.com/aaleme/docs/volontairesetrangers19141915>

235: Pierre Louis Buzzi, « La mobilisation des immigrés italiens en Vaucluse pendant la Première Guerre mondiale », *Rives méditerranéennes*, 2017, p. 169. <https://doi.org/10.4000/rives.5117>

236: *Ibid.*, p. 175.

237: Benoît Hopquin, « Lazare Ponticelli, le dernier poilu français », *Le Monde*, 12 mars 2008, https://www.lemonde.fr/1914-1918-90-ans-apres-l-armistice/article/2008/03/12/lazare-ponticelli-le-dernier-poilu-francais-est-mort_1022170_736535.html

Alors comment expliquer que cet Italien ayant immigré en France préfère se battre pour la France que pour son pays natal ? Lazare Ponticelli en donne la raison :

« *J'ai voulu défendre la France parce qu'elle m'avait donné à manger* »²³⁸.

On a donc une motivation à l'engagement volontaire au sein de l'armée française en temps de guerre, qui peut se traduire par une volonté de remercier la France, alors pays d'accueil. Cette France a permis à Lazare Ponticelli de se nourrir, de vivre, et ce dernier la remercie en la défendant lorsque cette dernière est en guerre. On peut alors se demander si cette logique peut s'appliquer aux colons engagés volontaires de la colonie d'Aniane ?

Sur les 190 colons engagés volontaires, sur la base de deux indices, on peut estimer si parmi eux on a des colons étrangers. Ces indices sont le lieu de naissance et le choix de l'arme qu'est la Légion étrangère. Ces deux éléments doivent être concomitants. Par exemple le colon engagé volontaire Rambaud Émile Marius (matricule n° 3938) est né à San Francisco mais s'est volontairement engagé dans le 2^o régiment d'artillerie de campagne de Grenoble²³⁹. De ce fait il est français ou naturalisé français²⁴⁰. Il en va de même pour le colon Pétroni Antoine (matricule n° 3640) né en Italie, mais engagé dans le 4^o régiment d'infanterie coloniale de Toulon²⁴¹. Ce qui implique qu'il est probablement né de parent français²⁴². Ainsi on obtient 2 colons engagés volontaires qui réunissent ces deux conditions.

238: Benoît Hopquin, « Lazare Ponticelli, le dernier poilu français », *Le Monde*, 12 mars 2008, https://www.lemonde.fr/1914-1918-90-ans-apres-l-armistice/article/2008/03/12/lazare-ponticelli-le-dernier-poilu-francais-est-mort_1022170_736535.html

239: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

240: Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 42. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f45.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

241: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

242: Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 42.

Colons engagés volontaires potentiellement non français²⁴³.

N° de matricule	Nom	Lieu de naissance	Autorisation Ministérielle	Arme choisie
3505	Maccario Pierre	Briga Marittima (Italie)	28/08/1914	Légion étrangère
3612	Ferrando Angel Salvador	Castillon de la Plana (Espagnes)	07/06/1916	Légion étrangère

On a donc 2 colons étrangers engagés volontairement, les éléments portent à croire que Maccario Pierre est de nationalité italienne et Ferrando Angel Salvador est espagnol. Il faut aussi prendre en compte les colons dont un membre de la famille n'est pas de nationalité française, soit des fils d'immigrés. Dans cette situation, on retrouve 4 colons parmi les 190 engagés volontaires.

243: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

Colons engagés volontaires disposant d'un parent immigré²⁴⁴.

Matricule	Nom	Nationalité parent	Autorisation Ministérielle	Arme choisie
3720	Gherzi César Michel	Père natif d'Italie	04/02/1916	4 ^o régiment infanterie coloniale Toulon
3840	Orrit Henri Jean	Père espagnol	20/09/1916	116 ^o régiment artillerie lourde Castres
3894	Knebel Julien Marius	Père suisse allemand	26/04/1916	Légion étrangère
4115	Bono Baptiste Dominique Pierre	Père origine italienne	23/06/1917	28 ^o bataillon chasseur Alpin Grenoble

On retrouve alors 2 colons engagés volontaires, fils d'immigrés italiens, 1 colon fils d'immigré suisse allemand et un colon fils d'immigré espagnol. Parmi les colons étrangers et fils d'immigré, on a une forte représentativité de la nationalité italienne, avec 1 colon italien et 2 colons fils d'immigrés italiens. On peut émettre l'hypothèse que ces 6 colons engagés volontaires étrangers ou fils d'immigrés ont contracté un engagement volontaire durant la Grande Guerre, sur la base d'une volonté de remercier la France en tant que pays d'accueil, tout comme Lazare Ponticelli. L'hypothèse semble probable si on prend en compte que ces colons ont suivi au sein de la colonie d'Aniane un « *enseignement civique et patriotique* »²⁴⁵.

244: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

245: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 97.

Par exemple, le discours de l'ouvrage de Ernest Lavisse « *Histoire de France* » peut favoriser une intégration de ces 6 colons. On peut reciter l'exemple suivant :

« *Autrefois, notre pays s'appelait la Gaule, et les habitants s'appelaient les Gaulois. Notre pays a bien changé depuis lors, et nous ne ressemblons plus guère à nos pères les Gaulois* »²⁴⁶.

Ces 6 colons, sont donc intégrés dans cette Histoire de France, la France étant leur pays, et leurs ancêtres sont les « pères les Gaulois ». On peut avancer aussi le fait que 5 colons sur 6 ont choisi comme arme l'infanterie, ce qui exclut une stratégie dite de la planque²⁴⁷.

Néanmoins il faut nuancer cette hypothèse. Les immigrés en France peuvent être victimes de stéréotypes allant jusqu'à la xénophobie. Et les immigrés ou fils d'immigrés italiens, du fait de leur présence importante dans le sud de la France, sont aussi concernés par cette xénophobie. Cette dernière peut se traduire par des surnoms donnés peu élogieux tel que « *babis* » à Marseille, « *Kroumirs* » ou encore « *Christos* »²⁴⁸. Mais elle ne s'arrête pas à la violence verbale, puisqu'on arrive parfois jusqu'au meurtre. On peut citer l'exemple du massacre d'Aiguës Mortes commis par des ouvriers et des villageois français du 16 au 17 août 1893, amenant au résultat officiel de 8 morts chez les immigrés italiens²⁵⁰. L'une des causes à cette xénophobie, est une raison économique. Ces immigrés italiens viennent alors en France pour chercher du travail, soit de quoi vivre. Les ouvriers français voient alors en eux un danger pour leur travail. Ainsi les 3 colons nés en Italie ou fils d'immigrés, ont certainement subi ces stéréotypes qui peuvent être un frein à un engagement volontaire au sein de l'armée française durant la Grande Guerre. Mais Lazare Ponticelli étant lui-même immigré italien, a donc certainement dû faire face, lui aussi, aux surnoms peu élogieux, ce qui n'empêche pas son engagement volontaire en guise de remerciement à son pays accueil qu'est la France.

246: Ernest Lavisse, *Histoire de France Cours Élémentaire*, Paris, Armand Collin, 1913, BNF Gallica, p. 1. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k648847/f8.item.texteImage>

247: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

248: Marie-Claude Blanc-Chaléard, «Les migrants italiens en France : entre mythes et réalités », https://www.histoire-immigration.fr/sites/default/files/fichiers/art_blancchaleard.pdf, pp. 1-2.

250: *Ibid.*, p. 3.

Cette logique d'un engagement volontaire en guise de remerciement auprès de la France peut concerner une autre catégorie de colons, ceux que l'on nomme depuis 1907 les pupilles de l'Assistance publique. On retrouve alors deux types de situation parmi ces pupilles. Les enfants orphelins ou abandonnés et les enfants dont les parents ne peuvent subvenir à leur besoin. Cette catégorie de colons engagés volontaires comporte 12 cas.

Colons engagés volontaires issus de l'Assistance publique²⁵¹.

Matricule	Nom	Choix Armes
3386	Gély Joseph Louis	163 ^o régiment infanterie Nice
3466	Binelli Arthur	4 ^o régiment infanterie coloniale Toulon
3712	Saint Colombe Adolphe Arthur	88 ^o régiment infanterie Auch
3790	Jial Marcellin César	40 ^o régiment infanterie Nîmes
4024	Laburthe Fernand	12 ^o régiment infanterie Tarbes
4033	Maunier Fernand Jules	5 ^o dépôt des équipages de la Flotte Toulon
4080	Renaud Charles	59 ^o régiment infanterie Foix
4111	Zanetti Henri Louis	5 ^o dépôt des équipages de la Flotte Toulon
3947	Wéber Adolphe	34 ^o régiment artillerie campagne Périgueux
3842	Machenaud Georges	5 ^o dépôt des équipages de la Flotte Toulon
3738	Desplan Emile	4 ^o régiment zouaves Tunis
3494	Doret Camille	111 ^o régiment infanterie Tarbes

²⁵¹: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires et Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

Ainsi parmi ses 12 colons, issus de l'Assistance Publique, on peut aussi émettre l'hypothèse d'un engagement volontaire dans le but de remercier la France, l'État qui les a pris en charge. On peut mettre en avant le fait que sur ces 12 colons, 8 choisissent comme arme l'infanterie, les excluant donc d'une potentielle stratégie de la planque²⁵².

Cependant il faut nuancer l'existence de cette hypothèse, puisque là encore, on a des colons pour lesquels, on peut suspecter l'existence de cette stratégie de la planque les ayant motivés à contracter un engagement volontaire durant la Grande Guerre. En effet on compte 3 choix d'arme dans le 5^o dépôt des équipages de la Flotte de Toulon, les colons Maunier Fernand Jules (matricule n^o 4033), Zanetti Henri Louis (matricule n^o 4111) et Machenaud Georges (matricule n^o 3842)²⁵³. À cela s'ajoute un choix dans l'artillerie, c'est le cas du colon Wéber Adolphe (matricule n^o 3947). Il faut aussi penser que les conditions de prises en charge de l'Assistance publique peuvent limiter cette volonté d'un engagement pour remercier la France. En effet une des missions de l'Assistance publique est de prendre en charge ces enfants notamment dans le but d'éviter que ces derniers ne viennent rejoindre les rangs de la délinquance²⁵⁴. Or sur les 12 colons issus de l'Assistance publique, 8 d'entre eux sont écroués à Aniane pour des délits du monde de la délinquance (vols, vagabondage et coups et blessures)²⁵⁵. En ce qui concerne les 4 autres cas, 2 colons ont été écroués au sein de la colonie d'Aniane pour indiscipline dans le cadre de l'Assistance publique²⁵⁶. Ce qui peut être analysé comme un rejet de cette dernière. En ce qui concerne les 2 derniers cas, la raison de leur séjour au sein de la colonie d'Aniane n'est pas renseignée.

252: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

253: *Ibid.*,

254: Antoine Rivière, « De l'abandon au placement temporaire : la révolution de l'assistance à l'enfance (Paris, 1870-1920) », *Revue d'Histoire de la protection sociale*, n^o9, 2016, pp. 26-51.

255: Base de données délits des colons engagés volontaires.

256: *Ibid.*,

Une autre catégorie parmi les colons engagés volontaires peut être concernée par cette hypothèse d'un engagement au sein de l'armée à titre de volontaire durant la Grande Guerre afin de remercier la France. C'est la catégorie des colons dont on peut identifier une existence dans une situation de misère économique. On peut identifier ces colons en fonction de leurs délits les ayant amenés au sein de la colonie d'Aniane. Le délit de vols peut être un indicateur de cette misère économique²⁵⁷. Ainsi on compte parmi les 190 colons engagés volontaires, 147 colons dont les délits les ayant amenés au sein de la colonie sont le vol ou autres²⁵⁸. Un autre délit peut être aussi un indice concernant une situation de misère économique, c'est celui du vagabondage et 20 colons ont été écroués à Aniane pour ce délit²⁵⁹. La colonie d'Aniane a pour but de rééduquer les jeunes délinquants non par la contrainte mais par une instruction suffisante et une formation professionnelle²⁶⁰. Au sein de la colonie, ces jeunes délinquants, issus d'une situation de misère bénéficient de 4 repas par jour, matin, midi, un goûter et le soir²⁶¹. Ce qui peut être très important pour ces jeunes hommes, notamment ceux qui ont été écroués pour vagabondage, dont on peut imaginer les difficultés pour obtenir 4 repas par jour. Cette formation professionnelle se base sur des ateliers au sein de la colonie, ils sont au nombre de 9 :

*Ateliers au sein de la colonie d'Aniane*²⁶².

Atelier de forge
Atelier de serrurerie et taillanderie agricole
Atelier de chaudronnerie et ferblantier
Atelier de charronnage et charpenterie
Atelier de Menuiserie et ébénisterie
Atelier de cordonnerie
Atelier Maçonnerie et plâtrerie
Atelier Agricole

257: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 40.

258: Base de données délits des colons engagés volontaires.

259: *Ibid.*,

260: Bel Alice, *op. cit.*, p. 99.

261: *Ibid.*, p. 77.

262: *Ibid.*, pp. 101-107.

Ces formations permettent donc l'apprentissage d'un travail à ces jeunes délinquants, afin qu'ils puissent subvenir à leurs besoins lors de leur sortie. De plus les colons reçoivent un pécule dont le montant est basé sur le positionnement au tableau d'honneur en lien avec leur comportement au sein de la colonie²⁶³. On peut donc supposer la présence d'une volonté de remercier la France, qui gère en partie cette colonie d'Aniane via le Ministère de la Justice. Colonie donnant une instruction, une formation professionnelle, un pécule et 4 repas par jour à ces 147 colons dont on peut identifier une situation de misère économique ainsi qu'aux 20 colons ayant connu une situation de vagabondage, d'errance. Cependant il faut nuancer ces propos. En effet, cette politique de réinsertion est limitée par l'importance des effectifs de la colonie. De plus la formation professionnelle fait face à des impératifs de production, dont la productivité est la priorité au détriment de l'apprentissage²⁶⁴. S'il y a un système de tableau d'honneur, il y a donc en contrepartie un système de punition si le comportement du colon n'est pas adéquat. S'il y a bien 4 repas, ces derniers pour des raisons budgétaires sont pesés avec minutie²⁶⁵. De plus les colons doivent utiliser leur pécule pour réparer toute dégradation que ce soit dans le cadre de l'apprentissage au sein d'un atelier ou en ce qui concerne les vêtements donnés par la colonie. Sachant qu'en moyenne, un colon reste au sein de la colonie durant 5 ans²⁶⁶. Il semble difficile pour un colon de ne pas utiliser ce pécule pour racheter des vêtements.

Donc parmi les motivations ayant poussé les colons à contracter un engagement volontaire en temps de guerre, on peut retrouver une dimension patriotique. Que ce soit pour défendre la Nation française face à l'ennemi héréditaire qu'est l'Allemagne, notion inculquée à travers l'enseignement scolaire ou pour remercier la France. Mais cet engagement volontaire suppose d'intégrer l'institution militaire dans le contexte de la Grande Guerre, ce qui implique d'étudier la perception des colons engagés volontaires de ces deux éléments.

263: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, pp. 69-70.

264: *Ibid.*, pp. 108-110.

265: *Id.*, p. 77.

266: *Id.*, p. 73.

2°) La perception de la guerre et de l'armée par les colons.

A °) L'image du soldat.

L'image du soldat lors de la Grande Guerre est diffusée par divers canaux. On peut citer les affiches, les cartes postales, les journaux ou encore le monde du 7° Arts. Cette image est mise en avant par le gouvernement, ce que l'on pourrait nommer de la propagande. On peut citer à titre d'exemple les affiches incitant la population à acheter des emprunts de la défense nationale afin que l'État français puisse financer la guerre. Ou encore la journée des poilus initiée en 1915 par le parlement. Le 25 et 26 décembre de l'année, dans toutes les communes de France, la population peut alors acheter des cartes postales numérotées, donnant lieu à une tombola, dont les lots sont des médailles en l'honneur des poilus. Les bénéfices servent aux permissionnaires pour leur permettre de profiter au mieux de leurs proches²⁶⁷. On peut analyser une affiche de cette journée du poilu, du 25 et 26 décembre 1915 :

267: Site internet Archives départementales de Paris : <http://www.archives.paris.fr/a/408/la-journee-du-poilu-1915/>

Affiche de la journée du poilu, du 25 et 26 décembre 1915, de Neumont Maurice²⁶⁸.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cette affiche a pour auteur Maurice Neumont et est datée de 1915. On voit au premier plan, un soldat français, un poilu en pleine action, prêt à jeter une grenade. L'arrière-plan est caractérisé par une zone de combat, celle des tranchées. On a l'image d'un poilu, sur le front, fatigué comme le prouve son uniforme (manche retroussé, des plis) mais qui continue le combat. La posture du soldat est idéalisée, regard au loin, un geste de grande amplitude, à découvert, loin des réalités de la guerre. Le but est de montrer un soldat combatif, courageux afin d'inciter la population à participer à cette journée du poilu.

268 : Site BNF Gallica : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9016463b>

Les journaux sont aussi un vecteur de propagande et mettent en avant l'image du soldat. On peut utiliser à titre d'exemple le supplément illustré numéro 1281 du « *Le Petit Journal* », journal républicain et conservateur, étant un des quotidiens les plus tirés, paru le dimanche 11 juillet 1915.

Couverture du supplément illustré « Le petit Journal » n°1281, du 11 juillet 1915²⁶⁹.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

269: Le Petit Journal, Supplément du Dimanche, n°1281, Paris, 11 juillet 1915, BNF Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k717165v/f1.item.r=Le%20petit%20journal%201915.zoom>

On peut voir au premier plan, un soldat français tenant un camarade blessé qui s'accroche au drapeau tricolore. Le titre est évocateur « *L'amour du drapeau, Mes blessures me font moins mal que mon désespoir de le quitter* ». Là encore l'image du soldat est celle du héros, du patriote. D'un soldat valeureux, qui malgré ses blessures, continue à porter le drapeau de la France. Prêt à se sacrifier pour la Patrie.

On peut mettre en avant les cartes postales, aussi comme vecteur de cette image héroïque du soldat. Citons l'exemple d'une carte postale intitulée « *Rends victorieux le drapeau Français. Les peuples seront heureux désormais* ». Cette carte postale est disponible, droits réservés, numérisée sur le site des archives départementales d'Eure et Loir²⁷⁰. Dans cette carte postale, au premier plan à gauche, deux soldats français posent fièrement avec le drapeau tricolore²⁷¹. Regard au loin, deux jeunes soldats photogéniques, portant la moustache, signe de virilité²⁷². Chose qui dénote dans cette carte postale, c'est la référence à la religion chrétienne avec en arrière plan, à droite la présence du Christ, cloué sur la sainte Croix²⁷³. Comment expliquer cette référence dans une III^e république officiellement laïque depuis la loi du 9 décembre 1905 ? S'il y a une propagande du gouvernement, et notamment une censure des journaux votée et mise en place par la loi du 5 août 1914, il faut la nuancer. Il ne faut pas croire que l'ensemble des éléments mettant en avant le patriotisme est issu de la propagande gouvernementale²⁷⁴. L'ingérence de l'État dans la production artistique est limitée²⁷⁵. Même si les journaux sont censurés, les illustrations choisies par ces derniers, notamment la figure du soldat héroïque est à leur initiative. Les journalistes, les artistes participent ainsi à l'effort de guerre dans leur contexte, leur vision d'une France agressée par l'Allemagne. À cela s'ajoute un carcan mental issu d'une longue tradition d'image de gloire militaire²⁷⁶.

270: Site Archives départementales d'Eure et Loir :

<http://www.archives28.fr/ark:/66007/s0055b7c256edf31/55b7c256f0fa5>]

271: *Ibid.*,

272: *Id.*,

273: *Id.*,

274: Laurent Véray, « Photographie et cinéma », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 709.

275: *Ibid.*, p. 709.

276: *Id.*, p. 709.

Les 190 colons engagés volontaires font donc face à une image d'un soldat héroïque, soit une vision positive. Après se pose la question de savoir si les colons ont été soumis à cette propagande qu'elle soit issue directement de l'État ou de la mobilisation des artistes. On n'a pas de preuve concrète. Mais la colonie d'Aniane n'est pas un milieu entièrement clos. En effet par divers points, la colonie pénitentiaire d'Aniane se distingue du fonctionnement d'une prison, le Ministère de l'Intérieur s'est attaché à faire la distinction entre colonie et prison²⁷⁷. Ainsi il est fort probable que les colons ont été soumis à cette propagande, à l'image héroïque du poilu. On peut identifier des situations où les colons y ont été soumis. La première est lors des balades dominicales et jours fériés des colons hors de la colonie²⁷⁸. Cette dernière étant au sein de la commune d'Aniane, les colons ont pu voir des affiches relatant l'héroïsme des soldats au front. Parmi les 190 colons engagés volontaires, on compte 26 colons qui sont placés chez un particulier²⁷⁹. De ce fait ces derniers sont plus susceptibles d'être soumis aux messages patriotiques, ne vivant plus au sein de la colonie même. Si c'est un environnement qui n'est pas clos, les colons ont donc des interactions avec le monde de l'extérieur. Celui-ci est tout d'abord représenté par l'ensemble du personnel de la colonie d'Aniane, mais aussi les habitants de la commune. Ces derniers ont une vision ambiguë envers ces colons entre peur et pitié²⁸⁰. Des interactions peuvent exister notamment lors des vendanges, où des colons sont mis à disposition des viticulteurs de la commune par le Directeur de la colonie²⁸¹. Ces habitants de la commune sont plus soumis à l'image du soldat français et peuvent donc en être des vecteurs pour les colons. Il ne faut pas oublier que les colons peuvent aussi correspondre avec leurs proches. Parmi les 190 colons engagés volontaires, une grande majorité, soit 90 % d'entre eux tiennent une correspondance avec un membre de la famille ou un proche. Seuls 18 colons ne correspondent avec personne et 1 colon dont la correspondance n'est pas renseignée²⁸². Là encore cette correspondance se fait avec des individus plus susceptibles d'être touchés par l'image du soldat, n'étant pas écroués au sein de la colonie.

277: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 91.

278: *Ibid.*, pp. 83-86.

279: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

280: Bel Alice, *op. cit.*, pp. 87-89.

281: *Ibid.*, pp. 87-89.

282: Base de données situation familiale des colons engagés volontaires.

Cette correspondance peut se faire aussi sur des cartes postales, vecteur de l'image du soldat héroïque. Et enfin, il ne faut pas oublier la présence de l'instruction au sein de la colonie, et notamment la présence d'un « *enseignement civique et patriotique* » plus important²⁸³. Cet enseignement peut utiliser l'image du soldat valeureux. Cette image du soldat français, courageux, héroïque a certainement un impact positif sur ces 190 colons engagés volontaires. Elle renvoi à un idéal masculin, de l'homme viril et brave. Il ne faut pas oublier le jeune âge des colons engagés volontaires. En effet, 58,94 % d'entre eux sont âgés de 17 ans, et 36,84 % ont 18 ans, seuls 8 colons engagés volontaires ont entre 19 et 20 ans²⁸⁴. A ce jeune âge, se pose la question d'une certaine misère sexuelle puisque toute activité sexuelle est interdite au sein de la colonie, même les plaisirs solitaires²⁸⁵. Ces demoiselles doivent avoir une certaine place dans les pensées de ces jeunes hommes comme l'indique le fait que sur 55 colons engagés volontaires arborant des tatouages, 7 colons ont un portrait de femme tatoué sur leur corps²⁸⁶. Devenir ce soldat courageux peut être un atout important face à la gent féminine pour ces jeunes colons. On peut constater que les soldats mis en avant dans les exemples présentés correspondent aux soldats de l'infanterie. En effet, c'est bien l'infanterie qui reçoit le plus d'hommes comparés aux autres armes²⁸⁷. On peut analyser le fait qu'une grande partie des colons engagés volontaires choisissent l'infanterie comme choix d'arme, avec une proportion de 72,63 %, comme une conséquence de cette image du soldat valeureux qui est diffusée²⁸⁸.

283: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 97.

284: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

285: Bel Alice, *op. cit.*, pp. 79-80.

286: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

287: Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34.

<https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

288: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

B°) L'image de l'armée au sein de la colonie d'Aniane.

L'armée française bénéficie d'un processus de glorification en temps de guerre. Mais ce processus ne date pas de la Grande Guerre. L'un des moments où l'on a un lien visible entre l'armée française et la population est la date de la fête nationale du 14 juillet. À partir de 1910, « *la fête nationale devient l'occasion d'une démonstration militaire avec l'approbation de tous les Français* »²⁸⁹. Ce qui auparavant n'est pas forcément le cas, on peut citer le 14 juillet 1905 où la jeunesse socialiste antimilitariste appelle à manifester contre l'armée à Amiens ou encore le 14 juillet 1907 marqué par l'affaire du 17^e régiment de ligne²⁹⁰. Le contexte de tension de la période explique ce retour en grâce de l'armée, mais cette fois dans le cadre de la Patrie, de la Nation française et non plus pour démontrer un accord entre République et Armée²⁹¹. Ainsi le 14 juillet est l'occasion de montrer la force, la discipline, la modernité de l'armée française. Ce caractère moderne de l'armée française est un des atouts qui est le plus mis en avant. On peut citer l'exemple du véritable culte dédié au canon de campagne 75 modèle 1897. Ce canon est considéré comme le bijou de l'artillerie française, adapté au carcan mental de l'État-major, c'est-à-dire une offensive à outrance dans une optique d'une victoire rapide²⁹². Ce culte est antérieur à la Grande Guerre, où le canon de 75 a vite montré ses limites, étant inadapté pour la guerre défensive, a contrario de l'artillerie lourde. Mais ce manque d'efficacité dans la guerre des tranchées, n'effleure guère son prestige au sein de l'armée et de la population²⁹³.

289: Jean-Pierre Bois, « L'armée et la Fête Nationale, 1789-1919 », *Histoire, économie & société*, 10^e année n°4, 1991, pp. 505-527.

290: *Ibid.*, p. 520.

291: *Id.*, p. 521.

292: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 141.

293: *Ibid.*, p. 141.

Cette glorification de l'armée est aussi transmise dans les classes des écoles, aux jeunes français notamment à travers l'« *Histoire de France* » de Ernest Lavisse :

« *Nos soldats aujourd'hui sont aussi braves que ceux qui combattirent en 1870, et ils sont bien plus nombreux.*

Nos généraux sont aussi braves que ceux qui combattirent en 1870, et ils sont plus instruits.

Nos fusils, nos canons sont meilleurs qu'en 1870. Nous sommes beaucoup mieux préparés à la guerre.

Tous les ans, aux grandes manœuvres, notre infanterie, notre artillerie et notre cavalerie se réunissent pour s'exercer.

L'image vous montre En l'air, un gros ballon dirigeable vole entre deux aéroplanes.

Généraux, officiers, cavalier, aérostiers tous savent leur métier ... »²⁹⁴.

C'est une armée française moderne, entraînée et composée d'hommes braves qui est alors mise en avant. L'armement depuis 1870 est présenté alors comme ayant été soumis à un processus de modernisation. En effet, on peut citer deux exemples. Le premier est l'artillerie, en 1870 le parc de l'artillerie impériale française est composé en grande majorité de pièces de 4 livres, et minoritairement de pièces de 12 livres²⁹⁵. Ces pièces sont des canons lisses, rechargement par la bouche, avec obus ordinaires pour une portée maximale de 2850 m²⁹⁶. Rien comparé au canon *Krupp* de l'adversaire, de 90 mm, rechargement par culasse, canon rayé et obus percutants pouvant atteindre une portée maximale de l'ordre des 3 500 m²⁹⁷. L'armée française a modernisé son parc d'artillerie notamment avec son canon de campagne de 75 mm de 1897.

294: Ernest Lavisse, *Histoire de France Cours Élémentaire*, Paris, Armand Collin, 1913, BNF Gallica, p. 162. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k648847/f169.item.texteImage>

295: Sylvain Ferreira, « Les chefs et les armées », *Champs de bataille thématique*, H.S n°6, 2008, pp. 15-41.

296: *Ibid.*, pp. 15-41.

297: *Id.*, pp. 15-41.

Un canon de campagne idéal, aisément transportable permettant donc de suivre et de soutenir les offensives de l'infanterie grâce à une portée maximale de 1800 m et à sa cadence de tir de 8 coups à la minute rendu possible grâce à la présence de frein hydraulique²⁹⁸. L'infanterie connaît une modernisation de son équipement, et plus précisément de son outil, le fusil. L'infanterie française en 1870/1871 dispose du fusil chassepot qui est remplacé progressivement par le fusil Le Bel de 1886, modifié en 1893, d'une cadence de tirs de 12 coups à la minute et d'une portée utile de 600 m, montant à 1 400 m en ce qui concerne la portée générale²⁹⁹. Même si la présence de ce nouveau fusil Le Bel présente une forme de modernisation, du fait de son calibre plus faible que le chassepot (8 mm contre 11 mm) il suscite avant l'entrée en guerre une certaine inquiétude sur sa force d'arrêt en combat³⁰⁰. L'instruction des généraux est aussi mise en avant. En effet durant la guerre de 1870 / 1871 par exemple de nombreux officiers français ne savent pas lire une carte, la priorité de l'instruction de ces derniers étant basée sur la charge et l'exemplarité au feu³⁰¹. Les avions sont aussi mis en avant, synonymes de modernité. Cependant il faut nuancer, si l'aviation a connu de nombreuses avancées avant le déclenchement de la guerre, avancées qui s'accélérent durant cette dernière, son utilité au sein de l'armée fait alors débat. Avant l'entrée en guerre, l'État-major, pour les missions de reconnaissance préfère le dirigeable³⁰². Par la suite les constructeurs d'avions et certains militaires, ont commencé à élaborer des doctrines de combats aériens, mais dans le cadre d'une utilisation sur le champ de bataille³⁰³. Mais l'expérience de la Grande Guerre fait changer d'avis l'État-Major sur l'utilisation de l'aviation, notamment dans sa mission de reconnaissance comme le prouve son action lors de la bataille de la Marne. À partir de 1915, l'État-Major souhaite utiliser l'aviation pour des missions de bombardements sur le territoire allemand, sur de longue distance, pour viser des centres stratégiques³⁰⁴.

298: Stéphane Audoin-Rouzeau, « L'équipement des soldats », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 257.

299: *Ibid.*, p. 282.

300: *Id.*, p. 282.

301: Hervé Drévillon, *Batailles, Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007, pp. 357-360.

302: Philippe Bernard, « À propos de la stratégie aérienne pendant la première guerre mondiale : mythes et réalités. », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 16^e année n°3, 1969, pp. 350-375.

303: *Ibid.*, pp. 350-375.

304: *Id.*, pp. 350-375.

Mais c'est un échec, ce qui pousse l'État-Major à privilégier début 1916 l'aviation de champs de bataille³⁰⁵. Dans une guerre de tranchées, une guerre matérielle, de masse, les aviateurs qui se battent en duel dans les cieux, apparaît alors comme de véritables chevaliers, représentants des idéaux, d'une guerre honorable, difficiles à retrouver dans la boue des tranchées. Cette image de chevalier du ciel, est reprise par l'armée qui favorise le culte de ces pilotes d'aéroplanes³⁰⁶.

Ainsi l'armée française bénéficie de l'image d'une armée moderne composée de braves avant l'entrée en guerre. Cette image est toujours présente durant la guerre grâce aux divers canaux de diffusion de la propagande et des discours patriotiques; comme le démontre la persistance du culte du canon 75 malgré son inadaptabilité aux guerres de tranchées³⁰⁷.

Au sein de la colonie d'Aniane, on retrouve cette image positive de l'armée, image qui est même plus importante. En effet, l'engagement au sein de l'armée est présenté comme une récompense, un privilège suite à un comportement irréprochable de la part du colon³⁰⁸. Comme on l'a constaté, cette image de récompense connaît une érosion en temps de guerre, des colons engagés volontaires ont tenté de s'évader, acte qui en temps de paix les aurait exclus de contracter un engagement volontaire au sein de l'armée. L'engagement dans l'armée, même en temps de guerre, peut être perçu par ces colons comme un moyen de faire carrière dans cette dernière. Cette volonté de carrière peut être interprétée avec la durée des engagements de ces colons engagés volontaires. On constate que 37,47 % de ceux-ci contractent un engagement classique, dont 62,66 % pour une durée de 4 ans et 37,33 % pour une durée de 5 ans, à noter que le choix d'un engagement pour une durée de 3 ans, soit la plus courte, n'est choisi par aucun des colons engagés³⁰⁹.

305: Philippe Bernard, « À propos de la stratégie aérienne pendant la Première Guerre mondiale : mythes et réalités. », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 16^e année n°3, 1969, pp. 350-375.

306: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 145.

307: *Ibid.*, p. 141.

308: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, pp. 115-116.

309: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

On peut nuancer ce choix d'un engagement volontaire pour effectuer une carrière dans l'armée par le fait que 56,84 % des colons engagés volontaires contractent un engagement pour la durée de la guerre³¹⁰. Toutefois il faut rappeler que ces colons engagés pour la durée de la guerre n'ont pas eu le choix de choisir la durée de leur engagement du fait de leur jeune âge, soit 17 ans³¹¹.

Cette volonté de faire carrière au sein de l'armée, même en temps de guerre peut s'expliquer par des raisons économiques. En effet, pour les 190 colons engagés volontaires, il est possible de calculer le pécule moyen qu'ils reçoivent à leur sortie. Ce pécule moyen, sur la base de 188 colons engagés volontaires pour lesquels il est possible de l'identifier, s'élève à 12,35 francs³¹². Il est possible aussi de déterminer le montant moyen de l'épargne à la sortie, pour le cas de 70 colons engagés volontaires, soit 70,60 francs³¹³. Sur la période 1914 à 1917, le prix moyen d'un kilo de pain à l'échelle nationale est de 0,42 franc, 0,54 franc pour 100 grammes de *beef-steak* et 0,68 franc pour un litre de vin³¹⁴. Ainsi si on prend comme base un repas journalier composé de 1 kg de pain, 100 grammes de *beef-steak* et 1 litre de vin, cela revient à 1,64 franc par jour. Donc sur la base du pécule moyen à la sortie, un engagé volontaire peut se payer un repas pour une durée de 7 jours, et 43 jours en ce qui concerne le montant moyen de l'épargne. Cela reste une estimation, les prix affichés sont basés uniquement pour le mois de juillet³¹⁵. À cela s'ajoute la présence d'autres dépenses qui ne sont pas renseignées (légumes, cigarettes, vêtements, transport ...). Sachant qu'au cours de la période de guerre, les prix varient énormément avec l'inflation mais aussi selon la localisation. Par exemple le prix des haricots est multiplié par 3 entre 1913 et 1915 tandis qu'à Marseille le prix de la pomme de terre est multiplié par 4 entre 1914 et 1916³¹⁶.

310: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

311: Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 46.

<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f49.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

312: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

313: *Ibid.*,

314: André Piatier, « Les prix de détail en France depuis 1914 », *Revue économique*, 1^o année, n°2, 1950, pp. 227-231.

315: *Ibid.*, pp. 227-213.

316: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, pp. 126-127.

L'engagement au sein de l'armée peut alors permettre à ces colons de pouvoir manger aux frais de l'armée mais aussi recevoir une solde. Cette dernière s'élève à 0,25 franc par jour à partir d'octobre 1915, après le vote au parlement et la ratification des crédits afin d'améliorer la solde des soldats. Ce vote prend la forme d'un décret, publiée au journal officiel de la République le 25 octobre 1915³¹⁷. Au vu du montant de la solde, il faut nuancer un engagement uniquement pour des raisons économiques. Mais ces dernières ont pu être un des facteurs au vu de la situation économique des colons engagés volontaires. L'image d'une armée moderne, dont l'engagement est présenté comme un privilège auprès des colons, la possibilité de faire carrière et de toucher une solde, même minime ont pu jouer sur l'engagement volontaire. Un autre facteur peut être mis en avant, c'est la perception de la guerre que peuvent avoir les colons.

317: Journal Officiel de la République Française, n°290, 25 octobre 1915, BNF Gallica, p. 7667.
<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6377620v/f1.item>

C°) La perception de la guerre.

La perception de la réalité de la guerre à l'arrière est biaisée. Cela peut s'expliquer par la censure des journaux mise en place par la loi du 5 août 1914. Cette censure vient de la méfiance de l'armée française envers la presse. En effet, en 1870, alors que la France est en guerre contre la future Allemagne, un article de la presse aurait renseigné l'État-major allemand sur les mouvements de l'armée française. Ainsi cette censure a pour but d'éviter que toutes informations puissent aider l'ennemi à anticiper les mouvements de l'armée française en temps de guerre. La presse doit donc faire avec les informations transmises par l'autorité militaire. À cela s'ajoute l'interdiction pour la presse de se rendre au front jusqu'en 1916³¹⁸. Cette situation amène la presse à relayer des informations fausses que l'on nomme « *bouffrage de crâne* ». Néanmoins comme le souligne Christian Delporte, historien des médias, ce phénomène de « *bouffrage de crâne* » n'est pas constant sur l'ensemble de la période de la guerre, il est essentiellement présent en 1914, au début du conflit et en 1918³¹⁹. On peut encore relativiser ce phénomène, si la presse avait été uniquement un élément de « *bouffrage de crâne* » elle n'aurait pu continuer à exister selon Jean Jacques Becker³²⁰. De plus, la presse va relayer une fausse image de cette Guerre. Une image en lien avec les représentations de batailles ancrées dans une longue tradition de la glorification du fait militaire présent dans l'imaginaire de la communauté nationale³²¹. On peut constater cette fausse image de la guerre à travers 2 couvertures dominicales du « *Le Petit Journal* » :

318: Antoine Flandrin, Christian Delporte, « En 1914, la presse accepte la censure parce que la France participe à l'effort de guerre », *Le Monde*, 29 septembre 2014.

https://www.lemonde.fr/centenaire-14-18-decryptages/article/2014/07/18/la-presse-accepte-la-censure-parce-que-la-france-participe-a-l-effort-de-guerre_4458959_4366930.html

319: *Ibid.*,

320: Jean Jacques Becker, « Stéphane Audoin-Rouzeau, 14-18. Les combattants des tranchées [Compte-rendu] », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°14, 1987, p. 118.

https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1987_num_14_1_1874_t1_0118_0000_2?q=Bouffrage+de+cr%C3%A2ne

321: Laurent Véray, « Photographie et cinéma », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 709.

Couverture dominicale du « Le Petit Journal » n°1273, du dimanche 16 mai 1915³²².



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Cette couverture est censée illustrer une charge de l'infanterie française à la baïonnette, drapeau tricolore en arrière-plan. Cette charge est portée par un officier français, reconnaissable à son épée. On constate la présence de 2 cadavres au premier plan, et d'un troisième derrière l'officier français. Ce sont des soldats ennemis, aisément identifiables par leur casque à pointe.

322: Le Petit Journal, Supplément du Dimanche, n°1273, Paris, 16 mai 1915, BNF Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k7171578/f1.image>

La légende fait référence à la bataille de Valmy du 20 septembre 1792, où révolutionnaires et soldats de 1^o ligne français battent l'armée prussienne dans le contexte de guerre révolutionnaire. Cette illustration datant du 16 mai 1915 est déconnectée de la réalité de la guerre. À cette période, la guerre est défensive avec la mise en place des tranchées. Cette couverture renvoie au carcan encore présent dans la mentalité de l'État-Major mais aussi de la population, celle d'une charge à la baïonnette, poussée par le courage des fantassins que la modernité des armes ne peut stopper³²³. Cette vision de la guerre est toujours présente en 1916. On peut mettre en avant une autre couverture dominicale du « *Le Petit Journal* » datée du 26 mars 1916.

Couverture dominicale « Le Petit Journal », n°1318 du dimanche 26 mars 1916³²⁴.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

323: Hervé Drévilion, *Batailles, Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007, pp. 357-360.

324: *Le Petit Journal*, Supplément du Dimanche, n°1318, Paris, 26 mars 1916, BNF Gallica <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k717202z?rk=257512;0>

On a encore la présence d'une charge à la baïonnette, encore en masse. Cette fois-ci l'ennemi allemand est représenté en plus grand nombre, mais acculé par cette charge française. Celle-ci aurait donc lieu « *pendant la bataille de la Meuse,* » donc durant la bataille de Verdun. Si cette bataille est marquée en partie par « *un corps à corps acharné dans les bois autour de Verdun* », il ne faut pas oublier la présence de l'artillerie lourde actrice majeure de cette bataille de Verdun³²⁵. Or cette dernière est absente dans cette illustration qui fait la part belle à la charge à la baïonnette de l'infanterie. Là encore cette charge est trop massive, et culbute un ennemi à découvert. Où sont donc les tranchées ? Ou encore les mitrailleuses ennemies telle que la *Maschinengewehr 08* qui dispose d'une capacité de tir de 500 coups à la minute³²⁶. Ainsi une mitrailleuse, avec une équipe de 3 à 6 hommes, camouflée et protégée, rendrait cette charge, représentée par cette illustration aussi macabre qu'inefficace. On est donc sur une représentation biaisée de la réalité de la guerre.

La colonie d'Aniane n'étant pas un environnement totalement clos, comme on l'a démontré ci-dessus, les colons sont donc soumis à cette vision biaisée, à cette image d'une guerre idéalisée où le courage des hommes, baïonnettes aux canons suffit pour remporter la victoire. Il faut ajouter que les colons, les plus méritants, peuvent une fois par mois, aller au cinéma³²⁷. C'est une situation où ils peuvent être soumis à cette vision déformée notamment à travers les films d'actualités, les films et documentaires. On peut citer l'exemple du film de Léon Percet « *Les poilus de la revanche* » de 1916, comportant une scène de charge à la baïonnette de soldat français, plein d'entrain sur les positions ennemies³²⁸.

325: Gerd Krumeich, Stéphane Audoin-Rouzeau, « Les batailles de la Grande Guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, pp. 304-305.

326: Gerd Krumeich, Stéphane Audoin-Rouzeau, « Les batailles de la Grande Guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, pp. 304-305.

327: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 85.

328: Laurent Véray, « Photographie et cinéma », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 709.

En ce qui concerne les films produits par le Service photographique et cinématographique de l'armée (SPCA), ces derniers sont soumis à un certain cahier des charges. Ainsi les images doivent « *donner une impression forte de puissance matérielle ou morale de l'armée française et de sa discipline* »³²⁹. Les assauts filmés sont des reproductions, cela s'explique par la difficulté et le danger qu'induit de filmer un assaut réel et ce n'est qu'en juillet 1916 que les cameramans sont autorisés à filmer le front³³⁰. Un seul véritable assaut a pu être filmé, prouesse effectuée par le français Émile Pierre le 1^o juillet 1915. Mais ce film est incapable de retranscrire l'affrontement réel ressenti par les soldats³³¹.

Les colons sont donc comme le reste de la population soumis à une image biaisée de la guerre que ce soit à travers la propagande, les illustrations de presse ou les œuvres cinématographiques. Si l'environnement de la colonie d'Aniane peut limiter l'influence de ces vecteurs, il ne faut pas ignorer que ce n'est pas un environnement totalement clos et que les colons ont la possibilité d'échanger avec le personnel de la colonie, des habitants de la commune d'Aniane ou des membres de leur famille qui ne sont pas écroués au sein de la colonie. Certains colons engagés volontaires correspondent avec des proches, qui eux connaissent la réalité de la guerre. C'est le cas de 7 colons engagés volontaires qui tiennent une correspondance avec un père ou alors avec un ou plusieurs frères mobilisés au front³³².

329 : Thierry Lefebvre, « Laurent Véray, Les Films d'actualité français de la Grande Guerre, 1995 [compte-rendu] », 1895, *revue d'histoire du cinéma*, n°20, 1996, pp. 148-149.
https://www.persee.fr/doc/1895_0769-0959_1996_num_20_1_1183_t1_0148_0000_3?q=Les+films+d%27actualit%C3%A9+fran%C3%A7ais

330: Laurent Véray, *op. cit.*, p. 710.

331: *Ibid.*, p. 710.

332: Base de données situation familiale des colons engagés volontaires.

*Colons engagés volontaires correspondants avec un proche mobilisé*³³³.

N° de matricule	Nom colon	Correspondance proche mobilisé
3481	Firond Aimé Émile Marius	Frère
3842	Machenaud Georges	Frère
3992	Descroches Georges Joseph	Deux frères
3878	Châtellain Léon Robert	Père
4043	Tixier Antoine Joseph	Père
4064	Gaillard Paul Baptiste	Père
4105	Dussert Alexandre	Père

Il est impossible de connaître le contenu de cette correspondance. Toutefois on sait que la correspondance des soldats aux fronts est soumise à un contrôle. On peut distinguer deux contrôles, le premier est passif et passe par la mise en place d'un retard entre la correspondance du front et l'arrière. Ce retard varie de 2 à jours, le but est que si l'ennemi obtient des renseignements via une correspondance, ledit renseignement perd de sa valeur par la mise en place de ce retard³³⁴. Un deuxième contrôle est aussi présent, plus actif, qui est le « *contrôle postal* ». Il consiste à ouvrir la correspondance et à lire son contenu pour éviter la présence de toute information sur la localisation d'unité, ou l'évocation de futures offensives. Avec une guerre qui dure, ce contrôle va aussi « *caviarder* » certains passages de la correspondance trop défaitiste des poilus³³⁵. Mais d'autres censures, non officielles vont s'appliquer aussi à cette correspondance, celles que les poilus s'imposent.

333: Base de données situation familiale des colons engagés volontaires.

334: Sébastien Richez, « Une Poste dans la guerre : la Poste aux armées », *14-18 Mission Centenaire*, 13 février 2015. <https://centenaire.org/fr/espace-scientifique/societe/une-poste-dans-la-guerre-la-poste-aux-armees>

335: *Ibid.*,

Ces derniers savent que leur correspondance est soumise à ces contrôles, et donc ils peuvent s'autocensurer afin que leur correspondance arrive bel et bien à leurs proches. Une autre autocensure peut être présente, celle qui consiste à minimiser les horreurs de la guerre que les poilus subissent, de peur d'inquiéter leurs proches mais aussi que ces derniers ne les croient pas. Ainsi les 7 colons engagés volontaires, disposant d'une correspondance avec un proche mobilisé ont aussi une vision de la guerre biaisé par ces facteurs de contrôle officiel et d'auto censure.

On doit rappeler le jeune âge des colons engagés volontaires, 98,93 % d'entre eux ont moins de 20 ans, et 58,94 % sont âgés de 17 ans lors de leur engagement volontaire³³⁶. Ce jeune âge peut impliquer une certaine insouciance face à la mort. Mais il faut nuancer cette vision biaisée de la guerre que peuvent avoir les colons. En effet, c'est une guerre qui dure et qui est meurtrière. Ce dernier caractère est visible au sein de la commune d'Aniane, et donc aussi au sein de la colonie car la commune a perdu des habitants, partis au front durant la Guerre.

Nombre de soldats morts durant la Grande Guerre originaire de la commune d'Aniane³³⁷.

Année	Nombre de morts de la commune d'Aniane
1914	11
1915	11
1916	13
1917	7
1918	10

336: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

337: Monument aux morts 14-18 commune d'Aniane, Photo personnelle.

Ainsi la commune d'Aniane, voit 52 de ses habitants partis au front être tués. Ce qui fait en moyenne, 10 nouvelles d'un décès chaque année au sein de la commune, soit potentiellement 10 familles endeuillées. Il ne faut pas oublier que l'on est dans le cadre d'une commune, d'un village, en 1911 Aniane compte 1832 habitants sans prendre en compte les effectifs de la colonie pénitentiaire³³⁸. Ainsi ce genre de nouvelle, la mort d'un habitant du village parti au front durant la Grande Guerre, circule rapidement. La colonie et la commune, comme cité plus haut, entretiennent divers liens. La nouvelle du décès au front d'un habitant d'Aniane peut arriver aux oreilles d'un colon, permettant ainsi la prise de conscience d'une guerre qui tue, et surtout qui tue des connaissances. Il est bien sûr difficile d'estimer l'impact de ce genre de nouvelles sur les colons. Plusieurs facteurs doivent être pris en compte, la relation entre le mort et le colon, simple connaissance ou inconnu Des informations difficiles à obtenir.

Donc les colons font face à l'image du soldat héroïque, brave intégré dans une armée française moderne impliquée dans une guerre dont la réalité est biaisée. Cependant ces colons possèdent des spécificités qui peuvent peut-être favoriser un engagement dans l'armée. C'est ce qu'il faut alors désormais étudier.

338: Dénombrement de 1911, Liste Nominative, Archives départementales Hérault Pierres Vives, 6 M 218 1911 1911.

3°) Des colons disposants de spécificités favorisant un engagement volontaire au sein de l'armée ?

A°) La mobilité géographique.

Intégrer l'armée française durant la Grande Guerre implique une mobilité géographique pour les appelés sous les drapeaux mais aussi pour les engagés volontaires. L'armée française se bat alors principalement sur 3 fronts. Le premier front, où la grande majorité de l'armée française est envoyée, est ce que l'on nomme le front de l'Ouest.

Carte du front de l'Ouest début de l'année 1915³³⁹.



339: Nicolas Beaupré, 1914 – 1945, *Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 63.

Ce front de l'Ouest se stabilise au début de l'année 1915, suite à la course vers la mer de septembre à novembre 1914 effectuée par les belligérants dans le but d'opérer un contournement des forces adverses³⁴⁰. Ce front de l'Ouest qui s'étend sur près de 750 kilomètres et jusqu'au printemps 1918, ne va connaître que peu d'évolution.

Ce caractère de front prioritaire pour l'armée française concernant le front de l'Ouest se retrouve en ce qui concerne la localisation du lieu de décès des colons engagés volontaires. Sur les 21 colons engagés volontaires dont le décès en temps de guerre a pu être identifié, 13 colons sont morts sur le front de l'Ouest ; soit un taux qui atteint les 61,90 % des cas³⁴¹.

340: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 63.

341: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

Tableau des 13 colons engagés volontaires mort sur le front de l'Ouest³⁴².

N° Matricule	Noms colons engagés	Date de décès	Lieux de décès
3386	Gély Joseph Louis	17 juin 1915	Marne
3465	Bequet Eugène René Joseph	8 juin 1915	Islettes
3551	Biancheri Marius	17 août 1916	Somme
3616	Tichet Charles Clément	28 juillet 1915	Meurthe et Moselle
3657	Lavergne François Marius	4 septembre 1916	Somme
3671	Mauri Adrien	14 juillet 1915	Marne
3733	Ousset Charles Émile	17 avril 1917	Marne
3792	Facciolo Léopold Louis	15 juillet 1918	Marne
3794	Dréano Georges Louis	15 avril 1918	Somme
3838	Lagrasse Jean Pierre	16 octobre 1918	Marne
4077	Rougé Maurice André	25 octobre 1918	Oise Hôpital
3466	Binelli Arthur	11 décembre 1914	Meuse
3638	Anglade Henri Jules Marcel	6 septembre 1916	Somme

342: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

Le deuxième front où l'armée française intervient est le front dit de Salonique ou d'Orient. L'armée française, sous l'appellation de l'armée d'Orient et l'armée britannique débarquent en Grèce, à Salonique le 5 octobre 1915³⁴³. L'ouverture de ce nouveau front, s'explique par l'entrée en guerre de la Bulgarie aux côtés de l'Empire Allemand et Austro-hongrois. Le but est alors de menacer la Bulgarie, de soutenir la Serbie et de favoriser l'entrée en guerre de la Grèce aux côtés de la Triple Entente³⁴⁴. Parmi les 100 registres de matricules militaires identifiés des colons engagés volontaires, on constate que 3 colons ont eu un rapport direct ou indirect avec ce front Salonique.

Colons engagés volontaires en lien avec le front dit Salonique³⁴⁵.

N° Matricule	Nom	Lien avec le front Salonique
3749	Mouton Aimé Sébastien	Volontaire pour l'Armée D'Orient
3511	Bucher Joseph Léon	Armée d'Orient : 20 janvier 1917 / 31 décembre 1918
3375	Pinasque Marius François	Condamné par le conseil de guerre siégeant à Salonique

343: Frédéric Guelton, « Octobre 1915 : un débarquement de troupes à Salonique », *14-18 Mission Centenaire*, 6 octobre 2015. <https://www.centenaire.org/fr/espace-scientifique/pays-belligerants/octobre-1915-un-debarquement-de-troupes-salonique>

344: *Ibid.*,

345: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

Le dernier front que l'on peut nommer, est le front italien. L'armée française envoie des troupes pour soutenir l'Italie, qui déclare la guerre à l'Empire Austro-hongrois le 24 mai 1915 et à l'Empire Allemand le 27 août 1916. Le front *d'Isonzo*, au Nord Ouest de Trieste, ne bouge guère jusqu'au 24 octobre 1917, date d'une offensive allemande et austro-hongroise donnant lieu à la défaite italienne à *Caporetto*. Les forces italiennes sont surprises par cette offensive, et n'ont prévu aucune ligne de défense secondaire, puisqu'elle prévoyait elle aussi une grande offensive. Le front est rétabli, après de lourdes pertes pour l'armée italienne, une centaine de kilomètres en arrière. On retrouve un colon engagé volontaire mort sur le front *d'Isonzo*.³⁴⁶.

*Cas du colon Poltzien Léon, mort sur le front d'Isonzo*³⁴⁷.

N° matricule	Nom	Date décès	Lieu décès
3856	Poltzien Léon	21 septembre 1917	Italie Dolègna

Au vu de la date de son décès, le colon engagé volontaire Poltzien Léon n'est pas mort lors de la grande offensive allemande et austro-hongroise du 24 octobre 1917. Ce sont donc les 3 principaux fronts de l'armée française. Il existe bien sur d'autres lieux où l'on peut retrouver des soldats français. On peut citer l'exemple du colon engagé volontaire Doret Camille (matricule n° 3494), qui est mort au combat le 8 avril 1918, au sud de la Tunisie à *Bir Oum Souigh*³⁴⁸.

346: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

347: *Ibid.*,

348: Fiche Mort pour la France, colon Doret Camille.

En terme de distance, on peut estimer cette dernière à vol d'oiseau entre la colonie d'Aniane et les 3 principaux fronts. Ainsi entre Aniane et Châlons en Champagne, chef-lieu du département de la Marne, on obtient une distance de 589 kms. En ce qui concerne la distance entre la colonie d'Aniane et Thessalonique, on obtient une estimation de 1600 kms. Et enfin pour ce qui concerne le front italien avant l'offensive du 24 octobre 1917, la distance s'élève à 821 kms entre la colonie d'Aniane et Dolégnas, lieu du décès du colon engagé volontaire Poltzien Léon³⁴⁹. Ce qui donne une moyenne d'environ 1003 kms pour les 3 fronts principaux.

Ainsi on peut se demander, si cette mobilité géographique qu'induit l'engagement volontaire au sein de l'armée en temps de guerre, peut être un frein pour ces colons engagés. En somme ont-ils déjà connu des mobilités géographiques ?

Pour obtenir une estimation de ce panel de 190 colons engagés volontaires, on se doit d'étudier plusieurs types de mobilités géographiques. La première est de savoir s'ils résident dans un département différent de celui de leur naissance. À l'échelle nationale, en 1911, 17,3 % des jeunes de 15 à 19 ans résident dans un département différent³⁵⁰. Si l'on considère que leur lieu de résidence est la colonie d'Aniane, soit le département de l'Hérault, 97,34 % d'entre eux résident alors dans un département autre que celui de leur naissance³⁵¹. Il faut préciser que la base de référence n'est pas 190, mais 188 colons puisque pour 2 colons le lieu de naissance n'est pas renseigné. On est donc sur un pourcentage bien supérieur à celui de l'année 1911 à l'échelle nationale. C'est une preuve d'une importante mobilité géographique chez ces colons engagés volontaires.

349: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

350: Yves Tugault, « La mobilité géographique en France depuis un siècle : une étude par générations », *Population*, 25 années, n°5, 1970, pp. 1019-1037.

351: Base de données origines géographiques des colons engagés volontaires.

Une autre mobilité géographique peut être estimée, celle entre le lieu de résidence des parents du colon et la colonie d'Aniane. Sur les 190 colons engagés volontaires, on a 115 cas où le lieu de résidence des parents est identifiable³⁵². On peut ainsi estimer la moyenne à vol d'oiseau de la distance parcourue par ces 115 colons. Elle est de 264,21 kilomètres³⁵³.

La dernière mobilité concerne la situation d'un déménagement, c'est-à-dire la mobilité entre le lieu de naissance et la résidence des parents. Cette situation a certainement été celle du colon engagé volontaire avant que ce dernier ne rejoigne la colonie d'Aniane. On a 34 colons dont le lieu de naissance et la résidence des parents ont changé à l'échelle départementale. Ce qui donne le pourcentage de 18,88 %³⁵⁴. Il faut préciser que la base de référence de ce pourcentage n'est pas 190 colons engagés mais 180, puisque pour 10 colons le lieu de naissance ou le lieu de résidence des parents ne sont pas renseignés. Sur ces 34 colons, on a 16 cas où l'on peut estimer la distance à vol d'oiseau entre le lieu de naissance et le lieu de résidence des parents. Ce qui donne en moyenne, une mobilité géographique de 925,26 kms entre ces deux lieux³⁵⁵. Une autre distance moyenne peut être aussi avancée, si on enlève un colon particulier qui fait monter la valeur de cette distance moyenne. C'est le colon Rambaud Émile Marius (matricule n° 3938) né à San-Francisco, et dont les parents ont déménagé à Gap³⁵⁶. Ce qui donne une distance à vol d'oiseau de près de 9 000 kms. En ne le prenant pas en compte, la distance moyenne tombe alors à 386,86 kms.

On est donc face à un groupe ayant connu une certaine mobilité géographique, voire plusieurs pour le cas de certains colons engagés volontaires. Si on reprend la distance à vol d'oiseau estimée pour le front de l'Ouest, le front principal de la guerre pour l'armée française, entre le chef-lieu de la Marne et la Colonie d'Aniane, on obtient 589 kms. En ce qui concerne la distance moyenne à vol d'oiseau entre le lieu de résidence des parents et la colonie, on a 264,21 kms, et 386,86 kms en ce qui concerne la situation de déménagement de la famille du colon.

352: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

353: Base de données origines géographiques des colons engagés volontaires.

354: Base de données origines géographiques des colons engagés volontaires.

355: *Ibid.*,

356: *Ibid.*,

On constate que les valeurs ne sont pas si éloignées, sans être proche non plus. Cependant il faut nuancer ces données kilométriques. L'important est que ces colons engagés volontaires ont connu une ou plusieurs mobilités géographiques. Ce qui peut limiter l'appréhension face à celle induite par un engagement volontaire au sein de l'armée en temps de guerre.

Cette mobilité géographique peut être aussi visible par les délits commis par ces derniers. Le délit de vagabondage est un parfait indice. En effet 20 colons ont été écroués au sein de la colonie d'Aniane, pour un délit ou plus de vagabondage³⁵⁷. Ce qui correspond à une moyenne de 14,21 %³⁵⁸. Ainsi on constate que ces colons engagés volontaires ont connu au minimum une mobilité géographique, pour certains plusieurs. Cette expérience d'une ou plusieurs mobilités géographiques a pu être un facteur ayant poussé à l'engagement volontaire, en réduisant l'appréhension de la mobilité géographique qu'implique un engagement volontaire au sein de l'armée, notamment en temps de guerre. Cependant s'engager dans l'armée quand cette dernière combat au front, implique la dimension de la violence. Il faut donc étudier le rapport entre la violence et ces 190 colons engagés volontaires.

B°) La question de la violence.

Intégrer l'armée française en temps de guerre implique aussi de faire face à cette dernière et donc au phénomène de violence. Une violence qui revêt diverses formes: physique, psychologique et verbale. Cette Grande Guerre par son aspect totalisant du fait de la masse d'hommes impliquée mais aussi de ses aspects matériels, modernes et industriels amène à une déshumanisation du combat. Cette Guerre est souvent rattachée au terme de « *Boucherie* »³⁵⁹. En effet, c'est près de 8,5 millions d'individus qui perdent la vie durant la Grande Guerre, selon les estimations qui varient³⁶⁰.

357: Base de données délits des colons engagés volontaires.

358: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

359: Jean-Pierre Dubois, « La brutalisation de l'Europe depuis la Première Guerre mondiale », *Après-Demain*, n°36, 2015, pp. 37-39.

360: Jay Winter (traduction Arnaud Regnauld), « Victimes de la guerre : morts, blessés et invalides », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 1076.

Par exemple, selon J. Winter, ce nombre atteint les 9,4 millions de morts. Toutefois il faut prendre en compte les erreurs de statistiques ou encore l'action des pays belligérants pour modifier les données selon leur intérêt³⁶¹. Cette violence, cette horreur de la guerre peut être en partie perçue par les blessures physiques subies par les soldats. L'armement moderne a des effets particulièrement effroyables sur le corps humain³⁶². Par exemple, les projectiles d'artillerie broient les corps, détruisent les visages, mettent en miettes les membres. On peut alors citer Sophie Delaporte, historienne, spécialiste de l'histoire de la médecine durant la Première Guerre mondiale « *La déshumanisation des corps sur le champ de bataille rend compte de cette brutalité nouvelle* »³⁶³. Ces blessures induites par la participation aux combats peuvent être aussi de l'ordre psychique. Ces traumatismes psychiques rassemblent un large panel de troubles tels que le « *délire* », « *la dépression* », « *la psychose hystérique* » ou « *kriegshysterie* » mais aussi des troubles nerveux allant de la perte temporaire ou définitive de l'ouïe, de la vue, de la parole ou encore des phases de tremblements incontrôlés du corps ou la paralysie³⁶⁴. Ces traumatismes aux troubles variés, disposent aussi d'un large panel de termes, allant de « *commotion* » pour les médecins français au « *shell shock* » pour les Britanniques³⁶⁵. Les causes de ces « *commotions* » sont multiples, on peut mettre en avant le rapport du soldat face à un événement, explication prépondérante chez les médecins français et allemands³⁶⁶. Ainsi l'action de l'artillerie est une des causes principales de l'apparition du « *shell shock* » chez un soldat, mais aussi la peur constante liée à une omniprésence de la mort, visible ou non (présence de cadavre ...) ³⁶⁷. Les médecins anglo-saxons mettent également en avant les conditions de vie précaire des soldats dans les tranchées (boue, rat, humidité, froid ...). Ce qui contribue à saper les défenses psychiques de ces derniers³⁶⁸.

361: *Ibid.*, p. 1076.

362: Sophie Delaporte, « Médecine et blessures de guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 347.

363: *Ibid.*, p. 347.

364: Sophie Delaporte, « Névroses de guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 358.

365: *Ibid.*, p. 358.

366: *Id.*, p. 359.

367: *Id.*, pp. 357-369.

368: *Id.*, p. 359.

Cependant il ne faut pas croire que l'apparition de ces traumatismes est un phénomène lié exclusivement à la Grande Guerre. On retrouve des témoignages de certains traumatismes liés au combat et à la guerre par certains médecins des guerres napoléoniennes, qui les désignent par le terme de « *syndrome du vent du boulet* »³⁶⁹. On peut remonter encore plus loin, Hérodote rapporte un cas pouvant être interprété comme un traumatisme lié à la bataille de Marathon en 490 avant notre ère, où Athéniens et Perses s'affrontent.

« *Il arriva en cette bataille une chose bien étonnante à un Athénien nommé Épizélus, fils de Cuphagoras. Pendant qu'il était aux prises avec l'ennemi, et qu'il se conduisait en homme de cœur, il perdit la vue sans avoir été frappé en aucune partie du corps, ni de près ni de loin, et depuis ce moment il demeura aveugle le reste de sa vie. On m'a assuré qu'en parlant de cet accident, il disait qu'il avait cru voir devant lui un grand homme pesamment armé, dont la barbe ombrageait tout son bouclier; que ce spectre le passa, et alla tuer celui qui combattait à ses côtés* »³⁷⁰.

Cette violence induite par la Grande Guerre, a poussé l'historien George L. Mosse, à mettre en avant dans son ouvrage de 1990 « *De la grande guerre au totalitarisme, la brutalisation des sociétés européennes* » le concept de « *brutalisation* ». Ce dernier entraîne alors un état d'esprit agressif et une banalisation de la violence induite par la Grande Guerre dans les sociétés d'après guerre³⁷¹. Si, certes cette guerre est marquée d'une forte violence, le concept de « *banalisation de la violence* » induisant une forme de « *barbarie* » des soldats durant la Grande Guerre doit être nuancé. En effet, l'historien Frédéric Rousseau affirme, que durant cette Guerre « *l'homme n'est pas forcément un loup pour l'homme* »³⁷².

369: Louis Crocq, « Histoire du Trauma », *Trauma*, pp. 1-6.

<http://www.info-trauma.org/flash/media-e/croqcHistoireDuTrauma.pdf>

370: Hérodote, *Historíai*, Livre VI, CXVII.

371: Jean-Pierre Dubois, « La brutalisation de l'Europe depuis la Première Guerre mondiale », *Après-Demain*, n°36, 2015, pp. 37-39.

372: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 376.

Cette affirmation vient d'une étude de la violence sur le champ de bataille à travers des témoignages qui reposent sur le concept de « *retrouver le terrain pour une approche situationnelle* »³⁷³. Le fait de donner la mort est un acte complexe, qui peut pourtant être facilité selon le contexte. Lorsque l'ennemi est situé à une forte distance, il n'est qu'une forme à peine visible voire invisible pour le cas de l'artillerie, facilitant donc l'acte de tuer³⁷⁴. On estime que 80 % des pertes enregistrées par l'ensemble des belligérants de la Grande Guerre sont dues à l'usage d'obus ou de balles³⁷⁵. Soit dans un contexte probable où l'ennemi n'est qu'une forme, et où il est difficile de prendre conscience de son caractère humain. Cette distance permet le détachement nécessaire pour passer à l'acte, pour tuer une ombre et non un homme³⁷⁶. Le fait de tuer un homme de près, droit dans les yeux est chose compliquée³⁷⁷. Les situations où le soldat se retrouve proche d'un adversaire, assez proche pour que ce dernier ne soit plus une ombre mais un homme, peuvent être lors d'un assaut amenant à une mêlée dans les tranchées, ou lorsque des ennemis se rendent suite à cet assaut. Dans cette dernière situation, le soldat peut être amené à tuer un ou plusieurs prisonniers, mais le contexte est alors essentiel pour comprendre le passage à l'acte. Le stress lié à l'assaut, la mort d'un camarade, les comportements de la figure d'autorité présente soit l'officier, ou celui pendant l'attaque des défenseurs mais aussi lorsque ces derniers se rendent, peuvent amener à faciliter ou freiner l'acte de tuer³⁷⁸. Il faut ajouter que cette violence sur le champ de bataille est une question complexe à étudier pour les historiens. Elle l'est aussi pour les contemporains de la période qui ne sont pas sur le front. À cela s'ajoute, comme on l'a constaté, que la vision de la guerre à l'arrière est biaisée par divers facteurs. Ainsi les colons engagés volontaires, savent probablement que la guerre implique un certain niveau de violence, mais sont loin d'imaginer l'étendue des horreurs de cette Guerre. Aussi on peut se demander quel est le rapport de ces colons avec la violence.

373: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 245.

374: *Ibid.*, pp. 250-261.

375: Jay Winter (traduction Arnaud Regnauld), « Victimes de la guerre : morts, blessés et invalides », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 1081.

376: Frédéric Rousseau, *op. cit.*, pp. 250-261.

377: *Ibid.*, pp. 277-287.

378: *Id.*, pp. 287-305.

En ce qui concerne la colonie d'Aniane, les registres d'écrous peuvent nous donner un aperçu de la question de la violence des 190 colons engagés volontaires. Notamment à travers les délits les ayant amenés à être écroué au sein même de la colonie. Sur 188 colons engagés volontaires (2 colons dont les délits ne sont pas renseignés), 29 d'entre eux ont commis un ou plusieurs délits comportant un niveau de violence³⁷⁹. Ce qui donne un pourcentage de l'ordre de 15,42 %³⁸⁰. Ce niveau de violence peut être hiérarchisé avec une violence ayant eu pour conséquence une effusion de sang et/ou une blessure sur une tierce personne et une violence n'entraînant pas ces éléments et que l'on nomme « *voie de fait* »³⁸¹. En ce qui concerne la première gradation de violence, on en retrouve 14 sur les 29 colons engagés volontaires concernés³⁸².

379: Base de données délits des colons engagés volontaires.

380: *Ibid.*,

381: Pierre Garraud, « Les éléments constitutifs du délit de rébellion », *Traité du droit pénal français*, n°1604, 1922, p. 503.

https://ledroitcriminel.fr/la_sciences_criminelle/penalistes/la_loi_penale/infraction/pcpales_incrim/garraud_rebellion.htm

382: Base de données délits des colons engagés volontaires.

*Colons engagés volontaires dont le délit a provoqué une effusion de sang et / ou
blessure sur une tierce personne³⁸³.*

N° matricule	Nom	Délits
3632	Guertener Antoine	Coup et blessure
3640	Pétroni Antoine	Tentative de meurtre
3669	Lanoë Désiré Adolphe	Coups et blessures volontaires
3692	Barou Benoît Joseph	Coup et blessure
3693	Franc Jacques	Coup et blessure
3725	Rodde Pierre Louis	Coups et blessures volontaires ayant occasionné la mort sans intention
3735	Espinasse Alexandre Joseph	Coups et blessures volontaires
3840	Orrit Henri Jean	Coups et blessures volontaires
3922	Bertoux Kléber Anatole	Coup et blessure
3936	Fauresse Eugène Marius	Coup et blessure
4033	Maunier Fernand Jules	Coup et blessure
4056	Pays Gabriel	Coup mortel
4089	Poix Jean Claudin	Coup et blessure
4100	Chermoz Charles Joseph	Coups et blessures volontaires

³⁸³: Base de données délits des colons engagés volontaires.

Parmi ces 14 colons, 7 d'entre eux ont un ou plusieurs délits concernant « *coup et blessure* », à cela s'ajoute 5 colons dont un ou plusieurs délits concernant « *coups et blessures volontaires* ». Et 3 colons ayant donné ou voulu donner la mort dont un colon avec « *coup mortel* », un colon ayant commis « *une tentative de meurtre* » et un colon ayant occasionné la mort d'un proche avec coups et blessures volontaires sans l'intention de la donner.

Pour ce qui est des « *voies de faits* », 9 colons entrent dans cette catégorie³⁸⁴. Parmi ces 29 colons concernés, 9 d'entre eux ont commis un ou plusieurs délits définis par le terme de « *Violences* »³⁸⁵. Ce terme de « *violences* » correspond à « *tout emploi illégitime de la force contre des objets ou des tierces personnes* »³⁸⁶. On peut aussi identifier un ou des délits impliquant des violences obscènes ou à caractère sexuel. Cela concerne 6 colons, dont le ou les délits concernent « *attentat à la pudeur* » (4 colons concernés), « *attentat aux mœurs* » (1 colon) et « *tentative de viol* » (1 colon)³⁸⁷.

Pour ce qui est de la violence verbale, elle est complexe à identifier. En effet, elle peut être présente à travers le délit de « *voie de fait* », mais rien ne peut le prouver. Elle est identifiable à travers 5 colons dont un ou les délits sont concernés.

384: Base de données délits des colons engagés volontaires.

385: *Ibid.*,

386: Pierre Garraud, « Les éléments constitutifs du délit de rébellion », *Traité du droit pénal français*, n°1604, 1922, p. 503.

https://ledroitcriminel.fr/la_sciences_criminelle/penalistes/la_loi_penale/infraction/pcpales_incrim/garraud_rebellion.htm

387: Base de données délits des colons engagés volontaires.

Colons engagés volontaires dont le ou les délits comportent une forme de violence verbale³⁸⁸.

N° matricule	Nom	Délits
3624	Galant Manuel	Menace de mort par écrit avec ordre et sans condition
3684	Aulagne François Régis	Menace de mort
3749	Mouton Aimé Sébastien	Outrages à supérieur par menaces à l'occasion du service à bord
3936	Fauresse Eugène Marius	Outrages par paroles, menaces à agent
3939	Martin Fernand Firmin	Menaces verbales et violences sous conditions

Il faut nuancer cette estimation du niveau de violence à travers les registres d'écrous des 190 colons engagés volontaires. En effet, ce n'est qu'une estimation. Par exemple le terme de « *coup et blessure* » peut regrouper des situations diverses, on ne peut connaître la gravité réelle de ces dernières. Il en va de même pour le terme de « *voie de fait* », on ne peut pas savoir si cela correspond à une violence physique n'ayant pas eu pour conséquence un saignement ou une blessure sur une tierce personne ou alors une violence verbale. Pour ces dernières, on ne peut connaître leur teneur et leur intensité. De même pour les délits à caractères obscènes ou sexuels. Ils peuvent concerner une tentative de viol ou alors des graffitis ou des paroles à caractères obscènes³⁸⁹.

388: Base de données délits des colons engagés volontaires.

389: R. Garraud, « L'outrage public à la pudeur », *Traité de droit pénal*, Paris, 1924.
https://ledroitcriminel.fr/la_sciences_criminelle/penalistes/la_loi_penale/infraction/pcpales_incrim/garraud_outrage_pudeur.htm

De plus ce niveau de violence ne concerne qu'une part minimale, de ces colons engagés volontaires, soit 15,74 %³⁹⁰. Parmi eux, il est possible que certains ont commis des actes de violences physiques et/ou verbales sur des tierces personnes, mais ces actes n'ont pas donné suite à des conséquences judiciaires et donc ne peuvent être identifiés.

Il est difficile de déterminer le degré de violence que ces colons ont commis ou ont subi. Du fait de leur caractère de jeune délinquant, ils se retrouvent dans des situations où la violence physique et/ou verbale est presque banale. Lorsque ces colons sont interpellés, ils sont amenés dans une maison d'arrêt. Dans cette dernière on retrouve une population diverse allant du simple citoyen ne pouvant payer une contravention, aux filles soumises jusqu'aux canailles endurcies. Soit une situation propice à des actes de violences physiques et/ou verbales. On peut aussi retrouver au sein même de la colonie d'Aniane ces violences. En effet, on a un rapport de force entre surveillants et colons³⁹¹. Afin de faire respecter la discipline, les surveillants peuvent faire usage d'une certaine violence verbale, voir d'une violence physique à travers des châtiments corporels. Ces derniers sont pourtant interdits depuis 1889, mais sont toujours d'actualité au sein de cette colonie en 1917³⁹². On peut citer l'exemple d'un surveillant ayant reçu deux réprimandes pour avoir donné « *quelques gifles* » à un colon jugé insolent en 1917³⁹³. Ces colons peuvent eux aussi faire preuve de violence verbale ou physique envers les surveillants. On peut citer plusieurs exemples d'agression de surveillants par des colons. C'est le cas en juin 1889, où le colon Azil, forte tête, suite à des remontrances de la part d'un surveillant, aurait planté un couteau dans l'œil de ce dernier³⁹⁴. Ou encore en août 1912, un surveillant se plaint de recevoir des menaces de mort de certains colons et aurait failli être étranglé par plusieurs d'entre eux³⁹⁵. On retrouve aussi des violences entre colons, comme en 1908, où deux colons en ont frappé un autre, par cinq fois avec un tranchet³⁹⁶.

390: Base de données délits des colons engagés volontaires.

391: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, pp. 66-67.

392: *Ibid.*, pp. 65-66.

393: *Id.*, pp. 65-66.

394: *Id.*, p. 67.

395: *Id.*, p. 67.

396: *Id.*, p. 73.

On est donc dans un contexte de tension au sein de la colonie d'Aniane, contexte favorable à la violence physique et/ou verbale. Ce dernier est favorisé par les conditions de vie des colons telle que la présence d'effectif important au sein de la colonie. Le contexte de guerre, doit aussi avoir une influence favorable à cette violence. Le fait d'avoir un proche au front, situation hautement dangereuse, peut provoquer inquiétude et stress pour les colons concernés. C'est le cas par exemple de 7 colons engagés volontaires³⁹⁷. Donc les colons engagés volontaires, peuvent être selon la situation acteurs, témoins ou victimes de violences physiques et/ou verbales. Ce qui entraîne une forme d'accoutumance ou d'habitude face à ces violences. Cette dernière peut être un facteur ou du moins une limitation de l'appréhension à s'engager dans l'armée en temps de guerre, impliquant de faire face à la violence. À cela s'ajoute que cette vision de la guerre, et donc la violence qu'elle implique est biaisée par divers facteurs étudiés ci-dessus. Peu d'éléments peuvent préparer ces colons engagés aux réalités de la violence induite par la Grande Guerre.

Un dernier élément, ou du moins deux éléments doivent être analysés afin de terminer cette étude. Lorsqu'on s'engage dans l'armée en temps de guerre, le futur soldat doit faire face à une situation de brassage des hommes d'origines géographiques diverses et à la discipline qu'implique l'institution militaire.

C°) La discipline et le brassage d'hommes de l'institution militaire.

S'engager volontairement au sein de l'armée française durant la Grande Guerre c'est faire face à deux autres éléments. Le premier est un brassage d'hommes d'origines géographiques diverses. En effet, sur le front de l'Ouest, front principal de l'armée française le soldat français est amené à côtoyer des camarades issus de l'ensemble des départements français. Mais aussi des soldats anglais, écossais, états-uniensPour ces derniers il faut attendre juin 1917 pour qu'ils débarquent en France, et il faut compter leur temps de formation avant qu'ils rejoignent le front de l'Ouest³⁹⁸.

397: Base de données origines géographiques des colons engagés volontaires.

398: Michaël Bourlet, « L'armée américaine en 1917 : une force jeune et inexpérimentée », 14-18 Mission centenaire, 19 juin 2017. <https://centenaire.org/fr/espace-scientifique/pays-belligerants/larmee-americaine-en-1917-une-force-jeune-et-inexperimtee>

La Grande Bretagne va mobiliser près de 8,9 millions d'hommes durant la Grande Guerre. Ce brassage d'homme en fonction de leur origine géographique est complété par la contribution des colonies françaises et britanniques à l'effort de guerre. Ainsi en 1914, c'est environ 159 000 soldats venus d'Inde qui sont mobilisés par l'Empire Britannique³⁹⁹. Sur l'ensemble de la période, l'Empire Français contribue à hauteur d'environ 607 000 hommes d'origines diverses (Madagascar, Afrique du Nord, Indochine ...)⁴⁰⁰. Cependant en ce qui concerne l'apport des colonies qu'elles soient françaises ou britanniques, il faut le nuancer dans le contexte de brassage d'hommes. En effet, par exemple seulement 12 % des soldats indiens se retrouvent sur le front de l'Ouest, étant mobilisés en grande majorité, 60 %, en Mésopotamie et en Palestine sur l'ensemble de la période⁴⁰¹. Cela à l'inverse de la France, qui a mobilisé ses coloniaux sur le front de l'Ouest et des Balkans. Mais là encore il faut nuancer, par exemple pour le cas des tirailleurs noirs, on estime que leur nombre ne dépasse guère les 20 à 25 000 présents « *ensemble* » sur le front de l'Ouest⁴⁰². Ce qui limite l'aspect de brassage de ces coloniaux, si on prend en compte que le front de l'Ouest a compté entre 2 et 2,5 millions d'hommes⁴⁰³. Il ne faut pas oublier non plus la présence des engagés volontaires étrangers au sein de la Légion étrangère qui permettent un certain brassage. On peut aussi compter parmi ce brassage d'homme dans l'armée en temps de guerre, l'ennemi, notamment allemand pour le front de l'Ouest. Cette rencontre peut se faire dans le contexte de la bataille, rencontre alors fortement limitée. Mais aussi à travers la présence de prisonniers allemands. On estime que la France détient durant la Grande Guerre, entre 350 000 et 400 000 prisonniers ennemis⁴⁰⁴.

399: Marc Michel, « Les troupes coloniales dans la guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 341.

400: *Ibid.*, p. 341.

401: Marc Michel, « Le Monde colonial face à la Guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 931.

402: Marc Michel, *op. cit.*, p. 342.

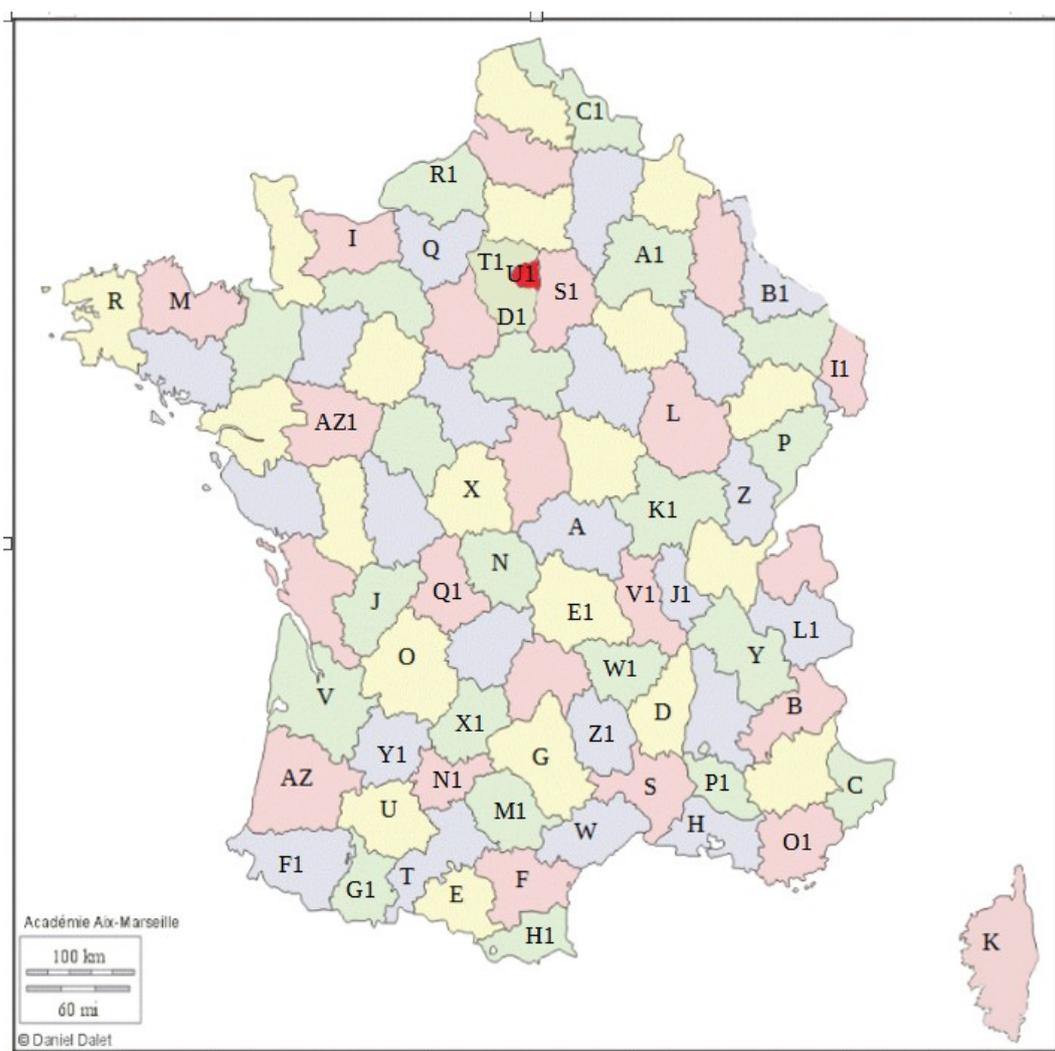
403: *Ibid.*, p. 342.

404: Uta Hinz (traduction Nicolas Baupré), « Prisonniers », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 777.

Donc intégrer l'armée française durant la guerre, c'est faire face à un brassage d'hommes issus d'origines géographiques diverses (à l'échelle départementale, régionale, nationale et continentale). On peut se demander alors si ces colons engagés volontaires connaissent avant leur engagement, une situation de brassage en ce qui concerne l'origine géographique ?

Sur les 190 colons engagés volontaires d'Aniane, il est possible de connaître le département de naissance et donc l'origine géographique pour 188 colons. Ces données peuvent être traduites à travers une carte départementale de la France et un tableau, qui sont les suivants :

Carte départementale de la France métropolitaine de 1920, avec origines géographiques des colons engagés volontaires⁴⁰⁵.



405: Base de référence, site internet : http://plaque.free.fr/f_rec6f.html

Département de naissance des colons engagés volontaires au sein de la métropole française⁴⁰⁶.

Département de naissance	Nombre de colons engagés	Département de naissance	Nombre de colons
Allier (A)	1	Marne (A1)	4
Hautes Alpes (B)	1	Meurthe et Moselle (B1)	1
Alpes Maritimes (C)	9	Nord (C1)	2
Ardèche (D)	3	Oise (D1)	1
Ariège (E)	3	Puy de Dôme (E1)	4
Aude (F)	4	Basses Pyrénées (F1)	3
Aveyron (G)	4	Hautes Pyrénées (G1)	1
Bouche du Rhône (H)	20	Pyrénées Orientales (H1)	1
Calvados (I)	2	Haut Rhin (I1)	1
Charente (J)	1	Rhône (J1)	9
Corse (K)	1	Saône et Loire (K1)	1
Côte d'or (L)	3	Savoie (L1)	1
Côte du Nord (M)	1	Tarn (M1)	1
Creuse (N)	1	Tarn et Garonne (N1)	2
Dordogne (O)	4	Var (O1)	5
Doubs (P)	1	Vaucluse (P1)	6
Eure (Q)	1	Haute Vienne (Q1)	1
Finistère (R)	1	Seine Inférieur (R1)	1
Gard (S)	6	Seine (S1)	5
Haute Garonne (T)	15	Seine et Oise (T1)	1
Gers (U)	1	Ville de Paris (U1)	7
Gironde (V)	6	Loire (V1)	8
Hérault (W)	5	Haute Loire (W1)	1
Indre (X)	1	Lot (X1)	3
Isère (Y)	7	Lot et Garonne (Y1)	1
Jura (Z)	1	Lozère (Z1)	1
Landes (AZ)	3	Maine et Loire (AZ1)	1

406: Base de données origines géographiques des colons engagés volontaires.

Par exemple, en ce qui concerne le département du Calvados, on compte 2 colons engagés volontaires nés dans ce dernier⁴⁰⁷. Le département du Calvados est représenté sur la carte avec le code « I », comme énoncé dans le tableau « *Département de naissance des colons engagés volontaires au sein de la métropole française* ». On constate que 179 colons engagés volontaires d’Aniane sont originaires en grande partie de l’ensemble du territoire français métropolitain. Avec notamment une forte représentativité des départements du sud. Si on calcule la moyenne du nombre de colon par département concerné, on obtient environ le nombre 3. Ainsi on constate des départements qui sont bien plus représentés que la moyenne, on peut citer le cas du département des Bouches du Rhône avec 20 colons, la Haute Garonne avec 15 colons, les Alpes Maritimes et le Rhône (9 colons), La Loire (8 colons), l’Isère et la ville de Paris (7 colons), le Gard, la Gironde et le Vaucluse (6 colons) et enfin l’Hérault, le Var et la Seine avec 5 colons⁴⁰⁸. Parmi ces départements on constate que là encore une grande majorité est située dans la partie sud de la France Métropolitaine. Hormis le cas de la Ville de Paris et du département de la Seine qui sont deux exceptions. Il ne faut pas oublier que parmi les colons engagés volontaires, on retrouve des colons nés sur le territoire français mais hors métropole ou alors à l’étranger.

*Lieux de naissance des colons engagés volontaires sur le territoire français hors métropole ou étrangers*⁴⁰⁹.

Lieu de naissance	Nombre de colons engagés
Algérie Française	2
Tunis (sous protectorat français)	3
Italie	2
Espagne	1
États Unis	1
Cas non renseigné	2

407: Base de données origines géographiques des colons engagés volontaires.

408: *Ibid.*,

409: *Id.*,

Ainsi on compte 2 colons nés au sein de l'Algérie française, 3 à Tunis alors sous protectorat français⁴¹⁰. En ce qui concerne les lieux de naissances situés hors territoire français, on compte 4 colons dans cette situation-là⁴¹¹. On constate donc du fait de l'origine géographique diverse à l'échelle départementale de la France Métropolitaine, mais aussi sur les territoires français ou non français des 188 colons engagés volontaires, que ces derniers connaissent au sein de la colonie un certain brassage. Cette situation peut être un élément favorisant ou limitant les appréhensions à un engagement au sein de l'armée en temps de guerre, impliquant un brassage d'homme d'origine géographique diverse.

Le second élément est la discipline qu'implique l'intégration au sein de l'armée française. L'appareil militaire se base sur une hiérarchie, où le soldat doit respecter son supérieur et les ordres de ce dernier. La discipline est intrinsèquement liée à l'armée.

« L'armée forme une société particulière. L'élément qui la constitue, le soldat est un homme dans la force de l'âge et des passions, ayant des armes à sa disposition, que l'on astreint à une discipline exacte, parfois rigoureuse ... »⁴¹².

La discipline est une nécessité au sein de l'armée comme le souligne l'article 188 du service intérieur des corps de troupe du 25 mai 1910 :

« Art. 188. Tout supérieur, quel que soit son grade et à quelques corps qu'il appartienne, a le devoir strict de contribuer au maintien de la discipline générale ... »⁴¹³.

410: Base de données origines géographiques des colons engagés volontaires.

411: *Ibid.*,

412: Marie-Anatole Palle, *Manuel de l'instructeur pour la lecture du code pénal militaire*, Paris, 1881, BNF Gallica, p. 14. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k3759115/f16.item.r=code%20%C3%A9nal%20militaire.zoom>

413: Service intérieur des corps de troupe (décret du 25 mai 1910). Fascicule des modifications apportées à ce règlement depuis sa publication, Paris, Imhaus et Chapelot, 1913, BNF, Gallica, p.7. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6129099x/f7.item.r=r%C3%A9glement%20sur%20le%20service%20int%C3%A9rieur%20des%20corps%20de%20troupe%201910>

Et l'un des moyens pour garantir le maintien de cette discipline est l'existence de punition comme l'indique l'article 189 du service intérieur des corps de troupe du 25 mai 1910 :

« Art. 189. Tout supérieur a le droit de punir en toutes circonstances de temps et de lieu ... »⁴¹⁴.

Ces punitions peuvent prendre la forme de jours de prison. Leur nombre varie selon l'acte et l'autorité les infligeant. Ainsi un soldat peut au maximum se voir infliger 30 jours de prison dont 15 en cellule par le général commandant le corps auquel il appartient⁴¹⁵.

L'institution militaire en temps de guerre, peut être apparentée à « *une structure sociale à vocation totalitaire* »⁴¹⁶. Dans le sens où les recrues, mobilisées, voient la gestion de leur temps leur être enlevée, elle devient le monopole de l'autorité militaire (lever, repas, repos ...) ⁴¹⁷ . Et leurs besoins sont aussi pris en charge par cette même autorité que ce soit les soins, l'habillement ou encore la nourriture⁴¹⁸. Ce cadre, cette discipline liée à l'institution militaire peut être un frein à un engagement volontaire. Cependant on remarque que les 190 colons engagés volontaires ont du fait de leur présence au sein de la colonie d'Aniane, une certaine expérience proche de celle qu'implique l'institution militaire. Un règlement intérieur est aussi présent au sein de la colonie, son non-respect peut conduire à des punitions. Pour les fautes les plus graves, cette punition peut prendre la forme d'un isolement dans les quartiers disciplinaires de la colonie pour une durée maximale de 15 jours⁴¹⁹. La discipline au sein de la colonie d'Aniane est maintenue par le personnel, notamment les surveillants.

414: Service intérieur des corps de troupe (décret du 25 mai 1910). Fascicule des modifications apportées à ce règlement depuis sa publication, Paris, Imhaus et Chapelot, 1913, BNF, Gallica, p.8.<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6129099x/f8.item.r=r%C3%A9glement%20sur%20le%20service%20int%C3%A9rieur%20des%20corps%20de%20troupe%201910>

415: *Ibid.*, p. 9.

416: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 48.

417: *Ibid.*, p. 48.

418: *Id.*, p. 48.

419: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 72.

Comme on l'a déjà présenté, ces derniers sont en majorité des anciens militaires, et plus précisément des sous officiers⁴²⁰. Le maintien du respect de la discipline, du fait de leur expérience, doit certainement être proche de celle de l'autorité militaire. La colonie d'Aniane prend en charge les besoins des colons, que ce soit au niveau de la nourriture, de l'habillement ou des soins⁴²¹. Tout comme l'institution militaire agit avec ses recrues ou mobilisés en temps de guerre⁴²². La Colonie d'Aniane a aussi une grande emprise sur le temps des colons, leur emploi du temps étant régi par un règlement intérieur⁴²³. Donc les 190 colons engagés volontaires, dans le cadre de la colonie d'Aniane connaissent une certaine expérience de l'institution militaire.

Il est toutefois difficile de connaître le rapport des colons avec la discipline au sein de la colonie d'Aniane, ou avec l'autorité de manière générale. Par exemple, sur les 55 colons disposant au minimum d'un tatouage, on compte 3 cas particuliers dont le tatouage peut être interprété comme un rejet de l'autorité et/ou de la discipline⁴²⁴. C'est le cas de Boyer Noël Ferdinand Raoul (matricule n° 3682), Hilar Georges (matricule n° 3899) et Chermoz Charles Joseph (matricule n° 4100) qui présentent un tatouage « MAV » qui signifie « *Mort aux vaches* »⁴²⁵. Les colons engagés volontaires disposent donc d'une expérience de la discipline et du fonctionnement au sein de la colonie d'Aniane très proche de celle de l'institution militaire. Ce qui peut être un frein à l'appréhension à contracter un engagement volontaire au sein de l'armée en temps de guerre.

420: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, pp. 60-61.

421: *Ibid.*, p. 77.

422: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 48.

423: Bel Alice, *op. cit.*, p. 80.

424: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

425: *Ibid.*,

Conclusion

Donc parmi les motivations qui poussent les colons de la colonie d'Aniane à s'engager volontairement au sein de l'armée durant la Grande Guerre, on peut retrouver une motivation d'ordre patriotique. Soit la volonté de défendre la Patrie française face à l'ennemi héréditaire, l'Allemagne. Cette dimension patriotique, est diffusée par la III^e République, bien avant le début du conflit, et notamment à travers l'éducation nationale. Éducation que reçoivent les colons d'Aniane. La dimension patriotique peut prendre la forme d'une volonté de remercier la France, pour certains colons engagés volontaires, en la défendant. Cet engagement patriotique est d'autant plus facilité par la mise en avant par la propagande étatique ainsi que le monde de la presse et artistique d'une armée française moderne, efficace composée de soldats braves et de généraux compétents. Image qui est présente en temps de guerre mais aussi avant cette dernière. L'arrière et donc les colons d'Aniane ont une perception de la Grande Guerre, de la réalité du front, biaisée par divers facteurs que ce soit le carcan mental du culte de l'offensive à la baïonnette portée par le courage des soldats, la propagande étatique, l'initiative du monde de la presse et de l'art, ou encore la censure

officielle et personnelle de la correspondance des poilus avec leurs proches à l'arrière. Ces colons engagés volontaires constituent un groupe d'individu possédant des particularités. Ce sont de jeunes délinquants, ayant commis des délits et écroués au sein d'une colonie pénitentiaire. Ces spécificités peuvent amener à limiter certaines appréhensions qu'impliquent de prendre la décision de contracter un engagement volontaire au sein de l'armée alors en guerre. En effet, intégrer l'armée en temps de guerre implique une certaine mobilité géographique notamment pour rejoindre les divers fronts. Le colon doit aussi faire face à une certaine violence et intégrer une institution militaire qui regroupe des hommes d'origines géographiques diverses, qu'elle dirige notamment par la discipline. On constate que ces colons du fait de leur passé et/ou de leur présence au sein de la colonie d'Aniane, ont déjà fait face à ces éléments à des degrés divers. Il ne faut pas pour autant conclure que ces 190 colons sont prédestinés du fait de leurs caractéristiques à rejoindre l'armée en tant qu'engagé volontaire.

Donc le sentiment patriotique peut être la ou une des motivations présentes dans la prise de décision des colons à contracter un engagement volontaire. Néanmoins ce sentiment patriotique est mis en avant par une des thèses actrices du débat historiographique concernant la Grande Guerre. La thèse adverse met en avant la présence de diverses contraintes qui expliquent que la société, les hommes et les femmes ont participé et tenu face à cet événement historique. Ainsi on peut se demander si parmi les motivations des colons engagés volontaires, on ne retrouve pas l'existence d'une ou plusieurs contraintes ?

**III°] Les colons d'Aniane face à la Grande
Guerre : entre contraintes et stratégies.**

Introduction

Sur le front, dans les tranchées ou odeurs nauséabondes, humidité, boue et rats sont les propriétaires des lieux, comment les soldats tiennent-ils ? Le calme relatif qui règne dans la tranchée avant le coup de sifflet de l'officier annonçant l'offensive, débute alors le bruit assourdissant de l'artillerie adverse, les coups de feu, le sifflement des balles, les cris des blessés et des mourants, ainsi que la rage et la peur des vivants. Comment faire face à cette violence et cette horreur inimaginable ? Lorsqu'en une poignée de secondes, le camarade situé à quelques mètres se volatilise dans le fracas d'un obus, et que le rescapé se retrouve dans une antenne médicale, se faisant retirer de sa propre chair, bouts de métal et restes de camarade. Le sentiment patriotique peut certes permettre de faire face. Mais d'autres éléments peuvent être mis en avant. Comme l'importance du groupe primaire dans lequel est intégré le soldat⁴²⁶. Un groupe de soldat dont le nombre varie entre 5 et 20 camarades. Des liens tissés entre soldats, mais aussi entre soldats, sous-officiers et officiers de tranchées⁴²⁷. Face aux horreurs de la Grande Guerre, on peut s'attendre à constater un nombre important de déserteurs ou de mutineries. Et pourtant ce n'est pas le cas⁴²⁸. Ce constat peut être dû à la présence d'un sentiment patriotique. En réalité, il existe d'autres facteurs, notamment l'existence de diverses contraintes. En effet, lorsqu'un soldat déserte, il y a des

426: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 97.

427: *Ibid.*, p. 97.

428: *Id.*, p. 84.

répercussions sur sa famille. On peut en distinguer principalement deux. Une répercussion économique, puisque la famille du mobilisé déclaré déserteur ne reçoit alors plus d'allocation, d'aide financière⁴²⁹. Ce qui est une sanction difficile car de nombreuses familles vivent, voire survivent grâce à cette aide. La deuxième répercussion est d'ordre social. La famille du déserteur voit sa réputation entachée par la désertion. Elle devient la famille d'un lâche qui fuit le danger, tandis que les proches des autres familles font leur devoir et restent exposés à une mort potentielle. Donc il existe des contraintes au front mais aussi à l'arrière, notamment des pressions sociales. L'existence de ces contraintes, de ces pressions pose la question d'un choix libre que représente l'engagement volontaire. Les colons ont-ils contracté un engagement volontaire sous pression ?

Le contexte mondial et totalisant de cette Guerre ainsi que la colonie d'Aniane peuvent constituer une forme de pression. Ainsi que les degrés d'efficacité que rencontre la propagande. Malgré l'existence de cette Grande Guerre, le monde social persiste, de ce fait il faut étudier l'origine socio-économique de ces colons ainsi que la potentielle existence de stratégie sociale incorporant cet événement qu'est la Grande Guerre. Face à cette dernière et aux contraintes liées, certains individus mettent en place diverses stratégies pour l'éviter. On peut alors se demander si les colons engagés volontaires ont la même volonté.

1°) Un engagement volontaire sous contraintes.

A°) Une double prison ...

La première prison est représentée par le contexte de guerre, un contexte mondial. Cette Guerre va toucher directement ou indirectement le monde ainsi que son organisation. Ce qualificatif de mondiale peut être perçu à travers les participants de cette Guerre. Sur le continent européen, le « *vieux monde* », le camp de la Triple Entente est alors composé au début de la guerre, en l'année 1914 de la France, du Royaume Uni, de la Russie et de la Serbie. Tandis que le camp de la Triple Alliance, s'articule autour des puissances centrales que sont l'Empire Allemand et Austro-hongrois. Cependant la guerre va s'élargir en Europe

429: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 242.

avec l'apparition de nouveaux alliés pour les deux camps. La Triple Entente accueille alors en mars 1915 l'Italie, suivie du Portugal en mars 1916, puis de la Roumanie en août, et enfin de la Grèce en juin 1917⁴³⁰. Tandis que le 1^{er} novembre 1914 l'Empire Ottoman entre en guerre aux côtés des puissances centrales, suivi de la Bulgarie le 5 octobre 1915⁴³¹. Mais cette Guerre va dépasser les frontières du continent européen notamment avec les Empires coloniaux des belligérants. On peut citer l'existence des colonies africaines allemandes telles que le Togo, le Cameroun, le Sud Ouest africain et l'Afrique de l'Est allemande, la *Deutsche – Ostafrika*, composée du Zanzibar, du Tanganyika, du Rwanda et du Burundi⁴³². La France mobilise également son Empire colonial pour participer à l'effort de guerre. On estime que plus de 600 000 hommes issus de cet Empire colonial rejoignent les différents fronts français en Europe. Les origines de ces hommes sont diverses, originaires du Maghreb, des colonies africaines, de Madagascar, d'Indochine, de l'Océanie, du Pacifique ou encore des Antilles et de la Réunion⁴³³. Cet Empire fournit aussi des denrées ainsi que de la main-d'œuvre. Dans ce cas on peut citer l'Indochine avec une estimation de 50 000 travailleurs mobilisés pour l'effort de guerre⁴³⁴. Le Royaume Uni peut aussi compter sur son vaste Empire colonial. Ainsi près de 1 450 000 indiens sont mobilisés durant la Grande Guerre⁴³⁵. Donc le continent Européen, ainsi que le continent Africain sont impliqués dans ce conflit. L'Asie du Sud Est n'est pas épargnée puisque dès le début de la Guerre, le Royaume Uni va demander le soutien de son allié, depuis le 30 janvier 1902, le Japon. Ce dernier, alors neutre depuis le 7 Août 1914, envoie un ultimatum à l'Empire allemand qui dispose de possessions en Asie du Sud Est. Face à l'absence de réponse, le Japon déclare la guerre à l'Allemagne le 23 août 1914⁴³⁶. Le 14 août 1917, c'est la Chine qui déclare la guerre à l'Allemagne⁴³⁷. Le continent Américain est aussi concerné. Les États Unis sont dans un premier temps impliqués indirectement dans cette Guerre, via l'économie.

430: *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, pp. 1284-1294.

431: *Ibid.*, pp. 1285-1288.

432: Marc Michel, « Combattre en Afrique », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 918.

433: Marc Michel, « Combattre en Afrique », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 930.

434: *Ibid.*, p. 930.

435: *Id.*, p. 931.

436: Wolfgang Shwentker (traduction Nicolas Beaupré), « L'Asie du Sud-Est avant et pendant la guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 908.

En effet, les États Unis font contracter des emprunts aux belligérants mais aussi deviennent un véritable réservoir en termes de fourniture. Ainsi Yves Henri Nouailhat, dans sa thèse de 1979 « *France et États Unis, août 1914 – avril 1917* » conclut « *Les États unis sont devenus en 1916 le premier fournisseur de la France : leur part dans les importations françaises passe de 10 % en 1913 avec 848 millions de francs à 30 % en 1916 avec 6 776 millions de francs.* »⁴³⁸.

Cependant les États Unis restent neutres jusqu'au 2 avril 1917, ou ils entrent en guerre aux côtés de la Triple Entente. Cet acte des États Unis va pousser les États de l'Amérique Latine à quitter leur statut de neutralité face à cette Guerre. En effet jusque là, ces États avaient choisi la neutralité afin de conserver leurs partenariats commerciaux avec les différents belligérants de la guerre en Europe, et pour s'assurer une certaine « *paix sociale* » en leur sein vue la présence d'immigrés européens⁴³⁹. Suite à l'entrée en guerre des États Unis, le même mois le Panama et Cuba déclarent la guerre à l'Allemagne suivis en octobre du Brésil. En avril 1918, l'Allemagne se voit déclarer la guerre par le Guatemala, puis le Costa Rica et le Nicaragua en mai, et enfin en juillet 1918 par Haïti et le Honduras⁴⁴⁰.

Ainsi on constate qu'une grande partie des continents sont impliqués dans cette Guerre. Cependant ces implications varient. Par exemple, pour les cas de l'Amérique Latine, si les pays cités ci-dessus entrent officiellement en guerre, la Bolivie, la République dominicaine, le Pérou, l'Uruguay, le Salvador, et l'Équateur se contentent de rompre leurs relations diplomatiques avec l'Allemagne. Tandis que l'Argentine, le Mexique, le Chili, le Venezuela, la Colombie et le Paraguay, restent sur leur position de neutralité⁴⁴¹. De plus, seul le Brésil est considéré réellement comme un belligérant de cette Première Guerre mondiale, et cette dernière est alors perçue comme une « *Guerre Absente ... tant*

437: *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 1292.

438: André Kaspi, « Les États Unis d'Amérique face à la guerre en Europe, Août 1914-avril 1917 », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 881.

439: Armelle Enders et Olivier Compagnon, « L'Amérique latine et la guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 890.

440: *Ibid.*, p. 890.

441: *Id.*, p. 891.

la mémoire de l'événement y est inexistante ou inaudible »⁴⁴². Même constat pour la Guerre perçue au Japon. Les combats connus par les Japonais pour les possessions allemandes se terminent fin 1914 et sont couronnés de succès, et ne reprennent pas jusqu'à la fin de la Guerre⁴⁴³.

L'aspect mondial de cette Guerre se perçoit aussi à travers la localisation et les variétés des combats. On se bat sur terre, ou plutôt sous terre avec une guerre défensive, une guerre des tranchées sur les fronts européens. On se bat aussi sur le continent africain, ou l'Empire allemand défend ses colonies face aux forces françaises et britanniques. Les combats sont aussi navals. Ainsi fin 1914 les alliées possèdent la maîtrise des mers. Ou du moins une maîtrise qui est à nuancer. En effet, la Mer Baltique et la Mer Noire leur échappent, mais surtout, le fond marin est le terrain de chasse des sous-marins, et notamment des *U-Boote* allemands⁴⁴⁴. L'Allemagne se lance alors dans une guerre sous-marine en 1915. Cependant les accidents, notamment celui du 7 mai 1915, connu sous le nom de l'affaire du *Lusitania*, stoppe cette guerre sous-marine à outrance⁴⁴⁵. Mais pour un temps, puisque le 1^{er} février 1917 une nouvelle guerre sous-marine débute, de plus grande envergure et bien plus efficace. Les pertes de tonnages réelles dépassent les estimations allemandes, ainsi en moins de 6 mois, c'est plus de 3,5 millions de tonnes qui rejoignent les profondeurs maritimes⁴⁴⁶. Mais ces combats se déroulent aussi dans les cieux, dans des duels entre les « As » auxquels les soldats cloués au sol peuvent assister en tant que spectateurs. Ces derniers peuvent aussi être victimes de cette aviation. En effet, le dogme du bombardement stratégique est très présent dans l'esprit de l'État-Major allemand dès 1915 avec l'utilisation de

442: *Id.*, p. 889.

443: Wolfgang Shwentker (traduction Nicolas Beaupré), « L'Asie du Sud-Est avant et pendant la guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 908.

444: Philippe Mansson, « Le combat naval », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 317.

445: Philippe Mansson, « La guerre sous-marine », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 440.

446: *Ibid.*, p. 444.

Zeppelin⁴⁴⁷. On est donc en présence d'une Guerre aux adjectifs variés, guerre industrielle, moderne, défensive, offensive, de mouvement (à ces débuts), de position, marine, sous-marine, aérienne Il ne manque plus qu'un seul élément, la « *petite guerre* », la guérilla. Il semble alors peu vraisemblable qu'une « *petite guerre* » existe au sein de cette « *Grande Guerre* ». Et pourtant, sur les étendues sans fin du désert de la péninsule arabique, les troupes ottomanes font face à une guérilla menée par des tribus arabes, sous le commandement de Fayçal ibn Hussein rêvant d'un État Arabe unifié sur les restes d'un Empire Ottoman en perdition. Le Royaume Uni, va alors soutenir et enrober d'illusion cette révolte arabe pour servir l'effort de guerre.

Et un de ses agents, va orchestrer et combattre au sein de cette guérilla, Thomas Edward Lawrence, plus connu sous le nom de Lawrence d'Arabie, personnage aussi charismatique que controversé⁴⁴⁸. Ainsi cette Guerre implique à des degrés divers l'ensemble des continents de ce monde. Les combats se déroulent sur plusieurs théâtres d'opérations, dans les cieux, sur terre, sous terre, sur mer et sous les mers. On meurt aussi bien dans le froid et l'humidité des tranchées de Verdun que sur le sable du désert, brûlé par le soleil. On se bat pour diverses raisons, en plusieurs localisations, mais toujours dans le cadre de la Grande Guerre. Ce cadre, ce contexte peut être alors perçu comme une prison en soi, auquel il est bien difficile d'échapper.

Sentiment que peuvent connaître les colons engagés volontaires de la colonie d'Aniane. Officiellement cette colonie pénitentiaire est différente des établissements pénitentiaires classiques⁴⁴⁹. En effet, on peut souligner l'existence d'une politique de réinsertion via la formation à un métier ainsi que l'existence de sorties, d'activités sportives et musicales⁴⁵⁰. Cependant il ne faut pas oublier le terme « *Pénitentiaire* » rattaché à la nomination de la colonie d'Aniane. Si l'institution militaire peut être considérée comme « *une structure sociale à vocation totalitaire* » par le fait que les recrues sont prises en charge par cette

447: Stéphane Audoin-Rouzeau, « Avions et chars », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 265.

448: Jacques Benoist-Méchin, *Lawrence d'Arabie ou le rêve fracassé 1888-1935*, Paris, Tempus, 2003.

449: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 91.

450: *Ibid.*, p. 92.

dernière (soins, alimentation, vêtement) et que la gestion de leur temps n'est plus de leur monopole⁴⁵¹. Il en va de même pour la colonie d'Aniane. Les colons reçoivent donc de quoi se vêtir à leur entrée au sein de la colonie, vêtements qu'ils doivent garder le temps de leur séjour, qui, en moyenne atteint les 4 ou 5 ans. C'est aussi la colonie qui assure leur subsistance d'un point de vue alimentaire⁴⁵². La gestion du temps échappe aux colons, puisqu'il est le monopole du règlement intérieur. Ainsi les colons se lèvent tous les jours à 6H30 ou 6H00 (pour la période de l'été), ils disposent alors d'une demi-heure pour leur petit déjeuner et leur toilette avant de commencer le travail dans les ateliers, de 7H00 à 11H00.

Après la pause déjeuner, les colons retournent au sein des ateliers de 13H00 à 17H00, cependant la journée n'est pas encore terminée puisque de 17H30 à 19H00, ils rejoignent la salle de classe pour l'enseignement scolaire, la journée se termine à 21H00 avec l'heure du coucher⁴⁵³. Les colons sont alors isolés pour dormir dans une cellule de fer grillagée nommé « *cage à Poule* » de 1,50 mètre sur 2 mètres⁴⁵⁴. L'objectif est alors d'éviter tous actes d'homosexualité ou de plaisir solitaire, avec la mise en place d'une surveillance de nuit ajoutée à l'isolement⁴⁵⁵. Donc les actes les plus personnels des colons font l'objet d'une tentative de gestion de la part de l'institution de la colonie. Le comportement des colons, fait aussi l'objet d'une gestion avec la mise en place de récompenses et de punitions. Ces récompenses impliquent un tableau d'honneur, le nombre d'inscriptions au dit tableau apportant d'autres gratifications. Ainsi par exemple six inscriptions donnent le droit à une permission de 10 jours pour rendre visite à sa famille, ou encore neuf inscriptions permettent au colon d'obtenir un dessert supplémentaire, du vin, du café à tous les repas le mercredi, vendredi et dimanche⁴⁵⁶. Cependant en cas de mauvais comportement, ces récompenses peuvent être annulées. Pour les fautes les plus graves, la mise en place d'un régime au pain et à l'eau, l'isolement ou alors le transfert vers une autre colonie peuvent être appliqués⁴⁵⁷. Ainsi on est dans la situation d'une « *structure sociale*

451: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 48.

452: Bel Alice, *op. cit.*, pp. 76-77.

453: : Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, pp. 80-95.

454: *Ibid.*, p. 79.

455: *Id.*, p. 80.

456: *Id.*, p. 70.

457: *Id.*, p. 72.

à *vocation totalitaire* » ou l'alimentation, la gestion du temps, l'habillement, le comportement des colons font l'objet d'une gérance de la colonie d'Aniane. Situation qui a pu pousser certains colons à s'évader. Parmi les 190 colons engagés volontaires, on compte 14 colons qui ont tenté de s'évader de la colonie, soit un pourcentage de l'ordre de 7,36 %⁴⁵⁸. Cette évasion est une opération complexe, toutefois plus aisée pour les colons placés, mais une fois sorti, le colon doit encore échapper à la gendarmerie, et également aux habitants d'Aniane qui participent aux recherches. La prime de 15 francs offerte à la participation des recherches doit alors être un facteur de motivation à prendre en compte⁴⁵⁹.

Il faut cependant nuancer cet aspect totalitaire, totalisant de la colonie d'Aniane sur les colons. En effet, aussi sombre et vaste soit l'ombre d'un système totalisant, une infime lumière de liberté peut toujours y rayonner. Cette liberté peut prendre diverses formes, que ce soit la tentative d'évasion, des petits rituels personnels du colon ou tout simplement le fait de rêver même enfermé dans ces « *cages à Poule* » sont des formes d'évasion en soi. Ainsi on est en présence de deux prisons, une représentée par le contexte mondial de cette Grande Guerre, la deuxième est la colonie pénitentiaire, agricole et industrielle d'Aniane dans sa dimension de « *structure sociale à vocation totalitaire* »⁴⁶⁰. Mais en réalité, ces deux prisons ne sont pas séparées, elles s'unissent, pour n'en former qu'une seule.

B°) ... qui en réalité n'en forme qu'une seule.

Cette Grande Guerre connaît un processus de totalisation, donc elle devient une guerre totalisante. Processus que l'on retrouve au sein de la France, où la société est une « *société de guerre* »⁴⁶¹. La Grande Guerre va toucher l'ensemble de la société. La dimension politique est affectée par la Grande Guerre. En France, le 4 août 1914, le président du conseil René Viviani lit un message du président de la République Raymond Poincaré, aux parlementaires annonçant donc la mise en place de « *l'Union sacrée* » afin de défendre la France face à l'ennemi. Le terme d'Union sacrée, est dans un premier temps connu sous

458: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

459: Bel Alice, *op. cit.*, p. 87.

460: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 48.

461: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 1058.

l'appellation de « *réconciliation nationale* » avant de s'imposer comme le terme de référence⁴⁶². Cette Union sacrée est un triptyque composé d'une adhésion à la Patrie, d'une trêve politique et d'un contrat d'ordre moral⁴⁶³. Ainsi selon Louis Barthou, ancien président du Conseil, en 1916, en France :

« *Il n'y a plus de distinctions politiques, il n'y a plus de confessions religieuses, il n'y a plus de luttes de classes* »⁴⁶⁴ .

En réalité, chaque groupe politique, ou autre accepte de mettre entre parenthèses ses combats pour la défense nationale. Mais en aucun cas il ne les abandonne. En ce qui concerne le volet politique de l'Union sacrée, on constate que la pratique de cette dernière a confiné la vie politique française à une place marginale⁴⁶⁵. Cependant il faut nuancer, puisque les extrêmes, que ce soit sur la gauche ou la droite de l'échiquier politique, continuent à faire de la politique réellement. Ce qui n'est pas le cas des forces politiques dites traditionnelles.

La Grande Guerre va impacter aussi l'économie de la France. L'estimation du coût de la totalité de la Guerre pour la France est complexe. Dans les années 1919 et 1920, certains auteurs ont tenté d'estimer ce coût, donnant l'estimation suivante pour la France, entre 24 et 25 milliards de dollars⁴⁶⁶. Sachant que 1 dollar équivaut alors à 5,20 francs, et que ce taux de change varie peu au cours de la Guerre, cela donne une estimation s'élevant à environ 130 milliards de francs⁴⁶⁷. Une donnée proche de l'estimation de Alain Plessis, qui annonce 140 milliards de francs, ce qui représentent 13 % des dépenses totales engagées par les pays belligérants de la Guerre⁴⁶⁸. Les dépenses budgétaires de la France dans l'exercice 1918, selon les estimations, sont entre 3 et 4,5 fois plus importantes que celles

462: Jean-Jacques Becker, « Unions sacrées et sentiment des responsabilités », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 205.

463: *Ibid.*, p. 210.

464: *Id.*, p. 213.

465: Jean – Jacques Becker et Gerd Krumeich, « La vie politique pendant la guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, pp. 578-579.

466: Alain Plessis, « Financer la guerre », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, pp. 481.

467: *Ibid.*, p. 481.

468: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 156.

pour l'exercice de l'année 1914⁴⁶⁹. Pour faire face à ces dépenses, l'État Français va s'appuyer sur son système fiscal. On peut mettre en avant l'impôt sur le revenu, qui certes est voté le 15 juillet 1914, soit hors contexte de guerre, mais qui est appliqué le 1^o janvier 1916. Un impôt sur les bénéfices de guerre, de l'ordre de 50 % est voté le 1^o juillet 1916, avec la mise en place fin 1917 de son aspect progressif pouvant atteindre les 80 %⁴⁷⁰. À cela s'ajoute des majorations des droits sur l'alcool, le sucre et la hausse du prix du tabac et des allumettes, ainsi que l'augmentation fiscale du prix du timbre. Ces augmentations fiscales ont une efficacité limitée, si on ajoute le phénomène d'inflation⁴⁷¹.

Un autre pan de l'économie va être impacté par la Grande Guerre, celui du secteur industriel. Ce secteur va être mis à contribution pour soutenir l'effort de guerre, et va devenir un élément stratégique dû fait du caractère matériel, industriel de cette Grande Guerre. Ainsi le 20 septembre 1914, alors que la Guerre n'est pas encore amenée à durer, le ministre de la Guerre demande aux industriels d'augmenter la production d'obus de canon 75, de 10 000 à 100 000 obus par jour, soit une augmentation de l'ordre de 900 %⁴⁷². Cette participation à l'effort de guerre, nécessite une hausse des effectifs de la main-d'œuvre, question complexe si on met en adéquation le besoin en hommes de la Grande Guerre. Ainsi le nombre d'ouvrières dans les usines de guerre et de métallurgie va croître. De 1916 à 1917, il va tripler. En ce qui concerne la région parisienne, on passe de 9000 ouvrières en 1914 à 100 000 en 1917, donnant une hausse d'environ 1010 %⁴⁷³. Donc les dimensions politiques, économiques sont impactées par la Grande Guerre. Mais le monde social n'échappe pas à cette dernière.

L'ensemble de la société française est touché par cette Grande Guerre, des milieux défavorisés aux milieux favorisés, du monde rural au monde urbain. Par exemple, les femmes « *minuscules* » et les femmes « *majuscules* » c'est-à-dire les dames des milieux favorisés, partagent le sentiment d'angoisse et d'inquiétude pour leurs maris et proches qui sont sur le front⁴⁷⁴. Ces femmes doivent faire face

469: *Ibid.*, p. 155.

470: Alain Plessis, *op. cit.*, p. 484.

471: *Ibid.*, p. 484.

472: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 158.

473: *Ibid.*, p. 162.

474: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, pp. 151-201.

à l'augmentation de la fiscalité, notamment le prix du timbre, lors de leurs échanges épistolaires avec leurs maris et proches aux fronts. Ces « *Dames majuscules* » vont participer à l'effort de guerre, en rendant visite aux blessés dans les hôpitaux, aux familles de réfugiés, en participant aux œuvres de guerre⁴⁷⁵. Cependant l'impact de la guerre n'est pas identique à l'ensemble de la société. Ainsi les capacités matérielles des « *Dames majuscules* » leur permettent de mieux supporter l'augmentation de la fiscalité. Ou encore ces capacités leur permettent de rejoindre plus aisément leurs maris, issus de milieux favorisés souvent des officiers, lors de leurs permissions. On peut prendre l'exemple de Yvonne Retour, dont le mari Maurice est capitaine à Amiens, qui le rejoint permettant ainsi de suspendre temporairement leur séparation.

Cependant cette rencontre nécessite un laissez-passer, qui implique une invitation d'une personne qui habite à Amiens, donc de disposer d'un certain réseau de contact. Se pose la question aussi du déplacement, entre train et automobile. Et enfin la question de l'hôtel et de ce fait du budget⁴⁷⁶. Cette rencontre est donc possible grâce aux diverses capacités de Yvonne, « *Dame majuscule* » issue d'un milieu favorisé. On peut se demander si une femme dont le mari viticulteur de l'Hérault, est en permission à Amiens, dispose des capacités matérielles et autres pour rejoindre ce dernier. Entre le budget de déplacement et d'hôtel, la possibilité d'avoir un laissez-passer, et le fait de pouvoir s'absenter un temps donnée. Donc cette Guerre mondiale connaît un processus de totalisation, qui fait qu'elle impacte, à degrés divers, l'ensemble de la société française. Et de ce fait la colonie pénitentiaire d'Aniane n'échappe pas à ce processus.

L'impact de la Grande Guerre sur l'économie française, a certainement eu des répercussions sur la colonie d'Aniane. En effet en temps de paix, la colonie d'Aniane dispose d'un budget restreint, qui la pousse à effectuer un certain rationnement alimentaire pour les repas des colons⁴⁷⁷. Au vu de l'inflation et de l'augmentation de certains biens alimentaires, on peut mettre en avant l'exemple de la période de janvier à juillet 1917, où on enregistre une augmentation moyenne des prix de l'ordre de 25 %⁴⁷⁸. On peut alors supposer que la colonie

475: *Ibid.*, pp. 201-234.

476: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, pp. 196-197.

477: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 77.

478: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 174.

d'Aniane a connu certaines problématiques d'ordre budgétaire lors de la Grande Guerre. Comme il a été déjà évoqué, la colonie d'Aniane n'est pas un milieu entièrement fermé. Ainsi la Guerre peut s'immiscer dans cette dernière à travers de multiples canaux comme le personnel pénitentiaire, les habitants de la commune d'Aniane ou encore la correspondance des colons avec leurs parents ou proches. Pour rappel, sur les 190 colons engagés volontaires, 90 % d'entre eux entretiennent une correspondance avec leurs parents ou proches⁴⁷⁹. Et parmi ces 190 colons engagés volontaires, 7 correspondent avec un parent ou proche mobilisé⁴⁸⁰.

Cette Guerre peut être perçue à travers diverses formes de pressions sociales. Notamment celles qui s'appliquent aux hommes restés à l'arrière. Ces pressions sociales peuvent prendre la forme de regard, de chuchotement au passage d'un homme, de la part de femme dont le mari, le frère, le père ou le fils sont partis au front. Ces regards désapprobateurs, soupçonneux et stigmatisants peuvent être particulièrement durs à supporter⁴⁸¹. Ces pressions sociales, les colons d'Aniane ont dû les subir que ce soit de la part des femmes de la commune ou lorsque les colons sont placés chez un particulier. Comment expliquer que des jeunes hommes restent à l'arrière tandis que tant d'hommes sont partis au front ?

Au sein de la colonie, la Grande Guerre peut être visible à travers l'absence de certains colons, soit leurs départs lorsque ces derniers sont appelés sous les drapeaux ou contractent un engagement volontaire. Sur la période étudiée, soit du 1^{er} août 1914 au 11 novembre 1918, c'est 360 colons qui quittent la colonie pour rejoindre l'armée en temps de guerre, soit à travers la voie de l'appel sous les drapeaux ou la voie de l'engagement volontaire. Il est possible d'étudier les départs par année avec le tableau suivant :

*Nombre de colons partis rejoindre l'armée en temps de guerre par année*⁴⁸².

Année	Colons appelés	Colons engagés	Départs confondus
-------	----------------	----------------	-------------------

479: Base de données situations familiales des colons engagés volontaires.

480: *Ibid.*,

481: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 72.

482: Base de données effectif colonie Aniane : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

	sous les drapeaux	volontaires	
1 ^o août – 31 décembre 1914	56	33	89
1915	28	24	52
1916	37	62	99
1917	11	59	70
1 ^o janvier – 11 novembre 1918	38	12	50
Total	170	190	360

On peut affiner l'étude en comparant ces départs avec les estimations des effectifs sous la surveillance de la colonie par année, en prenant en compte uniquement les colons âgés de 17 ans ou plus, soit pouvant rejoindre l'armée en temps de guerre⁴⁸³.

Nombre de colons partis rejoindre l'armée en temps de guerre par année, comparé aux estimations d'effectifs des colons âgés au minimum de 17 ans⁴⁸⁴.

Année	Départs confondus	Estimation effectif 17 ans ou plus	Part des départs confondus
1 août – 31 décembre 1914	89	233	38,19 %
1915	52	220	23,63 %
1916	99	249	39,75 %
1917	70	277	25,27 %
1 ^o janvier – 11 novembre 1918	50	298	16,77 %

483: Article 52 loi du 21 mars 1905, Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 46. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f49.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

484: Base de données effectif colonie Aniane : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

Ainsi en 1916, ce sont 99 colons qui quittent la colonie d’Aniane pour rejoindre l’armée en temps de guerre, soit 39,75 % des estimations des effectifs pour cette année. Cette absence peut être alors visible par les autres colons, à travers une place vide dans les ateliers, au réfectoire ou en classe. Cependant il faut nuancer l’importance de cette absence. Si on prend les estimations des effectifs sans la donnée de l’âge on obtient le tableau suivant :

Nombre de colons partis rejoindre l’armée en temps de guerre par année, comparé aux estimations d’effectifs des colons⁴⁸⁵.

Année	Départs confondus	Estimation effectif	Part des départs confondus
1 août – 31 décembre 1914	89	310	28,70 %
1915	52	361	14,40 %
1916	99	444	22,29 %
1917	70	486	14,40 %
1 ^o janvier – 11 novembre 1918	50	475	10,52 %

On constate alors que ce chiffre des départs confondus est beaucoup plus faible. En effet, pour l’année 1916 on passe alors de 39,75 % à 22,29 %. Ce qui permet de nuancer la visibilité de cette absence. À cela s’ajoute le fait que la colonie continue à recevoir de nouveaux résidents tout au long de la période étudiée, limitant ainsi l’importance de cette absence. Mais cette dernière peut être particulièrement visible selon les relations entretenues entre colons. Des relations

485: Base de données effectif colonie Aniane : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

de camaraderie, d'amitié ou d'animosité qui font qu'un colon fait partie du quotidien d'un autre colon, peuvent alors rendre cette absence très visible, et donc la guerre indirectement. Par conséquent le contexte mondial de la Grande Guerre et la colonie pénitentiaire d'Aniane, ne forment pas deux prisons distinctes mais en réalité une et seule même prison du fait du processus de totalisation de la Guerre et d'une certaine ouverture de la colonie au monde extérieur. Ainsi cette fusion de deux contextes totalisants peut être perçue comme une contrainte. L'engagement volontaire au sein de l'armée ne permet pas d'échapper au contexte de guerre, bien au contraire mais a le mérite pour ces colons de se libérer du contexte de la colonie d'Aniane ainsi que des formes de pressions sociales liées à une non-participation à la guerre.

On est alors dans le cadre d'une prise de décision, celle de s'engager volontairement, qui se fait dans un contexte composé de contraintes. Cette prise de décision est aussi impactée par une contrainte, celle de la propagande qui modifie la perception de la guerre et de l'armée, et donc influence le choix d'un engagement volontaire.

C°) Le poids de la propagande

La propagande étatique ou alors issue de l'initiative des artistes et du monde de la presse peut influencer le choix des colons engagés volontaires. Comme on a pu le constater précédemment, le choix du colon de contracter un engagement volontaire se base sur une perception de la guerre et de l'armée biaisée par les propagandes existantes. Il est difficile cependant d'identifier clairement l'ampleur de cette influence sur le choix des colons engagés volontaires. Cette influence est-elle minime ou alors si forte que l'on peut la qualifier de contrainte en soi ? Pour essayer d'étudier l'impact que peut avoir l'usage de la propagande sur l'opinion publique et sur l'individu, prenons un exemple s'inscrivant dans la période étudiée et qui est assez évocateur ; le comportement des États Unis face à la Grande Guerre.

D'août 1914 à avril 1917, soit près de 32 mois, les États Unis sont restés officiellement neutres⁴⁸⁶. Cette neutralité peut s'expliquer par divers facteurs. On peut mettre en avant la volonté du président des États Unis, Woodrow Wilson, de conserver l'unité de la Nation, en évitant d'entrer en guerre. En effet, les États Unis sont une terre d'immigration. Par exemple en 1907, année record, c'est près de 1 300 000 d'individus qui arrivent sur le territoire⁴⁸⁷. Près de 91,52 % de ces individus proviennent du vieux continent européen⁴⁸⁸.

À cela s'ajoute la tradition de la politique isolationniste des États Unis envers l'Europe. Cependant cette neutralité n'est pas synonyme d'indifférence, puisque les États Unis interviennent dans le domaine économique et humanitaire⁴⁸⁹. Alors comment expliquer l'entrée en guerre, le 2 avril 1917 des États Unis dans la Grande Guerre face à l'Allemagne⁴⁹⁰? L'une des causes majeure qui a poussé le président Woodrow Wilson à engager les États Unis dans la Grande Guerre est la guerre sous-marine à outrance menée par l'Allemagne en Mer Atlantique, on peut citer l'exemple du torpillage du bâtiment britannique *Lusitania*, le 7 mai 1915, où 128 États-Uniens périrent⁴⁹¹. À cela s'ajoute, le blocus imposé par l'Angleterre à l'Allemagne, bloquant donc aussi tout navire sous pavillon neutre, des navires états-uniens dans le lot. Le droit à la liberté des mers n'est donc pas respecté du fait du contexte de guerre ce qui pousse le président des États Unis à prendre la décision de sortir de la neutralité, comme il le souligne lui-même.

*« Il est effrayant de plonger notre grand peuple pacifique dans la guerre, dans la plus terrible et la plus désastreuse des guerres [...]. Mais le droit est plus précieux que la paix »*⁴⁹².

486: André Kaspi, « Les États Unis d'Amérique face à la guerre en Europe, Août 1914-avril 1917 », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 877.

487. *Ibid.*, p. 877.

488 : *Id.*, p. 877.

489 : André Kaspi, « Les États Unis d'Amérique face à la guerre en Europe, Août 1914-avril 1917 », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 877.

490: Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, p. 1058.

491: André Kaspi, *op. cit.*, p. 886.

492 : *Ibid.*, p. 886.

Cependant l'annonce de l'entrée en guerre des États Unis ne fait pas l'unanimité au sein du Congrès ni auprès de l'opinion publique⁴⁹³. En effet, le président Woodrow Wilson est réélu en novembre 1916 sur la base d'une politique de neutralité face au conflit européen, notamment avec ce slogan « *Il nous a maintenus en dehors de la guerre* »⁴⁹⁴. Preuve de la volonté de l'opinion publique de conserver cette neutralité. Cette entrée en guerre des États Unis provoque un certain rejet de la part de la population. On peut citer l'exemple des fermiers de l'Oklahoma qui prennent les armes contre les autorités ou encore un candidat socialiste à la mairie de New York qui base son discours politique sur la paix, lui permettant d'obtenir 21 % des voix en octobre 1917⁴⁹⁵.

De ce fait, Woodrow Wilson doit convaincre l'opinion publique du bien-fondé de cette guerre pour les États Unis alors même que depuis 32 mois il prône une politique de neutralité. Pour cela il crée le 13 avril 1917 la *Committee on Public Information*, ou Commission Creel du nom de son directeur, George Creel. Son but est de convaincre que l'Allemagne est une menace pour les États Unis, et de ce fait que cette entrée en guerre est vitale⁴⁹⁶. Pour cela, des milliers d'individus parcourent les États Unis pour propager un discours favorable à l'entrée en guerre des États Unis⁴⁹⁷. À cela s'ajoute la présence d'affiche de propagande ainsi qu'un arsenal d'action visant à bannir la culture allemande. Par exemple, la langue allemande n'est plus enseignée ou encore les statues de Frédéric II et de Von Steuben, ayant œuvré en faveur de l'indépendance des États Unis durant la guerre contre l'Empire britannique sont déboulonnées⁴⁹⁸. On peut avoir un aperçu de l'efficacité de cette propagande, avec cette « *hystérie* » de la population contre tout symbole allemand⁴⁹⁹. Mais peut-on disposer d'autres indices concernant l'existence d'une efficacité telle qui peut alors faire naître une contrainte ? Le premier élément que l'on peut mettre en avant est la présence au sein de cette commission Creel de Edward Bernays qui fait alors ses premières armes dans le

493 : *Id.*, p. 512.

494 : *Id.*, pp. 883-884.

495: André Kaspi, « Les États Unis dans la guerre, Avril 1917-novembre 1918 », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Bayard, 2004, p. 513.

496: André Kaspi, « Les États Unis dans la guerre, Avril 1917-novembre 1918 », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 513.

497: *Ibid.*, p. 513.

498: *Id.*, p. 513.

499: *Id.*, p. 513.

monde de la propagande aussi nommée l'industrie des relations publiques⁵⁰⁰. Sa carrière d'après guerre dans le monde publicitaire et des relations publiques peut être un indice sur l'efficacité de la commission Creel et de la propagande. Il est considéré comme le père des relations publiques dans le domaine politique et des entreprises c'est à dire du domaine publicitaire ou encore de la science du marketing⁵⁰¹. On peut citer l'intégration du petit-déjeuner composé de bacon dans la culture américaine, pour le compte de l'industrie agroalimentaire ou encore l'effacement du tabou de la femme qui fume permettant d'accroître les ventes de l'industrie du tabac⁵⁰².

Edward Bernays ainsi que la Commission Creel, vont utiliser la psychologie et plus précisément la psychanalyse avec le concept du subconscient pour convaincre l'opinion publique. Citons l'utilisation de figure d'autorité pour transmettre le message souhaité. Ainsi parmi les milliers d'individus parcourant le pays pour convaincre l'opinion publique de la nécessité de cette guerre, on retrouve des conférenciers, des écrivains, des artistes et des acteurs⁵⁰³. Des personnes disposant d'une certaine aisance oratoire auprès d'un public mais qui représentent aussi une forme d'autorité. Cette dernière permet d'influencer l'auditoire, l'individu. On est donc en présence d'une scène, où un conférencier, disposant d'un statut d'autorité dans le monde culturel, effectue un discours public devant un auditoire composé de citoyens américains. Sachant que parmi ces derniers, 1 sur 4 est illettré⁵⁰⁴. Le conférencier dispose donc d'une influence directe sur son auditoire. En effet une source experte, dans notre cas le conférencier, provoque un changement direct et manifeste sur l'auditoire ; cette influence est d'autant plus forte que l'auditoire est incertain et/ou incompetent⁵⁰⁵. Il est bien donc difficile d'échapper à une influence issue d'une autorité, notamment quand on n'a pas conscience de cette dernière. Les affiches de

500: Jimmy Leibold (2017), *Propaganda la Fabrique du consentement*, Arte, 54 min.

<http://www.entelekheia.fr/2018/06/09/propaganda-la-fabrique-du-consentement/>

501: *Ibid.*,

502: *Id.*,

503: André Kaspi, « Les États Unis dans la guerre, Avril 1917-novembre 1918 », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 513.

504: *Ibid.*, p. 511.

505: Laurent Auzoult, Bernard Gangloff, « Influence sociale d'une autorité dans une tâche perspective : l'impact des injonctions », *Bulletin de psychologie*, n°507, 2010, pp. 175-182.

<https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2010-3-page-175.htm>

propagande ont aussi un impact psychologique sur le lecteur notamment à travers les couleurs utilisées. Ainsi selon les travaux de Nakshian en 1964, la couleur rouge dégage un effet plus stimulant que certaines autres couleurs. Le rouge capte plus l'attention des spectateurs⁵⁰⁶. Cette affirmation se base sur des indicateurs tels que la pression sanguine, la fréquence cardiaque ou encore respiratoire des individus voyant ladite couleur⁵⁰⁷.

On retrouve par exemple cette couleur rouge, dans une affiche incitant les citoyens américains à contracter un engagement au sein de l'armée. Cette affiche est commandée par la commission Creel.

Affiche Uncle Sam de James Montgomery Flagg datée de 1917⁵⁰⁸.

506: Gaëlle Pantin-Sohier, Joël Brée, « L'influence de la couleur sur la perception des traits de personnalité de la marque », *Revue française du marketing*, n°196, 2004, pp. 19-31.

https://www.researchgate.net/publication/49130327_L%27influence_de_la_couleur_sur_la_perception_des_traits_de_personnalite_de_la_marque

507: *Ibid.*, pp. 19-31.

508: Gilles Legroux, « La Propagande pendant la première guerre mondiale. Pour l'armée américaine ! Retour sur une célèbre affiche de propagande », *Site Clio-Lycée*, 2019.

<https://lycee.clionautes.org/oncle-sam-propagande-affiche.html>



Donc la Commission Creel utilise divers stratagèmes basés sur l'émotion, la psychologie afin de retourner l'avis de l'opinion publique des États Unis concernant l'entrée en guerre de leur Nation dans le conflit. Des stratagèmes qui sont par la suite utilisés en temps de paix notamment par Edward Bernays puisque selon lui, « *les gens intelligents s'interrogent sur la possibilité d'appliquer une technique similaire aux problèmes du temps de paix* »⁵⁰⁹. Ces stratagèmes connaissent alors près d'un siècle de développement, donnant les techniques

509: Edward Bernays, *Propaganda*, Paris, Broché, 2007.

publicitaires et de marketing utilisées encore aujourd'hui, dont l'efficacité n'est plus à prouver. Cependant pour le cas de nos 190 colons engagés volontaires, il faut relativiser ces propos. En effet, en France, durant la Grande Guerre, on ne retrouve pas l'existence d'une commission Creel et de ses stratagèmes. Mais cet exemple états-unien permet de mettre en avant l'efficacité de la propagande qui peut alors être perçue comme une contrainte dans la prise de décision de contracter un engagement volontaire. S'il n'y a pas de commission Creel en France, la République joue un rôle similaire. Ses actions, notamment à travers l'éducation pour transmettre les valeurs républicaines, le patriotisme ainsi que l'idée de revanche face à l'Allemagne peuvent être perçues comme un travail similaire à celui de la Commission Creel. Cette dernière présente alors l'Allemagne comme incarnant le militarisme, le despotisme, la barbarie et les États Unis se doivent alors de la combattre pour la démocratie et la liberté⁵¹⁰. Si ce discours apparaît aux États Unis à partir de 1917, en France avec la III^e République il est bien présent depuis la fin du XIX^e siècle. S'il est difficile d'y échapper aux États Unis en 1917, il l'est bien plus en France pour les colons engagés volontaires.

Donc le choix pour un colon de s'engager volontairement dans l'armée peut être perçu comme un choix volontaire sous pression du fait de l'existence de contraintes. On compte alors des contraintes sociales, l'existence d'une double prison, celle du contexte mondial de guerre et le fonctionnement de la colonie d'Aniane qui en réalité n'en forme qu'une.

Dans cette vision, l'engagement volontaire peut être perçu comme un moyen d'échapper au fonctionnement de la colonie d'Aniane, institution à vocation totalitaire, pour rejoindre une guerre dont la réalité est biaisée par divers facteurs. Parmi eux on retrouve la propagande, notamment étatique qui peut être perçue comme une contrainte du fait de son efficacité dans le choix de contracter un engagement volontaire dans le cadre de la Grande Guerre. Cette dernière est une guerre totalisante qui touche l'ensemble de la société. Cependant malgré ce fait, le monde social persiste. Ainsi on peut se demander si cette persistance et l'existence

510: : André Kaspi, « Les États Unis dans la guerre, Avril 1917-novembre 1918 », *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Paris, Bayard, 2004, p. 513.

de stratégies sociales peuvent avoir une influence sur le choix de ces colons engagés volontaires.

2°) Un monde social qui persiste malgré la Guerre.

A°) L'origine socio-économique des colons engagés volontaires.

Malgré la Grande Guerre, qui touche l'ensemble de la société française, le monde social persiste. La Guerre ne brouille pas la question sociale pas plus que la conscience d'appartenir à une certaine catégorie sociale⁵¹¹. On peut reprendre l'exemple des « *Dames majuscules* » appartenant à une catégorie sociale élevée⁵¹². Ces dernières vont participer à l'effort de guerre via divers moyens. On peut citer la Croix Rouge, l'organisation des quêtes, l'écriture et l'envoi de colis à des poilus au front ou encore la visite des blessés dans les hôpitaux Cependant cette participation à l'effort de guerre de ces « *Dames majuscules* » est liée à une certaine pression, contrainte sociale due à leur position élevée au sein de la société. C'est un devoir qui leur incombe de part leur place au sein de cette dernière⁵¹³. Un refus de respecter ce devoir peut alors entraîner une perte pour ces « *Dames majuscules* » de leur réseau social, donc une exclusion de leur place sociale privilégiée⁵¹⁴. À cela s'ajoute la peur du phénomène de nivellement social induite par la Grande Guerre.

Par exemple, certaines de ces « *Dames majuscules* » n'hésitent pas à critiquer les allocations données aux femmes dont le mari est mobilisé au front⁵¹⁵. Cette peur est autant plus forte, que la Guerre n'a pas le même impact en fonction de sa position sociale. Il suffit de reprendre l'exemple des permissions cité ci-dessus. Les officiers disposants de permissions, ont plus de chance de rencontrer physiquement leurs « *Dames majuscules* ». Cette rencontre physique, d'une forte importance pour le moral du mari et de la femme, est alors possible grâce à des moyens économiques mais aussi à un « *carnet d'adresses* » conséquent. Éléments dont ne dispose pas forcément la femme d'un poilu, journalier dans le domaine

511: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 129.

512: *Ibid.*, p. 201.

513: *Id.*, p. 232.

514: *Id.*, p. 232.

515: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 228.

viticole héraultais. Donc la position sociale d'un individu, homme ou femme, influe sur l'impact de la Guerre qu'il peut subir. Pour déterminer la position sociale d'un individu, ou les moyens dont il dispose pour faire face à cette Guerre prenons la grille de lecture du sociologue Pierre Bourdieu. Ce dernier considère qu'un individu dispose alors de capitaux qui sont les suivants.

Le capital économique est composé de deux éléments. Le premier est le revenu de l'individu, constituant un flux régulier. Le second est le patrimoine constitué de stock de capitaux financier et non financier soit par exemple un bien immobilier ou mobilier⁵¹⁶. On trouve ensuite le capital social qui est défini comme « *l'ensemble des ressources actuelles ou potentielles qui sont liées à la possession d'un réseau durable de relations plus ou moins institutionnalisées d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance* »⁵¹⁷. Ce capital social est d'autant plus important que les relations sont entretenues avec des individus disposant d'un capital social plus vaste⁵¹⁸. Vient en avant dernier le capital culturel qui peut être alors de 3 formes diverses. Un capital « *à l'état incorporé* » soit l'ensemble des savoirs et savoirs faire ; un capital « *à l'état objectivé* » c'est-à-dire les biens culturels (peintures, ouvrages ...) et enfin le capital culturel « *à l'état institutionnalisé* » qui correspond aux titres scolaires⁵¹⁹. Finalement vient le capital symbolique qui correspond au prestige, c'est-à-dire lorsque les capitaux présentés ci-dessus sont reconnus par la société⁵²⁰.

Si on reprend l'exemple de Yvonne Retour, qui part rejoindre son mari à Amiens, cet acte permet d'identifier l'action de certains capitaux de cette « *Dame majuscule* »⁵²¹. La question des frais de déplacement, de logement mais aussi l'investissement en temps qu'impliquent ces retrouvailles font apparaître un capital économique assez développé permettant cette aventure. Cependant pour rejoindre Amiens, il est nécessaire d'obtenir un laissez-passer impliquant

516: Anne Jourdain, Sidonie Naulin, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, n°166, 2011, pp. 6-14. <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2011-4-page-6.htm>

517: *Ibid.*, pp. 6-14.

518: *Id.*, pp. 6-14.

519: *Id.*, pp. 6-14.

520: Anne Jourdain, Sidonie Naulin, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, n°166, 2011, pp. 6-14. <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2011-4-page-6.htm>

521: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, pp. 196-197.

l'invitation d'une personne vivant dans cette ville⁵²². L'obtention d'un laissez-passer, nécessite donc de connaître une personne vivant à Amiens, et donc de disposer d'un certain capital social.

On peut s'interroger alors si les colons engagés volontaires disposent de capitaux nécessaires pour élaborer des stratagèmes afin de limiter l'impact de la Grande Guerre. Ce qui revient à essayer de déterminer leur position sociale. Est-elle assez forte pour limiter les contraintes liées à cette Guerre ? C'est une chose assez complexe mais plusieurs éléments sont à disposition.

Pour ce qui est du capital économique des colons engagés volontaires, on peut s'appuyer sur deux éléments. Le pécule distribué par la colonie en fonction du comportement des colons⁵²³. Et l'épargne qui est renseignée pour certains colons par les registres d'écrous. Ainsi sur la base de 188 colons engagés volontaires, le pécule moyen s'élève à 12,35 francs⁵²⁴. Et pour ce qui est de l'épargne, la moyenne atteint les 70,60 francs sur la base de 77 colons engagés volontaires⁵²⁵.

Si on reprend les données suivantes, soit entre la période de 1914 à 1917, le prix moyen d'un kilo de pain à l'échelle nationale est de 0,42 franc, 0,54 franc pour 100 grammes de *beef-steack*, 0,68 franc pour un litre de vin, soit un repas journalier de 1,64 francs⁵²⁶. Ainsi, le budget alloué à ce repas journalier représente 13,27 % du capital économique si on prend le pécule moyen des colons engagés volontaires. Ce pourcentage tombe à 2,32 % du capital économique si on prend en compte l'épargne. On est donc sur un capital économique assez faible. Surtout si on rajoute la potentielle misère économique dont sont issus certains colons engagés volontaires. Situation qui peut être identifiée par le délit de vol⁵²⁷. Ainsi,

522: *Ibid.*, pp. 196-197.

523: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 71.

524: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

525: *Ibid.*,

526: André Piatier, « Les prix de détail en France depuis 1914 », *Revue économique*, 12^e année, 1950, pp. 227-231. https://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1950_num_1_2_406752

527: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 40.

sur les 190 colons engagés volontaires, 147 d’entre eux sont écroués au sein de la colonie pour avoir commis le délit de vol ou autre⁵²⁸. Le délit de vagabondage peut être aussi un indice d’une certaine misère économique, on compte 20 colons écroués pour le délit de vagabondage⁵²⁹.

En ce qui concerne le capital culturel, les données à disposition ne permettent pas de l’identifier « à l’état objectif ». Cependant on dispose d’indices concernant le capital « à l’état institutionnalisé » sous forme de titres scolaires. Ainsi sur les 190 colons engagés volontaires, 21 d’entre eux disposent du certificat d’études primaires⁵³⁰. Cependant cela ne représente que 11,11 % des colons engagés volontaires, sachant que la base de référence est de 189, puisque l’information n’est pas renseignée pour un colon⁵³¹. Le capital culturel « à l’état incorporé » soit en partie les savoirs et savoirs faire, peut être étudié. En effet, les colons ont un enseignement scolaire au sein de la colonie⁵³². À leur sortie, les 190 colons engagés volontaires disposent du résultat suivant en termes de savoirs :

Estimation du niveau de savoir des colons engagés volontaires⁵³³.

Niveau de savoir	Nombre de colons engagés volontaires
Certificat d’études primaires	21
Bonnes instructions primaires	2
Notions en Histoire	137
Aucune Notion en Histoire	29
Non renseigné	1

528: Base de données délits des colons engagés volontaires.

529: *Ibid.*,

530: Base de données éducation des colons engagés volontaires.

531: *Ibid.*,

532: Bel Alice, *op. cit.*, p. 95.

533: Base de données éducation des colons engagés volontaires.

Cependant comme on l'a déjà constaté, la notion en Histoire peut varier en fonction des colons engagés volontaires, ainsi sur les 137 colons engagés volontaires disposant de notions en Histoire on retrouve des disparités :

Niveau en Histoire des colons engagés volontaires⁵³⁴.

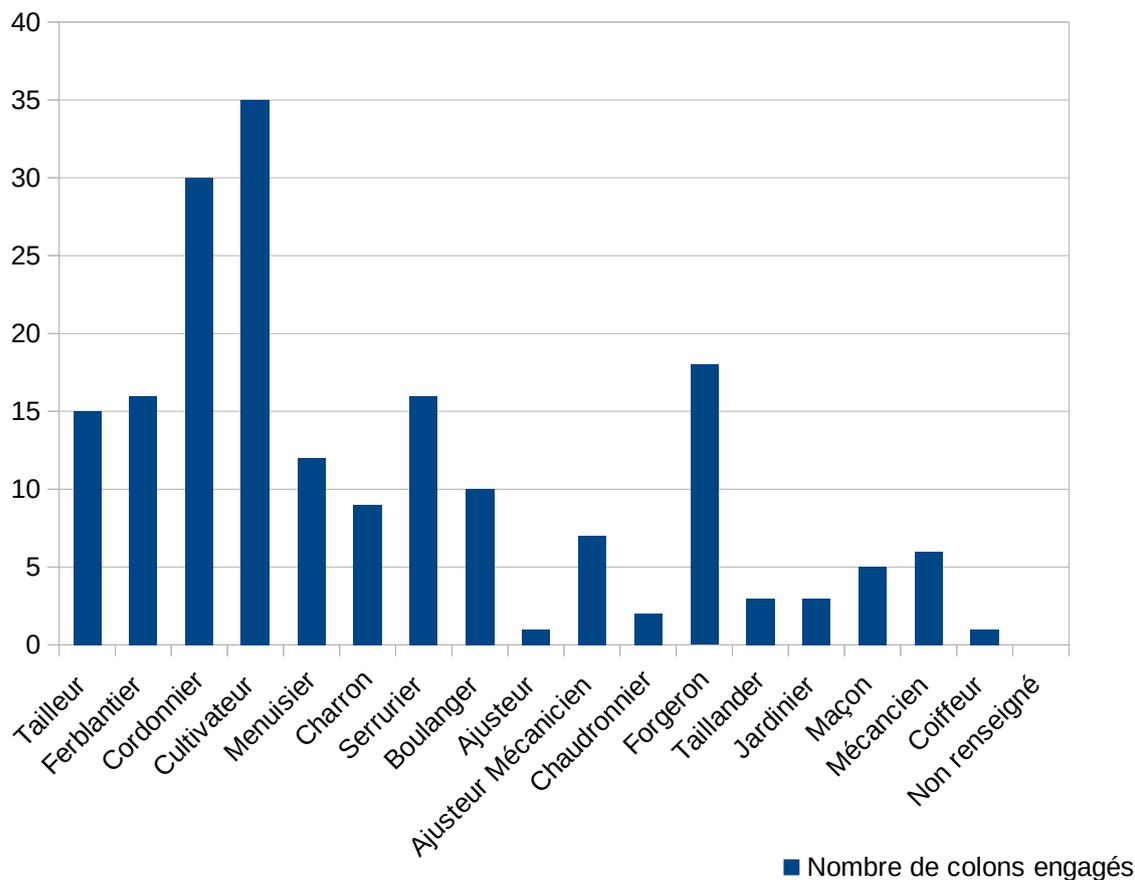
Type de Notion en Histoire	Nombre de colons engagés volontaires
Notion en Histoire	104
Quelques Notion en Histoire	12
Faible Notion en Histoire	20
Très Faible Notion en Histoire	1

Ces disparités de niveau en Histoire se retrouvent aussi dans le domaine des calculs, de l'écrit et de la lecture. Ainsi sur les 29 colons engagés volontaires ne disposant d'aucune notion en Histoire, on constate la présence de 3 colons qui à la sortie de la colonie sont toujours illettrés⁵³⁵. Mais les colons engagés volontaires ont aussi une formation professionnelle au sein de la colonie d'Aniane. Parmi les colons engagés volontaires, on obtient le résultat suivant en ce qui concerne l'apprentissage d'un métier :

534: *Ibid.*,

535: *Id.*,

*Type de métiers appris par les colons engagés volontaires au sein de la colonie
d'Aniane⁵³⁶.*



On constate que les types de métiers sont en lien direct ou indirect avec le monde de l'artisanat ou de l'agriculture. Ces colons engagés volontaires disposent donc d'un savoir-faire leur permettant d'exercer un métier agricole ou artisanal. Ce qui permet de relativiser le constat d'un capital économique faible, puisque ce savoir-faire a pour but d'obtenir un revenu afin de subvenir à leurs divers besoins. Cependant il faut nuancer cette formation, qui n'est pas une formation d'excellence et qui est sujette à des impératifs de productivité⁵³⁷. Ces métiers enseignés permettront certainement aux colons engagés volontaires de trouver un emploi pour un temps déterminé pour subvenir à leurs besoins, mais on n'est pas en présence de métier permettant une ascension sociale du fait de compétence spécifique et rare en lien avec ces métiers. On peut citer l'exemple d'horloger ou de souffleur de verre.

536: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

537: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, pp. 108-109.

Enfin, le capital social ne peut être identifié au vue des sources à disposition. Comment connaître les relations, les contacts de ces colons engagés volontaires ? Par exemple, du fait de leur situation de résident de la colonie, on peut mettre en avant leur contact avec d'anciens militaires qui sont les surveillants⁵³⁸. Mais ce contact induit une part de relation personnelle entre le colon et le surveillant, ancien militaire. Une dimension qui ne peut être identifiée. On peut mettre en avant la forte probabilité d'une relation se réduisant au strict minimum ou alors conflictuelle entre colons et surveillants en tenant compte de la taille des effectifs et des tensions possibles⁵³⁹. Ce « *réseau durable de relations* » est donc complexe à identifier pour le cas des colons engagés⁵⁴⁰. Par exemple, officiellement ces colons engagés volontaires ont un accès indirect auprès du Ministre de la Justice à travers la procédure d'engagement volontaire. Mais cette relation est impersonnelle, éphémère et administrative. Il n'y a évident pas un « *réseau durable de relation* » entre le colon Albagnac Pierre Jacques et le Garde des Sceaux dans le cadre de la procédure d'engagement volontaire au sein de l'armée⁵⁴¹.

Mais Pierre Bourdieu insiste sur la transmission de ces capitaux de la famille de l'individu à ce dernier notamment en ce qui concerne le capital culturel à travers « *l'Habitus* » qui influence la perception du monde, les relations sociales et les actions de l'individu⁵⁴². Ainsi pour affiner cette tentative d'étude sociologique des colons engagés volontaires, il faut aussi prendre en compte la cellule familiale.

538: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 60.

539: *Ibid.*, pp. 66-67.

540: Anne Jourdain, Sidonie Naulin, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, n°166, 2011, pp. 6-14. <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2011-4-page-6.htm>

541: Autorisation Ministérielle Albagnac Pierre Jacques, ADH 1Y331 Dossiers individuels, A.

542: Anne Jourdain, Sidonie Naulin, *op. cit.*, pp. 6-14.

Les registres d'écrous renseignent sur la moralité de la famille dont est issu le colon, ce qui permet d'obtenir le résultat suivant :

Moralité des familles dont sont issus les colons engagés volontaires⁵⁴³.

Moralité	Nombre de famille dans cette situation
Bonne	79
Paraît Bonne	1
Assez Bonne	2
Satisfaisante	4
Passable	1
Laissant à désirer	1
Douteuse	12
Très douteuse	1
Mauvaise	6
S'adonnent à la boisson	2
Pupille	4
Inconnue	77

On constate qu'une grande majorité des colons engagés volontaires est issue d'une famille à la moralité qualifiée de « *bonne* » dans les registres d'écrous, soit un pourcentage de l'ordre de 72,47 % sur la base des familles dont la moralité est connue⁵⁴⁴. Cette donnée monte à 79,81% si on englobe les familles dont la moralité est « *Assez bonne* », « *Paraît Bonne* », « *Satisfaisante* » et « *Passable* ». Donc a contrario en ce qui concerne les familles dont la moralité n'appartient pas à ces catégories, on obtient le pourcentage suivant, 20,18 %.

543: Base de données situations familiales des colons engagés volontaires.

544: *Ibid.*,

Ainsi 20,18 % des colons engagés volontaires dont la moralité de la famille est connue, sont issus d'une famille à la moralité variant entre « *Laissant à désirer* » à « *S'adonnent à la boisson* »⁵⁴⁵. Donc une grande majorité des colons engagés volontaires sont issus d'une famille disposant d'une bonne moralité. Cette dernière peut induire un « *habitus* » facilitant une intégration dans le monde social.

Mais il faut nuancer ce constat. En effet, si on étudie les professions des pères des colons engagés volontaires, on constate l'absence des catégories socio-professionnelles disposant d'un capital symbolique important⁵⁴⁶. On peut citer par l'exemple l'absence de médecin, de fonction politique, de fonction en lien avec le monde universitaire, la profession d'instituteur, les professions en lien avec le droit ...⁵⁴⁷. Même si là encore il est extrêmement complexe d'identifier le capital social de ces familles, l'absence de ces professions amène à penser à l'existence d'un capital social limité. À cela s'ajoutent des situations familiales particulières caractérisées par l'absence d'un père ou de la mère. Ainsi 41 colons sont dans une situation familiale où le père est décédé ; 19 colons sont dans la situation où leur mère est décédée⁵⁴⁸. Cette situation de famille avec une cellule familiale composée d'un seul membre peut avoir un impact négatif sur le capital économique à transmettre, mais aussi le capital social et culturel.

Avec les éléments à disposition, cette étude démontre que les colons engagés volontaires disposent d'un capital économique, culturel et social limité restreignant leur marge d'action face au contexte de la Grande Guerre. Si leur famille peut transmettre ces capitaux, on constate que ces derniers sont aussi limités. Ainsi ce contexte de guerre totalisante, a certainement des effets plus contraignants sur ces colons. Les effets des divers canaux de la propagande ont probablement un impact plus important sur ces colons engagés volontaires au capital culturel limité.

545: Base de données situations familiales des colons engagés volontaires.

546: *Ibid.*,

547: *Id.*,

548: *Id.*,

Le fait qu'une grande majorité des colons engagés volontaires choisissent l'infanterie comme arme, soit 72,63 % d'entre eux peut être interprété comme un indice sur la présence d'un sentiment patriotique⁵⁴⁹. En effet, cette donnée exclut une stratégie de la planque comme raison principale de l'engagement. Mais on peut aussi interpréter cette donnée comme un manque d'information, de la part des colons engagés volontaires disposant d'un capital social et culturel limité, ne leur permettant pas d'élaborer une stratégie dite de la planque. A contrario, des 21,05 % des colons engagés volontaires qui choisissent l'arme de l'artillerie, qui peut être perçue comme une stratégie de la planque⁵⁵⁰. Ces colons engagés volontaires ont pu certainement bénéficier d'informations liées à leur capital culturel ou social, permettant d'élaborer cette probable stratégie. Une dernière nuance doit être apportée, cette étude sociologique de Pierre Bourdieu, est critiquable car elle est extrêmement déterministe. Il ne faut pas oublier que chaque individu, en fonction de son expérience propre, de ses traits de caractère et autres peut outrepasser la situation de capitaux limités. Si le monde social persiste, cela implique aussi les stratégies sociales.

B°) Une stratégie de la « rédemption » ?

Les stratégies sociales persistent en temps de guerre au sein de la société. Cette Grande Guerre est prise en compte dans ces stratégies. Ainsi les femmes d'officier ou même de façon générale de gradés, portent un intérêt à accroître la réputation de leur époux. De ce fait elles sont sensibles aux citations, promotions, médailles qui permettent d'augmenter le capital symbolique de leurs familles⁵⁵¹. En effet, les femmes et les hommes issus de milieu privilégié du fait de cette place, doivent faire preuve de bravoure et de patriotisme afin de conserver ladite place au sein de la société. On a cette pression sociale, ce regard d'autrui que subissent ces femmes, en rapport au comportement de leur mari, frère, père sur le front.

549: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

550: *Ibid.*,

551: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, pp. 91-92.

Donc on a une stratégie sociale, qui utilise le patriotisme comme investissement social dans le but de conserver une certaine place au sein de la société en temps de guerre⁵⁵². Toutefois cet investissement peut aussi se faire pour le futur, pour le monde social d'après guerre, soit en temps de paix. Là encore le but est d'éviter la pression sociale, le regard d'autrui dans le temps d'après guerre. On peut citer deux exemples qui mettent en avant cette idée d'investissement pour le futur temps de paix.

Le premier exemple est une lettre de 1918 du jeune étudiant en médecine, Jean Barruol, issu d'une vieille et grande famille aisée de Haute Provence, adressée du front à ses parents.

« Le renfort dont je vous ai parlé hier s'est confirmé officiellement, et je suis inscrit sur la liste des partants. Il faut avoir du courage, ma chère bonne maman et mes chères tantes, cela devait arriver et était inévitable. [...] Mais au moins après la guerre, les gens ne pourront pas me reprocher de ne pas avoir défendu mes propriétés ! »⁵⁵³.

Le deuxième exemple est une lettre datée du 2 août 1914, les combats ne font pas encore rage mais le soldat Despeyrières présente la même idée, lui aussi, à ses parents :

« [...] Puis il est une chose certaine en ce moment-ci, il faut être prêt à tout sacrifier, pour s'en aller sans peur et revenir sans reproche »⁵⁵⁴.

Dans ces deux exemples d'ordre épistolaire, on retrouve le terme de « reproche » qui s'inscrit dans le cadre temporel du « retour » et de « l'après-guerre ». On a donc la volonté d'éviter cette pression sociale, ces reproches de ne pas avoir fait son devoir, de ne pas être allé au front. Soit d'être étiqueté comme un planqué durant la Guerre.

552: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 126.

553: *Ibid.*, p. 131.

554: *Id.*, p. 131.

L'exemple de Paul Pireaud est plus explicite concernant la mise en place de stratégie sociale en temps de guerre pour obtenir des gains lors de la fin de cette dernière. Paul Pireaud est issu d'une famille de paysans relativement aisée demeurant dans le petit village de Nanteuil de Bourzac en Dordogne. Son père, est à la fois le notable et le maire de ce village⁵⁵⁵. Paul Pireaud refuse que sa femme, Marie, touche l'allocation versée aux femmes de mobilisés. Ce choix est dû à une stratégie sociale. En effet, cette famille dispose des moyens matériels nécessaires mais en refusant cette aide, Paul Pireaud ainsi que son père exposent aux yeux des habitants de Nanteuil – de Bourzac leur supériorité matérielle et morale⁵⁵⁶. Le but est alors de conserver et d'accroître la réputation de la famille au sein du village pour maintenir sa place et devenir, pour Paul Pireaud, une figure centrale du village pour le temps de l'après-guerre⁵⁵⁷.

On constate que ces stratégies sociales concernent essentiellement les individus issus de familles disposant d'une certaine position au sein de la société. Cependant rien n'interdit de penser que des individus issus de positions moins importantes ont élaboré des stratégies sociales en prenant en compte le contexte de la Grande Guerre, pour obtenir des gains ou pour éviter des reproches dans le temps d'après guerre. Ainsi on peut se demander si les colons engagés volontaires de la colonie d'Aniane n'ont pas contracté un engagement volontaire sur la base d'une stratégie sociale. Cette dernière se base sur leur état de résident au sein de la colonie d'Aniane et de leur statut de canaille, de jeune délinquant. Lors de l'après-guerre, ce statut, ce séjour au sein de la colonie d'Aniane peuvent être une tache sombre dans leurs futures relations sociales. Comme l'indiquent les rapports ambigus qu'ont les habitants de la commune d'Aniane envers ces colons, entre peur et pitié⁵⁵⁸. À cela s'ajoute une deuxième tache dans le cadre de l'après-guerre, celle de ne pas avoir fait son devoir, de ne pas avoir participé à la Grande Guerre, soit d'être étiqueté comme étant un planqué. Cette étiquette peut avoir aussi un impact négatif sur les futures relations sociales du colon dans l'après-guerre.

555: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 132.

556: *Ibid.*, p. 133.

557: *Id.*, p. 133.

558: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 87.

En effet, partir au front démontre que l'on a validé son passage lors du conseil de révision, et que l'on ne possède aucune tare cachée. Partir à la Guerre, c'est faire preuve de bravoure, de courage, soit obtenir son certificat de virilité⁵⁵⁹. Donc les hommes qui restent à l'arrière subissent une pression sociale, sous la forme de regards désapprobateurs, stigmatisants et soupçonneux notamment de la part des femmes dont un proche, lui, est au front⁵⁶⁰. Ainsi un colon qui durant la Grande Guerre reste au sein de la colonie, dans le monde d'après guerre peut subir deux handicaps, celui d'être un ancien colon, ancien délinquant et d'être un planqué. Être planqué, c'est ne pas avoir son certificat de virilité, c'est donc avoir un handicap pour trouver une femme, fonder un foyer. C'est aussi des barrières pour une bonne intégration dans un village, une communauté puisque l'ancien colon peut faire face à des reproches du fait de sa non-participation à la guerre et son passé de délinquant.

Ainsi s'engager volontairement dans l'armée en temps de guerre, permet pour un colon d'éviter d'avoir à subir des reproches dans le monde d'après guerre. De ne pas subir de l'étiquette de planqué, donc d'avoir obtenu son certificat de virilité. Cette participation à la Guerre, peut amener à effacer ce passé trouble de canaille, selon son comportement au front. Participer à la Guerre peut s'intégrer alors dans une stratégie sociale que l'on peut nommer une « *stratégie de la rédemption* ». Par exemple sur les 100 registres de matricules militaires retrouvés parmi les 190 colons engagés volontaires, on constate que 3 colons ont été promus au grade de caporal.

559: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 68.

560: *Ibid.*, p. 72.

*Colons engagés volontaires promus au grade de caporal durant la Grande Guerre*⁵⁶¹.

N° matricule	Nom colon	Date de promotion au titre de caporal
3566	Bernardo Jean Antoine	26 septembre 1916
3375	Pinasque Marius François	28 février 1916
3373	Bréthes Jean Maurice	9 avril 1915

On peut citer l'exemple du colon Bréthes Jean Maurice (matricule n°3373), qui selon sa fiche de matricule militaire, dispose d'un parcours durant la Grande Guerre exemplaire. Il est blessé par trois fois, le 14 mai 1915, les 18 juillet 1915 et 1918⁵⁶². À cela s'ajoute une citation du régiment n° 86 datée du 4 juin 1915 dans les termes suivants « *Très bon gradé à toujours fait preuve de courage et de sang froid, s'est particulièrement distingué au cour du combat du 14 mai 1915 où il a été grièvement blessé* »⁵⁶³. Il reçoit aussi la décoration de croix de guerre⁵⁶⁴. Donc le colon Bréthes dispose du titre de caporal, une citation, une décoration et au minimum 3 blessures qui lui permettent d'accroître sa réputation dans le monde d'après guerre. Ces éléments lui permettent donc d'éviter de recevoir l'étiquette de planqué, d'obtenir son certificat de virilité, d'homme brave et peut-être même d'effacer un passé de jeune délinquant.

Cependant il est difficile d'identifier cette stratégie sociale de la rédemption au vue des sources. Si l'existence de stratégie sociale en temps de guerre a été démontrée, notamment par Frédéric Rousseau, pour les groupes sociaux privilégiés⁵⁶⁵. Il en n'est rien pour les groupes sociaux moins favorisés, dans lesquels on retrouve les colons engagés volontaires.

561: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

562: *Ibid.*,

563: *Id.*,

564: *Id.*,

565: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 48.

Néanmoins cette pression sociale sur les hommes restés à l'arrière est bien présente. Si on prend l'exemple du colon Pinasque (matricule n°3375), celui-ci est nommé caporal le 28 février 1916, et reçoit la Croix de Guerre avec étoile de Bronze puisque « *Le 20 juin 1915 par une rage épouvantable et sous un feu violent et donné le plus bel exemple de courage et de sang froid durant toute l'alerte en restant au poste d'écoute a quelques mètres de l'ennemi* »⁵⁶⁶. Soit un comportement bien plus qu'exemplaire au front, et qui peut amener à penser, tout comme pour le colon Bréthes, l'existence d'une stratégie de la rédemption notamment pour la période d'après guerre. Pourtant le caporal Pinasque est considéré comme déserteur du 24 novembre 1917 au 15 mars 1918, puis est écroué au sein d'une prison préfectorale le 10 avril 1918, et termine la Guerre en étant condamné par le conseil de guerre Salonique⁵⁶⁷. Un comportement moins exemplaire qui érode une stratégie de la rédemption. Il faut aussi mettre en avant, le faible nombre de colons engagés volontaires promus au rang de caporal, avec un pourcentage de l'ordre de 3 %⁵⁶⁸. À cela s'ajoute la possibilité pour les anciens colons de mentir sur leur passé, voir de mentir sur une soi-disant participation à la Guerre. Par exemple, sur les 190 colons engagés volontaires, la grande majorité, 135 colons ne possèdent aucun tatouage qui peut être un indice sur un passage en milieu carcéral⁵⁶⁹. Ce qui facilite un mensonge afin d'effacer un passé de colon au sein de la colonie d'Aniane. Donc il est complexe d'identifier l'existence de cette stratégie de la rédemption, mais il est tout à fait possible que des colons engagés volontaires se sont engagés pour éviter la pression sociale en temps de guerre, ainsi que les reproches d'après guerre. Cette stratégie se base sur le postulat que le colon souhaite effacer ce passé de délinquant. Ce passé peut être difficile à effacer surtout quand on l'a gravé sur la peau, c'est le cas de 55 colons qui sont tatoués⁵⁷⁰. On peut alors partir du postulat inverse, le colon peut être fier de son appartenance au monde de la canaille, de la délinquance, et élaborer une stratégie sociale dans le cadre de la guerre, une stratégie des « *vrais, des durs* ».

566: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

567: *Ibid.*,

568: *Id.*,

569: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

570: *Ibid.*,

C°) La stratégie des « vrais, des durs ».

Cette stratégie sociale se base sur la présence de tatouages parmi les colons engagés volontaires. Le procédé du tatouage est attesté chez les criminels dans la seconde moitié du XIX^e siècle comme le démontre l'ouvrage de Alexandre Lacassagne, professeur de médecine à la faculté de Lyon⁵⁷¹. On peut citer l'exemple du dénommé Barret, voleur et assassin, décapité en 1866 à Lyon, possédant comme tatouage sur le bras gauche :

« *Mort aux gendarmes 13* »⁵⁷²

En France au début du XX^e siècle, les tatouages ou « *bousilles* » se retrouvent essentiellement sur la peau des marins, des délinquants, des soldats peut disposés à respecter la discipline et qui sont dans les bataillons disciplinaires ou encore des filles de joie. Ce qui explique les mots de Albert Londres pour décrire cette pratique du tatouage, « *La poésie de la canaille malheureuse* ». Dans son ouvrage, Alexandre Lacassagne, étudie cette pratique à travers un panel de 1 333 tatouages appartenant à 378 sujets du 2^e bataillon d'Afrique, c'est-à-dire un pénitencier militaire⁵⁷³. La réalisation du tatouage consiste à planter une aiguille dans l'épiderme de la peau, et non jusqu'au sang, ce qui complique l'œuvre du tatoueur, qui est souvent un camarade de détention⁵⁷⁴. Le tatoueur utilise alors comme encre, soit de l'encre de chine, de l'encre ordinaire, du vermillon ou alors du charbon pour la réalisation du tatouage⁵⁷⁵. Alexandre Lacassagne classe son panel de 1 333 tatouages en 7 catégories :

571: Alexandre Lacassagne, *Les tatouages: étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Librairie J.-B. Baillié et Fils, 1881. <https://archive.org/details/b22275812/page/14/mode/2up>

572: *Ibid.*, p. 100.

573: *Id.*, p. 21.

574: *Id.*, p. 16.

575: *Id.*, p. 40.

*Classification des tatouages recueillis par Alexandre Lacassagne*⁵⁷⁶.

Emblèmes historiques	91
Professionnels	98
Inscriptions	111
Militaires	149
Métaphores	260
Amoureux et érotiques	280
Fantaisistes, historiques	344

La localisation corporelle de ces tatouages concerne la totalité du corps humain⁵⁷⁷. Jusqu'à des endroits plus ou moins inattendus, on peut citer le cas de 11 sujets possédant un tatouage sur la verge⁵⁷⁸.

En ce qui concerne les colons engagés volontaires, 55 d'entre eux disposent d'un ou plusieurs tatouages identifiés, soit un pourcentage de l'ordre de 28,94 %⁵⁷⁹. La pratique du tatouage n'est pas freinée par le jeune âge des colons. En effet, ces 190 colons engagés volontaires ont tous moins de 21 ans. On compte 1,05 % de colon âgé de 20 ans (2 colons) lors de leur engagement, 3,15 % sont âgés de 19 ans, 36,84 % ont 18 ans lors de leur engagement et enfin 58,94 % des colons sont âgés de 17 ans⁵⁸⁰. On retrouve cette volonté de se faire tatouer parmi certains sujets de Lacassagne, avant l'âge de la majorité, soit 21 ans⁵⁸¹. Ainsi entre 17 et 20 ans, on a 26 sujets qui se sont faits déjà tatouer le corps⁵⁸².

576: Alexandre Lacassagne, *Les tatouages: étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Librairie J.-B. Baillié et Fils, 1881, p. 22.

<https://archive.org/details/b22275812/page/14/mode/2up>

577: *Ibid.*, p. 27.

578: *Id.*, p. 28.

579: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

580: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

581: Alexandre Lacassagne, *op. cit.*, p. 22.

582: *Ibid.*, p. 22.

On peut essayer de classer les tatouages des colons engagés volontaires en reprenant les mêmes catégories de Alexandre Lacassagne. Ainsi, on dispose de 212 tatouages appartenant à 55 colons engagés volontaires, ce qui donne le classement suivant⁵⁸³.

Classification des tatouages des colons engagés volontaires⁵⁸⁴.

Emblème patriotique et religieux	0
Professionnel	1
Inscription	30
Militaire	0
Métaphore	166
Amoureux et érotique	8
Fantaisiste, historique	0
Cicatrice ancien tatouage	7

On constate des différences avec les sujets du 2^o bataillon d'Afrique. Les colons engagés volontaires ne disposent d'aucun tatouage militaire, fantaisiste, patriotique ou encore religieux. Cela peut s'expliquer par la différence d'âge entre les sujets de Lacassagne et les colons engagés volontaires. Mais aussi par le fait que ces sujets du 2^o bataillon d'Afrique sont des soldats et donc sont imprégnés de la culture militaire. Toutefois on constate que la catégorie des tatouages métaphores est bien présente dans les deux panels de sujets. Elle regroupe les tatouages objectifs ou « *symboliques d'une idée ou d'un groupe d'idées* »⁵⁸⁵. Vient ensuite la catégorie des inscriptions qui concerne les dates, les initiales ou encore des phrases telles que « *Pas de Chance* »⁵⁸⁶.

583: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

584: *Ibid.*,

585: Alexandre Lacassagne, *Les tatouages: étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Librairie J.-B. Baillié et Fils, 1881, p. 61.

<https://archive.org/details/b22275812/page/14/mode/2up>

586: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

La dernière catégorie que l'on retrouve dans les deux panels, est celle des tatouages en lien avec l'amour et l'érotisme. Pour les colons d'Aniane, on compte 8 tatouages en lien avec la figure de la femme, essentiellement des bustes de femmes⁵⁸⁷.

On constate donc des points de convergence entre ces deux panels, pourtant différents en ce qui concerne la fonction, militaire et colon, mais aussi le cadre temporel. Mais ces deux panels disposent d'une certaine intolérance face à la discipline, l'autorité qu'elle soit militaire ou judiciaire. Le tatouage peut être présenté comme une archive de la vie personnelle de son propriétaire, dans ce cas il s'insère « *dans le tissu biographique du sujet tatoué* »⁵⁸⁸. Ce qui peut rendre difficile l'interprétation de certains tatouages. On peut citer l'exemple du colon Boyer Noël Ferdinand Raoul (matricule n°3682) qui possède le tatouage suivant « *BB2X* »⁵⁸⁹. Tandis que d'autres sont plus aisément interprétables, si on garde le même exemple, le tatouage « *Prison 1914* », est plus explicite⁵⁹⁰. Mais le tatouage permet aussi de montrer son appartenance à un groupe⁵⁹¹. Dans le cas de la « *bousille* » de la seconde moitié du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle, le tatouage ne s'inscrit pas dans le cadre de l'appartenance à un gang de criminel. Mais il permet de démontrer son appartenance au monde de la canaille composé de criminels, de délinquants, de marins, de filles de joies ou encore de militaires réfractaires. En effet, les points communs entre le panel de Alexandre Lacassagne et les 55 colons engagés volontaires sont plus importants que cela. On retrouve des tatouages identiques.

587: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

588: Simone Wiener, « La tatouage, de la parure à l'œuvre de soi », *Champs Psychosomatique*, n°36, 2004, pp. 159-170. <https://www.cairn.info/revue-champ-psychosomatique-2004-4-page-159.htm>

589: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

590: *Ibid.*,

591: Simone Wiener, *op. cit.*, p. 159-170.

La signification des tatouages, pour certains, est difficile à expliquer car en lien avec la vie de son propriétaire. Dans la catégorie des tatouages métaphores Alexandre Lacassagne constate une forte présence de tatouages représentant une pensée qui est une fleur, de cœurs percés, d’ancre, d’étoiles ou encore de poignards⁵⁹². On retrouve ces tatouages chez les 55 colons engagés volontaires.

*Tatouages de colons engagés volontaires*⁵⁹³.

Type de tatouage	Nombre de tatouages
Pensée	3
Ancre	8
Étoile	9
Poignard	14
Cœur / Cœur percé	24

Si chaque tatouage est en lien avec la vie de son propriétaire, on constate donc des correspondances entre ces deux panels. Le choix commun de certains tatouages s’explique par le fait que ces derniers, dans cette culture, ont une signification commune. Ainsi la fleur, la pensée, est souvent accompagnée d’un nom, permettant le jeu de mot « *Une pensée à ...* »⁵⁹⁴. Le tatouage de l’ancre peut faire référence au milieu marin, mais aussi signifier le salut ou le sauvetage. Tandis que l’étoile, peut représenter l’étoile du bonheur ou du malheur⁵⁹⁵. Parmi la catégorie des inscriptions, on retrouve des phrases identiques entre certains sujets des deux panels étudiés. On peut citer « *l’Enfant du Malheur* » que l’on retrouve chez un sujet de Alexandre Lacassagne et sur la peau du colon Brandmeyer Jacques Aimé (matricule n°4154)⁵⁹⁶.

592: Alexandre Lacassagne, *Les tatouages: étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Librairie J.-B. Baillié et Fils, 1881, p. 62.

<https://archive.org/details/b22275812/page/14/mode/2up>

593: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

594: Alexandre Lacassagne, *op. cit.*, p. 62.

595: *Ibid.*, p. 61.

596: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

Ou encore la sentence « *Pas de Chance* » du colon Riboulet Alinis (matricule n° 4197) aussi identifiée par Alexandre Lacassagne sur un de ses sujets⁵⁹⁷.

Si le tatouage est en lien avec le vécu de l'individu, s'il permet de montrer son appartenance à un groupe, celui du monde de la canaille, et peut posséder une signification commune, on peut alors l'interpréter comme un élément du capital culturel dans le sens où il permet de disposer d'un capital symbolique. Ce capital symbolique que représente le tatouage, peut être négatif au regard de la société en général. Mais il peut être positif dans la partie de la société où réside le monde de la canaille. Par exemple, le tatouage du papillon signifie que son propriétaire est un voleur. Les colons Chermoz Charles Joseph (matricule n° 4100) et Fauresse Eugène Marius (matricule n° 3936) possèdent un tatouage de papillon⁵⁹⁸. Ainsi au sein de la colonie d'Aniane, ou dans le cadre de mauvaises fréquentations, ce tatouage à cette signification particulière et renseigne sur le « *métier* » ou le « *passé-temps* » de ces deux colons. À l'inverse dans le cadre de relation convenable ou hors de la colonie, ces tatouages peuvent donner une perception négative des deux individus, signes de leur appartenance à un monde peu fréquentable et/ ou ayant fréquenté le milieu carcéral.

Donc si le tatouage est en lien avec le capital symbolique il peut amener à une certaine stratégie sociale. Arborer un ou plusieurs tatouages montre son appartenance à un milieu peu fréquentable, où voleurs, menteurs, personnes vénales, assassins et autres se retrouvent dans certains lieux tel que le milieu carcéral. Un individu possédant plusieurs tatouages, peut avoir la réputation d'un « *vrai* », d'un « *dur* » qui a connu certainement la prison et qui n'a pas peur de l'autorité. On peut citer l'exemple du colon Boyer Noël Ferdinand Raoul (matricule n° 3682), qui a tatoué sur le thorax « *MAV* » soit « *Mort aux vaches* »⁵⁹⁹. Ou encore les 10 colons engagés volontaires ayant 3 points tatoués au niveau de la main, tatouage ayant la même signification que « *MAV* »⁶⁰⁰.

597: *Base de données tatouages des colons engagés volontaires.*

598: *Ibid.*,

599: *Id.*,

600: *Id.*,

Tout comme les individus issus d'une position élevée au sein de la société qui participent à l'effort de guerre afin de conserver ou d'accroître leur réputation, leur capital symbolique, ces colons engagés volontaires tatoués peuvent mettre en place une stratégie sociale afin de conserver voir d'accroître leur réputation, leur capital symbolique au sein du monde de la canaille. Et le fait de s'engager dans la Grande Guerre, de combattre permet d'obtenir un certificat de virilité⁶⁰¹. Mais aussi de conserver cette réputation de vrai, de dur dans un contexte d'après guerre. Soit d'éviter l'étiquette de planqué dans le contexte de paix, étiquette qui peut alors venir dégrader le capital symbolique, la réputation du colon tatoué au sein du monde de la canaille. Cette stratégie sociale des vrais, des durs peut donc concerner les 55 colons engagés volontaires tatoués. Mais parmi ces derniers, certains sont plus susceptibles d'intégrer cette stratégie en fonction du nombre de tatouage qu'ils possèdent. Ainsi en moyenne, ces colons engagés volontaires disposent de 3,8 tatouages soit 4 tatouages⁶⁰². Donc on sélectionne les colons engagés volontaires disposant de plus de 4 tatouages, donnant alors le résultat suivant :

601: Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, p. 68.

602: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

Colons engagés volontaires ayant plus de 4 tatouages⁶⁰³.

Numéro matricule	Nom colon	Nombre de tatouage
4148	Lavaud René	19
4100	Chermoz Charles Joseph	22
4154	Brandmeyer Jacques Aimé	5
4197	Riboulet Alinis	7
4232	Albagnac Pierre Jacques Benijau	9
3999	Bordes Jean	7
4073	Barzani Antoine Joseph	6
3899	Hilar Georges	10
3936	Fauresse Eugène Marius	9
3848	Ciers Casimir Celestin	5
3526	Dumas Gabriel André	5
3710	Boisseau Julien Louis	13
3682	Boyer Noël Ferdinand Raoul	7

Nous avons donc 13 colons engagés volontaires tatoués, qui du fait du nombre de leurs tatouages, sont plus susceptibles d'être concernés par cette stratégie sociale des vrais, des durs. On peut constater que 2 colons engagés volontaires sortent du lot sur la base du nombre de tatouage. C'est le cas du colon Chermoz Charles Joseph (matricule n°4100) avec 22 tatouages et le colon Lavaud René (matricule n° 4148) avec 19 tatouages⁶⁰⁴.

603 : Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

604 : *Ibid.*,

Cependant, cette stratégie sociale est à relativiser. Il y a la difficulté qu'implique le manque de source mais aussi l'interprétation de ces dernières. Pour le cas des colons Chermoz Charles Joseph (matricule n°4100) et le colon Lavaud René (matricule n°4148), leurs fiches de matricule militaire n'ont pas été trouvées, on ne peut donc pas connaître leur comportement au front. Et même quand ce dernier est connu, se pose la question de l'interprétation. Le colon Ciers Casimir Celestin (matricule n° 3848), possédant 5 tatouages, a un comportement exemplaire sur le front, avec deux citations à l'ordre du régiment qui sont les suivantes :

Une première citation à l'ordre du régiment N°62, datée du 6 décembre 1917 :

« Très bon soldat et d'une énergie et d'un courage exemplaire le 26 novembre 1917 a pris part à un raid dans les lignes ennemies a fait preuve de beaucoup de sang froid d'entrain et de mépris du danger »⁶⁰⁵.

Et une seconde citation, dont la date n'est pas renseignée :

« Excellent soldat courageux volontaire pour les missions périlleuses le 15 juin 1918 a été le plus bel exemple de calme et de sang froid pour ses camarades au cours d'un combat avec une patrouille entre les lignes »⁶⁰⁶.

Ces citations permettent donc d'accroître la réputation du colon, qui a fait preuve de courage et de bravoure. Donc ce comportement peut être interprété comme s'inscrivant dans la stratégie sociale des vrais, des durs. A contrario le colon Boyer Noël Ferdinand Raoul (matricule n°3682), possédant 7 tatouages, qui a un comportement moins exemplaire. En effet, il manque à l'appel le 21 février 1916 et est ramené par la prévôté aux armées le 25 février 1916. Il manque encore un second appel, cette fois-ci le 10 avril 1916, est déclaré déserteur le 14 avril et est arrêté le 15 avril 1916 à Grenoble⁶⁰⁷. Le 27 juin 1916 il est condamné à deux ans de travaux publics par le conseil de guerre de Grenoble pour « *désertion à l'intérieur en temps de guerre* ».

605: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

606: *Ibid.*,

607: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

Mais le 21 octobre 1916, il est aussi condamné à la peine de mort pour abandon de poste en présence de l'ennemi et refus d'obéissance sur un territoire en état de guerre, peine commuée à 20 ans de prison. Il est ensuite écroué au sein de la maison centrale de Fontevrault le 3 mars 1917, et y décède le 14 juillet 1918⁶⁰⁸. On est donc en présence d'un comportement assez chaotique mais qui peut toujours être interprété comme positif dans le monde de la canaille. Le colon Boyer a refusé de se soumettre à l'autorité militaire, à essayer de s'évader de cette dernière par deux fois. Il est resté fidèle à son tatouage sur le thorax « MAV ». Donc il est difficile d'interpréter ces deux comportements, tous deux pouvant s'inscrire dans cette stratégie sociale des vrais des durs en lien avec le monde de la canaille.

La dernière remarque est le fait qu'une grande majorité des colons engagés volontaires tatoués possèdent donc moins de 4 tatouages, et ces derniers sont souvent des points. Ce type de tatouage s'inscrit dans la catégorie des métaphores. On compte alors 64 tatouages de points, soit 38,55 % des tatouages appartenant à la catégorie des métaphores. On peut détailler les types de tatouage à point :

608 : Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

Type de tatouage à point des colons engagés volontaires tatoués⁶⁰⁹.

Type de tatouage à point	Nombre de colons
1 point	20
2 points	5
3 points	15
4 points	7
5 points	12
6 points	1
7 points	1
8 points	1
10 points	1
11 points	1

On constate que les tatouages de 1 à 5 points sont les plus nombreux. La combinaison de points a aussi une signification, par exemple les tatouages à 4 ou 5 points sont synonymes d'un passage en milieu carcéral ou d'une colonie pénitentiaire. On reste alors sur des tatouages avec un capital symbolique que ce soit dans la société en général ou dans le monde de la canaille. Toutefois ce capital symbolique est moins fort, puisque la visibilité du tatouage est moins importante même si la grande majorité des points sont tatoués sur la main⁶¹⁰. De plus, on compte 15 colons qui possèdent pour seul tatouage une combinaison de points⁶¹¹. Et parmi ces colons engagés volontaires, on compte 4 colons qui ont comme seul tatouage, un seul point⁶¹². Ce qui limite fortement le capital symbolique de ces tatouages, et donc la potentielle existence de la stratégie sociale des vrais, des durs pour ces colons engagés volontaires.

609: Base de données tatouages des colons engagés volontaires.

610: *Ibid.*,

611: *Id.*,

612: *Id.*,

Cependant cette condition de la présence de tatouages et notamment en grand nombre, n'est pas une condition absolue pour l'existence de cette stratégie sociale. Mais elle reste un indice important.

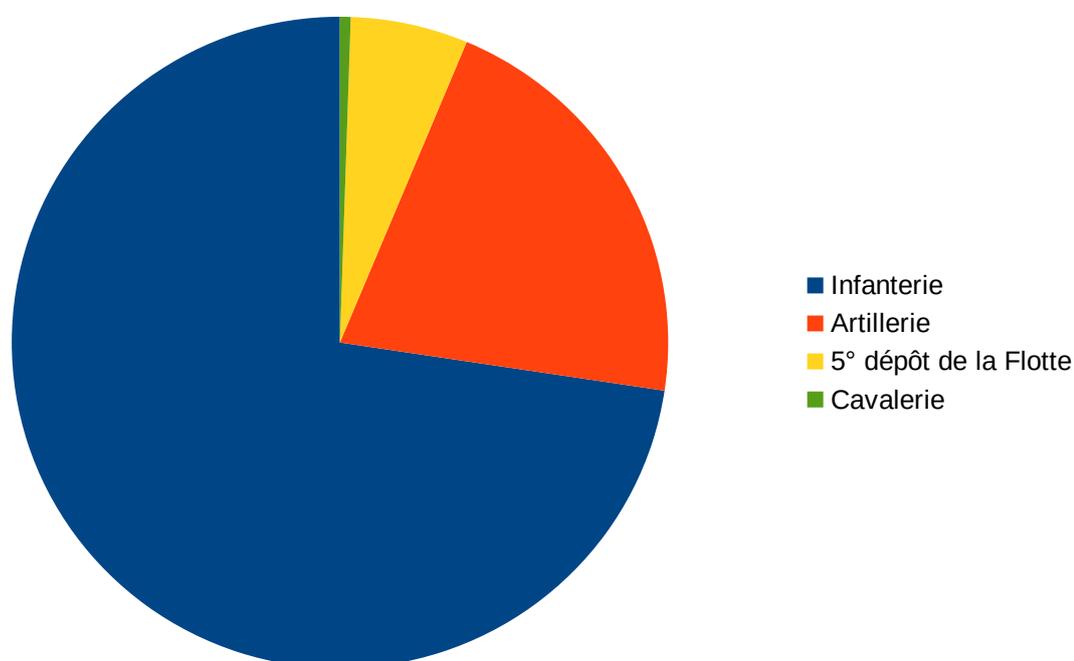
Se dessine donc un tableau assez pessimiste. Des colons enfermés dans une double prison qui en réalité n'en forme qu'une, accompagnée d'une propagande étatique efficace. Cette efficacité est renforcée par l'origine socio-économique des colons issus d'un milieu peu favorisé disposant d'un capital économique, culturel et social à première vue limité. Ce constat laisse à penser que la Grande Guerre a un impact important sur ces colons. Mais il est possible d'éviter en partie cette Grande Guerre et notamment de limiter le risque qu'elle implique. On peut alors se demander si les colons d'Aniane essayent par diverses stratégies de limiter ces risques ?

3 °) Des stratégies d'évitement de la Grande Guerre.

A °) Un engagement volontaire intégré dans une stratégie de la planque ?

On peut se demander si l'engagement volontaire des colons ne fait pas partie d'une stratégie de la planque. On peut reprendre les données déjà étudiées concernant le choix des armes des colons engagés volontaires :

Choix des armes des colons engagés volontaires de la colonie d'Aniane durant la Grande Guerre⁶¹³.



On remarque que 21,05 % des colons engagés volontaires choisissent comme arme l'artillerie. Ce choix d'une arme technique peut alors relever d'une stratégie de la planque, les armes techniques sont considérées comme moins exposées aux dangers⁶¹⁴.

613: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

614: Jules Maurin, *Armée Guerre Société soldats languedociens (1889 – 1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, pp. 371-372.

En effet on estime le taux de pertes dans l'artillerie pour l'armée française à 4 % contre 23 % pour l'infanterie durant la Grande Guerre⁶¹⁵. Ce ratio de perte se retrouve dans les données des colons engagés volontaires. Sur les 100 fiches de matricules militaires retrouvées des colons engagés volontaires, on compte un taux de perte de l'ordre de 21 %⁶¹⁶. Sur ces 21 colons décédés, la grande majorité est issue de l'infanterie, soit 80,95 % (17 colons), tandis que l'artillerie représente 14,28 % des pertes avec 3 colons décédés⁶¹⁷. Il est intéressant de connaître les causes de décès de ces 3 colons engagés volontaires dans l'artillerie :

Causes de décès des colons engagés volontaires dans l'arme de l'artillerie⁶¹⁸.

N° matricule	Nom colon	Régiment	Cause décès
3714	Rigaud Pierre Louis	84° régiment artillerie lourde	Intoxication alcoolique
3856	Poltzien Léon	109° régiment artillerie lourde	Tué à l'ennemi
4077	Rougé André Maurice	24° régiment artillerie de campagne	Maladie imputable au service

Sur les 3 colons décédés dans l'arme de l'artillerie, un seul, le colon Poltzien Léon (matricule n°3856) est tué à l'ennemi. Tandis que le colon Rougé André Maurice (matricule n°4077) est décédé suite à une maladie en lien avec le service, et non du fait du danger représenté par l'ennemi. Tandis que le colon Rigaud Pierre Louis (matricule n°3714) est décédé sans aucun lien direct avec l'ennemi ou les conditions de vie. Ce qui explique qu'il ne reçoit pas la mention de « *Mort pour la France* »⁶¹⁹.

615: Charles Ridet, « La Chasse aux Embusqués », *L'Histoire*, n°325, 2007, pp. 38-45.

616: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

617: *Ibid.*,

618: *Id.*,

619: *Id.*,

Cette planque que représente l'artillerie est aussi visible dans les notes du lieutenant Charles de Gaulle datée de juin 1915 :

« *L'existence de l'artilleur est confortable. Il a des cagnas magnifiques, à l'épreuve de tous les obus. [...] Il envoie quelques rafales sur les fantassins ennemis, rend compte qu'il a bombardé des tranchées et détruit un blockhaus. Puis, il va faire un bridge.* »⁶²⁰.

L'embusqué peut aussi se planquer dans des postes de l'intérieur comme par exemple le 5° dépôt des équipages de la flotte de Toulon. Cette arme représente 5,78 % des choix des colons engagés volontaires. La encore le taux de perte des colons engagés volontaires concernant cette arme est faible. On ne compte qu'un seul colon (4,79 %)⁶²¹.

*Colon décédé ayant choisi comme arme le 5° dépôt des équipages de la Flotte de Toulon*⁶²².

N° matricule	Nom colon	Grade	Cause décès
4033	Maunier Fernand Jules	Matelot de 3° classe sur le « <i>Danton</i> » (cuirassier)	Mort pour la France

Ainsi le colon Maunier Fernand Jules (matricule n° 4033) est décédé suite au torpillage du cuirassier « *Danton* » le 19 mars 1917 au large de la Sardaigne par un sous-marin U-64 allemand⁶²³.

620: Charles Ridet, « La Chasse aux Embusqués », *L'Histoire*, n°325, 2007, p. 41.

621: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

622: *Ibid.*,

623: *Id.*,

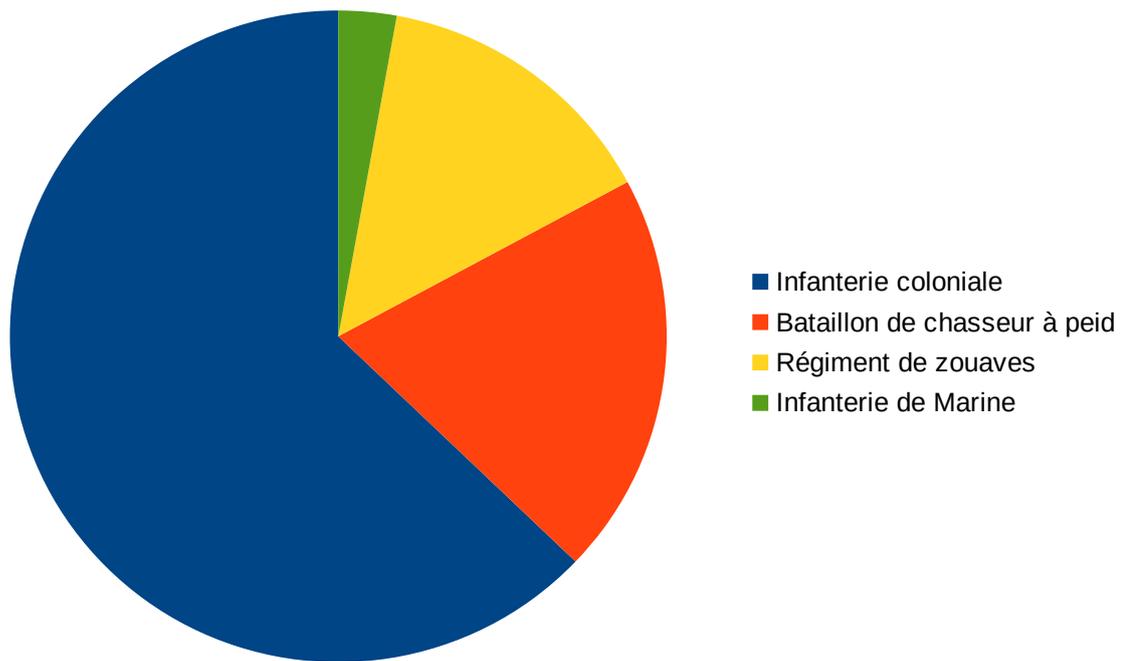
Donc on peut considérer que 26,83 % des choix de l'arme des colons engagés volontaires sont probablement des choix en lien avec une stratégie dite de la planque, puisqu'ils concernent l'artillerie et le 5^o dépôt des équipages de la Flotte de Toulon⁶²⁴. Cependant comme on l'a déjà constaté, la grande majorité des colons engagés volontaires choisissent l'infanterie. En effet 72,63 % des choix sont portés vers cette arme⁶²⁵. Comme on l'a présenté, cette donnée peut être interprétée comme la présence d'un sentiment patriotique ou alors comme le résultat de la perception biaisée de la guerre et de l'image du soldat diffusée dans la société et notamment au sein de la colonie d'Aniane. Mais on remarque que certains colons engagés volontaires choisissent des unités d'infanterie bien précises. On peut se demander alors ce qui peut expliquer ce choix ciblé. Peut-on y voir une possible stratégie de la planque même dans le choix de l'infanterie ?

Ces unités précises d'infanterie sont les régiments de zouaves, les troupes coloniales, l'infanterie de Marine ainsi que les bataillons de chasseurs à pieds. On obtient les résultats suivants :

624: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

625: *Ibid.*,

Nombre de colons ayant choisi des unités d'infanterie spécifiques⁶²⁶.



Ainsi on constate que l'infanterie coloniale est la plus présente dans ce choix d'une unité d'infanterie spécifique avec 22 colons, vient ensuite les bataillons de chasseurs à pied qui comptabilisent 7 colons, suivie des régiments de zouaves avec 5 colons et enfin l'infanterie de Marine qui compte un colon. Donc ces choix d'une unité d'infanterie spécifique concerne 25,54 % des choix de l'arme de l'infanterie⁶²⁷.

On peut affiner cette étude avec le numéro de chaque régiment spécifique choisi par ces 35 colons engagés volontaires :

626: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

627: *Ibid.*,

Nombre de colons par régiment spécifique avec localisation des combats de ces derniers⁶²⁸.

Nomination du régiment	Nombre de colon	Lieux des combats du régiment
11° bataillon de chasseurs Annecy	1	Front de l'Ouest / Front Italie
4° régiment infanterie coloniale Toulon	4	Front de l'Ouest Novembre 1916 → Front Orient
3° régiment Zouaves Constantine Algérie / Ain	2	Front de l'Ouest
4° régiment Zouaves Tunis	2	Front de l'Ouest
6° régiment infanterie coloniale Lyon	4	Non renseigné
7° régiment infanterie coloniale Bordeaux	5	Front de l'Ouest
22° régiment infanterie coloniale Marseille	3	Front de l'Ouest
4° régiment infanterie Marin Toulon	1	Non renseigné
5° régiment infanterie coloniale Lyon	2	Non renseigné
24° bataillon chasseurs Alpin Ville- Franche	1	Front de l'Ouest
2° régiment infanterie coloniale Brest	1	Non renseigné
3 ou 4° régiment infanterie coloniale Rochefort	1	Front de l'Ouest Front de l'Orient (5 février 1916)
27° Bataillon chasseurs à pied Menton	2	Front de l'Ouest
24° régiment infanterie coloniale Perpignan	1	Front de l'Ouest
21° régiment infanterie coloniale Ivry	1	Front de l'Ouest
1° régiment Zouaves Alger	1	Front de l'Ouest
14° Bataillon chasseur à pied Grenoble	1	Front de l'Ouest / Front Italien
28° Bataillon chasseur à pied Grenoble	2	Front de l'Ouest

628: : Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

On peut se demander si le choix de l'infanterie coloniale ou des régiments de zouaves ne fait pas partie d'une stratégie de la planque dans le sens ou le terme de « coloniale » peut induire une idée de voyage, la possibilité de se retrouver loin du front de l'Ouest. Par exemple, le 1^o régiment de Zouaves est cantonné dans un premier temps à Alger⁶²⁹. Tandis que le 3^o régiment de zouaves est situé dans un premier temps à Constantine, en Algérie, et à Tunis pour le 4^o régiment de zouaves⁶³⁰. Cependant dans les faits, ces régiments de zouaves arrivent rapidement sur le front de l'Ouest. Choisir l'infanterie coloniale peut être dû à une réflexion afin d'éviter le front de l'Ouest. En effet, on constate que le 3^o régiment d'infanterie coloniale rejoint le front de l'Orient à compter du 5 février 1916⁶³¹. Il en va de même pour le 4^o régiment d'infanterie coloniale qui rejoint le même front en novembre 1916⁶³². La même logique peut s'appliquer pour les bataillons de chasseurs à pieds puisque le 11^o bataillon rejoint le front Italien⁶³³. Ainsi que le 14^o bataillon de chasseur à pied, qui participe aux combats en Italie. Mais sur les 5 bataillons de chasseurs qui ont été choisis par les colons engagés volontaires, seuls 2 bataillons ont rejoint le front italien. Les 3 autres bataillons, le 28^o, le 27^o et le 24^o sont restés sur le front de l'Ouest pour la durée de la guerre. À cela s'ajoute, le fait que le 14^o bataillon de chasseur avant de rejoindre le front italien, a combattu sur le front de l'Ouest. Il en va de même pour le 11^o bataillon de chasseurs à pied⁶³⁴.

En ce qui concerne les 9 régiments d'infanterie coloniales choisis par les colons engagés volontaires, seuls 2 régiments partent pour le front de l'Orient, sachant que le 4^o et le 3^o régiment d'infanterie coloniale ont aussi combattu dans un premier temps sur le front de l'Ouest⁶³⁵.

629: Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

630: *Ibid.*,

631: *Historique du 3^o régiment d'infanterie coloniale pendant la guerre 1914-1919*, Rochefort sur Mer, Norbertine, 1920, p. 25. BNF Gallica, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6331485j/f25.item.r=Orient>

632: *Campagne 1914-1918, Historique du 4^o régiment d'infanterie coloniale*, Toulon, Bouchet, 2014, p. 3. <http://tableaudhonneur.free.fr/4eRIC.pdf>

633: *Historique du 11^o Bataillon de Chasseurs Alpains, 1914-1918*, Paris, Etampes, 1920, pp. 1-28. http://horizon14-18.eu/wa_files/BCA_11_Histo.pdf

634: *Ibid.*, pp. 1-28.

635: *Campagne 1914-1918, Historique du 4^o régiment d'infanterie coloniale*, Toulon, Bouchet, 2014, p. 3. <http://tableaudhonneur.free.fr/4eRIC.pdf>

Les 4 autres régiments sont restés sur le front de l'Ouest, et pour les 3 autres restant, le 6^e, 5^e et 2^e, l'information n'est pas renseignée. Donc il est très peu probable que les colons choisissent ces unités d'infanterie spécifiques dans le cadre d'une stratégie de la planque. En effet, les conditions de vie ainsi que les combats que ce soit sur le front italien ou sur le front de l'Orient n'ont rien à envier à ceux du front de l'Ouest. On peut penser que ces choix sont motivés par le prestige de certains régiments, notamment en ce qui concerne les zouaves. En effet, en 1914 les unités de zouaves possèdent déjà leur lettre de noblesse depuis bien longtemps, on peut citer leur participation lors de la guerre de Crimée de 1853 à 1856, ou lors de la bataille de Solferino de 1859. Le zouave, reconnaissable par son uniforme exotique, est le parfait exemple de l'esprit militaire de la période, soit le culte de l'offensive, de la *furia francese*.⁶³⁶ Il possède la réputation d'être un soldat intrépide, quoiqu'un peu réfractaire à l'autorité mais capable de toutes les audaces pour emporter la victoire⁶³⁷. Soit une image positive qui peut attirer les colons engagés volontaires.

Donc seule une minorité, 26,83 % des colons engagés volontaires choisissent une arme pouvant être interprétée comme s'inscrivant dans une stratégie de la planque, d'évitement du danger. La grande majorité, 72,63 %, choisit comme arme l'infanterie. Parmi ces derniers, 25,54 % d'entre eux choisissent une unité d'infanterie spécifique. Ce choix n'est pas dû à une stratégie de la planque, mais certainement à l'image prestigieuse de ces unités en question. Cependant cette chasse à la stratégie de la planque, aux embusqués ne s'arrête pas là, puisqu'il faut désormais étudier les colons d'Aniane qui sont restés au sein de la colonie ou qui l'ont quitté pour des raisons autres que celles liées à la Guerre.

636: Hervé Drévilion, *Batailles, Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007, p. 306.

637: *Ibid.*, p. 307.

B°) Des embusqués au sein de la colonie d'Aniane ?

Face à cette Grande Guerre, qui mobilise l'ensemble de la société française, en effet on compte environ près de 8 millions d'hommes qui sont mobilisés dans l'armée en France⁶³⁸. Mais aussi face au caractère meurtrier de cette Grande Guerre, on voit apparaître des stratégies d'évitement du danger, parmi elles on retrouve la désertion, l'insoumission ou encore l'embuscade⁶³⁹. L'embusqué peut être un soldat. En effet, ce dernier peut s'engager volontairement dans une arme moins exposée aux dangers que l'infanterie. Cela peut être l'artillerie ou encore le 5° dépôt des équipages de la Flotte, donc une stratégie de la planque. Le soldat embusqué peut être aussi dans l'infanterie mais dans des postes moins exposés comme brancardiers, agents de liaison ou encore automobilistes⁶⁴⁰. Il est possible aussi de se mutiler volontairement pour devenir inapte au combat ou de se rendre malade par divers procédés (injections de pétrole, d'alcool ...) pour bénéficier d'un séjour à l'hôpital⁶⁴¹. L'existence même de ces embusqués provoque au sein de la société française en guerre un véritable scandale d'ordre moral, et les embusqués font l'objet d'une véritable chasse, un phénomène de « *embuscomanie* »⁶⁴². Cependant il existe aussi des embusqués à l'arrière, c'est-à-dire des hommes valides qui ne sont pas mobilisés.

Ainsi au sein de la colonie d'Aniane on constate le départ de 170 colons appelés sous les drapeaux et 190 colons engagés volontaires durant la période du conflit étudiée. Mais la colonie a sous sa surveillance, entre le 1^{er} août 1914 et le 11 novembre 1918, 1023 colons⁶⁴³. On a 16,61 % des colons appelés sous les drapeaux⁶⁴⁴ et 18,57 % engagés volontairement⁶⁴⁵. Donc 64,81 % des colons sous la surveillance de la colonie n'ont pas intégré l'armée en temps de guerre. Il faut donc étudier ces colons pour déterminer si ces derniers sont des embusqués, et s'il existe donc une stratégie d'évitement du danger.

638: Charles Ridet, « La Chasse aux Embusqués », *L'Histoire*, n°325, 2007, pp. 38-45.

639: *Ibid.*, pp. 38-45.

640: *Id.*, pp. 38-45.

641: *Id.*, pp. 38-45.

642: *Id.*, pp. 38-45.

643: Base de données effectif colonie Aniane : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

644: Base de données colons appelés sous les drapeaux.

645: Base de données colons engagés volontaires : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

Afin d'étudier l'existence potentielle d'embusqués au sein de la colonie d'Aniane, il faut affiner le panel des 1023 colons. Il faut en retirer les 360 colons engagés volontaires et appelés sous les drapeaux. Cependant, il est nécessaire de prendre en compte l'âge des colons. Et plus précisément, d'écartier de ce panel, les colons âgés de 16 ans ou moins en 1918, c'est-à-dire n'ayant pas la possibilité de s'engager volontairement dans l'armée, l'âge de 17 ans étant alors requis⁶⁴⁶. Le panel se compose alors de 494 colons⁶⁴⁷.

Ainsi en prenant en compte l'âge on obtient de nouveaux pourcentages concernant les engagements volontaires et les appelés sous les drapeaux. Pour ces derniers, ce pourcentage passe de 16,61 % à 19,90 %⁶⁴⁸. En ce qui concerne les engagés volontaires, on passe de 18,57 % à 22,24 %⁶⁴⁹. Cependant on a encore un pourcentage important de colons qui restent au sein de la colonie, avec un taux de 57,85 %⁶⁵⁰. Parmi ces colons il faut étudier les causes de leurs sorties :

646: Article 52 loi du 21 mars 1905, Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 46. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f49.item.r=loi%20%20du%2021%20mars%201905>

647: Base de données effectif colonie Aniane : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

648: *Ibid.*,

649: *Id.*,

650: *Id.*,

Motifs de sorties des 494 colons d'Aniane⁶⁵¹.

Motifs de sortie	Nombre de colons sur la période étudiée	Nombre de colons hors période étudiée	Total
Libéré définitivement	83	43	126
Libéré provisoirement	34	48	82
Transfert Eysses	117	12	129
Engagé volontaire	0	65	65
Appelé sous les drapeaux	0	29	29
Évasion	16	9	25
Décès au sein de la colonie	24	6	30
Autres	4	4	8

Parmi les 494 colons concernés, on peut identifier des situations où une stratégie de l'embuscade peut exister. Sur les 126 colons dont la sortie s'explique par leur libération définitive, c'est-à-dire prévue par leur condamnation, on a 43 colons dont cette libération définitive a lieu après le 11 novembre 1918. Soit dans un contexte de fin des combats, certes un contexte de tension ou la paix n'est pas encore actée ni achevée, mais un contexte différent de celui des combats entre le 1^o août 1914 et le 11 novembre 1918. Ainsi ces colons ont pu appliquer une stratégie de l'embuscade, attendre leur libération définitive, en espérant que la guerre s'achève lors de cette dernière.

651: Base de données effectif colonie Aniane : 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

Cette logique peut se retrouver aussi dans la situation des 48 colons dont la libération provisoire se déroule après la période étudiée. On constate aussi l'existence de 29 colons appelés sous les drapeaux mais après le 11 novembre 1918. Ce qui peut laisser envisager l'existence de la stratégie de l'embuscade qui consiste à attendre au sein de la colonie, en espérant la fin de la guerre. Les 65 colons engagés volontaires, mais hors période, peuvent suivre aussi une stratégie d'évitement du danger. Cette décision a lieu alors dans un contexte d'armistice, de fin des combats.

Cependant on a des colons qui sortent de la colonie dans le cadre temporel étudié, soit le contexte où la Grande Guerre fait rage pour la France. Ainsi 83 colons sont libérés définitivement dans le contexte étudié. Ces derniers ont pu appliquer une stratégie de l'embuscade en attendant leur libération définitive, en espérant que la Grande Guerre s'achève avant. Mais on peut se demander ce qu'ont fait ces 83 colons à leur sortie, ont-ils participé à la Grande Guerre ou non ? Sur ces 83 colons, on a 21 colons qui ont intégré l'armée en temps de guerre, soit un pourcentage de l'ordre de 25,30 %⁶⁵². Parmi ces 21 colons, 19 sont appelés sous les drapeaux et seulement 4 sont engagés volontaires. On constate alors le choix des armes suivant :

*Choix des armes des colons engagés volontaires, libéré définitivement durant la Grande Guerre*⁶⁵³.

N° matricule	Nom colon	Choix Arme
3808	Périer André Auguste	Infanterie coloniale
3547	Coussié Charles Joseph	Infanterie coloniale
3919	Margouet Louis	Infanterie coloniale
3600	Sevezan Dominique François	Artillerie

652: Site « Grand Mémorial » : <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

653: *Ibid.*,

Ainsi sur les 83 colons concernés, seuls les 3 colons engagés volontaires ayant choisi comme arme l'infanterie, peuvent être exclus en partie d'une stratégie de l'embusqué. En effet, du fait du choix de l'arme, l'artillerie, le colon Sevezan Dominique François (matricule n°3600) a certainement suivi une stratégie d'évitement du danger.

En ce qui concerne les colons libérés provisoirement dans le cadre temporel étudié, on en compte 34. Seuls 2 colons intègrent l'armée en temps de guerre, c'est le cas du colon Bergès Jean Charles (matricule n° 3402) et le colon Liatard Léonard (matricule n° 4032)⁶⁵⁴. Seul ce dernier s'engage volontairement dans l'armée. Mais pour ce cas précis, on peut supposer une stratégie de la planque puisque son choix d'arme est le 5° dépôt des équipages de la Flotte⁶⁵⁵.

Vient ensuite la catégorie des colons qui quittent la colonie d'Aniane en temps de guerre, sur la base d'un transfert à Eysses. Cette dernière est une colonie correctionnelle qui reçoit notamment les colons les plus difficiles. Ainsi les colons d'Aniane dont le comportement est jugé ingérable ou ayant participé à une évasion, sont transférés au sein de la colonie correctionnelle d'Eysses⁶⁵⁶. On peut alors se demander si du fait que cette colonie d'Eysses accueille des colons particuliers, ces derniers peuvent alors échapper à l'armée en temps de guerre ? Et si tel est le cas, les colons d'Aniane peuvent alors chercher à y être transféré. Malgré cette particularité de la colonie d'Eysses, les colons transférés n'échappent pas à la Guerre, puisque sur les 117 colons transférés durant la période étudiée, 29 intègrent l'armée en temps de guerre par la suite⁶⁵⁷. Cependant, on ne compte parmi ces 29 colons, que 2 engagés volontaires, les autres sont mobilisés.

654: Site « Grand Mémorial » : <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

655: Fiche matricule militaire colon Liatard Léonard, Site Archives départementales Isère.

656: Bel Alice, « La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953) », *Cahiers d'Arts et traditions rurales*, n°20, 2009, p. 73.

657: Site « Grand Mémorial » : <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

*Colons engagés volontaires après un transfert à Eysses durant la Grande Guerre*⁶⁵⁸.

N° matricule	Nom du colon	Choix Arme
3824	Barrault Daniel Fernand	1° bataillon infanterie légère d’Afrique
4184	Viallet Louis Marius Albert	50° régiment artillerie de campagne

Là encore, on est face à un engagement volontaire qui suit potentiellement une stratégie de la planque avec comme choix d’arme l’artillerie, pour le cas du colon Viallet Louis Marius Albert (matricule n°4184). Donc le fait d’être transféré au sein de la colonie d’Eysses ne permet pas d’échapper à la Guerre, mais au vu des données, les colons dans cette situation ont probablement élaboré une stratégie de l’embuscade.

Pour ce qui est des 16 colons s’étant évadés entre le 1° août 1914 et le 11 novembre 1918, on constate que 3 d’entre eux intègrent l’armée en temps de guerre. C’est le cas de Constant Édouard Paul (matricule n° 3960), de Pressat André Jules (matricule n°3426) et de Lacabanne Pierre Maximilien (matricule n° 3680)⁶⁵⁹. Seul ce dernier est un engagé volontaire, notamment dans l’infanterie, l’excluant donc d’une stratégie de la planque⁶⁶⁰.

Des 8 colons de la catégorie « *Autres* » dont la sortie est due soit à un transfert dans une colonie autre que la colonie correctionnelle d’Eysses soit à la remise aux parents, seuls 3 colons intègrent l’armée en temps de guerre. C’est le cas des colons Bouloré Jean Louis (matricule n° 3668), Gausson Félix Jean (matricule n° 3745) et du colon Dolle Jules (matricule n°4384)⁶⁶¹.

658: Site « Grand Mémorial » : <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

659: *Ibid.*,

660: Fiche matricule militaire colon Lacabanne Pierre Maximilien, Fonds du service historique de l’armée, Document 01R 0658.

661: Site « Grand Mémorial » : <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

Cependant aucun parmi ces 3 colons ne s'est engagé volontairement dans cette Grande Guerre. Pour ce qui est de la catégorie des colons décédés au sein de la colonie d'Aniane, il est difficile d'identifier une situation d'une potentielle existence d'une stratégie d'embuscade au vu de la raison de leur sortie de la colonie.

Donc aux vu des donnés, on constate que sur ces 494 colons, on a de nombreuses situations où peuvent exister des stratégies d'embuscades pour s'éloigner du danger que représente cette Grande Guerre. En effet sur les 254 colons sortis de la colonie d'Aniane pour diverses raisons, durant la période des combats, seuls 58 d'entre eux intègrent l'armée en temps de guerre, soit 22,83 %. Et parmi eux, on ne compte que 8 colons engagés volontaires, sachant que 3 d'entre eux s'engagent dans des armes liées à la stratégie de la planque. Mais il faut nuancer, puisque ces situations sont étudiées uniquement à partir des registres d'écrous et des registres de matricules militaires obtenus sur le site du Grand mémorial. Il ne faut pas oublier non plus la possibilité que certains colons n'ont pu être mobilisés ou s'engager volontairement dans l'armée car étant inaptes pour cette dernière. Mais le fait de partir de la colonie d'Aniane en tant qu'engagé volontaire, et d'avoir choisi comme arme l'infanterie, ne permet pas d'être totalement exclu de la possibilité de pratiquer des stratégies d'évitement du danger ou autres. En effet, il faut aussi étudier le comportement de ces colons engagés volontaires lorsque ces derniers sont intégrés dans l'armée en temps de guerre.

C°) Le comportement des colons engagés volontaires au front

Lorsque les colons engagés volontaires intègrent l'armée en temps de guerre, ils deviennent des soldats parmi tant d'autres. Leur comportement au front peut renseigner sur l'existence ou non de stratégie d'évitement du danger⁶⁶². Un des indices qui permet d'identifier ce type de stratégie est l'acte de désertion⁶⁶³. Ainsi sur les registres de matricules militaires identifiés pour 100 colons engagés volontaires, on constate que 16 % d'entre eux ont été déclarés manquants à l'appel ou alors déserteurs⁶⁶⁴. C'est le cas des 16 colons engagés volontaires suivants :

662: Charles Ridet, « La Chasse aux Embusqués », *L'Histoire*, n°325, 2007, pp. 38-45.

663: *Ibid.*, pp. 38-45.

664: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

*Colons engagés volontaires déclarés manquants à l'appel ou déserteurs
sur le front⁶⁶⁵.*

N° matricule	Nom du colon	Condamnation pour désertion
3375	Pinasque Marius François	Non
3648	Robin Eugène Camille	Non
3511	Bucher Joseph Léon	Non
3555	Baudin Théophile Joseph	Non
3569	Leroux André Laurent	Non
3572	Campion Léon Marcel	Oui
3575	Raybaud François Honoré Étienne	Oui
3587	Seilhan Fortuné Eugène	Oui
3630	Coschiera Edmond Joseph	Oui
3682	Boyer Noël Ferdinand Raoul	Oui
3692	Barou Benoît Joseph	Non
3749	Mouton Aimé Sébastien	Non
3794	Dréano Georges Louis	Oui
3828	Lafragette Adrien Louis	Oui
3894	Knebel Julien Marius	Oui
3568	Garbel Marius	Non

⁶⁶⁵: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

On est donc en présence de 16 colons, chez lesquels la probabilité de l'existence d'une stratégie d'évitement du danger est forte du fait de l'acte de désertion. Or, selon les cas, cette probabilité varie puisqu'on peut considérer qu'il y a des différences entre chaque colon, sur le sujet de la désertion. En effet, par exemple le colon Barou Benoît Joseph (matricule n°3692) est considéré comme déserteur mais amnistié par la suite⁶⁶⁶. Ou encore le colon Robin Eugène Camille (matricule n° 3648) qui manque l'appel du 12 au 13 décembre 1916, et est considéré comme déserteur du 18 au 21 décembre 1916, soit plus ou moins 10 jours d'absence⁶⁶⁷. On n'est pas dans la même situation que le colon Leroux André Laurent (matricule n°3569) qui est considéré comme déserteur du 4^e régiment d'infanterie coloniale depuis le printemps 1916, et qui n'est jamais revenu⁶⁶⁸. Entre ces deux exemples, l'existence d'une stratégie d'évitement du danger est possible, mais elle est plus probable pour le cas du colon Leroux André Laurent. On trouve aussi des différences entre les cas de désertion simplement écrits sur le registre de matricule militaire et les cas de désertion accompagnés de condamnation par l'autorité militaire. Parmi les 16 colons engagés volontaires concernés, la moitié, soit 8 colons sont condamnés pour acte de désertion⁶⁶⁹. Certains détails de ces condamnations renforcent la probabilité d'une désertion comme stratégie d'évitement du danger. Ainsi le colon Raybaud François Honoré Étienne (matricule n°3575), est condamné le 29 septembre 1915 par le conseil de guerre à 5 ans de travaux publics pour désertion à l'intérieur en temps de guerre mais aussi pour falsification de feuille de route. Le 8 janvier 1916, il est sujet à une deuxième condamnation, là aussi pour désertion avec port illégal d'insigne, faux et usage de faux⁶⁷⁰. Cela démontre une certaine préparation du colon dans son entreprise de désertion, entreprise qui ne se fait donc pas sur un coup de tête. Dans certains cas la volonté de désertir l'armée est clairement identifiable par les actes du colon. C'est le cas du colon Coschiera Edmond Joseph (matricule n° 3630), qui est déclaré déserteur le 11 mars 1915, arrêté à Marseille par la police le 27 avril 1915.

666: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

667: *Ibid.*,

668: *Id.*,

669: *Id.*,

670: *Id.*,

Le 2 mai 1915, il s'évade des locaux disciplinaires avant d'être de nouveau arrêté à Marseille le 27 janvier 1916. Le 26 juin 1916, à sa demande il est conduit pour une visite médicale, et en profite alors pour s'évader. Il est alors ramené le 7 octobre 1916 au corps d'armée par la gendarmerie. Le soir même il s'évade des locaux avant d'être repris et écroué le 8 janvier 1917. Mais le colon Coschiera Edmond Joseph ne se démotive pas pour autant, puisque lors d'un transfert il s'évade de nouveau le 17 mars 1918 avant d'être arrêté par la gendarmerie le 23 août 1918⁶⁷¹. Ainsi de 1915 à 1918, la Grande Guerre du colon Coschiera Edmond Joseph peut se résumer à un « *attrape moi si tu peux* » avec les forces militaires.

Si on reste sur les condamnations, on constate que 19 colons sont condamnés par l'autorité militaire dans la période étudiée. Soit un taux de 19 %, sachant que parmi ces 19 colons, on retrouve les 8 colons étudiés ci-dessus, condamnés pour acte de désertion⁶⁷². Ces 11 cas de condamnation autres que désertion, mettent en avant un comportement peu exemplaire de ces colons engagés volontaires du point de vue de l'autorité militaire. Parmi les délits ayant provoqués ces condamnations, on retrouve le vol et l'abus de confiance. C'est le cas du colon Seilhan Fortuné Eugène (matricule n° 3587) qui est condamné à 4 ans de travaux publics avec une peine de 6 mois de prison pour vol et abus de confiance par le conseil de guerre de Lyon le 18 mai 1917⁶⁷³. Alors que ce même colon, doit son séjour au sein de la colonie d'Aniane pour notamment le délit de vol⁶⁷⁴. Donc certains colons engagés volontaires n'oublient pas leurs anciennes pratiques illégales malgré leur passage au sein de la colonie d'Aniane. Pour certains le fait d'être intégré au sein de l'armée représente des opportunités dans le cadre de ces activités illégales. En effet, le délit de « *vol militaire* » est présent. Toutefois ce terme peut regrouper un large panel d'actions. On peut retrouver la situation d'un colon qui vole du matériel militaire (chaussure, uniforme, nourriture, outils ...) pour son compte personnel ou pour celui de son groupe primaire dans le but d'améliorer leur quotidien. Mais aussi la situation d'un colon qui vole du matériel militaire dans le cadre d'un réseau de marché noir, dans un but purement lucratif.

671: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

672: *Ibid.*,

673: *Id.*,

674: Base de données délits des colons engagés volontaires.

C'est certainement le cas du colon Abergall Gustave Eugène (matricule n°3405) qui est condamné par le conseil de guerre de l'armée du Rhin, le 27 janvier 1916 à un an de prison et 100 francs d'amende pour « *Faux en peinture, faux et usage de faux, usage frauduleux d'un timbre d'une autorité publique, détention illégitime et vente de marchandises provenant des coopératives militaires* »⁶⁷⁵. Au vu des raisons de la condamnation, on peut supposer une activité de vols de biens militaires avec l'aide de faux documents, dans le but d'une revente dans le cadre d'un marché noir.

On est donc sur un pourcentage entre 16 et 19 % de colons engagés volontaires dont le registre de matricule militaire est disponible, qui ont un comportement pouvant laisser croire à une stratégie de l'évitement du danger et/ou un comportement peu exemplaire du point de vue de l'autorité militaire. On constate, a contrario, que certains colons engagés volontaires ont un comportement exemplaire au front. En effet, c'est le cas de 11 colons engagés volontaires⁶⁷⁶. Ce comportement exemplaire se traduit alors par une ou plusieurs citations à l'ordre du régiment et/ou une décoration.

675: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

676: *Ibid.*,

Colons engagés volontaires ayant reçu une ou plusieurs citations à l'ordre du régiment et/ou décorations⁶⁷⁷.

N° matricule	Nom du colon	Citation à l'ordre du régiment	Décorations
3373	Bréthes Jean Maurice	1	1
3375	Pinasque Marius François	1	1
3459	Richard Arnaud Xavier Louis	1	0
3571	Allaman Henri Auguste	1	0
3733	Ousset Charles Emile	1	1
3744	Gonnet Auguste Georges	1	1
3848	Ciers Casimiri Celestin	2	0
3856	Poltzien Léon	1	0
3870	Barthe Henri Louis	1	0
4001	Migoul Louis Marcel	1	1
4115	Bono Baptiste Dominique Pierre	0	1

677: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

Il faut préciser en ce qui concerne les décorations, seule la croix de guerre étoile de bronze est prise en compte puisque cette dernière est créée le 2 avril 1915. La médaille interalliée commémorative, créée le 20 juillet 1922, la croix du combattant volontaire, créée le 4 juillet 1935 et la croix de guerre 2 étoiles de bronze, créée le 30 avril 1921 ne sont pas prises en compte, puisqu'elles échappent au cadre temporel de ce mémoire. À titre d'exemple on peut mettre en avant le colon Allaman Henri Auguste (matricule n° 3571) qui est cité à l'ordre du régiment n°199 avec les termes suivants :

«Soldat courageux. Engagé volontaire pour la durée de la guerre. Toujours volontaire pour les missions dangereuses. Le 31 octobre 1915 au cours d'une reconnaissance a sauté sur un soldat ennemi qui se précipitait sur lui baïonnette au canon et l'a ramené prisonnier dans nos lignes »⁶⁷⁸.

Ou encore le colon Barthe Henri Louis (matricule n°3870) qui est cité le 6 décembre 1917 à l'ordre du régiment par ses mots :

« Jeune soldat de la classe 1918 dont la conduite au feu a été magnifique le 1° octobre 1918 à l'attaque de Biarogue est parti le 19 à la section à l'assaut de l'ennemi sous un feu violent d'artillerie et de mitrailleuses entraînant ses camarades dont il a fait l'admiration. Bel exemple de bravoure »⁶⁷⁹.

Cette exemplarité au front se retrouve aussi à travers les colons décédés lors de la Guerre. En effet, sur les 21 colons engagés volontaires morts aux combats, 76 % d'entre eux reçoivent la mention « *Mort pour la France* »⁶⁸⁰.

678: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

679: *Ibid.*,

680: *Id.*,

Donc entre 16 et 19 % des colons engagés volontaires dont le registre de matricule militaire est identifié, ont un comportement jugé négativement par l'autorité militaire. Ce comportement peut se traduire par des cas de désertion, et donc probablement une stratégie d'évitement du danger. Mais on a aussi d'autres actes répréhensibles qui font alors l'objet de condamnation par la justice militaire. A contrario, on a 11 % de colons engagés volontaires qui ont un comportement exemplaire, reconnu par des citations à l'ordre du régiment et des décorations. De ce fait, la grande majorité des 100 colons dont le registre de matricule militaire est disponible, ne se sont pas distingués, positivement ou négativement lors de la Grande Guerre. Ce sont des soldats qui font leurs devoirs, combattent, essayant de survivre à cet événement. Mais il faut nuancer puisque ces registres de matricules militaires sont les seules sources utilisées. En effet, il manque 90 fiches de matricules militaires. De plus, il est possible qu'un colon engagé volontaire en tant que soldat commet des actes répréhensibles mais que ces derniers n'ont pas provoqué de condamnation et donc ne soient pas enregistrés dans la source. À l'inverse, un colon engagé volontaire peut accomplir des actes de bravoure, mais ces actes pour diverses raisons ne sont pas consignés dans le registre de matricule militaire. Avec ces données, on a l'impression d'avoir d'un côté des mauvais soldats et de l'autre des soldats exemplaires. Toutefois, cette vision manichéenne est à prendre avec précaution. Un soldat peut se trouver dans ces deux catégories opposées. C'est le cas notamment du colon Pinasque Marius François (matricule n°3375), qui obtient la croix de guerre étoile de bronze, une citation à l'ordre du régiment pour un comportement exemplaire lors des combats du 20 juin 1915 et est promu au grade de caporal le 28 février 1916. Mais manque à l'appel entre le 24 novembre 1917 et 15 mars 1918, puis est écroué au sein d'une prison préfectorale le 10 avril 1918⁶⁸¹. Donc au vu des données identifiées, la stratégie de l'évitement du danger sur le front concerne une faible minorité de colons. Cette stratégie concerne au maximum 16 colons engagés volontaires.

681: Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

Conclusion.

Donc pour ces 190 colons, l'acte de contracter un engagement volontaire au sein de l'armée française durant la Grande Guerre, s'est fait avec la présence de contraintes notamment de pressions sociales. Cette contrainte peut prendre la forme d'une double prison qui en réalité n'en forme qu'une. On a une fusion du contexte mondial et totalisant de la Grande Guerre avec la colonie d'Aniane qui peut être perçu comme « *une structure sociale à vocation totalitaire* ». Soit un double contexte auquel il semble difficile d'échapper. À cela s'ajoute la présence d'une propagande étatique, que son efficacité transforme en contrainte. Comme le démontre l'exemple de la commission Creel aux États Unis qui diffuse, avec succès, un discours présentant l'Allemagne comme un ennemi de la civilisation, et les Allemands des barbares. Si en France, on ne retrouve pas l'existence d'une telle commission, ce discours est bien présent avec la III^e République bien avant 1917, bien avant le déclenchement de la Grande Guerre. Cette dernière touche l'ensemble de la société, pourtant le monde social persiste. L'impact de cet événement historique peut varier selon l'origine socio-économique des individus. La tentative d'étude de l'origine socio-économique des colons engagés volontaires met en avant un milieu peu favorisé, avec un capital économique, culturel et social limité. Ce constat laisse à penser que les colons disposent d'un champ d'action tout aussi limité face à la Grande Guerre. Néanmoins les stratégies sociales persistent elles aussi. On peut supposer l'existence de deux stratégies sociales qui se basent sur deux postulats différents. La première intègre une participation à la guerre dans le but d'effacer un passé de délinquant pour le monde d'après. D'où le nom de cette stratégie, une stratégie de la rédemption. À l'inverse, la seconde stratégie implique une participation aux combats dans le but d'accroître une réputation intégrée dans le monde de la canaille. Cependant ces deux stratégies ont un point commun, participer à la Grande Guerre pour éviter lorsque cette dernière s'achèvera, les reproches et l'étiquette de planqué. En effet, il existe des individus que l'on peut qualifier de planqué, d'embusqué. C'est-à-dire qu'ils mettent en œuvre diverses stratégies pour éviter le danger que représente cette guerre. En ce qui concerne les colons engagés volontaires, seule une partie, moins de 30 % s'engage volontairement dans une arme moins exposée, soit une situation de forte probabilité d'existence d'une stratégie de la planque.

Pour les colons qui sont restés au sein de la colonie ou qui l'ont quitté pour d'autres raisons que celles liées à la guerre, au vu des données obtenues on peut supposer pour une grande partie la mise en place d'une stratégie d'embuscade. Le comportement des colons engagés au front démontre qu'une partie, entre 16 et 19 % des colons a un comportement susceptible de démontrer des stratégies d'évitement. À l'inverse, 11 % des colons engagés font preuve d'un comportement jugé exemplaire par l'autorité militaire. Au vu des données, les stratégies d'évitements ne concernent qu'une partie des colons engagés volontaires.

Conclusion Générale

Donc entre le 1^o août 1914 et le 11 novembre 1918, au sein de la colonie pénitentiaire, agricole et industrielle d'Aniane 190 colons prennent la décision de contracter un engagement volontaire au sein de l'armée, alors que les combats de la Grande Guerre font rage pour la France. Soit 18,57 % des effectifs estimés de la colonie sur ladite période. Si l'on prend en compte la condition de l'âge, ce pourcentage atteint les 22,24 %. Cependant il ne faut pas oublier l'existence de colons qui sont appelés sous les drapeaux. En conservant la condition de l'âge, c'est donc 42,15 % des effectifs estimés de la colonie qui rejoignent l'armée en guerre. Ainsi, malgré ces spécificités, cette colonie qui accueille des délinquants mineurs écroués, participe bien à l'effort de guerre. Les motivations qui poussent un colon à contracter un engagement volontaire constituent une question bien complexe. En effet, ces motivations sont liées à des éléments tels que la personnalité du colon ou encore son expérience de vie et par là même des éléments que les sources étudiées ne peuvent renseigner. Toutefois les nombreux travaux sur la Grande Guerre, ont fait naître un débat historiographique sur la question de comment la société, les hommes, les femmes ont accepté et tenu face à la Grande Guerre. Ce débat permet donc de lancer des pistes de réflexion sur la question des motivations des colons engagés volontaires. Ainsi le sentiment patriotique, la volonté de défendre la France face à son ennemi héréditaire, l'Allemagne sont bien des éléments qui sont présents et qui ont accompagnés la décision des colons engagés volontaires. A contrario, les contraintes, les pressions sociales et les stratégies d'évitement sont aussi présentes et ont influencé les colons dans cette prise de décision. De ce fait on peut avancer que l'acceptation patriotique et l'existence de contraintes ont poussé ces 190 colons engagés volontaires à rejoindre les combats de la Grande Guerre. Au vu des données récoltées, il semble que l'acceptation patriotique soit la motivation la plus forte. On peut mettre en avant le fait que 72,63 % des colons engagés volontaires choisissent comme arme l'infanterie. Ou encore les 11 % de colons engagés volontaires ayant un comportement exemplaire selon l'autorité militaire, en situation de combat. A l'opposé des moins de 30 % de colons qui choisissent des

armes moins exposées ou encore des 16 à 19 % de colons qui commettent des actes de désertion ou reçoivent des condamnations sur le front. Soit des situations de forte probabilité de stratégie de la planque. Mais les sources étudiées possèdent des limites. En effet, les sources d'ordre épistolaires ou encore des mémoires écrites de ces colons engagés volontaires manquent à l'appel. Des sources instructives sur les motivations de ces derniers. Il est donc extrêmement complexe de déterminer l'influence exacte de ces motivations sur la décision des colons engagés volontaires. De plus les données obtenues peuvent se contredire selon les interprétations. Le colon Poltzien Léon (matricule n° 3856) s'engage volontairement dans l'artillerie, ce qui peut être interprété comme une stratégie de la planque. Mais ce dernier meurt au front, reçoit la mention « *Mort pour la France* » ainsi qu'une citation à l'ordre du régiment qui renseigne sur un « *énergique et courageux* » soldat. On peut donc y voir une motivation face à la contrainte, en s'engageant dans l'artillerie, mais aussi un comportement d'ordre patriotique en se battant courageusement pour la France. Le colon Pinasque Marius François (matricule n°3375) démontre aussi la complexité et la versatilité de ces motivations. De nombreux éléments démontrent une acceptation patriotique avec un engagement volontaire dans l'infanterie, un grade de caporal, une citation à l'ordre du régiment et une croix de guerre étoile de bronze. Mais des éléments qui portent à croire à la présence de contrainte et de stratégie d'évitement sont aussi présents, puisque ce colon manque à l'appel pendant près de 5 mois et est écroué dans une prison préfectorale. C'est pourquoi l'acceptation patriotique ainsi que l'existence de contrainte, ont toutes deux influencé à des degrés divers selon l'individu et les périodes, les 190 colons engagés volontaires.

On peut finalement se poser la question de la mémoire de ces 190 colons engagés volontaires. La principale concernée est la commune d'Aniane, où sont toujours présents les bâtiments de l'ancienne colonie. Une grande partie est alors visitable tandis que l'autre est dans un état de délabrement. Néanmoins sur Google Map le bâtiment est identifié comme l'Abbaye d'Aniane et non comme l'ancienne colonie. Cela peut s'expliquer par des motivations touristiques, l'histoire médiévale de ces bâtiments, sachant que les vestiges d'une Abbaye attirent plus que ceux d'une ancienne colonie pénitentiaire.

À l'entrée de l'espace ouvert au public (en période non covid), un panneau explicatif à l'adresse des visiteurs informe sur le passé pénitentiaire de ces bâtiments. Donc la mémoire de l'ancienne colonie est préservée par la commune, mais d'un point de vue touristique, on privilégie l'histoire médiévale des lieux. La commune d'Aniane, dispose d'un monument aux morts concernant la période 1914-1918. Sur les 21 colons engagés et morts durant la Grande Guerre, 9 d'entre eux disposent d'un registre de matricule militaire où est noté en lieu de résidence Aniane. Pourtant, aucun d'entre eux n'est inscrit sur le monument aux morts. Il n'est pas question de dénoncer ou d'accuser qui que ce soit. En effet, que représente ses 190 colons face aux milliers de jeunes délinquants que la colonie et la commune d'Aniane ont vu défiler depuis 1885 ? Que représente cette centaine de soldats dans l'immensité des millions d'hommes ayant combattu pour la France durant la Grande Guerre ? Hormis quelques témoignages, quelques vies, qui ont disparu , telles des larmes sous la pluie.

Les sources et éléments bibliographiques

Les archives départementales de l'Hérault Pierres Vives

Dossiers individuels des colons :

1Y 331	Dossiers individuels, A.
1Y 332	Dossiers individuels, Ba-Be.
1Y 333	Dossiers individuels, Bi-By.
1Y 334	Dossiers individuels, C.
1Y 335	Dossiers individuels, D.
1Y 336	Dossiers individuels, E-F.
1Y 337	Dossiers individuels, G-H.
1Y 338	Dossiers individuels, I-L.
1Y 339	Dossiers individuels, M.
1Y 340	Dossiers individuels, N-P.
1Y 341	Dossiers individuels, Q-R.
1Y 342	Dossiers individuels, S-T.
1Y 343	Dossiers individuels, V-Z.

Registres d'écrou :

2 Y819	22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou N°2563 – 2955.
2 Y820	14 Janvier 1909 – 30 septembre 1911 : écrou N°2956 – 3354.
2 Y821	6 octobre 1911 – 4 mars 1915 : écrou N°3355 – 3754.
2 Y822	6 mars 1915 – 5 avril 1917 : écrou N°3754 – 4156.
2 Y823	19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou N°4157 – 4554.

Gallica BNF :

Augustine Fouillé, *Le tour de la France par deux enfants*, Paris, Belin, 1889, BNF Gallica, préface. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k54038383/f8.item.texteImage>

Campagne 1914-1918, Historique du 4^o régiment d'infanterie coloniale, Toulon, Bouchet, 2014, p. 3. Disponible sur : <http://tableaudhonneur.free.fr/4eRIC.pdf>

Ernest Lavisse, *Histoire de France Cours Elémentaire*, Paris, Armand Collin, 1913, BNF Gallica, p. 1. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k648847/f8.item.texteImage>

Historique du 3^o régiment d'infanterie coloniale pendant la guerre 1914-1919, Rochefort sur Mer, Norbertine, 1920, p. 25. BNF Gallica. Disponible sur: <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6331485j/f25.item.r=Orient>

Historique du 11^o Bataillon de Chasseurs Alpains, 1914-1918, Paris, Etampes, 1920, pp. 1-28. Disponible sur: http://horizon14-18.eu/wa_files/BCA_11_Histo.pdf

Paul Escudier, *Le livre rouge des atrocités allemandes d'après les rapports officiels des gouvernements français, anglais et belge*, 1916, BNF Gallica, Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b85945319/f24.item>

Recueil des textes législatif en vigueur à ce jour : 21 mars 1905 au 7 août 1913, concernant le service militaire (recrutement de l'armée), Toulouse, 1913, BNF Gallica, p. 42. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6105306h/f45.item.r=loi%20du%2021%20mars%201905#>

Service intérieur des corps de troupe (décret du 25 mai 1910). Fascicule des modifications apportées à ce règlement depuis sa publication, Paris, Imhaus et Chapelot, 1913, BNF, Gallica, p.7. Disponible sur : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6129099x/f7.item.r=r%C3%A9glement%20sur%20le%20service%20int%C3%A9rieur%20des%20corps%20de%20troupe%201910>

Autres sources archivistiques internet :

Alexandre Lacassagne, *Les tatouages: étude anthropologique et médico-légale*, Paris, Librairie J.-B. Baillié et Fils, 1881, p.21. Disponible sur : <https://archive.org/details/b22275812/page/14/mode/2up>

Maffeo Charles Poinot, *Les volontaires étrangers enrolés au service de la France en 1914 -1915*, Paris, Librairie militaire Berger Levrault, 1915, BNF Gallica, pp. 84-85. Disponible sur: <https://issuu.com/aaleme/docs/volontairesetrangers19141915>

Bibliographie

Ouvrages généraux :

Frédéric Rousseau, *14-18, penser le patriotisme*, Paris, Gallimard, 2018, 480 p.

Hervé Drévilion, *Batailles, Scènes de guerre de la Table Ronde aux Tranchées*, Paris, Seuil, 2007, 377 p.

Jules Maurin, *Armée Guerre Société soldats languedociens (1889 – 1919)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2013, 745 p.

Nicolas Beaupré, *1914 – 1945, Les Grandes Guerres*, Paris, édition Belin, 2014, 1128 p.

Vincent Duclert, *La République imaginée 1870-1914*, Paris, édition Belin, 2010, 1128 p.

Mémoire :

Bel Alice, *La colonie pénitentiaire industrielle et agricole d'Aniane (1885 – 1953)*, Mémoire Master 1 et 2, Université Montpellier III Paul Valéry, sous la direction de Geneviève Gavignaud-Fontaine, 2006, 300 p.

Ouvrages collectifs :

Sous la direction de Béatrice Kalaydjian, *1914 État de guerre, L'année 1914 à travers les publications officielles*, Paris, La documentation Française, 2013, 204 p.

Stéphane Audoin-Rouzeau, Annette Becker, *14-18, retrouver la Guerre*, Paris, Gallimard, 2000, 214 p.

Sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau, Jean-Jacques Necker, *Encyclopédie de la Grande Guerre 1914-1918*, Paris, Bayard, 2004, 1300 p.

Source internet :

André Piatier, « Les prix de détail en France depuis 1914 », *Revue économique*, 12^e année, 1950, pp. 227-231. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/reco_0035-2764_1950_num_1_2_406752

Anne Jourdain, Sidonie Naulin, « Héritage et transmission dans la sociologie de Pierre Bourdieu », *Idées économiques et sociales*, n°166, 2011, pp. 6-14. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-idees-economiques-et-sociales-2011-4-page-6.htm>

Antoine Flandrin, Christian Delporte, « En 1914, la presse accepte la censure parce que la France participe à l'effort de guerre », *Le Monde*, 29 septembre 2014. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/centenaire-14-18-decryptages/article/2014/07/18/la-presse-accepte-la-censure-parce-que-la-france-participe-a-l-effort-de-guerre_4458959_4366930.html

Benoît Hopquin, « Lazare Ponticelli, le dernier poilu français », *Le Monde*, 12 mars 2008. Disponible sur : https://www.lemonde.fr/1914-1918-90-ans-apres-l-armistice/article/2008/03/12/lazare-ponticelli-le-dernier-poilu-francais-est-mort_1022170_736535.html

Frédéric Guelton, « Octobre 1915 : un débarquement de troupes à Salonique », *14-18 Mission Centenaire*, 6 octobre 2015. Disponible sur : <https://www.centenaire.org/fr/espace-scientifique/pays-belligerants/octobre-1915-un-debarquement-de-troupes-salonique>

Gaëlle Pantin-Sohier, Joël Brée, « L'influence de la couleur sur la perception des traits de personnalité de la marque », *Revue française du marketing*, n°196, 2004, pp. 19-31. Disponible sur : https://www.researchgate.net/publication/49130327_L%27influence_de_la_couleur_sur_la_perception_des_traits_de_personnalite_de_la_marque

Jean Jacques Becker, « Stéphane Audoin-Rouzeau, 14-18. Les combattants des tranchées [Compte-rendu] », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°14, 1987, p. 118. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/xxs_0294-1759_1987_num_14_1_1874_t1_0118_0000_2?q=Bourrage+de+cr%C3%A2ne

Jean-Pierre Dubois, « La brutalisation de l'Europe depuis la Première Guerre mondiale », *Après-Demain*, n°36, 2015, pp. 37-39. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-apres-demain-2015-4-page-37.htm>

Laurent Auzoult, Bernard Gangloff, « Influence sociale d'une autorité dans une tâche perspective : l'impact des injonctions », *Bulletin de psychologie*, n°507, 2010, pp. 175-182. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-bulletin-de-psychologie-2010-3-page-175.htm>

Laurent Véray, « Images de l'Allemand », *Histoire par l'image*, mars 2016. Disponible sur : <https://histoire-image.org/fr/etudes/images-allemand>

Louis Crocq, « Histoire du Trauma », *Trauma*, pp. 1-6. Disponible sur : <http://www.info-trauma.org/flash/media-e/croqcHistoireDuTrauma.pdf>

Marie-Claude Blanc-Chaléard, «Les migrants italiens en France : entre mythes et réalités ». Disponible sur : https://www.histoire-immigration.fr/sites/default/files/fichiers/art_blancchaleard.pdf,

Michaël Bourlet, « L'armée américaine en 1917 : une force jeune et inexpérimentée », *14-18 Mission centenaire*, 19 juin 2017. Disponible sur : <https://centenaire.org/fr/espace-scientifique/pays-belligerants/larmee-americaine-en-1917-une-force-jeune-et-inexperimentee>

Philippe Bernard, « À propos de la stratégie aérienne pendant la première guerre mondiale : mythes et réalités. », *Revue d'Histoire Moderne & Contemporaine*, 16^e année n°3, 1969, pp. 350-375. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/rhmc_0048-8003_1969_num_16_3_3031

Philippe Boulanger, « Les conscrits de 1914 : la contribution de la jeunesse française à la formation d'une armée de masse », *Annales de démographie*, n°103, 2002, pp. 11-34. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-Annales-de-demographie-historique-2002-1-page-11.htm>

Pierre Louis Buzzi, « La mobilisation des immigrés italiens en Vaucluse pendant la Première Guerre mondiale », *Rives méditerranéennes*, 2017, p. 169. Disponible sur : <https://doi.org/10.4000/rives.5117>

Sébastien Richez, « Une Poste dans la guerre : la Poste aux armées », *14-18 Mission Centenaire*, 13 février 2015. Disponible sur : <https://centenaire.org/fr/espace-scientifique/societe/une-poste-dans-la-guerre-la-poste-aux-armees>

Simone Wiener, « La tatouage, de la parure à l'œuvre de soi », *Champs Psychosomatique*, n°36, 2004, pp. 159-170. Disponible sur : <https://www.cairn.info/revue-champ-psychosomatique-2004-4-page-159.htm>

Thierry Lefebvre, « Laurent Véray, Les Films d'actualité français de la Grande Guerre, 1995 [compte-rendu] », *1895, revue d'histoire du cinéma*, n°20, 1996, pp. 148-149. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/1895_0769-0959_1996_num_20_1_1183_t1_0148_0000_3?q=Les+films+d%27actualit%C3%A9+fran%C3%A7ais

Yves Tugault, « La mobilité géographique en France depuis un siècle : une étude par générations », *Population*, 25 années, n°5, 1970, pp. 1019-1037. Disponible sur : https://www.persee.fr/doc/pop_0032-4663_1970_num_25_5_14724
Site « Grand Mémorial » : <http://www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial>

Source audiovisuel :

Jimmy Leipold (2017), *Propaganda la Fabrique du consentement*, Arte, 54 min.
Disponible sur : <http://www.entelekheia.fr/2018/06/09/propaganda-la-fabrique-du-consentement/>

Source Presse :

Charles Ridel, « La Chasse aux Embusqués », *L'Histoire*, n°325, 2007, pp. 38-45.

Rémy Porte, « Dans l'enfer de Verdun », *C'est la Guerre !*, n°7, 2016, pp. 26-37.

Sylvain Ferreira, « Les chefs et les armées », *Champs de bataille thématique*, H.S n°6, 2008, pp. 15-41.

Chronologie

- 1885 : Fondation de la colonie pénitentiaire, industrielle et agricole d'Aniane.
- Août 1913 : Vote de la loi sur le service militaire en France pour une durée de 3 ans.

1914

- 1^o août 1914 : Ordre de mobilisation générale en France et en Allemagne.
- 3 août 1914 : L'Allemagne déclare la guerre à la France.
- 3 août 1914 : L'Italie déclare sa neutralité.
- 4 août 1914 : Le Royaume-Uni déclare la guerre à l'Allemagne.
- 4 août 1914 : Mise en place de l'Union sacrée en France.
- 5 août 1914 : Vote de la loi de censure en France.
- 6 août 1914 : L'Autriche Hongrie déclare la guerre à la Russie.
- 11 août 1914 : La France déclare la guerre à l'Autriche Hongrie.
- 18 au 23 août 1914 : Batailles des frontières / échec du plan « XVII » français.
- 23 août 1914 : Le Japon déclare la guerre à l'Allemagne.
- 2 au 3 septembre 1914 : Transfert du gouvernement français de Paris à Bordeaux.
- 5 au 13 septembre : Bataille de la Marne / échec du plan allemand.
- 1^o Novembre 1914 : Empire Ottoman entre en Guerre aux cotés des Empires centraux.

1915

- 24 au 25 avril 1915 : Échec du débarquement allié à Gallipoli dans les Dardanelles.
- 7 mai 1915 : Torpillage du HMS *Lusitania* par un sous marin allemand.
- 24 mai 1915 : Italie déclare la guerre à l'Empire Austro-hongrois.
- 22 avril 1915 : Bataille d'Ypres, première utilisation massive d'arme chimique par l'armée allemande.
- Juin 1915 : Début des « batailles d'Isonzo ».
- 17 août 1915 : Vote de la Loi Dalbiez.
- 5 octobre 1915 : Débarquement de l'armée française d'Orient à Salonique, Grèce.
- 5 octobre 1915 : La Bulgarie rejoint la guerre aux côtés des Empires Centraux.

1916

- 1^o janvier 1916 : Application en France de l'impôt sur le revenu et un impôt sur les bénéficiaires de guerre.
- 21 février 1916 : Début de l'offensive allemande sur le secteur de Verdun.
- 9 Mars 1916 : L'Allemagne déclare la guerre au Portugal.
- 7 juin 1916 : Début de la révolte arabe contre l'Empire Ottoman.
- 1 juillet 1916 : Début de l'offensive de la Somme orchestrée par les armées françaises et anglaises. C'est la bataille de la Somme.
- 20 août 1916 : La Roumanie rejoint le camp des Alliés.
- 27 août 1916 : Italie déclare la guerre à l'Allemagne.
- 4 novembre 1916 : Réélection de Woodrow Wilson en tant que Président des États Unis.
- 18 novembre 1916 : Fin de la bataille de la Somme.
- 18 décembre 1916 : La bataille de Verdun s'achève.

1917

- 1^o février 1917 : Nouvelle guerre sous marine à outrance initiée par l'Allemagne
- 2 avril 1917 : Entrée en guerre des États Unis.
- 13 avril 1917 : Création de la *Committee on Public Information* aux États Unis.
- 16 avril 1917 : Début offensive du Chemin des Dames / échec des alliés.
- Avril – juin 1917 : Mouvement des mutineries en France.
- Mai – Juin 1917 : Vague de Grève en France
- 28 juin 1917 : Premier débarquement des troupes des États Unis en France.
- 29 juin 1917 : La Grèce entre en guerre aux côtés des Alliés
- 14 août 1917 : La Chine déclare la guerre à l'Allemagne.
- 24 octobre 1917 : Offensive allemande et austro-hongroise sur le front d'*Isonzo* qui est percé.

1918

- 8 janvier 1918 : Discours «*14 points* » du président des États Unis Woodrow Wilson.
- 15 juillet 1918 : Offensive allemande qui se traduit par un échec
- 18 juillet 1918 : Contre offensive alliée couronnée de succès, connu sous appellation de seconde bataille de la Marne.
- 11 novembre 1918 : Signature de l'Armistice par l'Allemagne.

Table des Annexes

Annexe n°1 : Autorisation Ministérielle du colon Albagnac Pierre Jacques à contracter un engagement volontaire au sein de l'armée.....p.	231.
Annexe n°2 : Tableau informatif du site de l'Abbaye de la commune d'Aniane.....p.	232.
Annexe n°3 : Base de données effectif colonie Aniane 1 août 1914 au 11 novembre 1918.....p.	233.
Annexe n°4 : Base de données colons appelés sous les drapeaux.....p.	234.
Annexe n°5 : Base de données colons engagés volontaires : 1° août 1914 au 11 novembre 1918.....p.	235.
Annexe n°6 : Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.....p.	236.
Annexe n°7 : Base de données délits des colons engagés volontaires.....p.	237.
Annexe n°8 : Fiche matricule militaire Martel François Jules.....p.	238.
Annexe n°9 : Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.....p.	239.
Annexe n°10 : Fiche matricule militaire Soulhol Henri dit Adolphe.....p.	240.
Annexe n°11 : Demande adressée au Préfet, colon Monange Julien, engagement volontaire, 27 mai 1918.....p.	241.
Annexe n°12 : Demande adressée au Préfet, colon Lefevre André Gustave, engagement volontaire, 20 août 1917.....p.	242.
Annexe n°13 : Demande adressée au Préfet, colon Monange Julien, contrat louage, 5 novembre 1917.....p.	243.
Annexe n°14 : Autorisation Ministérielle, colon Monange Julien, contrat de louage, 19 novembre 1917.....p.	244.
Annexe n°15 : Autorisation ministérielle colon Monange Julien, engagement volontaire, 5 juin 1918.....p.	245.
Annexe n°16 : Autorisation Ministérielle, colon Goëb Eugène Louis, engagement volontaire, 26 septembre 1917.....p.	246.
Annexe n°17 : Autorisation Ministérielle, colon Lefevre André Gustave, engagement volontaire, 29 août 1917.....p.	247.

Annexe n°18 : Autorisation ministérielle, colon Cochenet Augustin, engagement volontaire, 14 juin 1917.....	p. 248.
Annexe n°19 : Autorisation Ministérielle, colon Anglade Henri, engagement volontaire, 6 septembre 1914.....	p. 249.
Annexe n°20 : Autorisation Ministérielle, colon Béquet Eugène René, engagement volontaire, 24 octobre 1914.....	p. 250.
Annexe n°21 : Demande adressée au Préfet, colon Midey Louis, engagement volontaire, 26 août 1914.....	p. 251.
Annexe n°22 : Base de données éducation des colons engagés volontaires.....	p. 252.
Annexe n°23 : « <i>Leur façon de faire la Guerre</i> » de Georges Scott, du 23 août 1914.....	p. 253.
Annexe n°24 : Carte Postale : « <i>Rends victorieux le drapeau Français. Les peuples seront heureux désormais</i> ».....	p. 254.
Annexe n°25 : Base de données situations familiales des colons engagés volontaires.....	p. 255.
Annexe n°26 : Base de données des tatouages des colons engagés volontaires.....	p. 256.
Annexe n°27 : Monument aux morts 14-18 de la commune d'Aniane.....	p. 257.
Annexe n°28 : Dénombrement de 1911 : Liste nominative des habitants de la Commune d'Aniane.....	p. 260.
Annexe n°29 : Fiche « <i>Mort pour la France</i> », colon Doret Camille.....	p. 261.
Annexe n°30 : Base de données origines géographiques des colons engagés volontaires.....	p. 262.
Annexe n°31 : Fiche matricule militaire (n°828), colon Liatard Léonard.....	p. 263.
Annexe n°32 : Fiche matricule militaire (n° 2473), colon Lacabanne Pierre Maximilien.....	p. 264

Annexes

N°1 : Autorisation Ministérielle du colon Albagnac Pierre Jacques à contracter un engagement volontaire au sein de l'armée.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE
l'Administration pénitentiaire.

Paris, le 15 DÉCEMBRE 1917

S^e BUREAU

PUPILLES
Grâces et Patronages.

Colonie
d'Albiac

N°

Le jeune Albagnac
(Pierre Jacques) est
autorisé à contracter un engagement
militaire.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
à Monsieur le Préfet de l'Hérault.

Vous avez soumis à mon examen préalable, conformément
aux dispositions de la circulaire du 24 décembre 1891, la
proposition de M^{me} le Directeur de la Colonie
d'Albiac, relative à l'engagement dans
l'armée du jeune Albagnac (Pierre Jacques),
pupille de cet établissement.

Je donne mon approbation à cette mesure et vous retourne
sous ce pli de consentement de la mère de ce mineur.

Je vous prie d'informer M^{me} le Directeur
de la Colonie d'Albiac,
de la présente décision dont vous voudrez bien assurer l'exé-
cution, et de l'inviter à se mettre en rapport, conformément
à la circulaire du 1^{er} juillet 1878, avec M. le Président de
la Société de patronage des engagés volontaires élevés sous la
tutelle administrative.

Par délégation:
Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,
Albagnac

21 DEC 17

M 1101 G

Source : ADH 1Y331 Dossiers individuels, A.

N°2 : Tableau informatif du site de l'Abbaye de la commune d'Aniane.

L'ABBAYE D'ANIANE DE 782 À NOS JOURS

...ane, le site connaît
abbaye bénédictine,
ur adultes, maison
ants et centre culturel.
ue et riche histoire.



782 : fondation du monastère Saint-Sauveur par Benoît d'Aniane

792 : Aniane devient un monastère royal, protégé par le pouvoir carolingien (Charlemagne)

1562 : destruction de l'abbaye lors des guerres de Religion

1633 : arrivée des moines issus de la congrégation réformée de Saint-Maur (les mauristes)

1661 : reconstruction intégrale par les mauristes, le nouveau plan efface les vestiges du monastère médiéval

1789 : Révolution française et saisie des biens du clergé

1793 : acquisition de l'ensemble monastique par la famille Farel et transformation en filature de coton

1845 : achat de l'abbaye par l'Etat pour l'installation d'une maison centrale (prison) pour adultes

1885 : colonie pénitentiaire pour enfants

1953 : évolution vers une éducation ouverte pour les jeunes condamnés, suite à l'ordonnance de 1945

1998 : fermeture définitive des lieux par le ministère de la Justice

2004 : classement au titre des Monuments Historiques

2010 : achat des lieux par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault



Aniane, 2007

ARCHÉOLOGIE

De 2011 à 2015, des fouilles archéologiques de grande ampleur sont menées par le CNRS sous la direction de Laurent Schneider. Ces recherches ont permis de retrouver les vestiges de l'abbatiale carolingienne médiévale, du grand cloître roman du XII^e siècle, du cimetière monastique, de l'aumônerie et de l'hôpital mais aussi de plusieurs sanctuaires secondaires.



Accroche
Cœur d'abbaye
Jardin
Théâtre
Cimetière
Maison centrale
Maison de la Justice



Logo: Vallée de l'Hérault Communauté de Communes

Source : Photographie personnelle.

N°3 : Base de données effectif colonie Aniane 1 août 1914 au 11 novembre 1918.

https://drive.google.com/file/d/1QVw60ffPtWd4UZQe71z7EQ_D7hXWTGx-/view?usp=sharing

Qr Code :



Source : Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou n°2563 – 2955 au
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou n°4157 – 4554

https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

N°4 : Base de données colons appelés sous les drapeaux.

<https://drive.google.com/file/d/1oROUjuUDjMEil9d6e5HK8aBGa6UBTRo0/view?usp=sharing>

Qr code :



Source : Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou n°2563 – 2955 au
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou n°4157 – 4554

https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

N°5 : Base de données colons engagés volontaires : 1° août 1914 au 11 novembre 1918.

https://drive.google.com/file/d/1RmERNwXdtQX_i8ubj3fZQTyS0yDt2kET/view

Qr code :



Source : Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou n°2563 – 2955 au
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou n°4157 – 4554

https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

N°6 : Base de données choix Arme des colons engagés volontaires.

https://drive.google.com/file/d/1d8c6oeTS7pxM3_Rrtk0Zkzn0UDqP3G6C/view?usp=sharing

Qr code :



Source : Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou n°2563 – 2955 au
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou n°4157 – 4554

https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

N°7 : Base de données délits des colons engagés volontaires.

<https://drive.google.com/file/d/1IH-waN6O5DhZRnlrsZatFqyXp9LnKNba/view>

Qr code :



Source : Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou n°2563 – 2955 au
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou n°4157 – 4554

https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

N°8 : Fiche matricule militaire Martel François Jules.

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES		
Engagé volontaire pour cinq ans le 13 octobre 1914 au 11 ^e Bataillon de chasseurs à pied.	à Aniane	11
Arrivé au corps et chasseur de 2 ^e classe le 16 octobre 1914		30
Exclu de l'armée en vertu de l'art 4 de la loi du 21 mars 1907. a bénéficié d'une suspension de peine ayant été admis à contracter pour la durée de la guerre, un engagement volontaire au 3 ^e Bataillon de marche d'infanterie légère d'Afrique (D ^o 16 ^{le} du 24 Mai 1916 n° 11316 2/10. n° aux Engagements du 5-7-1916.		
Recevé à l'engagement, étant en convalescence, le 21 Février 1917 (voir l'let. H.X. 6292 du 18-Septembre-1917)		
* à Aniane malade le 12-8-1916, Hôpital Grammont 34 bis à Chauvieu (Isère) du 30-8-1916 au 31-10-1916. Hôpital n° 16 de Lyon du 25-10-1916 au 11-11-1916. Hôpital aux ^{is} 68 de 1 ^{er} Garni Laval du 12-11-1916 au 21-12-1916. Hôpital C ^o 38 de Lyon du 22-12-1916. Parti le 23-12-1916 en convalescence de 2 mois		
	Armée active	
	Disponibilité et réserve de l'armée active	
	ritoriale serve	

Source : Archives départementales Isère

http://archivesenligne.archives-isere.fr/mdr/index.php/docnumViewer/afficheUdDocNum/?cote=11NUM/1R1567_03&numDocument=19

N°9 : Tableau matricules militaires des colons engagés volontaires.

https://drive.google.com/file/d/1j-Ry2XPbiaD3hAb_EGeKr-ZcyuZQZH0n/view?usp=sharing

Qr code :



Source : Site www.culture.fr/Genealogie/Grand-Memorial

N°11 : Demande adressée au Préfet, colon Monange Julien, engagement volontaire, 27 mai 1918.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE
Administration pénitentiaire.

Anizne, le 27 Mai 1918

N° 1246

Le Directeur d'
COLONIE INDUSTRIELLE D'ANIZNE
à Monsieur le Préfet de l'Anizne
et Division
à M. le garde des Sceaux,
Ministre de la Justice,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien
demander à M. le Garde des Sceaux Ministre de la
Justice (Direction de l'Administration pénitentiaire
3^e Bureau) l'autorisation de faire contracter un
engagement volontaire dans l'Anizne au nom de
Monange (Julien), pupille de la Colonie
d'Anizne.

Monange est âgé de 17 ans, sa conduite
et sa santé sont bonnes, il sait lire, écrire, calculer
et il peut subvenir à ses besoins en travaillant
comme ouvrier condamnée.

En outre le consentement de la mère et ce
pupille et copie de sa statistique morale.

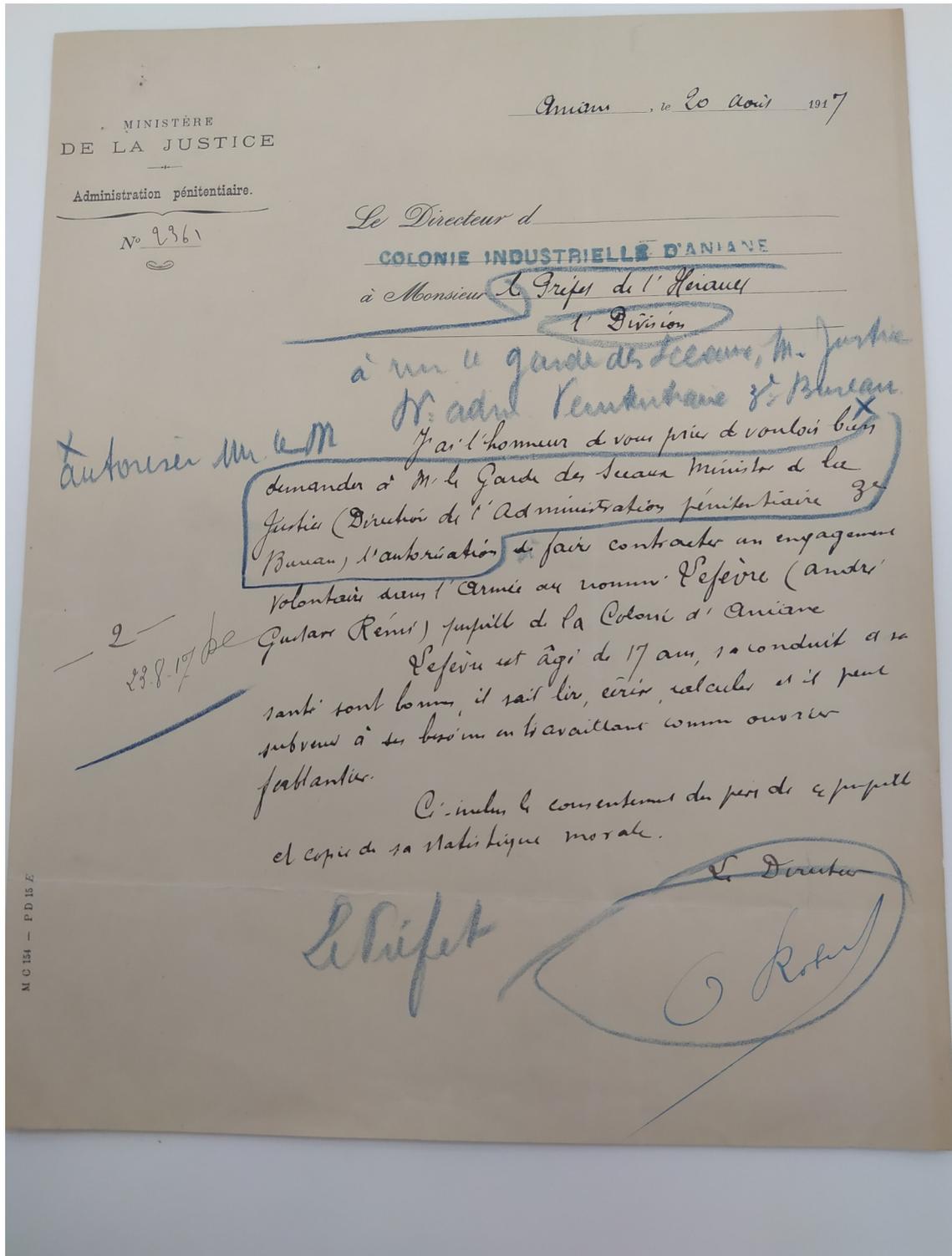
Le Directeur
de l'Anizne, *Inaurel*

30-5-18
2

MC 154 - PD 157

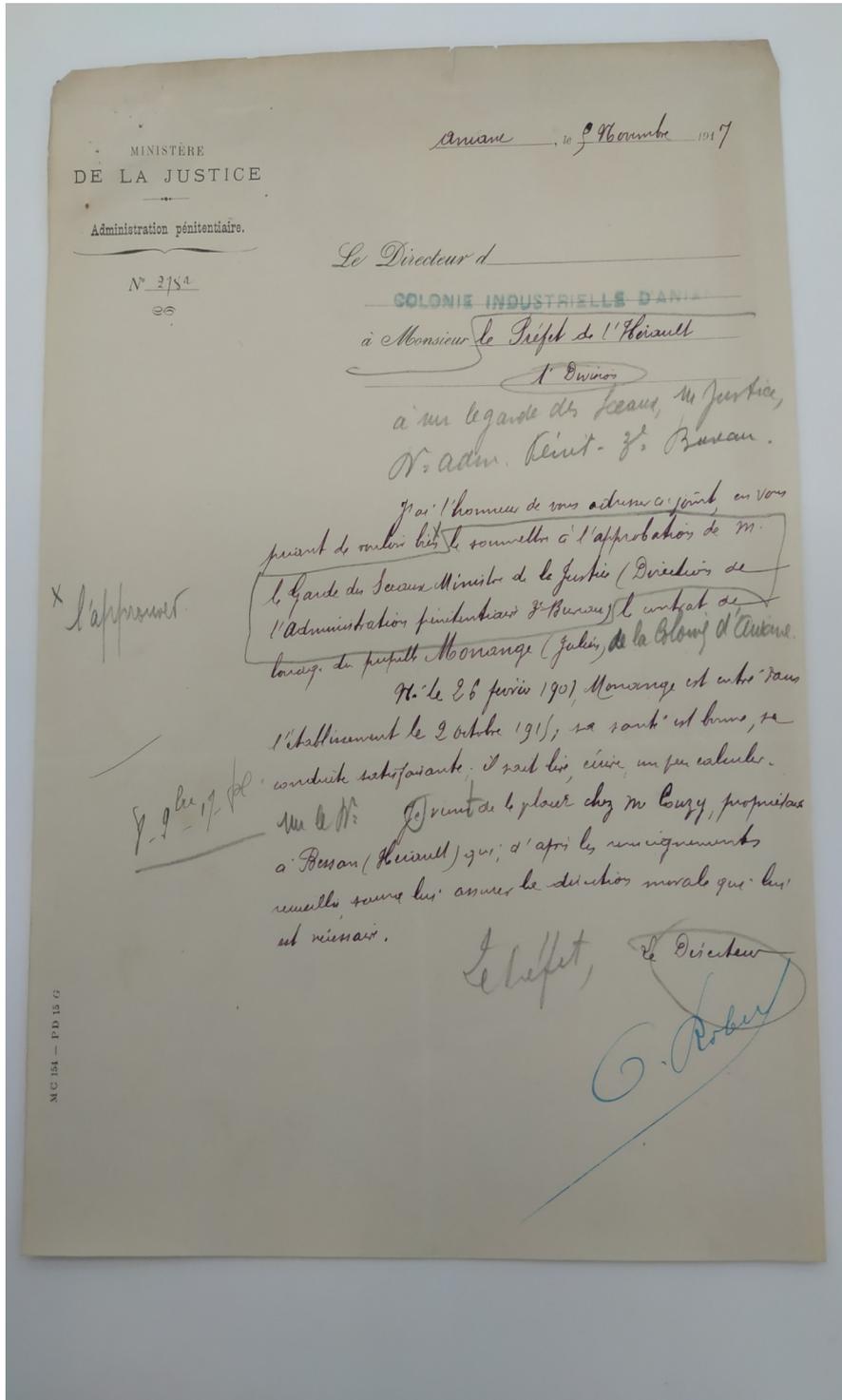
Source: ADH 1 Y339 Dossiers individuels, M.

N°12 : Demande adressée au Préfet, colon Lefevre André Gustave, engagement volontaire, 20 août 1917.



Source : ADH 1 Y338 Dossiers individuels, I-L.

N°13 : Demande adressée au Préfet, colon Monange Julien, contrat louage, 5 novembre 1917.



Source : ADH 1 Y339 Dossiers individuels, M.

N°14 : Autorisation Ministérielle, colon Monange Julien, contrat de louage, 19 novembre 1917.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE
l'Administration pénitentiaire.

3^e BUREAU

PUPILLES
Grâces et Patronages.

N°
Colonie
d'Amiens

Approbation du placement d'un
jeune
Monange
(Julien)

chez un particulier.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE L'HERAULT
2 NOV. 17
CABINET DU PREFET

Paris, le 19 NOVEMBRE 1917

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
à Monsieur le Préfet de l'Herault.

Vous m'avez transmis le 8 novembre courant,
avec un rapport de Monsieur le
Directeur de la Colonie d'Amiens
le contrat de louage passé
pour le placement en qualité d'apprenti ouvrier agricole
du jeune Monange Julien, pupille de cet établissement, chez M. Couzy
propriétaire à Bessan (Herault).

Les conditions stipulées dans ce contrat
de louage me paraissant avantageuses pour
le pupille, je les approuve.

Je vous prie d'en informer Monsieur le
Directeur de la Colonie d'Amiens.

Par délégation :
Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,
Lhuisset.

1 copie
22-9-17-Pl

M 81 R

Source: ADH 1 Y339 Dossiers individuels, M.

N°15 : Autorisation ministérielle colon Monange Julien, engagement volontaire, 5 juin 1918.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'Administration pénitentiaire.

3^e BUREAU

PUPILLES Grâces et Patronages.

Colonie d'Aniane

N°

Le jeune Monange (Julien) est autorisé à contracter un engagement militaire.

10.6.18

1 copie

REPUBLICQUE FRANÇAISE
- 7 JUIN 1918
SPECTURE DE L'IND

Paris, le 5 JUIN 1918

LE GARDE DES SCEAUX

MINISTRE DE LA JUSTICE

A MONSIEUR LE PRÉFET DE l'Herault.

Vous avez soumis à mon examen préalable, conformément aux dispositions de la circulaire du 24 décembre 1891, la proposition de M^{me} le Directeur de la Colonie d'Aniane relative à l'engagement dans l'armée du jeune Monange (Julien) pupille de cet établissement.

Je donne mon approbation à cette mesure et vous retourne sous ce pli le consentement de la mère de ce mineur.

Je vous prie d'informer M^{me} le Directeur de la Colonie d'Aniane de la présente décision dont vous voudrez bien assurer l'exécution, et de l'inciter à se mettre en rapport, conformément à la circulaire du 1^{er} juillet 1878, avec M. le Président de la Société de patronage des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.

Par délégation :

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE,

Limouzy.

Source : ADH 1 Y339 Dossiers individuels, M.

N°16 : Autorisation Ministérielle, colon Goëb Eugène Louis, engagement volontaire, 26 septembre 1917.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'Administration pénitentiaire.
3^e BUREAU

PUPILLES
Grâces et Patronages.

Colonie d'Aniane

N°

Le jeune Goëb (Eugène Louis) est autorisé à contracter un engagement militaire.

Paris, le 26 SEPTEMBRE 1917

PREFECTURE DE L'HERAULT
28 SEPT 17
Cabinet du Préfet

LE GARDE DES Sceaux
MINISTRE DE LA JUSTICE

A MONSIEUR LE PRÉFET DE Hérault.

Vous avez soumis à mon examen préalable, conformément aux dispositions de la circulaire du 24 décembre 1891, la proposition de M^r le Directeur de la Colonie d'Aniane, relative à l'engagement dans l'armée du jeune Goëb (Eugène Louis), pupille de cet établissement.

Je donne mon approbation à cette mesure et vous retourne sous ce pli le consentement de la mère de ce mineur.

Je vous prie d'informer M^r le Directeur de la Colonie d'Aniane de la présente décision dont vous voudrez bien assurer l'exécution, et de l'inviter à se mettre en rapport, conformément à la circulaire du 1^{er} juillet 1878, avec M. le Président de la Société de patronage des engagés volontaires élus sous la tutelle administrative.

Par délégation :
LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE,
Liniquy

*copie au M^r Olivier Auzias
29-9/1917*

M 188 K

Source : ADH 1 Y337 Dossiers individuels, G-H.

N°17 : Autorisation Ministérielle, colon Lefevre André Gustave, engagement volontaire, 29 août 1917.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'Administration pénitentiaire.

Paris, le 29 AOUT 1917

3^e BUREAU

PUPILLES Grâces et Patronages

LE GARDE DES Sceaux

MINISTRE DE LA JUSTICE

A MONSIEUR LE PRÉFET de l'Herault.

Colonie d'Amiane

N°

Le jeune Lefevre André Gustave (Remi) est autorisé à contracter un engagement militaire.

Vous avez soumis à mon examen préalable, conformément aux dispositions de la circulaire du 24 décembre 1891, la proposition de M^{me} le Directeur de la Colonie d'Amiane relative à l'engagement dans l'armée du jeune Lefevre (André, Gustave, Remi) pupille de cet établissement.

Je donne mon approbation à cette mesure et vous retourne sous ce pli le consentement du père de ce mineur.

Je vous prie d'informer M^{me} le Directeur de la Colonie d'Amiane de la présente décision dont vous voudrez bien assurer l'exécution, et de l'inciter à se mettre en rapport, conformément à la circulaire du 1^{er} juillet 1878, avec M. le Président de la Société de patronage des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.

Par délégation :

LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE,

1 copie au N° Colonie Amiane 31.8.1917 del

Herault

M 311 A

Source : ADH 1 Y338 Dossiers individuels, I-L

N°18 : Autorisation ministérielle, colon Cochenet Augustin, engagement volontaire, 14 juin 1917.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE
l'Administration pénitentiaire.

Paris, le 14 JUIN 1917

3^e BUREAU

PUPILLES
Grâces et Patronages.

LE GARDE DES SCEAUX
MINISTRE DE LA JUSTICE

A MONSIEUR LE PRÉFET DE l'Hérault

N°

Le jeune Cochenet Augustin est autorisé à contracter un engagement militaire.

Vous avez soumis à mon examen préalable, conformément aux dispositions de la circulaire du 24 décembre 1891, la proposition de M^{me} le Directeur de la Colonie d'Aniane relative à l'engagement dans l'armée du jeune Cochenet Augustin pupille de cet établissement.

Je donne mon approbation à cette mesure et vous retourne sous ce pli le consentement de M^l l'inspecteur départemental de l'Assistance publique de la Haute-Garonne, agissant en qualité de tuteur légal.

Je vous prie d'informer M^{me} le Directeur de la Colonie d'Aniane de la présente décision dont vous voudrez bien assurer l'exécution, et de l'inviter à se mettre en rapport, conformément à la circulaire du 1^{er} juillet 1878, avec M. le Président de la Société de patronage des engagés volontaires élevés sous la tutelle administrative.

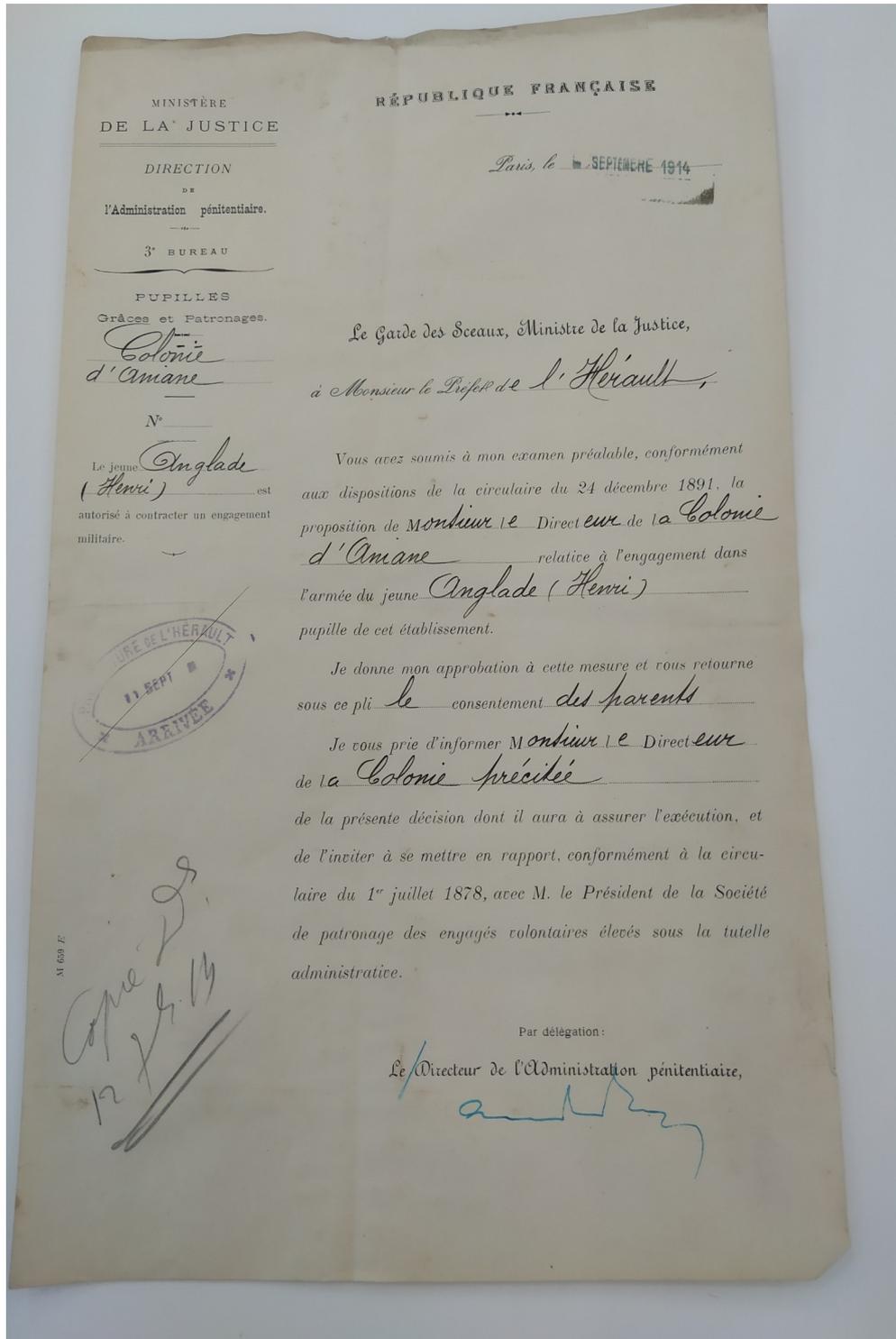
Par délégation :
LE DIRECTEUR DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE,
Lhuillier

1 copie
H. C. 1708
1 copie au M^{me} Mansuy
Centrale
Montpellier
19-6-17

M 311 A

Source : ASH 1 Y334 Dossiers individuels, C.

N°19 : Autorisation Ministérielle, colon Anglade Henri, engagement volontaire, 6 septembre 1914.



Source : ADH 1 Y354 Engagements volontaires : décisions, correspondances.

N°20 : Autorisation Ministérielle, colon Béquet Eugène René, engagement volontaire, 24 octobre 1914.

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION
DE
l'Administration pénitentiaire,
3^e BUREAU

PUPILLES
Grâces et Patronages.

*Colonie
d'Aniane*

N° _____

Le jeune *Béquet
(Eugène René)* est
autorisé à contracter un engagement
militaire.

*Bordeaux
Paris, le 24 Octobre 1914,*

**PREFECTURE DE L'HERAULT
HERAULT
24 OCT. 14
CABINET DU PREFET**

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,
à Monsieur le Préfet de *L'Hérault,*

Vous avez soumis à mon examen préalable, conformément
aux dispositions de la circulaire du 24 décembre 1891, la
proposition de Monsieur le Directeur de la *Colonie
d'Aniane* relative à l'engagement dans
l'armée du jeune *Béquet (Eugène René) et
Ceschiera (Edmond Joseph)*
pupilles de cet établissement.

Je donne mon approbation à cette mesure et vous retourne
sous ce pli *les* consentements *communiqués*

Je vous prie d'informer Monsieur le Directeur
de la *Colonie d'Aniane*
de la présente décision dont il aura à assurer l'exécution, et
de l'inviter à se mettre en rapport, conformément à la circu-
laire du 1^{er} juillet 1878, avec M. le Président de la Société
de patronage des engagés volontaires élevés sous la tutelle
administrative.

Par délégation :
Le Directeur de l'Administration pénitentiaire,

*Copie au D^r
le 26 8 1914*

Source : ADH 1 Y354 Engagements volontaires : décisions, correspondances.

N°21 : Demande adressée au Préfet, colon Midey Louis, engagement volontaire, 26 août 1914.

PRÉFECTURE
DE L'HÉRAULT

Division

OBJET:
Direction
de
l'Administration
pénitentiaire

3^e Bureau
Colonie d'Aniane

Engagement volontaire
d'un pupille

République Française

MINUTE

RÉDIGÉE LE 26 *Aug* PAR M *[Signature]*
EXPÉDIÉE LE 26 *Aug* PAR M *[Signature]*

Le Préfet de l'Hérault,
à Monsieur le Garde des Sceaux,
Ministre de la Justice, à Bordeaux.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint un rapport de M. le Directeur de la Colonie d'Aniane relatif à l'autorisation de faire contracter un engagement avec l'armée au pupille MIDEY Louis.

En raison des bons renseignements contenus dans le bulletin de statistique morale ci-joint concernant ce jeune détenu, je suis d'avis que son incorporation dans l'armée française peut être autorisée.

Je vous serais obligé de vouloir bien m'informer de la décision que vous aurez prise à son égard.

Pour le Préfet,
Le Conseiller de Préfecture;

Source: ADH 1 Y354 Engagements volontaires : décisions, correspondances.

N°22 : Base de données éducation des colons engagés volontaires.

https://drive.google.com/file/d/10ycFPzQUM_3hZxwFFu8q36ZIA9a4rqmJ/view?usp=sharing

Qr code :



Source : Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou n°2563 – 2955 au
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou n°4157 – 4554

https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

N°23 : « Leur façon de faire la Guerre » de Georges Scott, du 23 août 1914.

<https://www.centenaire.org/fr/tresors-darchives/dessin/lhebdomadaire-illustration-les-dessins#:~:text=%22Leur%20fa%C3%A7on%20de%20faire%20la%20guerre%22%2C%20propagande%20fran%C3%A7aise,Dessin%20paru%20dans%20L%27Illustration%20du%2029%20ao%C3%BBt%201914.>

Qr code



Source : Site <https://www.centenaire.org/fr>

N°25 : Base de données situations familiales des colons engagés volontaires.

https://drive.google.com/file/d/19307VLVmedrE4LxN2C_v8wlv7PAaGaz_/view?usp=sharing

Qr code



Source : Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou n°2563 – 2955 au
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou n°4157 – 4554

https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

N°26 : Base de données des tatouages des colons engagés volontaires.

<https://drive.google.com/file/d/1rqReA0aZhWg9Sypyqc9tjJBjE8PejYBS/view?usp=sharing>

Qr code



Source : Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écrou n°2563 – 2955 au
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écrou n°4157 – 4554

https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

N°27 : Monument aux morts 14-18 de la commune d'Aniane.



Source : Photographie personnelle



Source : Photographie personnelle



Source : Photographie personnelle

N°28 : Dénombrement de 1911 : Liste nominative des habitants de la Commune d'Aniane.

<https://archives-pierresvives.herault.fr/ark:/37279/vta9a09cf967b3ed408/daogrp/0?id=https%3A%2F%2Farchives-pierresvives.herault.fr%2Fark%3A%2F37279%2Fvta9a09cf967b3ed408%2Fcanvas%2F0%2F1&vx=1308&vy=-1896&vr=0&vz=1.64901>

Qr code



Source : Site Archives départementales Hérault Pierres Vives

<https://archives-pierresvives.herault.fr/>

N°29 : Fiche « Mort pour la France », colon Doret Camille.

© Ministère des armées - Mémoire des Hommes

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **DORET**

Prénoms *Camille Auguste*

Grade *1^{er} classe*

Corps *4^e I^{er} de marche à inf^{ie} Leg. d'Espagne*

N° *11575* au Corps. — Cl. *1917*

Matricule. *956* au Recrutement *Parthenay*

Mort pour la France le *8 Avril 1918*

à *Cum. Souign (Ind. Française)*

Genre de mort *Disparu sur le terrain d'après jugement déclaratif de décès*

Né le *30 Janvier 1897*

à *Combray-Bouton* Département *(Charente-Inf^{ie})*

Arr['] municipal (p/ Paris et Lyon), }
à défaut rue et N°.

Cette partie n'est pas à remplir par le Corps.

Jugement rendu le.....

par le Tribunal de.....

acte ou jugement transcrit le *8 Octobre 1921.*

à *La Roche-sur-Yon (Vendée)*

N° du registre d'état civil.....

534-708-1921. [26434.]

Source : Mémoire des hommes

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/>

N°30 : Base de données origines géographiques des colons engagés volontaires.

<https://drive.google.com/file/d/1M0zIlezKvmqY5mJLJbnJ7KZFQp5-V4JJ/view?usp=sharing>

Qr code



Source : Registre 2 Y819 / 22 octobre 1906 – 13 janvier 1909 : écou n°2563 – 2955 au
Registre 2 Y823 / 19 avril 1917 – 10 mai 1919 : écou n°4157 – 4554

https://archives-pierresvives.herault.fr/archive/fonds/FRAD034_000000030/n:34

N°31 : Fiche matricule militaire (n°828), colon Liatard Léonard.

http://archivesenligne.archives-isere.fr/mdr/index.php/docnumViewer/afficheUdDocNum/?cote=11NUM/1R1632_04&numDocument=36

Qr code



Source : Site Archives départementales Isère

<https://archives.isere.fr/>

N°32 : Fiche matricule militaire (n° 2473), colon Lacabanne Pierre Maximilien.

1258-13
415-13
9039-8
Duplicate du livr. identité admin. - l'attaché le 28-

Nom : Lacabanne		Numéro matricule du recrutement : } 2473
Prénoms : Pierre, Maximilien Surnoms : fiche matricule		Classe de mobilisation : } 1916
<p align="center">ÉTAT CIVIL</p> <p>Né le 3 Mai 1898 à Alger, canton de dit, département d' Alger, résidant à Alger rue Babcarnot, canton d' de dit, département d' Alger, profession de services militaires</p> <p>Fils de Pierre et de Luccinielle Madeleine, Marié domiciliés à Nice, canton de dit, département des Alpes M^é</p> <p>Marié à 6 rue Nîce</p>		
<p align="center">DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.</p> <p>Inscrit sous le n° 354 de la liste du canton d' Alger classe 1918</p> <p>Classé dans la 1^{re} partie de la liste en 1917. non absent</p> <p>SERVICE ARME</p>		
CORPS D'AFFECTATION.		NUMÉROS
		au contrôle spécial.
		MATRICULE ou au répertoire.
Armée active.	<ul style="list-style-type: none"> 111^e régiment d'inf^{an} 113^e régiment d'inf^{an} 329^e rég^{im} d'inf^{an} 114^e régiment d'inf^{an} 	<ul style="list-style-type: none"> 1137 72961 21778 21822
Disponibilité et réserve de l'armée active.	<ul style="list-style-type: none"> 3^e Rég^{im} inf^{an} 40^e Rég^{im} d'inf^{an} 15^e groupe Spéc^{ial} 1^{er} R^{ég} Sp^{éc} (Algérie) 	<ul style="list-style-type: none"> 8-22 FM le 28-8-22
se territoriale sa réserve.	<ul style="list-style-type: none"> PM le 31-12-22 GMI-155-15^{ème} Cr Spéc^{ial} 	
<p align="center">SANS AFFECTATION</p> <p>DG d'Alger le 12-6-25</p>		

Handwritten notes:
 affecté au dépôt de Guerre d'Infanterie 172 bis
 le 4-3-40 - I.M. 1629 IEMA du 23-1-40 -
 appelé à l'activité au dépôt **Suez** inf^{an} 172 bis le 4-3-1940.
 affecté au **Dépôt**
 affecté au corps le **Suez** 1940. - Retenu en D.F.A. Afrique n°4^a
 GMI à compter du 1.4.40 (D.M. 2650 BT/10 du 18.3.40.)

Numéro matricule du recrutement :		2473	
Classe de mobilisation :		1916.	
SIGNALEMENT.			
Cheveux		châtain, Yeux orange	
Front		fuyant, Nez rectiligne	
Visage		long, Renseignements physiologiques complémentaires :	
Taille : 1 mètre 62 centimètres.			
Taille rectifiée : 1 mètre 166 centimètres.			
Marques particulières : main droite tatouée tête de mort - croix Col. P.M. de 16 à 22 et de 23			
Degré d'instruction : 2			
CORPS D'AFFECTATION.		NUMÉROS	
		SU CONTRÔLE spécial.	MATRICULE OU DU répertoire.
Armée active.	111 ^e régiment d'inf ^{an}		11587
	113 ^e régiment d'inf ^{an}		72961
	329 ^e rég ^{im} d'inf ^{an}		21728
	124 ^e régiment d'infanterie		21222
Armée et réserve active.	3 ^e rég ^{im} d'infanterie	mat	8222
	40 ^e régiment d'infanterie		

DETAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.	
Engagé volontaire pour la durée de la guerre le 27 décembre 1915, à la brigade d'Alger, au titre du 111 ^e régiment d'infanterie.	
Médiocre à compter du 27 décembre 1916, arrivé au corps et soldat de 2 ^e classe le 31 du dit. Passé au 113 ^e régiment d'infanterie, le 23 septembre 1916, décision du commandant le 2 ^e centre d'infanterie de la 2 ^e armée.	
Arrivé au corps et soldat de 2 ^e classe le dit. Envoyé le 1 ^{er} 12 ^e centre 21 ^e 2 ^e 12	

Source : Document 01R 0658 Fonds du service historique de l'armée

<http://www.basesdocumentaires-cg06.fr/os-cgi/cgixpd.exe?exec=DOCUMENT&mode=0&start=20&num=30&fnnq=&fnmr=amam/page-r.html&fnmd=amam/page-f.html&q ft any text column=01R+0658>

Table des Figures

Figure 1 - Tableau : Registre d'écrou de la colonie d'Aniane	p.9.
Figure 2 – Tableau :Dossiers individuels des colons de la colonie d'Aniane	p.10.
Figure 3 – Tableau : Rendement des classes 1914 à 1919 à l'échelle nationale	p.21.
Figure 4 – Tableau :Rendement des classes 1914 à 1919 pour la colonie d'Aniane	p.24.
Figure 5 – Graphique : Tendances nationales et de la colonie d'Aniane des rendements des classes 1914 à 1919.....	p.25.
Figure 6 – Graphique : Affectations par arme des colons d'Aniane appelé sous les drapeaux du 1 août 1914 au 11 novembre 1918.....	p.27.
Figure 7 – Tableau : Affectations par arme des colons d'Aniane appelés sous les drapeaux par année durant la Grande Guerre.....	p.28.
Figure 8 – Graphique : Durée des engagements contractés par les colons d'Aniane entre le 1 ^o août 1914 et le 11 novembre 1918.....	p.31.
Figure 9 – Graphique : Choix des armes par les colons engagés volontaires d'Aniane du 1 ^o août 1914 au 11 novembre 1918.....	p.32.
Figure 10 – Graphique : Âge des colons engagés volontaires de la colonie d'Aniane entre le 1 août 1914 et le 11 novembre 1918.....	p.36.
Figure 11 – Tableau : Classement des conscrits selon leurs aptitudes physiques par le conseil de révision.....	p.29.
Figure 12 – Tableau : Nombre de révisions pour les classes 1914 à 1919 durant la Grande Guerre	p.49.
Figure 13 – Tableau : Tendances des engagements volontaires tout confondus durant la guerre à l'échelle nationale.....	p.54.
Figure 14 – Tableau : Tendances des engagements volontaires confondus au sein de la colonie d'Aniane de 1914 à 1918	p.57.
Figure 15 – Tableau : Part des engagés volontaires comparée aux effectifs des colons de la colonie, âgés d'au moins 17 ans durant la guerre.....	p.59.
Figure 16 – Tableau : Tendance des engagements classiques durant la Guerre à l'échelle nationale.....	p.61.

Figure 17 – Tableau et Graphique : Tendances des engagements classiques au sein de la colonie d’Aniane durant la Guerre.....	p.63.
Figure 18 – Tableau : Tendances des engagements pour la durée de la guerre à l’échelle Nationale durant ladite guerre.....	p.65.
Figure 19 – Tableau : Tendances engagements pour la durée de la guerre au sein de la colonie d’Aniane durant la guerre.....	p.67.
Figure 20 – Tableau : Niveau en Histoire des colons engagés volontaire.....	p.78.
Figure 21 - Illustration : « <i>Leur façon de faire la guerre</i> » de Georges Scott (23 août 1914).....	p.81.
Figure 22 – Illustration : Estampe de Jean Gabriel Domergue de mars 1915, intitulée « <i>Les atrocités allemandes</i> ».....	p.82.
Figure 23 – Tableau : Nombre d’engagés volontaires étrangers par nationalité entre le 1 ^o août 1914 et le 1 ^o janvier 1915.....	p.87.
Figure 24 - Tableau : Colons engagés volontaires potentiellement non français.....	p.91.
Figure 25 – Tableau : Colons engagés volontaires disposant d’un parent immigré.....	p.92.
Figure 26 – Tableau : Colons engagés volontaires issus de l’Assistance publique.....	p.94.
Figure 27 – Tableau : Ateliers au sein de la colonie d’Aniane.....	p.96.
Figure 28 – Illustration : Affiche de la journée du poilu, du 25 et 26 décembre 1915, de Neumont Maurice.....	p.99.
Figure 29 – Illustration : Couverture du supplément illustré « <i>Le Petit Journal</i> » n°1281, du 11 juillet 1915.....	p.100.
Figure 30 – Illustration : Carte postale :« <i>Rends victorieux le drapeau Français. Les peuples seront heureux désormais</i> ».....	p.101.
Figure 31- Illustration : Couverture dominicale du « <i>Le Petit Journal</i> » n°1273, du dimanche 16 mai 1915.....	p.111.
Figure 32 – Illustration : Couverture dominicale « <i>Le Petit Journal</i> », n°1318 du dimanche 26 mars 1916.....	p.112.
Figure 33 – Tableau : Colons engagés volontaires correspondants avec un proche mobilisé.....	p.115.

Figure 34 – Tableau : Nombre de soldats morts durant la Grande Guerre originaire de la commune d’Aniane.....	p.116.
Figure 35 - Carte du front de l’Ouest début de l’année 1915.....	p.118.
Figure 36 - Tableau des 13 colons engagés volontaires mort sur le front de l’Ouest.....	p.120.
Figure 37 – Tableau : Colons engagés volontaires en lien avec le front dit Salonique.....	p.121.
Figure 38 – Tableau : Cas du colon Poltzien Léon, mort sur le front d’Isonzo....	p.122.
Figure 39 – Tableau : Colons engagés volontaires dont le délit a provoqué une effusion de sang et / ou blessure sur une tierce personne.....	p.130.
Figure 40 – Tableau : Colons engagés volontaires dont le ou les délits comportent une forme de violence verbale.....	p.132.
Figure 41 - Carte départementale de la France métropolitaine de 1920, avec origines géographiques des colons engagés volontaires.....	p.136.
Figure 42 – Tableau : Département de naissance des colons engagés volontaires au sein de la métropole française.....	p.137.
Figure 43 – Tableau : Lieux de naissance des colons engagés volontaires sur le territoire français hors métropole ou étrangers.....	p.138.
Figure 44- Tableau : Nombre de colons partis rejoindre l’armée en temps de guerre par année.....	p.156.
Figure 45- Tableau : Nombre de colons partis rejoindre l’armée en temps de guerre par année, comparé aux estimations d’effectifs des colons âgés au minimum de 17 ans.....	p.157.
Figure 46 – Tableau : Nombre de colons partis rejoindre l’armée en temps de guerre par année, comparé aux estimations d’effectifs des colons.....	p.158.
Figure 47 – Illustration : Affiche <i>Uncle Sam</i> de James Montgomery Flagg datée de 1917.....	p.163.
Figure 48 – Tableau : Estimation du niveau de savoir des colons engagés volontaires.....	p.169.
Figure 49 – Tableau : Niveau en Histoire des colons engagés volontaires.....	p.169.
Figure 50 - Graphique : Type de métiers appris par les colons engagés volontaires au sein de la colonie d’Aniane.....	p.170.

Figure 51 – Tableau : Moralité des familles dont sont issus les colons engagés volontaires.....	p.172.
Figure 52 – Tableau : Colons engagés volontaires promus au grade de caporal durant la Grande Guerre.....	p.178.
Figure 53 – Tableau : Classification des tatouages recueillis par Alexandre Lacassagne.....	p.181.
Figure 54 – Tableau : Classification des tatouages des colons engagés volontaire.....	p.182.
Figure 55 – Tableau : Tatouages de colons engagés volontaires.....	p.184.
Figure 56 – Tableau : Colons engagés volontaires ayant plus de 4 tatouages.....	p.187.
Figure 57 – Tableau : Types de tatouages à points des colons engagés volontaires tatoués.....	p.190.
Figure 58 – Graphique : Choix des armes des colons engagés volontaires de la colonie d’Aniane durant la Grande Guerre.....	p.192.
Figure 59 – Tableau : Causes de décès des colons engagés volontaires dans l’arme de l’artillerie.....	p.193.
Figure 60 – Tableau : Colon décédé ayant choisi comme arme le 5° dépôt des équipages de la Flotte de Toulon.....	p.194.
Figure 61 – Graphique : Nombre de colons ayant choisi des unités d’infanterie spécifiques.....	p.196.
Figure 62- Tableau : Nombre de colons par régiment spécifique avec localisation des combats de ces derniers.....	p.197.
Figure 63 – Tableau : Motifs de sorties des 494 colons d’Aniane.....	p.202.
Figure 64 – Tableau : Choix des armes des colons engagés volontaires, libéré définitivement durant la Grande Guerre.....	p.203.
Figure 65 - Tableau : Colons engagés volontaires après un transfert à Eysses durant la Grande Guerre.....	p.205.
Figure 66 – Tableau : Colons engagés volontaires déclarés manquant à l’appel ou déserteur sur le front.....	p.207.
Figure 67 – Tableau : Colons engagés volontaires ayant reçu une ou plusieurs citations à l’ordre du régiment et/ou décorations.....	p.211.

Table des Matières

Introduction Générale.....	p. 9.
I°] Les colons d’Aniane partent en Guerre.....	p.17.
Introduction.....	p.18.
1°) La mobilisation des colons d’Aniane.....	p.20.
A°) Les appelés sous les drapeaux de la colonie d’Aniane.....	p.20.
B°) Les engagés volontaires de la colonie d’Aniane.....	p.30.
C°) La législation concernant l’engagement volontaire au sein de l’armée.....	p.34.
2°) La question de la procédure d’engagement volontaire.....	p.38.
A°) La Procédure d’engagement volontaire des colons.....	p.38.
B°) La question d’une double procédure d’engagement pour les colons d’Aniane.....	p.45.
C°) Une procédure d’engagement impactée par le contexte de Guerre.....	p.48.
3°) Les grandes tendances de l’engagement volontaire au cours de la Guerre.....	p.54.
A°) Les tendances pour tous engagements confondus.....	p.54
B°) Tendances des engagements volontaires classiques.....	p.61.
C°) Tendances des engagements pour la durée de la guerre.....	p.65.
Conclusion :	p.69.

II°] S’engager dans l’armée pour servir la France.....	p. 71.
Introduction.....	p.72
1°) Un engagement volontaire pour	p.73.
A°) ... La nation Française.....	p.73.
B°) défendre la France face à l’ennemi allemand.....	p.80.
C°) pour remercier la France.....	p.86.
2°) La perception de la guerre et de l’armée par les colons.....	p.98.
A°) L’image du soldat.....	p.98.
B°) L’image de l’armée au sein de la colonie d’Aniane.....	p.104.
C°) La perception de la guerre.....	p.110.
3°) Des colons disposants de spécificités favorisant un engagement volontaire au sein de l’armée ?	p.118.
A°) La mobilité géographique.....	p.118.
B°) La question de la violence.....	p.125.
C°) La discipline et le brassage d’hommes de l’institution militaire.....	p.134.
Conclusion.....	p.142.

III°] Les colons d'Aniane face à la Grande Guerre : entre contraintes et stratégies	p.144.
Introduction.....	p. 145.
1°) Un engagement volontaire sous contraintes.....	p.146
A°) Une double prison	p.146.
B°) ... qui en réalité n'en forme qu'une seule.....	p.152.
C°) Le poids de la propagande.....	p.159.
2°) Un monde social qui persiste malgré la Guerre.....	p.165.
A°) L'origine socio-économique des colons engagés volontaires.....	p.165.
B°) Une stratégie de la « rédemption » ?	p.174.
C°) La stratégie des « vrais, des durs ».....	p.180.
3 °) Des stratégies d'évitement de la Grande Guerre.....	p.192
A °) Un engagement volontaire intégré dans une stratégie de la planque ?	p.192.
B°) Des embusqués au sein de la colonie d'Aniane ?	p.200.
C°) Le comportement des colons engagés volontaires au front.....	p.206.
Conclusion.....	p.214.
Conclusion générale.....	p.216
Sources et éléments bibliographiques.....	p.219.
Table Annexes.....	p.229.
Table de Figures.....	p.266.
Table des Matières.....	p. 270.